FOR REFERENCE

NOT TO BE TAKEN FROM THIS ROOM

MA82
.8C21b

Fine Binding

MA92.8C21b

5709

Musée national
du Canada

Bulletin 215

Le costume civil en Nouvelle-France

par Robert-Lionel Séguin

nada 1968

Secrétariat d'État

LE COSTUME CIVIL EN NOUVELLE-FRANCE



CANADA

Musée national du Canada
Bulletin n° 215
N° 3 de la série des bulletins de folklore*

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Judy LaMarsh, C.P., C.R., DÉPUTÉ
Secrétaire d'État

* Les numéros 1 et 2 de cette série, «Les moules du Québec» (Bulletin nº 188) et «Les granges du Québec» (Bulletin nº 192), apparus dans la série des bulletins d'histoire, devront faire partie de cette série des bulletins de folklore.

pa

Ottawa, 1968

NATIONAL MUSEUM OF
MUSÉE NATIONAL DU C
LIBRARY — BIBLIOTHÈQ

LE COSTUME CIVIL
EN NOUVELLE-FRANCE

Robert-Lionel Séguin

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa
et dans les librairies du Gouvernement fédéral,
dont voici les adresses:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Sainte-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue du Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: $4 N° de catalogue NM: 93-215F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada
1968

Avant-propos

Avec *Le Costume civil en Nouvelle-France,* le Musée national du Canada poursuit sa revue rétrospective de l'ethnographie canadienne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La présente étude ne s'en tient pas uniquement à l'énumération et à la description des pièces vestimentaires et des tissus en usage, mais également à la place qui leur revient dans la vie sociale et économique du temps.

Cette histoire du costume vient à point. Les recherches en civilisation traditionnelle sont à la mode. La façon de se vêtir fait l'objet de questions de plus en plus nombreuses de la part d'un public désireux de connaître le passé. Bien sûr, la tradition nous renseigne sur la garde-robe de nos grands-parents. Cette information orale ne dépasse cependant pas le XIX[e] siècle. Que savons-nous des époques antérieures?

Le travail de Robert-Lionel Séguin répond à ces interrogations. L'auteur a entrepris de dépouiller toutes les archives notariales et bailliagères, ce qui permet de dresser un catalogue des mille et une choses servant à la vie quotidienne d'antan. Ces recherches l'amènent à des révélations qui ne s'accordent pas toujours avec l'image traditionnelle de la vie, des coutumes et des moeurs d'antan. Mais une abondante bibliographie justifie ces observations, même lorsqu'elles donnent lieu à de savantes controverses. Tel fut le cas lorsque l'auteur a énoncé que l'usage du fer serait antérieur à celui du bois dans la fabrication de l'outillage agricole, artisanal et domestique. C'est donc dire que notre technologie aurait suivi une évolution à rebours.

Non moins surprenantes sont les observations sur le costume. L'«étoffe du pays» est d'usage relativement récent. Les vêtements et les tissus, de facture française, sont d'un luxe que nombre de petits gentilshommes ne connaissent même pas. L'habitant va même consacrer plus d'argent à sa garde-robe qu'à son cheptel. Autre surprise: l'homme dispose très souvent d'une garde-robe mieux garnie que celle de la femme. Même perdus aux confins de la civilisation, les Montréalais du XVII[e] siècle portent canons, rhingraves et perruques. Jeanne Mance n'échappe pas à pareil climat de coquetterie. Ses coffres sont remplis de riches vêtements. Ses jarretières, de soie, ont quatre doigts de largeur. Ces quelques mentions suffisent à détruire le mythe des étoffes grossières dont s'habillaient les ancêtres canadiens-français.

La publication d'un inventaire des pièces vestimentaires d'antan arrive à son heure. Malheureusement, le costume n'a pas été conservé comme le meuble, la poterie ou les armes. L'habit, devenu vieux, est brûlé ou jeté au rebut. Sans les archives notariales et bailliagères, il serait pratiquement impossible de reconstituer l'habillement masculin et féminin des bâtisseurs de la Nouvelle-France. L'auteur a le mérite de s'être rendu à ces dernières exigences.

Carmen Roy,
Chef de la Division de folklore

Summary

How did they dress in New France? Many will maintain that the Canadian of that era was poorly clad. On the contrary, he usually possessed a rich and varied wardrobe. With some exceptions, the man's wardrobe was more extensive than his wife's, although hers was superior in quality.

Male and female clothes followed the fashions of France, except for some items of English, Spanish, Dutch, and German origin. In the seventeenth century, clothes and materials were imported from the mother country. It was early in the eighteenth century before the Canadian woman became interested in weaving; then the use of homespun became widespread.

The farmer was as well dressed as any man and wore such sumptuous apparel as knee breeches and canions. Toward the middle of the eighteenth century, Franquet, an engineer, was surprised to see that the farmers of Repentigny, Lanoraie, and Lavaltrie were wearing their hair bagged.

Such luxurious fashion of course was not seen among the high clergy, who criticized the immodesty of women's dresses. Strictness in this regard dates back to the early days of the colony. However, Monseigneur de Laval and Governor de Frontenac did not agree on this subject. Dress gave rise to discussion not solely on moral grounds, and the sale and manufacture of certain garments were even regulated by the courts.

Each piece of clothing had several variations. In this study there is an inventory of dress for male and female, which includes clothing for children and for trading and mourning. Imported and homespun fabrics are also mentioned, as well as accessories such as hooks, eyes, buckles, and buttons. Finally there were the jewels, the complement of any dress.

Incidentally several pieces of clothing of that period are today unknown to us.

It is of interest to note that almost all the information contained in this work has been taken from notarial archives.

Table des matières

RÉSUMÉ, EN ANGLAIS, vi

BIBLIOGRAPHIE, ix

Chapitre premier

Les circonstances historiques, 1

Les influences subies, 1
L'attrait des modes françaises, 7
L'importation des vêtements, 9
La Canadienne et la mode, 10
Répression ecclésiastique, 13
Procédures judiciaires, 15
Le vêtement dans le contexte notarial, 16

Chapitre deuxième

Les pièces vestimentaires, 22

Costume masculin, 25
Coiffure, 129
Chaussure, 149

Costume féminin, 158
Accessoires, 226
Coiffure, 228
Chaussure, 237

Vêtements d'enfant, 240
Coiffure, 250
Chaussure, 251

Vêtements de traite, 253

Habits de deuil, 259

Doublures, 259

Chapitre troisième

Les tissus, 262

Étoffes importées, 262
Tissus de fabrication domestique, 289

Chapitre quatrième

Les accessoires, 292

Passementerie, 292
Agrafes, portes, boucles et boutons, 304
Bijoux, 308

Intitulés de minutes notariales, 312

INDEX, 327

Planches

I Canadien en raquettes allant en guerre sur la neige, 11
II Brandebourg, 35
III Raquette et Brayer, 37
IV Canon (1662), 43
V Haut-de-chausses, 87
VI Rhingrave (1660), 121
VII Tapabord, 141
VIII Bourse à cheveux, XVIII[e] siècle, 145
IX Catogan, 147
X Mule, 151
XI Béguin, XVIII[e] siècle, 249

Bibliographie

A) Manuscrits

a) FRANÇAIS

Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle —

Document B-5654 — janvier 1635.

Greffe de maître de Teuleron, notaire à La Rochelle, registre de l'année 1647.

b) CANADIENS

Archives judiciaires:

Montmagny

Greffe notarial

MICHON, Abel (1709-1749)

Montréal

Documents judiciaires, 1672

Documents sous seing privé

Greffes notariaux:

ADHÉMAR, Anthoine	(1668-1714)
ADHÉMAR, Jean-Baptiste	(1714-1754)
BASSET, Bénigne	(1657-1699)
BENOIST, Pierre	(1702-1704)
BOURDON, Jacques	(1677-1720)
BOURGINE, Hilaire	(1685-1690)
BOURON, Henri	(1759-1760)
CHAUMONT, Nicolas	(1727-1752)
CHERRIER, François	(1750-1789)
CHÈVREMONT, Charles-R. Gaudron de	(1732-1739)
CLOSSE, Lambert	(1651-1656)

COMPARET, François	(1735-1755)
CORON, Charles-François	(1734-1767)
COURVILLE, Louis Barrette de	(1709-1744)
CUSSON, Jean	(1669-1704)
DANRÉ, L.-C. de Blanzy	(1738-1760)
DAVID, Jacques	(1719-1726)
DEGUIRE, Jean-Baptiste-Hilaire	(1798-1832)
DESMARET, Doullon	(1753-1754)
FRÉROT, Thomas	(1669-1678)
GABRION, Joseph	(1780-1804)
GASTINEAU-DUPLESSIS, Nicolas	(1652-1653)
GRISÉ, Antoine	(1756-1785)
HANTRAYE, Claude	(1765-1776)
LALANNE, Pierre	(1768-1792)
LOISEAU, Antoine	(1758-1789)
MAUGUE, Claude	(1674-1696)
POTTIER, Jean-Baptiste	(1686-1701)
SAINCT-PÈRE, Jean de	(1648-1657)
SAINT-ROMAIN, René C. de	(1731-1732)
SOUPRAS, Joseph	(1762-1792)
TAILLANDIER, Marien	(1699-1730)
TÉTRO, Jean-Baptiste	(1712-1728)
VAUTIER, Thomas	(1751-1784)

Registres du bailliage.

Registre des Édits et Ordonnances: 1755-1760.

Registres des Insinuations: 1686-1700.

Registre du tabellionnage: 1677.

Testaments olographes.

Québec

Greffes notariaux:

AUDOUARD, Guillaume	(1648-1663)
BANCHERON, Henri	(1646-1647)
BECQUET, Romain	(1665-1682)
DUQUET, Pierre	(1663-1667)
PIRAUBE, Martial	(1626-1645)
SAILLANT, Antoine-Joseph	(1749-1776)

B) Imprimés

a) Rapports, ordonnances, répertoires et inventaires

Ordonnance,/ de Monseigneur le Cardinal de Grimaldy,/ archevêque d'Aix,/ Receue et authorisée par le Diocèse de Québec/ dans le Synode tenu à Ville-Marie/ le 8 Mars 1694,/ A Paris, chez Urbain Coustelier,/ Marchand Libraire, rue S. Jacques, au Coeur bon,/ s.d.

(Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrière) Rituel/ du diocèse/ De Québec/ publié par l'ordre de Monseigneur/ L'Evêque de Québec./ A Paris, Chez Simon Langlois, rue Saint Etienne des Grès, au bon Pasteur, M. DCC. III.

Édits, ordonnances royaux déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roy, concernant le Canada. Québec, 1803.

Ordonnances des Intendants et Arrets portant règlement du Conseil Supérieur de Québec. Québec, 1806.

Correspondance entre le gouvernement français et les gouverneurs et intendants du Canada, relative à la tenure seigneuriale. Québec, 1853.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'État du roi concernant le Canada. Québec, 1854-1856. 3v.

Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada. Québec, 1855.

Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux archives de la Province de Québec, ou copiés à l'étranger. Québec, 1883-1885. 4 v.

Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France. Québec, 1885-1891. 6 v.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Québec, 1887. 6 v.

b) Récits, relations, mémoires, lettres et journaux

Champlain, Samuel de. Les Voyages/ de la/ Nouvelle France/ Occidentale, dicte/ Canada,/ faite par le Sr De Champlain/ Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine de Ponant, & toutes les descouvertes quil a faictes en/ ce pais depuis l'an 1603, iusques en l'an 1629./ Où se voit comme ce pays a esté premierement descouvert par les François,/ sous l'authorité

de nos Roys très-Chrestiens, iusques au règne/ de sa Majesté à present regnante Lovis XIII./ Roy de France & de Nauarre. A Paris,/ Chez Claude Collet, M.DC.XXXII.

SAGARD, Théodat, Gabriel, Le grand voyage/ dv pays des hvrons,/ situé en l'Amérique vers la Mer/ douce, ou derniers confins/ de la nouuelle France, dite Canada,/ A Paris, Chez Denys Moreav, rue S. Iacques, à la Salamandre d'Argent,/ M.DC.-XXXII./ Avec privilège du Roy.

MARIE de l'INCARNATION (Marie Guyart, Mme Claude Martin, en religion, R.M.) ursuline, Lettres/ de la venerable/ Mere Marie/ de l'Incarnation/ première superieure/ des Ursulines/ de la Nouvelle-France./ Divisées en deux Parties./ (Publiées par Dom Claude Martin, O.S.B.) A Paris, chez Louis Billaine, au second Pillier de la grande Salle/ du Palais, au grand Cesar,/ M.DC.LXXXI./ Avec Approbation des Docteurs, & Privilege de Sa Majesté.

LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, Mémoires/ de/ l'Amérique/ septentrionale,/ ou/ la suite des voyages de Mr Le Baron de Lahontan. (Dans Nouveaux Voyages... A L Haye, Chez les Frères Lhonore'. Marchands Libraires, M. DCC. V, vol. 2.)

DIEREVILLE, N., Relation/ du voyage/ du/ Port Royal/ De L'Acadie, ou de/ la Nouvelle France,/A Amsterdam, Chez Pierre Humbert,/ M. DCCX.

LE SAGE, Alain-René, Les/ Aventures/ de monsieur/ Robert Chevalier/ dit/ de Beauchêne,/ capitaine de Flibustiers/ dans la nouvelle France./ A Paris,/ Chez Etienne Ganeau, rue/ Saint Jacques, près de la rue du Platre,/ aux Armes de Dombes./ M.DCC.XXXII. Avec Approbation & Privilège du Roy. 2v.

(LEBEAU, Claude), Aventures du/ Sr. C. Le Beau,/ avocat en parlement,/ ou Voyage/ curieux et nouveau, Parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale. A Amsterdam, Chez Herman Uywerf, M.DCC.XXXXVIII. 2v.

LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, Voyages du baron Lahontan dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une Relation des differens Peuples qui y habitent; la nature de leur Gouvernement; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, & leur manière de faire la Guerre: L'intérêt des François & des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Pais, étant en Guerre avec la France. A Amsterdam, Chez François L'Honore', vis-à-vis de la Bourse, M.DCC.XXXXI. 2v.

ANBUREY, Thomas, Voyages dans les parties intérieures de l'Amérique, pendant le cours de la dernière guerre, par un Officier de l'Armée Royale. Paris, 1792. 2v.

WELD, Isaac, Travels through the states of North America and the Province of Upper and Lower Canada, during the years 1795, 1796 and 1797. London, 1799.

HERIOT, George, Travels through the Canadas, containing a description of the pictoresque scenery on some of the rivers and lakes, with an account of the production, commerce and inhabitants of these provinces to which is surjoined a comparative view of the manners and customs of several of the Indian Nations of North and South America. London, 1804.

LAMBERT, John, Travels through Canada, and the United States of North America, in the years 1806, 1807, and 1808. London, 1814. 2v.

SANSOM, Joseph, Travels in Lower Canada, with the author's recollections of the soil, and aspect; the morals, habits and religious institutions of that Country. London, 1820.

TALBOT, Edward Allen, Cinq années de séjour au Canada. Paris, 1825. 2v.

KALM, Pierre, Voyages en Amérique. Mémoires de la Société historique de Montréal. Montréal, 1880. 2v.

GASPÉ, Philippe-Aubert de, Mémoires, etc. Québec, 1885.

J.C.B., Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761 par J.C.B. Québec, 1887.

FRANQUET, Louis, Voyage et mémoires sur le Canada. Québec, 1889.

c) ÉTUDES

ARCHIVES de FOLKLORE (Les). Montréal et Québec, 1946-1960. 8v.

BOUCHER, Pierre, Histoire/ Veritable/ et Naturelle/ des moeurs et productions/ dv pays/ de la/ Novvelle France,/ vvlgairement dicte/ le/ Canada./ A Paris,/ Chez Florentin Lambert, rue Saint Iacques, vis à vis Saint Yues,/ à l'Image Saint Paul./ M.DCC.LXIV.

CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de, S.J., Histoire/ et description générale de/ la Nouvelle France/ avec le journal historique/ d'Un voyage fait par ordre du roi/ dans l'Amérique septentrionale. Paris, Chez Giffart, 1744. 3v.

CHEVALIER, (Le) de..., Essais historiques sur les modes et la toilette françaises, Paris, 1824. 2v.

DAINVILLE, D. (pseud. de Gustave Bossange), Beautés de l'histoire du Canada. Paris, 1821.

GASPÉ, Philippe-Aubert de, Les Anciens Canadiens. Québec, 1863.

JUCHEREAU de SAINT-IGNACE, Mère Françoise, Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. A Montauban, Chez Jerosme Legier, Imprimeur du Roy, s.d. (probablement 1751).

LAFITAU, Joseph-François, Moeurs/ des/ Sauvages/ Ameriquains,/ compare'es aux moeurs/ des premiers temps,/ etc./, A Paris, M.DCC.XXIV. 4v.

LA POTHERIE, Bacqueville de, Histoire de l'Amérique septentrionale, etc. A Paris, Chez Brocas, Quai de Canti, au Pavillon du Collège des Quatre-Nations, aux Armes de Mazarin. M. DCC.LIII. 4v.

LESCARBOT, Marc, Histoire/ de la Novvelle-/ France/ Contenant les navigations, decouvertes, et habi-/ tations faites par les François ès indes Occiden-/tales et Novvelle-France souz l'avoeu et authorité de noz Roys Tres-Chrétiens, et les diverses/ fortunes d'iceux en l'execution de ces choses,/ depuis cent ans iusques à hui/. A Paris,/ Chez Iean Millot, devant S. Barthelemi/ aux trois Coronnes [*sic*]: Et en/ sa boutique sur les degrez de la grand' salle du Palais./ M.DC.XII.

MARIE-URSULE, Soeur, C.S.J., Civilisation traditionnelle des Lavallois. Archives de Folklore, nos 5 et 6. Québec, 1951.

MASSICOTTE, E.-Z., La ceinture fléchée, chef-d'oeuvre de l'industrie domestique au Canada. MSRC., section 1, 1927, p. 1-13.

MASSICOTTE, E.-Z., Le costume civil masculin à Montréal. MSRC., vol. XXXIII, 1930.

MIGEON, Gaston, Les arts du tissu. Paris, 1929.

POULIOT, J.-Camille, L'île d'Orléans. Québec, 1927.

ROY, Antoine, Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français. Paris, 1930.

ROY, Charles, Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard en particulier de ses communes rurales. Montbéliard, 1886.

ROY, Hippolyte, La vie, la mode et le costume au XVIIe siècle, époque Louis XIII. Étude sur la cour de Lorraine établie d'après les mémoires des fournisseurs et artisans. Paris, MCMXXIV.

SAGARD, Gabriel, Théodat, récollet. Histoire/ Dv/ Canada/ et/ Voyages que les Frères/ Mineurs Recollects y ont faicts pour/

la conuersion des Infidelles'/. A Paris,/ Chez Claude Sonuis, rue S. Iacques,/ à l'Escu de/ Basle, & au Compas d'or./ M.DC.XXXVI.

SALONE, Émile, La colonisation de la Nouvelle-France. Paris. 1905.

VAN GENNEP, Arnold, Manuel de folklore français contemporain, Paris, 1938-1958. 9v.

d) Glossaires et Dictionnaires

BÉLISLE, Louis-Alexandre, Dictionnaire général de la langue française au Canada. Québec, 1960.

BESCHERELLE, Louis-Nicolas, Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française. Paris, 1858. 2v.

CLAPIN, Sylva, Dictionnaire canadien-français. Montréal et Boston, 1894.

COTGRAVE, Randle, A Dictionnary of the French and English tongues. London, Printed by A. Isly, 1611.

DIDEROT, Denis, Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Mis en ordre & publié par m. Diderot... & quant à la partie mathématique par m. d'Alembert. Paris, Brianson, 1751-1765. 17v.

FURETIÈRE, Antoine, Dictionnaire Universel,/ Contenant généralement tous les/ mots françois/ tant vieux que modernes, & les Termes des/ sciences et des arts, etc./. A La Haye et a Rotterdam, Chez Arnould et Reinier Leers,/ 1701. 3v.

GLOSSAIRE du parler français au Canada. Québec, 1930.

MÉNAGE, Gilles, Dictionnaire/ etymologique/ de la/ langue françoise,/ etc. Paris,/ Chez Birasson, rue Saint-Jacques,/ à la Science de l'Ange Gardien,/ M.DCC.L. 2v.

MUSSET, Georges, Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge. La Rochelle, 1929-1948. 6v.

OUDIN, Antoine, Dictionnaire/ Italien/ et François/ Mis en lumiere par Antoine Oudin, Secrétaire/ interprete du Roy./ Continué par Laurens Ferretti, Romain,/ Achevé', Reveu, et Augmente'/ etc., Par le S^r Vereroni, Interprete, & Maître/ des Langues Italienne & Françoise./ A Paris,/ Chez Guillaume de Luyne,/ Libraire, Au Palais, dans la Salle des Merciers,/ sous la montée de la Cour des Aydes,/ à la Justice,/ M.DC.LXXXI.

SAGARD, Gabriel, Théodat, récollet. Dictionnaire/ de la/ langve hvronne/ necessaire à cevx qui n'ont l'intelligence/ d'icelle, et qui ont à traiter avec/ les savvages dv pays./ A Paris,/ Chez Denys Moreav, rue S. Iacques,/ à la Salamandre d'Argent./ M.DC.XXXII.

TRÉVOUX, Dictionnaire/ universel/ François et Latin,/ vulgairement appele/ Dictionnaire de Trévoux,/ A Paris, Par la Compagnie des Libraires Associés, M.DCC.LXXI. 8v.

e) REVUE

MÉLUSINE (revue mensuelle), Paris, 1877.

La plupart des illustrations ont été fournies par monsieur R. L. Regor, professeur de l'histoire de la mode à l'École des Métiers commerciaux du Québec.

CHAPITRE PREMIER

Les circonstances historiques

LES INFLUENCES SUBIES

Française. — Sauf exception, le Canadien s'habille «à la française», aux XVIIe et XVIIIe siècles. Sans la chaussure, l'apport indigène serait numériquement insignifiant dans le costume civil de la Nouvelle-France. Il ne sera pratiquement pas question de vêtements «à la canadienne» avant le milieu du XVIIIe siècle. En 1753, La Potherie est l'un des premiers à noter le port d'un «capot bleu à la Canadienne» (1) par les pensionnaires des Jésuites. Bref, la tenue vestimentaire du Canadien s'inspire ordinairement des modes métropolitaines.

Les habitants de la colonie du Saint-Laurent ont toujours importé toutes sortes d'habits de France. Au début de l'année 1635, le navire Saint-Jean quitte La Rochelle à destination de Québec. Le bâtiment ne tardera pas à revenir à son port d'attache après avoir pris eau à quelques lieues de la côte. En vue de réclamations, les armateurs font dresser une liste des marchandises avariées. Parmi les articles énumérés, retenons «Un abit de drap despagne» destiné au sieur de La Tour, «20 chemises», «60 chemises po' hommes de toille de laval», «16 petites Chemises toille blanche» et «2 douzaines bonetz rouge» (2).

L'étude de la civilisation matérielle du Québec nous réserve maintes surprises. Le milieu dans lequel vivaient nos ancêtres n'est pas toujours conforme à ce qu'on a dit ou écrit sur le sujet. Cet écart s'applique particulièrement au costume, qui peut rivaliser de richesse avec celui des habitants d'Europe et des colonies du Nouveau Monde. Constatons que la garde-robe du Canadien est ordinairement mieux garnie que celle de sa compagne, qui se reprend cependant sur les tissus de qualité.

La Canadienne désire souvent des vêtements luxueux. D'aucunes y consacrent même des sommes considérables. Veut-on un exemple? En septembre 1704, Thérèse Migeon (3), veuve de Charles Juchereau de Saint-Denis (4), a un manteau vert à fleurs d'argent, un habit de taffetas et un jupon de damas

---

(1) La Potherie, *op. cit.*, I: 238.

(2) Estat des marchandises Victuailles et autres choses qui se trouvent restée de La Carcaison cy devant Faicte dans Le Nauire Le St Jehan por le Voyage de la Nouvelle fran' Et de la qualité d'Icelles perte et dommage provenu et Cause du relachement dud Navire au mois de Janvier Ao pnt 1635. Document B-5654, no 102, Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle.

(3) Baptisée à Montréal le 5 février 1678, Thérèse Migeon est la fille de Jean-Baptiste, originaire de Saint-Pierre de Moulins, en Bourbonnais, et de Catherine Gauchet.

(4) Elle avait épousé Charles Juchereau, à Montréal, le 21 avril 1692. Né à Québec le 25 décembre 1655, Charles était le fils de Nicolas Juchereau et de Marie-Thérèse Giffard.

qui valent respectivement cent, cent vingt et cinquante livres [5]. La garde-robe complète de la veuve Juchereau est prisée à plus de quatre cents livres. Jolie somme, qui équivaut à presque trois fois la valeur d'une maison d'alors. Au mois de février 1710, un tabellion se rend à la ferme de Nicolas Petit, à Varennes, pour y priser une maison «de pièce sur pièce de Bois de fresne Couverte de paille de trente Cinq pieds de Long sur Vingt deux pieds de Large » [6]. La construction ne coûterait que cent cinquante livres.

Jeanne Mance serait, à ses heures, pareillement coquette. C'est ainsi qu'elle porte des «jarretières de Satin large de quatre Doigts» [7], qui sont sûrement les plus belles de la région montréalaise. Rien d'étonnant qu'elle laisse, après sa mort, en 1673, l'une des plus riches garde-robes de son temps. Une brève énumération nous permet de juger de l'importance de cette collection, qui compte au moins cent trente-huit pièces [8].

bas	5	(paires)	habits	2	
bonnets	22		jupes	7	
caleçons	2		justaucorps	1	
camisoles	5		manchon	1	
cape	1		manteau	1	
chemises	30		mouchoirs	31	
coiffes	6		simarre	1	
cornettes	11		souliers	3	(paires)
corps	2		tavoyelle	1	
écharpe	1		tabliers	2	
gants	3	(paires)			

Le costume féminin est particulièrement varié. Dès le XVIIe siècle, la Canadienne dispose d'une bonne vingtaine de jupes et d'autant de jupons de différents tissus. Les paysans et les artisans ont des pièces vestimentaires qu'on ne trouve généralement que chez les petits gentilshommes et les bourgeois cossus de France. Mentionnons les rhingraves [9] et les bourses à cheveux dont il sera question dans cette étude. Au milieu du XVIIe siècle, le port de la bourse à cheveux est particulièrement à la mode dans les secteurs de Saint-Sulpice et de Lavaltrie. Ajoutons quelques autres habits d'usage plus courant, tels que le justaucorps, le pourpoint, le cabot, les hauts-de-chausses, le manteau et la casaque. Enfin, les archives notariales nous révèlent la présence de vêtements tout à fait inconnus de nos jours.

Les «étoffes du pays» ne jouissent pas de la faveur populaire avant la seconde partie du XVIIIe siècle, et pour cause. Jusqu'à cette époque, la compagne de l'habitant témoigne peu d'intérêt pour les travaux domestiques. Les premiers métiers à tisser produisent des toiles, car on se préoccupe d'abord

---

(5) Inventaire des biens de la succession de feu Mr de Juchereau — 2 septembre 1704. Antoine Adhémar, 6880. AJM.

(6) Inventaire des biens de Nicolas petit dit beauchemin — 20 febvrier 1710. Anthoine Adhémar, 8405. AJM.

(7) Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal — 19 juin 1673. Bénigne Basset, 927. AJM.

(8) *Loc. cit.*

(9) Hauts-de-chausses en usage au XVIIe siècle.

de la culture des plantes textiles. Les droguets et les «étoffes» ne viendront que plus tard. C'est en vain que les gouverneurs et les intendants inciteront les Canadiennes à s'occuper d'artisanat. L'importation de tissus métropolitains va pallier une production domestique nettement insuffisante. Il s'ensuivra que le costume canadien sera d'inspiration et de coupe européennes.

Nous avons vu précédemment que les premières générations de Canadiens ne s'habillaient ordinairement pas comme on a tenté de nous le faire croire.

Si l'habitant de la Nouvelle-France s'est d'abord difficilement adapté aux exigences du continent nord-américain, il a pourtant dû se vêtir conformément au climat et aux longues pérégrinations à travers les bois. Aussi adopte-t-il des vêtements comme en portent les habitants de la Russie, de la Pologne et des pays de la mer Baltique. D'autre part, les longues courses en forêt l'incitent à emprunter quelques vêtements à l'indienne.

Autres apports. — Le costume canadien ne s'inspire pas uniquement des modes métropolitaines. Des vêtements anglais et hollandais sont apportés sur les bords du Saint-Laurent par des coureurs de bois et des voyageurs qui font régulièrement la navette entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs importations étrangères nous parviennent également par les voiliers du roi. Il s'agit ordinairement d'étoffes qui serviront à la confection des habits.

Les marchandises espagnoles sont assez courantes dans la colonie. Dès 1635, un habit de drap d'Espagne parvient au sieur de La Tour ([10]). Plus tard, en mars 1685, le sieur Le Moyne possède «Une aune Trois quarts de drap despagne brun a quinze Livres Au'» ([11]). La péninsule ibérique nous envoie pareillement de l'espagnolette ([12]). A l'automne de 1693, la famille de Jacques Le Ber a «quatorze au'. Espagnollette à sept livres au'» ([13]).

Les tissus anglais sont en usage dès le milieu du XVIIe siècle. Le drap de Londres est particulièrement renommé pour sa qualité. Au début de février 1662, Lambert Closse dispose d'«Une aulnes trois quarts façon Serge de Londres Blanches, A Sept Livres Laune» ([14]).

De la Hollande viennent la batiste ([15]), le camelot et la toile. «Dix Aulnes Un quart de paptiste (*sic*) hollandée ([16]) a Sept livres aulne» ([17])

---

(10) Estat des marchandises Victuailles, etc.

(11) Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne — 27e mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

(12) Espèce de droguet ou de ratisse fine en laine cardée, dont on se servait pour faire des doublures, des caleçons, des jupons, des vestes, des surtouts, des pantalons, etc. On la fabriquait principalement en Espagne.

(13) Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne, Sa feme'. 1er décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset, 259. AJM.

(14) Inventaire des Biens Meubles et Immeubles de defft Le sr Lambert Closse — 8 février 1662. Bénigne Basset, 228. AJM.

(15) Toile de lin très fine et très serrée. Du nom de l'inventeur, Baptiste Chambry, qui vivait à Cambrai, au XIIIe siècle.

(16) Batiste très forte qui constitue la toile de Hollande.

(17) Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest — 18 juin 1663. Bénigne Basset, 269, AJM.

se trouvent chez les Testard, vers la mi-juin 1663. En juillet 1677, le sieur Jacques Girard possède «Vingt Aulnes Camelot d'hollande Rayé» ([18]). En mars 1685, le sieur Le Moyne a «Unze Aunes de toiles de hollande A Six livres lau'e» ([19]).

Les toiles d'Allemagne sont également utilisées pour les doublures de vêtements. Dès novembre 1684, il y a «une aune de toisle jaune dallemagne» ([20]) chez le sieur de Belestre. Contentons-nous de cette première mention. En terminant, rappelons un autre apport. A l'été de 1690, les héritiers du Montréalais Charles Juillet se partagent «Cinq Aunes frize d'Irlande» ([21]). On se rend compte que, dès la seconde partie du siècle, les tissus étrangers ne manquent pas en Nouvelle-France.

Indigène. — Quelques pièces vestimentaires sont empruntées à l'Indien. Citons d'abord le brayet et les mitasses. Lafitau dira à ce sujet, vers 1722 ([22]):

> «Les habillements des Iroquois et des autres Sauvages moins Septentrionaux, consistent en plusieurs pièces, qui sont le Brayer, une sorte de Tunique, les Bas ou Mitasses, les Souliers et la Robe.
>
> Le Brayer est le seul nécessaire et qu'ils ne quittent point. Ils se dépouillent aisément de tous les autres quand ils sont dans leurs Cabane, ou qu'ils en sont genez, sans crainte de blesser la modestie.
>
> Ce Brayer, que nos Iroquois nomment *Gaccaré,* est, pour les hommes une peau large d'un pied et longue de trois ou quatre. Ils la font passer entre les cuisses, et elle se replie dans une petite corde de boyau qui les ceint sur les hanches, d'où elle retombe par devant et par derrière, de la longueur d'un pied ou environ.»

Cette culotte rudimentaire, facile de confection et résistante à l'usure, est fort appropriée aux courses à travers les bois. Rien d'étonnant qu'elle soit l'un des vêtements les plus portés par l'autochtone. Cette mode sera vite adoptée par les coureurs de bois, et nombre de marchands «équipeurs» fourniront un brayet et des mitasses aux engagés en partance pour les hauts. Le 20 mai 1733, Antoine Mesny, de Laprairie, s'engage à mener un canot aux pays des Miamis et à en redescendre l'année suivante moyennant «La somme de Deux Cent trente Livres Une paire de mitasse et Un Brayet pour Les Gages Et Salaires dud[t] Engagé qui Luy seront paye scavoir Lad[e] somme a son retour En Cette ville En pelteries au prix des marchands Equippeurs Et Lad[e] paire de mitasse Et Le Brayet avant son Depart de Cetted[e] Ville» ([23]).

Mêmes obligations consenties le lendemain, lorsque Augustin Bernard dit Carignan, de Boucherville, promet de se rendre chez les Miamis pour «la

---

(18) Inventaire De Biens Meubles De Deffunt Sr Jacques Girard — 7' juillet 1677. Bénigne Basset, 1414. AJM.

(19) Inventaire Des biens Monsieur Le Moyne — 27e mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

(20) Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre — 12e Xbre 1684. Bénigne Basset, 1602. AJM.

(21) Inventaire des biens de deffunts Charles Juillet et Catherine Saintard — 7e et 16e Juillet 1690. Anthoine Adhémar, 1707. AJM.

(22) Lafitau, *op. cit.,* III: 25.

Anthoine Adhémar. AJM.

(23) Engagement d'Antoine Meny A Me Darnau Et Compagnie — 20e May 1733.

somme de trois cents livres Et Une paire de mitasse pour Les gages Et salaires dudit Engagé qui Luy seront payé scavoir Lad[e] somme a son retour En Cette ville En pelteries au prix des marchands Equippeurs Et Lad[e] paire de Mitasse avant son départ de Cette ville» ([24]). Le même jour, Jean-Baptiste Tartre accepte de monter à Michillimakinac pour le compte du sieur Charles Rupallais Gonneville, à condition que ce dernier lui donne un brayet avant de quitter Montréal et la somme de deux cents livres à son retour, l'an prochain ([25]). Enfin, le 27 mai 1738, Gabriel Allard, de Saint-François, s'engage à gagner Michillimakinac afin d'en ramener un canot de marchandises et de pelleteries pour le compte du sieur de Coloron. Le voyageur reçoit «une paire de mitas Et un Draguet... ([25a]).

Les mitasses, qui sont des bandes d'étoffe avec lesquelles on s'enveloppe les jambes, complètent l'habillement du Canadien qui voyage en forêt. Lorsqu'ils marchent dans les bois, les Indiens en portent pour se garantir des arbustes et des plantes. Originellement, les mitasses consistent en lanières de peau. A ce propos, un Jésuite écrit, vers le premier quart du XVIIIe siècle ([26]):

> «Les bas ou Mitasses, ainsi que les françois les nomment, se font d'une peau repliée et cousue, laquelle setrecit dans le même sens que la jambe et a qui on laisse en dehors une frange ou un rebord de quatre doigts de largeur. Les femmes les font monter jusques aux genoux, et les attachent au dessous avec des jartieres joliment travaillées en poil d'Elan et de Porc-Epy. Les hommes les portent jusques à mi-cuisses, et les attachent sur les hanches à la ceinture qui tient leur Brayer.
>
> Ces bas qui n'ont point de pied, s'emboitent dans des souliers d'une peau simple, sans talon et sans semele de cuir fort. On la fonce un peu sur les doigts du pied où elle est cousue, avec des cordes de boyau, à une petite languette de cuir. On reprend ensuite tous les plis avec des courroyes de la même peau, qu'on passe dans des trous pratiqués de distance en distance, et qu'on lie au-dessus du talon, après les avoir croisées sur le col du pied.
>
> Quelques-uns font monter ces souliers jusques à mi-jambes, pour être moins incommodez des néges, et alors la manière dont on les attache les fait ressembler assez bien a la chaussure qu'on donne aux Héros et aux gens de guerre dans la Milice Romaine.»

Pour les longues pérégrinations, le Canadien préfère les mitasses de tissu à celles de cuir. Dès le milieu du XVIIIe siècle, le naturaliste Kalm note que les habitants «s'enveloppent les pieds avec des morceaux d'étoffe carrés au lieu de bas et ont adopté beaucoup d'autres façons indiennes» ([27]). Quelques années plus tard, un officier militaire précise ([28]):

> «Ce qu'on nomme mitasses ou mitassones en langue sauvage sont des espèces de bas que les canaiens (*sic*) font avec deux demies aunes de drap, ou une aune de milton séparé en deux pour chaque jambe et cousu de la longueur de la jambe de la largeur de la moitié du mollet pour que la jambe puisse

---

(24) Engage[t] de augustin benard Carignan A Mr Darnaud Et Compagnie — 21e May 1733. Anthoine Adhémar. AJM.

(25) Engagement de J. B. tartre LaRivière au sr de Rupallaist Gonneville — 21e may 1733. Anthoine Adhémar. AJM.

(25a) Engagement dalard au sr De Coloron 27 may 1738. Danré de Blanzy, AJM.

(26) Lafitau, *op. cit.*, III: 26.

(27) Kalm, *op. cit.*, II: 193.

(28) *Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale,* 70.

entrer, de sorte qu'il reste un excedent hors de la coutume d'environ quatre à cinq pouces de large qu'on laisse voltiger à volonté le long de la jambe, ou dont le bout d'en bas se met si l'on veut dans le soulier et s'attache par le haut avec une jarretière au-dessus du mollet.»

A l'été de 1696, le Montréalais Médard Mazeret porte déjà «Une paire de meschantes Mitasses rouges...» ([29]). S'inspirant sans doute du costume des militaires français cantonnés au pays, Jacques Bourbonnière, de Chambly, a «une paire de mitasse detoffe Blanche» ([30]), dès le mois de mars 1759. Se trouvant à Québec, quelques années auparavant, Le Beau désire se faire conduire jusqu'à un fort anglais. Mais il devra se déguiser pour tromper l'attention des habitants et des coureurs de bois: «Je quittai donc mon Habit, ne me réservant qu'une simple feste, par dessus laquelle je mis une chemise sale et une couverture bleue. Je me fis coudre des Mitasses ou pieces de mazamet sur les jambes; je pris des souliers sauvages...» ([31]).

Nous empruntons d'autres choses à l'Indien. Les manches sauvages, par exemple, sont à la mode, au XVIIe siècle. A l'automne de 1684, le sieur de Belestre en a treize paires, qui vaudraient quarante sols chacune ([32]). Jusqu'à 1700, nous ne trouvons pas moins d'une centaine de manches dans la seule région montréalaise. Vers la fin de 1706, Pierre Raimbault dispose de cinq paires de «Manchette de Baptiste» ([33]).

Durant la froide saison, les manches complètent l'habillement de l'autochtone au XVIIIe siècle. Lafitau explique à ce propos ([34]):

«La Tunique est une sorte de Chemise sans bras, faite de deux peaux de Chevreuil, minces et légères, depouillées entièrement de leur poil et découpées en guise de frange par le bas, et à la naissance des épaules.

Pendant qu'ils sont en voiage et durant la rigueur de l'hyver, ils ont des bras postiches, lesquels ne tiennent point à l'habit ou à la Tunique, mais qui sont liées ensemble par deux courroyes qui passent derrière les épaules.»

Voilà une description pour le moins intéressante. En somme, la manche sauvage n'est qu'une sorte de mitasse couvrant le bras et l'avant-bras.

Dès le XVIIIe siècle, la Canadienne porte, surtout pour les voyages en voiture durant l'hiver, un châle de laine épaisse et tissée au métier. Cette coutume semble d'inspiration indigène, même si le port du châle est courant en certains secteurs européens. C'est que la femme du colon ne tarde pas à imiter la femme indienne, qui se préserve des rigueurs du climat en se couvrant d'une «espece d'Etole ou de Robe sans bras, nouée sur les épaules, laquelle pend jusqu'à mi-jambes...» ([35]).

L'homme des bois ne s'habille pas autrement. Écoutons Lafitau nous décrire cette tenue hivernale ([36]):

---

(29) Inventaire des biens de deffunt Medard Mazeret — du 6e Juillet 1696, Bénigne Basset, 2361. AJM.

(30) Inventaire de jacques bourbonnière — 4e Mars 1759. Antoine Grisé, 122. AJM.

(31) Le Beau, *op. cit.*, I: 108.

(32) Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre — 12e Xbre 1684. Bénigne Basset, 1602. AJM.

(33) Inventaire des biens de la Com[te] qua Este Entre sr Raimbault et feue dam[lle] Simblin vivant Sa femme — 20 et 25 Xb' 1706. Anthoine Adhémar, 7611. A.J.M.

(34) Lafitau, *op. cit.*, III: 26.

(35) *Ibid.*, III: 25.

(36) *Ibid.*, III: 26.

«La Robe est une espece de couverture en quarré, longue d'une brasse en un sens, sur une brasse et demie dans l'autre. On laisse à quelques-unes le poil. D'autres sont entièrement dépouillées; quelques-unes sont faites de peaux entieres d'Elan, de Cerf ou de Biche, de Boeuf Illinois, etc. D'autres sont de pièces rapportées de plusieurs peaux de Castor ou d'Ecureuils noirs. Ces Robes(37) sont frangées en haut et en bas.»

Le Canadien et sa compagne portent des «souliers de boeuf» qui sont une réplique de la chaussure indienne. Ce soulier est «à plis», «à pièces» ou «à cordonnerie», selon la façon de le coudre. Dans le premier cas, la semelle et le dessus de la chaussure se rejoignent en empeigne et sont attachés l'un contre l'autre. Relativement au soulier «à pièces», ces mêmes parties sont placées l'une sur l'autre. Quant au soulier «à cordonnerie», les points sont faits d'après la technique traditionnelle des artisans français.

L'ATTRAIT DES MODES FRANÇAISES

Au XVIIe siècle, l'autochtone n'a pratiquement rien emprunté au blanc. Mais la traite des fourrures ne tardera pas à introduire des tissus et des vêtements européens jusque chez les peuplades les plus éloignées. Si bien qu'à la fin du siècle, le nombre des vêtements français portés par l'Indien est plus considérable que celui des vêtements indigènes adoptés par le blanc. Dès le premier quart du XVIIIe siècle, des narrateurs observent que le fils des bois a appris à se vêtir à l'européenne. Dans la fabrication des mitasses, les étoffes remplacent désormais le cuir. Les pièces vestimentaires deviennent le butin de guerre favori des tirailleurs indiens. D'autre part, l'autochtone va souvent troquer sa fourrure contre des habits français qui lui donneront un air ridicule.

Cet attrait du costume et surtout des tissus européens se fait particulièrement sentir au premier quart du XVIIIe siècle. Un Jésuite, qui connaît bien les moeurs et les préférences indigènes, écrit à ce sujet (38) :

«Pour le present la plupart des Sauvages qui sont au voisinage des Européens, en conservant leur ancienne maniére de s'habiller, n'ont fait que changer la matière de leurs habits. Ils portent des chemises de toile au lieu de Tunique, des brayers et des Mitasses d'étoffes. A la place de leurs Robes de fourrures, ils se srvent de couvertures de laine, de poil de chien, et de belles écarlatines rouges et bleues. Il y en a aussi beaucoup qui portent une sorte de juste-au-corps à la Françoise, que les Canadiens comment *capots*. Mais, comme je l'ai déjà dit, avant l'arrivée des Européens, tous leurs vêtements étoient de cuir. Les étoffes et les toiles leur étoient absolument inconnues, et ne sont point encore en usage chez les Nations éloignées, qui ne peuvent pas jouir facilement de nôtre commerce.»

L'Indien ne tardera pas non plus à adapter les tissus européens à ses techniques artisanales et à ses besoins. Vers la mi-septembre 1684, un estimateur se rend chez les Belestre, à Montréal, pour y trouver «Cinquante Cinq Aulnes Estoffe a Lyroquoise a quatre Livres au'» (39).

---

(37) L'appellation a été conservée jusqu'à nos jours. Dans la langue campagnarde, on désigne encore du nom de «robe» la couverture de fourrure dont on se sert pour voyager en voiture à traction animale, durant l'hiver.

(38) Lafitau, *op. cit.*, III: 28.

(39) Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre — 12e Xbre 1684. Bénigne Basset, 1602. AJM.

Les vêtements français ont toujours été recherchés par la femme indigène. Les exemples ne manquent pas. Qu'il suffise de retenir ce marché pour le moins singulier. A l'été de 1701, un marchand montréalais, Pierre Roze, souffre de violents maux d'estomac qui l'empêchent de garder toute nourriture. C'est alors qu'une Iroquoise nommée Marie Chambly accepte de l'allaiter, moyennant que le «patient» l'habille à «la françoise de pied en cap». Malgré ce traitement, Roze meurt quelques semaines plus tard. Comme on le prévoit, la fille des bois réclame les «honoraires» de ses allaitements répétés, mais l'exécuteur testamentaire, qui ignore tout de cet arrangement, décide de s'en remettre au jugement du tribunal. Après audition des principaux témoins, Marie Chambly a finalement gain de cause. Laissons le scribe nous raconter ce qu'il a vu et entendu au cours de cette surprenante séance de justice ([40]):

«Entre Marie Chambly com^{te} et demanderesse suivant Les de [*sic*] sa Requeste dUne part Et sieur Anth' pascaud mar^{t} de Cette Ville au nom et Comme Executeur Testamentaire de deffunt Le s^{r} pierre Roze comp^{t} et deffend^{r} dautre, Et ayant veu Lad Chambly habillée En sauvagesse et Reccogneu quelle parloit Irokois et nentendoit pas La Langue françoise Nous Luy avons nomme doffice pour Nous Interpreter Ce quelle nous voudra dire; françoise Goupil veuve du s^{r} Courraud L'a Coste, A Ce pn^{te} Laquelle a accepte Lad charge et Luy Avons fait faire serment de bien et fidellc^{t} et En sa Concience Nous Expliquer Toutes Les demandes que Lad Chambly a a fe' aud s^{r} pascaud aud nom, Et apres ser^{t} fait par Lad Goupil Nous a dit que Lad chambly Luy a dit quelle avoit allaiter Led deffunt roze pendant sa maladie et Jusqu'a son decez et Sest exposée a Contracter sa maladie et que Led Roze Luy promit de l'habiller a La francoise po' Ses peines et soins a quoy Led deffunt na pas satisfait Ce quelle offre de prouver, Et par Led s^{r} pascaud aud Nom, a este dit quil a bien Connoissance que Lad Chambly a allaiter Led deffunt roze mais na pas de Connoisance quil Luy ayt promis de La fe' habiller a la Francoise, Et par Lad Goupil Nous a este dit que Lad Chambly vint de Luy dire quelle peut prouver par Mr de Maricour et fran' roze Comme led deffunt roze Luy a promis de l'habiller a la francoise Et attendu q^{lz} sont Jen [*sic*] p^{ntz} a requis quil Nous plut Luy permetre de Les fe' assigner a heurep^{nte} pour deposer verite Ensembl' Led sr pascaud po' Les veou Inver sur quoi Nous avons ord^{e} que Led sr de maricour et Led sr fran' roze seront assignez a heure pn^{te} pour deposer et Led sr pascaud aud Nom pour Les veou Inver. En vertu de Laquelle ord^{ce} Lad Goupil Nous a dit que Lad Chambly a faitz assigner a Ced Jour et heure Led sr de maricour et fran roze po' deposer et Led sr pascaud aud nom pour Les veou Inver et attendu quilz sont pn^{tz} nous a requis de proceder a Leur audi^{on} prealab' serm^{t} fait, Et apres serm^{t} fait par Lesd sr de Maricour et francois Rose de dire veritté En pn^{ce} dud sr pascaud aud nom quy a dit Navoir Aucuns Reproches a faire Contre Lesd temoins pn^{ts} par Lad Chambly Avons En pn^{ce} des parties procede a Leur Audi^{on} Ainsy quil Ensuit, Est Comparu paul Lemoyne Escuyer sr de maricour Cap^{ne} dUne Compagnie du dettache^{t} de la marine dem^{t} en Cette ville age de trente sept ans ou Environ Leq^{l} apres serment par Luy fait de dire veritte et q^{l} a deClare nestre parent allié serviteur ny domestique de lUne ny de Lautre des parties et nous a represente Lexploit dassigna^{on} a Luy donnée Ce Jourdhuy par Le serg^{t} hatanville Pour deposer a la requeste de lad chambly Depose sur Le Contenu cy dessus dont Luy avons fait fe' Lecture par nostre greffier, que La priere dud deffunt rose Il Luy Envoya Lad marie Chambly pour Lalaiter A Laquelle Led deffunt promit a La pn^{ce} dud sr deposant de La fe' habiller a la françoise pour ses

(40) Registre des audiences ÷ bailliage de Montréal, années 1701 et 1702, pp. 599, 600 et 601. AJM. — Quelques extraits de ce document furent publiés par E.-Z. Massicotte dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1922-1923, p. 150.

peynes et soins, quoy Est tout Ce qu'il a dit scavoir Lecture a Luy faite de sa depoon a dit Icelle verite y a persiste et Na Requis sa (un mot illisible), Est Comparu fran Roze demt En Cette ville age de dix huit ans ou Environ Leql apres sermt par Luy fait de dire veritte A deClare Estre frere dud deffunt pierre Roze et nestre parant Allie serviteur ni domestique dud sr pascaud ny de Lad Chambly Et no a represente Lexploit assignaon a Luy donne Ce Jourdhuy par lhuissier hatanville pour deposer a la reqte de Laditte Marie Chambly Depose sur Les faitz contenus cy dessus dont Luy avons fait faire Lecture par nre greffier que Lad Chambly allaictant Led deffunt pierre Rose son Frere Il vint chez sond frere Avec Leql Led deposant demeuroit une sauvagesse pour Chercher Lad Chambly trouvant quelle Estoit Inutile a sond frere, Et que dans Ledt tempz Sond frere pria Lad Chambly de rester et q' sy Elle vouloit demeurer avec Luy pendant deux mois quelle Gaigneroit de quoy sabiller et que Lad y resta et a allaicte sond frere Jusques a son decez quy Est Tout Ce quil a dit sçavoir Lecture a Luy faite de sa depoon y a persiste et deClare ne scavoir Escrire ny signer de Ce Enquis suivant Lordce et na Requis salaire, Et par Lad Goupil a este dit assistée de Lad Chambly quil nous plaise veu Les depoons desd sr de maricour et fran Rose AdJuger a Lad Chambly Les fins de sa demande avec despens, Nous veu Lesd depositions et ouy Le procur du Roy En nre siege Avons Condne Led sr pascaud aud Nom de fournir a lad Chambly de quoy lhabiller a La françoise Avec despens Mandonc etc.»

L'exécuteur testamentaire ne tarde pas trop à s'acquitter de cette obligation, comme en témoigne le document rédigé par Anthoine Adhémar et signé par Juchereau de Saint-Denys le 2 février 1704 [41]:

«Est Comparu françoise Goupil veuve du sieur Couraud La Coste Interprete par nous sommée doffice a marie Chambly assistee de Lad Chambly quy nous a dit et Explique que Lad Chambly deClare quelle a recu CeJourdhuy En Consignaon de nre sence dehier du sr Anth' pascaud Exeur testamentaire de deffunt sr pierre Roze de La marchandise pour sabiller et q' ça Este En la pnce de Lad Goupil quy se montent a la somme de soixante dix Livres dix Neuf sols du pais dont et du tout Lad Chambly a quitte et quitte Led sr pascaud et tous au'es Ainsy q' Lad Goupil no' La Explique En pnce du procur du Roy En nre siege de laqle deClaraon Led sr pascaud pnt a Requis Acte octroyée po' Luy servir Ce q' de Raison fait et Donne aud cille marie par Le Loeito' Genneral susd Le 22e feb' 1702.»

Ainsi se termine cette singulière affaire, qui témoigne de l'attrait que les modes françaises exercent sur les femmes indigènes. Que ne feraient-elles pas pour enrichir leur garde-robe?

L'IMPORTATION DES VÊTEMENTS

La colonie du Saint-Laurent ne produit pas suffisamment de tissus pour satisfaire à ses besoins les plus immédiats. Peut-il en être autrement, puisque la Canadienne ne manifeste jamais d'intérêt pour les tâches domestiques, du moins au XVIIe siècle? D'autre part, les tisserands sont peu nombreux. En Canada, les premiers métiers à tisser ne remontent qu'au début du XVIIIe siècle. Ils nous donnent des toiles, car le Canadien s'intéresse d'abord à la production des plantes textiles.

---

(41) Du vingt deuxiesme febvrier 1702 de Relevee pardt Monsr Le Lieute' Genneral susd — Registre des Audiences (bailliage), 1702.

La faible production locale des étoffes et la préférence marquée des habitants de la colonie pour les modes européennes favorisent l'importation de tissus et de pièces vestimentaires. Dès la première partie du XVIIe siècle, il en sera apporté régulièrement par les vaisseaux venant de France. Ces envois sont destinés à des marchands et à des particuliers. Voyons un premier exemple.

A l'automne de 1635, le navire *Saint-Jean* fait voile de La Rochelle à destination du Canada. Mais le bâtiment va prendre eau et devra revenir à son port d'attache. En vue de réclamations futures, les armateurs font dresser une liste des marchandises avariées. Parmi ces divers effets envoyés à Québec, retenons ce qui suit ([42]) :

> «L'article 56. Contenant 70 paires Souliers de Vache 30 paire... 8 paires ausd. Souliers. Une paire bottes et Une paire Soulliers de femme le toute restant 203 L 10 S.
>
> L'article 65. Contenant Un abit drap despagne et 20. chemises et aultres.. pour Mr de la Tour Se trouvant toutes Lesd chose Sans rester en dommage[t] et enpartant quelles auroient couste 186 L 13 S.
>
> L'article 66. Contenant 60 chemises po' homme de toille de Laval et En soustant 45 s. Sa Trouvera Sans dommage en Vallant 135 l.
>
> L'article 68. Contenant 2 douzaines bonnets rouge Se trouvant sans dommage et ayant couste...
>
> L'article 69. Contenant 16 petite Chemises toille blanche pour defaut Se trouvant Sans dommages quelles auroient couste 12 L 9 S.»

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, chaussures, coiffures et vêtements parviendront régulièrement en Nouvelle-France par voie maritime.

LA CANADIENNE ET LA MODE

A l'instar des femmes des autres parties du monde, la plupart des Canadiennes s'intéressent à la mode et consacrent temps et argent à leur garde-robe. Ces affirmations sont cependant infirmées vers la mi-novembre 1685, alors que le ministre s'attriste de la paresse dont se rendent coupables les filles du pays, même si «les menus ouvrages de capots et de chemises de traite, écrit-il à Denonville, occupent un peu pendant l'hiver...» ([43]).

Au XVIIIe siècle, les femmes du pays vont se préoccuper davantage de leur tenue vestimentaire. Passant par l'Assomption, en septembre 1749, le

---

(42) Estat des marchandises Victuailles et autres choses qui se trouvent restée de la Carcaison cy devant faicte dans le Nauire Le St Jehan po[r] le Voyage de la Nouuelle fran' Et de la qualité d'Icelles pertes et dommage provenu et Cause du relachement dud Navire au mois de Janvier A[o] p[nt] 1635. Document B - 5654, no 102. Archives départementales de la Charente-Maritime. La Rochelle.

(43) Archives canadiennes, correspondances générales, C. 11 A., VII: 57-60.



PLANCHE I — (La Potherie, Bacqueville de — Histoire de l'Amérique septentrionale. etc., Paris, M. DCC. XXII, tome III.)

naturaliste Kalm observe que «toutes les femmes du pays, sans exception, portent le bonnet. Leur toilette consiste en un court mantelet sur un court jupon, qui leur va, à peine, au-milieu de la jambe» ([44]). Mais la Canadienne est encline aux moqueries: «Elles ne portent pas moins d'attention aux modes nouvelles et se moquent les unes des autres, chacune critiquant le goût de sa voisine. Mais ce qu'elles reçoivent comme nouvelle façon est déjà passé de mode, et mis au rebut en France.» ([45])

Signe d'une certaine aisance, «une croix d'argent est suspendue à leur cou» ([46]). Divers narrateurs conviennent du soin particulier que nos aïeules ont de leur chevelure. Kalm note qu'elles s'habillent richement le dimanche, mais qu'elles négligent leur toilette les autres jours, «sauf leur coiffure, qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes» ([47]). Et: «Chaque jour de la semaine, le dimanche excepté, elles (les Canadiennes) portent un mantelet petit et élégant, sur un court jupon, qui va à peine à la moitié de la jambe, et dans ce détail de leur ajustement elles paraissent imiter les femmes indiennes. Les talons de leurs souliers sont élevés et très étroits; je m'étonne qu'ainsi chaussées elles puissent marcher à l'aise.» ([48]) Cette dernière remarque s'adresse particulièrement à la citadine, car dans les campagnes le port du «soulier de boeuf» est préféré à celui de la chaussure française.

Les Canadiennes prennent grand soin de leurs tresses, qu'elles «papillottent chaque nuit» ([49]). Toujours à l'article de la mode, d'Alayrac observe, en 1755, que les femmes au pays «portent des jupes qui ne vont guère qu'aux mollets» ([50]). Puis, de conclure le militaire: «Chez eux le luxe est poussé jusqu'au dernier point. Il n'est pas jusqu'aux paysannes qui ne portent des robes de chambre et des casaquins ([51]) de soie, ainsi que des coiffes de dentelles et des souliers de damas, ce qui les rend envieuses de toutes choses... Les filles se tiennent fort bien, mais une fois mariées, elles négligent leur toilette.» ([52])

Les dames de qualité s'entourent d'un luxe qui n'est pas sans inquiéter les esprits pondérés. C'est à qui se parerait des plus belles toilettes. Kalm y voit l'influence de Versailles lorsqu'il écrit, au mois d'août 1749 ([53]):

> «Les jours de réceptions, elles (les Canadiennes) s'habillent avec tant de magnificence qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'Etat. Les Français, considérant les choses sous leur véritable aspect, s'alarment beaucoup de l'amour extravagant de la toilette qui s'est emparé d'une grand partie des dames en Canada, qui éloigne d'elles toute idée de faire des épargnes en prévision des besoins à venir, qui cause le gaspillage des fortunes et pousse à la ruine des familles.»

---

(44) Kalm, *op. cit.*, II: 61.
(45) *Ibid.*, II: 101-102.
(46) *Ibid.*, II: 159.
(47) *Ibid.*, II: 43.
(48) *Loc. cit.*
(49) *Ibid.*, II: 105.
(50) Aventures militaires, 29-30.
(51) Casaques ne dépassant pas les hanches.
(52) Aventures militaires, 29-30.
(53) Kalm, *op. cit.*, II: 101-102.

L'habillement de la campagnarde est fort heureusement plus pratique et plus simple. Elle porte déjà couramment les tissus domestiques dès la fin du XVIIIe siècle. Lambert ajoute à ce sujet (54):

> «The dress of the women is old fashioned... there are numbers who wear only cloth of their own manufacture, the same are worn by men. A petticoat and short jacket is the most prevaling dress, though some frequently decorate themselves in all the trappints of modern dinery... The elderly women still adhere to long waiste, full caps, and large clubs of hair behind. Some of the younger branches of the country-women are becoming more modern, having imbibed a spirit for dress from the French girls who live in the towns as servants.»

Passage significatif: le modernisme, si l'on peut s'exprimer ainsi, gagnerait déjà les campagnes. Avec d'autres contemporains, Lambert s'étonne du grand soin que la femme d'habitant affiche pour sa coiffure. Coquette à ses heures, voilà que la campagnarde porte la toilette les dimanches et jours de fête. Et le voyageur de préciser: «On Sundays and festivals every one is drest in the best suit, and the female will occasionnally powder their hairs and paint their cheeks (55).» La poudre et le fard seront de plus en plus en usage dans les milieux ruraux.

Enfin, selon un officier militaire qui séjourne au pays à la fin du XVIIIe siècle, le Canadien s'habille pour se garantir des rigueurs du climat. «Par-dessus des vêtements semblables à ceux que nous portons en Angleterre, précise Anburey, ils (les habitants des campagnes) ont des manteaux de laine très-chauds. Ils font encore usage de demi-bottines qu'ils recouvrent avec des espèces de guêtres, pour empêcher la neige de s'amasser alentour, et ont des gants et des bonnets fourrés, qu'ils peuvent rabaisser pour se couvrir les oreilles. Ils ne développent ainsi ces fourrures que lorsque le vent du Nord-Ouest (56) souffle (57).»

RÉPRESSION ECCLÉSIASTIQUE

Des dignitaires ecclésiastiques déplorent l'immodestie des toilettes féminines. Le 31 octobre 1690, l'évêque de Québec demande aux pénitentes de s'habiller modestement au foyer et à l'église. Selon le prélat, d'aucunes «ne se font point de scrupule d'avoir la gorge et les épaules découvertes quand elles sont dans leurs maisons et nous en avons même rencontrées dans cet état» (58). Et Mgr de Saint-Vallier de conclure, à l'intention du clergé (59):

> «Or pour déclarer nettement notre intention sur cet article, nous vous défendons expressement d'absoudre les filles et les femmes qui porteront la gorge et les épaules découvertes, soit dedans, soit dehors leurs maisons, ou qui ne les

---

(54) Lambert, *op. cit.*, I: 159.
(55) *Ibid.*, I: 173.
(56) Le «noroit» s'accompagne toujours en Canada d'une froide température.
(57) Anburey, *op. cit.*, I: 131.
(58) Mandements des évêques de Québec, I: 269. — Ordonnance touchant l'ivrognerie et l'impureté — Mgr de Saint-Vallier — donnée à Québec le dernier jour d'octobre 1690.
(59) *Loc. cit.*

auront couvertes que d'une toile transparente; et à l'égard de la communion, présentation du pain-bénit, offrande et quête qui se font par les filles et les femmes dans les églises, nous renouvelons tout ce qui a été reglé la-dessus par notre prédécesseur dans son mandemnt du 26 février 1682, et nous désirons que suivant l'Apôtre, les filles paraissent voilées, c'est-à-dire la tête couverte dans l'église.»

Cette consigne est-elle bien accueillie par le peuple? Peut-être pas, s'il faut en croire les observations que formule le gouverneur quelques jours plus tard. Le 12 novembre (1690), l'impétueux Frontenac écrit au ministre pour dénoncer la rigueur avec laquelle on accueille les modes féminines en Nouvelle-France: «Les ecclésiastiques et principalement ceux de Montréal, précise-t-il, gênent aussi beaucoup les consciences sur cet article et sur d'autres bagatelles de coiffures et de dentelles qui sont si extraordinaires qu'elles font beaucoup murmurer les peuples.» ([60])

Quoi qu'il en soit, l'autorité ecclésiastique va témoigner d'une aussi grande sévérité lors du synode tenu à Montréal, le 8 mars 1694. Les confesseurs refuseront dorénavant l'absolution aux femmes et aux filles «qui portent le sein découvert, lorsqu'elles ont été suffisamment averties du mal qu'il y a dans cette immodeste façon de se vêtir. On ne doit non plus leur donner la Sainte-Communion quand elles s'y présentent dans cet estat» ([61]).

Un cérémonial et des prières appropriés à la «Benediction de la robe blanche, Voile Baptismal, ou Chrêmeau, dont on refest les Enfans baptisez» se trouvent dans le *Rituel du diocèse de Québec,* publié en 1703. Cependant cette bénédiction ne s'est donnée qu'en de rares occasions. Avant de réciter l'orémus d'usage ([62]), le prêtre aspergeait d'eau bénite le voile de l'enfant.

A la suite de ces mandements et de ces ordonnances, va-t-on montrer plus de modestie et de respect dans les églises? Des manuscrits de l'époque témoignent du contraire. Voilà que les hommes vont maintenant fréquenter les lieux saints en tenue pour le moins délabrée. Le fait est particulièrement noté dans la région de Montréal, vers le milieu du XVIIIe siècle. Lisons un placard affiché à Varennes, le dimanche 11 juillet 1756 ([63]).

«Sur les plaintes qui nous ont été portées par mr La Coudray prestre curé de la paroisse de Varenne qu'au mépris et irréverence du Lieu Saint, quantité de jeunes habitans de la ditte Paroisse ont la témérité d'entrer dans l'Eglise pendant la célébration des saints mystères dans un équipage tout à fait indécent ayant leurs bonnets ou des mouchoirs sur la teste, leurs culottes relevées jusqu'a la moitié de la cuisse et leur bas tout à fait ravalés, avec des mantelets tout ouverts, ce qui cause un scandale notable parmy le reste des paroissiens et pouroit par la suite tourner à une conséquence d'autant plus grande qu'il s'en suivroit indubitablement un abus général par le mépris qu'on feroit des choses les plus saintes dans la religion. A quoy ayant égard et estant de la plus grande importance de couper un mal de cet espèce dans la racine, nous faisons par à présent très expresse inhibition et deffence à tous les habitants de la ditte paroisse de plus a lavenir paroitre dans l'Eglise pendant les Saints offices dans l'équipage qui vient d'être désigné, à peine contre les contravenans de dix livres d'amande appliquable à la fabrique de

---

(60) RAPQ, 1927-1928, 46. Lettre du gouverneur de Frontenac au Ministre, 12 novembre 1690.

(61) Ordonnance de Grimaldy, 2.

(62) Rituel du diocèse de Québec, 84.

(63) Archives publiques du Canada. Fonds Verreau, carton 13, no 64.

L'Eglise du lieu, et ce pour la première fois, et de plus grosse peine en cas de récidive.

Mandon aud. Joseph Hébert commandant les milices de la ditte paroisse ou à tout autre officier d'ycelle de tenir la main à l'exécution de notre présente ordonnance qui sera lue et publiée en la manière ord. à ce qu'aucun des susd. habitans n'en prétendent cause et ignorance.»

L'irrespect mis à part, ces quelques lignes nous renseignent sur la tenue vestimentaire des jeunes gens de l'époque. Le mantelet et la culotte sont habituellement portés. La même année, l'ingénieur Franquet, passant sur l'autre rive du fleuve, à Saint-Sulpice, note que les fils d'habitants portent mitasses, veste de velours et bourse à cheveux ([64]).

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Un bon nombre de nos ancêtres ont été des plaideurs à tous crins. Les différends les plus anodins, consignés aux registres bailliagers, le confirment éloquemment. Le plus insignifiant des malentendus et la moindre des disputes sont quelquefois réglés devant le tribunal. Si impensable que cela paraisse de nos jours, la justice montréalaise d'alors est saisie de revendications concernant la confection, l'achat ou la vente de simples pièces vestimentaires. Qu'il suffise d'en citer quelques-unes datant de la fin du XVIIIe siècle.

Le 22 décembre 1682, Mathurin Jousset fait assigner son concitoyen Michel Lecour devant le bailliage de Montréal pour obtenir paiement de «clous Il se trouvera luy estre reddevable et une paire de Souliers françois a luzage dud enfans de dix ans» ([65]). Le demandeur a gain de cause, et Lecour devra s'acquitter de sa dette dans les dix jours.

Jacques Lavot sera pareillement traduit en justice quelques mois plus tard, soit le 8 mars 1683. Pierre Verrier lui réclame «la somme de dix huit livres pour la vente dud Justaucorps et trois quarterons danguilles...» ([66]). Louis Chevalier, marguillier, comparaît comme procureur du défendeur, Jacques Lavot, absent de Montréal. Après déposition des parties en cause, Migeon de Branssat condamne Lavot à payer, avant le six juin suivant, les vingt-cinq livres qu'on lui réclame.

Le tribunal de Montréal sera également saisi d'un désaccord relatif à la confection d'un justaucorps. Le tailleur Matthieu Girard refuse de livrer cette pièce vestimentaire faite à l'intention du fils d'Isaac Nafrechoux, prisonnier depuis quelque temps. Girard prétend qu'il n'a jamais touché la somme convenue pour son travail, mais Nafrechoux ne l'entend pas ainsi et réclame justice le 29 août 1684. Lisons la prose que le tabellion Claude Maugue a rédigée à ce sujet ([67]).

---

(64) Franquet, *op. cit.*, 63.

(65) Registre du bailliage, année 1682, folio 78 — Jousset, Mathurin vs Lecour, Michel (pour sa femme Louise). AJM.

(66) *Ibid.*, année 1683, fol. 105. Verrier, Pierre vs Lavot, Jacques.

(67) *Ibid.*, année 1684, fol. 258. Nafrechoux, Isaac vs Girard, Matthieu.

«...entre Izaac nafrechoux demandeur Incidem[t] de La Somme de neuf livres cinq Sols et d'un Justaucorps pour Son Fils Sans a deduire la Façon dud habit de Six Livres et 40 S pour la feçon dud Justaucorps d'une paux, et mathieu girard tailleur dhabitz deffend[r] et Comparant dautre, Lequel a dit quil demandoit huit livres pour la façon de L'habit, et aprez avoir veu le compte dud demandeur et quil affirme veritable Sur Son livre, et Cabazié estant Intervenu en cause S'est oppoze a la deslivrance de la Façon dud[t] Justeaucorps comme devant tenir Compte a Monsieur Ranuyer a la requette duquel Il est prisonnier et que par lory Sergent estant present a este dit et affirmé que led[t] Tailleur avoit le Justeaucorps en question avant quil Fut prisonnier Avons ordonné que led deffand[r] rendra led Justeaucorps, et dont led Cabazie Fera valablem[t] decharge envers mond[t] Sieur Ranuyer, le Sr Lacour Se Trouvant payés.»

Voilà que l'indigène se mettra désormais de la partie. Un dimanche de novembre 1684, l'Indien Ti8atiron, qui habite à la Montagne, s'amène chez le cabaretier et forgeron Jean Guy. Il va sans dire que le fils des bois préfère l'ambiance de l'auberge à celle de la forge. Après amples libations, les écus ne lui pèsent guère aux doigts, si bien que la cabaretière «lui traita une paire de Souliers François tous uses quil avoit a ses pieds et Luy en donna quarente Sols» ([68]). Ti8atiron ne tarda pas à regretter ce singulier marché et décida de s'en remettre à la justice montréalaise. Les procédures vont rondement. Le 10 novembre suivant, «vue que led Sauvage persiste de dire quil sest yvré [*sic*] en La maison dud Ste marie» ([69]), on condamne le défendeur à l'amende et «deffence à luy de plus recidiver Soubz les grande peyne» ([70]).

Enfin, certains clients ne solderaient pas leurs comptes sans se faire tirer l'oreille. Au début de l'année 1686, le marchand montréalais Jean-Jérôme Legay vend quinze chemises au sieur Jean Milot, au prix de deux livres chacune. L'épouse de l'acheteur, Mathurine Thibault, trouve-t-elle le prix exagéré? Peut-être, car elle retourne au magasin douze de ces chemises. Mais Legay refuse d'accepter ces pièces sous prétexte qu'elles ont déjà été portées. Il s'ensuit une discussion qui aura son dénouement devant la cour du bailliage, le 12 mars suivant. Après déposition des parties, le magistrat «Condamne Lad deffendresse [*sic*] aud Nom quelle agit de reprandre lesd douze Chemises Renvoyées a la Charge quelle en usera pour vieille et Les payera aud demandeur suivant Le prix Convenu entre Lesd partyes...» ([71]).

LE VÊTEMENT DANS LE CONTEXTE NOTARIAL

Les pièces vestimentaires sont d'une telle importance en Nouvelle-France qu'elles font souvent l'objet de mentions particulières dans la prose notariale. Chaque partie désire s'assurer la possession ou l'usage de tel ou tel habit dont elle aura besoin. Cette préoccupation est particulièrement notée, surtout en ce qui concerne la chaussure, chez les parents ou le tuteur d'un garçon dési-

---

(68) Registre du bailliage, année 1684, fol. 294 — Ti8atiron (sauvage) vs Guy, Jean. AJM.

(69) *Loc. cit.*

(70) *Loc. cit.*

(71) *Ibid.*, 1686, fol. 357. Legay, Jean-Jérosme vs Thibault, Mathurine, épouse de Jean Milot.

reux d'apprendre un métier. La nomenclature suivante donne une idée de ce que reçoit ordinairement un jeune apprenti.

Charronnage

1713 — engagement de Guillaume Tougard à Nicolas Brazeau, charron de Montréal.

La mère du jeune homme, née Marie Brazeau, fournira «a sond filz Lauthonne prochain un Capot de Cuir un paire de souliers de boeuf et une Camisolle de Cuir q' Lad Marie brazeau Luy doublera de quelque vielle Estoffe» ([72]).

Cordonnerie

1692 — engagement de René Dasny à Jacques Robidaud, cordonnier de Montréal.

La mère, née Perrine Lapierre, entretiendra l'engagé de «hardes L'inges Chaussure a son usage suivant sa Condi^{on}» ([73]).

1705 — engagement de Paul Larose à Isaac Cristin dit Saint-Amour, cordonnier de Montréal.

La mère, née Élisabeth Aquin, fournira son fils «de souliers françois et de mitaines et luy fera blanchir son Linge et raccomoder ses hardes...» ([74]).

1706 — engagement d'André Senécal à Paul Dumouchel, cordonnier de Montréal.

Dumouchel donnera à son apprenti les «hardes Linges et Chaussures pend^{t} Lad année» ([75]).

1706 — engagement de Pierre Rocquant dit Saint-Martin à Jean Ferron, cordonnier.

L'artisan «promet de traicter Led Roquan humaine^{t} Comme Il appartient et pend^{t} Icelluy Luy fournir de vivres et alimentz feu Gitte et Lumiere, Luy fe' blanchir son linge et de luy donner un paire de souliers François» ([76]).

1707 — engagement de Pierre Picard à Jacques Goltron dit Labarrière, cordonnier de Montréal.

---

(72) Aprentisage de Tougard et brazeau — 18 juin 1713 — Anthoine Adhémar. AJM.
(73) Aprentissage de dasny a Robidaud — XI mars 1692. Anthoine Adhémar, 2053. AJM.
(74) Aprentissage de dablay a Cristin — 12 Juin 1705. Anthoine Adhémar, 7115. AJM.
(75) Aprentissage de senecal a Dumouchel — 9 7^{b}, 1706. Anthoine Adhémar, 7518. AJM.
(76) Brevet daprentissage de Roquan a ferron — 17e 8^{b}' 1706. Anthoine Adhémar, 7566. AJM.

Ce dernier entretiendra le jeune homme «de souliers françois pendant Lesd deux Ans six mois apres q' Led Picard son pere Luy en aura fourny un paire de soulier Neuf» ([77]).

1709 — engagement de Claude Crépin à Paul Dumouchel, cordonnier.

Le jeune Crépin recevra «ses vivres feu Lict et Lumiere et de souliers françois pendant Led temps...» ([78]).

1710 — engagement de Jean de Lalande à Jean Ridday, cordonnier de Montréal.

Le père, Jean de Lalande, «Interprete En Langue Angloise», «Lentretiendra (l'apprenti) dhabitz Linge et de bas» ([79]).

1710 — engagement de Joachim de Vautours, du Sault-au-Récollet, à Edmé Moureau, cordonnier de Montréal.

L'apprenti aura «une paire de souliers françois et une paire de semelles pend[t] Tout Led tempz Et Led andré de vautours son pere Lentretiendra quand au surplus de hardes Linges et Chaussures pendant Led tempz...» ([80]).

1710 — engagement de Gabriel Robidard, de Trois-Rivières, à Claude Maurier dit Lafantaisie, cordonnier de Montréal.

A la charge «q' Led bailleur son pere Lentretiendra de longes hardes et Chaussures, pend[t] Led temps...» ([81]).

1710 — engagement de Daniel Cardinal, de Lachine, à Edmé Moureau, cordonnier.

Outre les obligations habituelles, Moureau donnera à son engagé «un paire de souliers françois et deux paire de semelles Luy fe' blanchir son Linge et raccomoder ses hardes...» ([82]).

1712 — engagement de Pierre Neufport à Jean Ridday, cordonnier de Montréal.

L'apprenti disposera «de souliers françois pend[t] Lad année et une paire de semelle..» ([83]).

---

(77) Brevet daprentissage de picard a Goltron cordonnier — pre' mars 1707. Anthoine Adhémar, 7651. AJM.

(78) Brevet daprentissage de Crespin a Dumouchel — 25e 9[b]' 1709. Anthoine Adhémar, 8356. AJM.

(79) Brevet de Aprentissage de deslandes a Ridday — 18 Jan[er] 1710. Anthoine Adhémar, 8381. AJM.

(80) Brevet daprentissage a moreau par de vautours — 23e f[b]' 1710. Anthoine Adhémar, 8408. AJM.

(81) Brevet daprentissage de Robidard A maurier Cordonier — 25 juin 1710. Anthoine Adhémar, 8541. AJM.

(82) Brevet daprentissage A moureau par Cardinal — 10e 8bre 1710. Anthoine Adhémar, 8672. AJM.

(83) Brevet daprentissage de Neufport avec riddey — 2 juillet 1712. Anthoine Adhémar, 8980. AJM.

1713 — engagement de Daniel Richard à Jean Ferron, cordonnier.

Richard aura «ses boire et manger feu Lict et Luminaire, et des souliers pour Lui seulle[t]...» ([84]).

Maçonnage

1707 — engagement de Jean Payet, de la Pointe-aux-Trembles, à Pierre Couturier, architecte, maçon et tailleur de pierre de Montréal. Le père, Pierre Payet dit Saint-Amout, «hab' du petit fort den bas de La pointe aux trembles en Cette Isle», entretiendra son fils «dhabitz Linges et Chaussures aussy pendant Led temps...» ([85]).

1711 — engagement de Jacques Cahur à Gilbert Maillet, maçon et tailleur de pierre.

L'engagé «sentretiendra dhabitz Linges et Chaussures pend[t] Led temps...» ([86]).

Menuiserie

1691 — engagement de Nicolas Dasny à Lenoir dit Tourangeau, menuisier.

Ce dernier «promet montrer et Enseigner sond mestier de menuisier Autant quil luy sera possible, Et oultre Luy fournir ses vivres et L'entretenir dhabitz l'inges et Chaussures pend[t] Led temps...» ([87]).

Taillanderie

1698 — engagement de Louis Badaillar dit Laplante à Martin Masse et Jean Pothier, taillandiers et serruriers de Montréal.

La marraine du jeune apprenti, Catherine Luco, femme de Martin Moreau, «Lentretiendra dhabitz Linges et Chaussures aussy pend[t] Led tempz...» ([88]).

1698 — engagement d'André Carrière à Jean Drapeau, taillandier et forgeron de la Rivière-Saint-Pierre, près de Montréal.

---

(84) Aprentissage de Richard a ferron saussire cordonier — 5e 9bre 1713. Anthoine Adhémar, 9418. AJM.

(85) Brevet daprentissage de payet a Couturier — der febvrier 1707. Anthoine Adhémar, 7649. AJM.

(86) Brevet daprentissage de Cahur a Maillet — 12 feb. 1711. Anthoine Adhémar, 8747. AJM.

(87) Brevet daprentissage de Nicolas dasny Avec LeNoir Tourangeau menuisier. 5e 9bre 1691. Anthoine Adhémar, 1983. AJM.

(88) Brevet daprentissage de Badaillar A Masse et Pothier Taillandiers — 28e janvier 1698. Anthoine Adhémar, 3993. AJM.

Obligation de la part du père de donner des «habitz L'inges et Chaussures aussy pend[t] Led temps» à son fils ([89]).

Tissage

1707 — engagement d'Étienne Dumay, de la Prairie-Saint-Lambert, à Jacques Quissot dit Laramé, tisserand demeurant chez les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Le père, Joseph Dumay, fournira «du Linge hardes et Chaussures» au nouvel apprenti ([90]).

Tonnellerie

1710 — engagement de Charles Pothier, de Lachine, à Jacques Héry dit Duplanty, tonnelier de Montréal.

Il est entendu que Duplanty donnera à son nouvel engagé «les Vivres feux Lict Gistes et Luminaire et de Lentretenir Dhabit Linges et Chaussures...» ([91]).

Les mentions de costume sont pareillement nombreuses dans les divers documents notariaux. Nous avons vu qu'on remet ordinairement un «brayet et des mitasses» au voyageur qui s'apprête à monter au pays de la fourrure. Cette particularité est spécialement relevée dans la première partie du XVIIIe siècle. Les exemples ne manquent sutout pas au greffe du notaire Jean-Baptiste Adhémar ([92]).

Plus tard, cette coutume s'appliquera à la garde-robe de la Canadienne. En paiement de leurs services, des canotiers recevront des vêtements pour leur épouse. Le 5 décembre 1783, François Caille, de Sorel, s'engage à hiverner au Grand-Portage pour le compte de Frobisher, négociant de Montréal. Le salaire de Caille sera acquitté en argent et en effets divers, dont «un déshabillé d'Indienne pour Sa femme» ([93]).

Des pièces vestimentaires feront occasionnellement partie d'une dot. Ce sont autant d'apports intéressants pour les jeunes ménages. Un exemple suffira. Le 12 octobre 1677, le tabellion Jacques Bourdon rédige les conventions

---

(89) Brevet daprentissage de f. Carriere a Drapeau Laforge — 20e may 1698. Anthoine Adhémar, 4105. AJM.

(90) Aprentissage de Dumay a quissot dit laramee Tisserand — 2 9[b]' 1707. Anthoine Adhémar, 7851. AJM.

(91) Apprentissage de Charles Pothier a Duplanty — 11e X[b]' 1710. Anthoine Adhémar, 8715. AJM.

(92) Voir «Engagement D'Antoine Meny A Me Darnau Et Compagnie — 20e May 1733», «Engagement de J. B. tartre LaRiviere au sr De Rupallaist Gonneville — 21e may 1733», et «Engage[t] de augustin benard Carignan A Mr Darnaud Et Compagnie — 21e May 1733».

(93) Engagem[t] de François Caille a M. Frobisher Hivern[t] pour 800" — 5 décembre 1783. AJM.

matrimoniales de François Lanctôt et de Marguerite Ménard. Il est bien stipulé que le père de la mariée «donne sa fille aud Languetot avec tous ses droits Noms Et Raisons bien habillée selon sa Condition avec Une thore plaine Un Cochon pour faire Un notureau Luy ayder de sa personne un Logis des poulles...» ([94]). Il s'agit probablement d'un mantelet, d'une jupe, d'une chemise et de bas, ce qui constituait alors l'habillement ordinaire de la femme.

Le costume n'est également pas oublié lorsqu'on rédige ses dernières volontés. Parmi les vêtements, d'aucuns sont d'une telle importance qu'on les transmet aux héritiers comme un patrimoine précieux. Le 21 octobre 1806, Marguerite Malhiot, d'Oka, se rend à Vaudreuil pour y signer son testament devant le notaire Deguire. Selon la teneur du document, les habits seront ainsi partagés: «à archange Lemard femme de Pierre forêt deux désabilliers d'indienne, à Marguerite Bertrand deux désabilliers d'indienne et un autre d'étoffe noire et neuve à véronique Laviolette femme de Pierre Amable Robidoux deux désabilliers d'indienne, à charlote Durocher veuve du nommé Givoque deux désabilliers d'indienne aux deux filles de Romain Givoque à chacune un désabillier d'indienne...» ([95]).

---

(94) Contrat de mariage François Lanctôt et Marguerite Mesnard. 12 8bre 1681. Jacques Bourdon. AJM.

(95) Testament de Dame Alexis Marguerite Malhiot veuve du Sieur Eustache Trottier Desrivieres Beaubien Son defunt mari. — après midi le 2 8bre 1806. Jean-Baptiste-Hilaire Deguire, 1794. AJM.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les pièces vestimentaires

Avant de dresser l'inventaire du costume civil en Nouvelle-France, il convient de s'interroger sur la dépense que représentaient, d'une part, l'entretien d'une garde-robe et, d'autre part, les diverses nécessités de l'entreprise familiale. Jadis, s'habiller coûtait aussi cher sinon plus qu'aujourd'hui. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer brièvement le prix que l'ancien Canadien doit verser pour obtenir des vêtements et celui des choses indispensables à son établissement, comme la maison, les boeufs de labour, les vaches laitières et la charrue. A cet effet, nous avons consulté quelque deux mille documents notariés, dont la plupart sont des dénombrements d'articles et d'effets de ferme. Contentons-nous de premières mentions.

Au début de juillet 1663, la maison de Jean Milot passe pour valoir huit cents livres. Elle est «Construite de pièce de bois Sur piece avec Une cheminée et Sollage de Massonne, de terre et pierre Renduite de chauX» (1). L'année suivante, une maison semblable et une étable sont prisées à la somme de quatre cents livres. Appartenant à Léger Aguenier, ces deux bâtiments sont couverts de planches (2). A l'été de 1667, la demeure de Jean Cicot est estimée à trois cents livres. Précisons qu'elle est faite de pièces et coiffée d' «Un Simple Comble Couverte de planche, chevauchées les Ung Sur les aues» (3). Une charpente de maison, érigée à Champlain, a coûté cent cinquante livres, en février 1679. C'est la propriété du sieur Dupré, marchand à Batiscan (4). En février 1710, un estimateur évalue à la même somme la maison que possède Nicolas Petit dit Beauchemin (5). Bref, la valeur approximative d'une maison varie de deux à huit cents livres.

Voyons le coût habituel des boeufs de labour, qui seront successivement remplacés par les chevaux et le tracteur. Le 1er octobre 1676, Gilles d'Ajour et Jean Guilhet se rendent à Champlain pour y priser «Un paire de boeufs caille et Brun» (6) à la somme de cent vingt-cinq livres. En juillet 1682, un habitant de Trois-Rivières achète une paire de boeufs pour la somme de cent

---

(1) Procès verbal et prisez d'Immeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 juillet 1663. Bénigne Basset, 273. AJM.

(2) Procez verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Leger Aguenier — 7 janvier 1664. Bénigne Basset, 311. AJM.

(3) Procès Verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Jean Cicot — 17 juillet 1667. Bénigne Basset, 379. AJM.

(4) Marché d'Une charpente de maison q' Jacques Chevalier soblige de fr A M. Dupré mart — 22 février 1679. Anthoine Adhémar, 379. AJM.

(5) Inventaire des biens de Nicolas petit dit beauchemin — 20 febvrier 1710. Anthoine Adhémar, 8405. AJM.

(6) Estimation des boeufs du Sr Le sieur quil a livrés a Lavallée et Girard ses fermiers 1er octobre 1676. Anthoine Adhémar, 204. AJM.

quarante et une livres [7]. Quelques jours plus tard, on estime à trente-cinq livres «Un paire de boeufz Soubz poil Rouge aagés de six Ans chacun» [8], appartenant à un colon de Champlain du nom de François Bansliard. Les boeufs de labour, indispensables à l'exploitation de tout établissement agricole, coûtent de cent vingt-cinq à cent cinquante livres.

La vache laitière est pareillement nécessaire à l'économie familiale. Ne donne-t-elle pas le lait qui sert à l'alimentation de la maisonnée? En février 1662, Lambert Closse a «Une Vache Sous poils rouge de quatre ans ou Environ» [9], qui a coûté quatre-vingts livres. L'année suivante, un tabellion qui se trouve chez Léger Aguenier évalue au même montant «Une Vache de laage de six ans ou Environ Sous poil de Serf SAine de tous Ses membres» [10]. Vers le même temps, la vache de Jean Milot est prisée à soixante-dix livres; il s'agit d' «Une Vache Sous poil Brun de lage de douse Ans ou environ, Seine de tous Ses Membres» [11]. En somme, pour se procurer une bonne vache laitière, l'habitant doit débourser de soixante à quatre-vingt-dix livres.

Passons à la charrue à rouelles, la plus importante machine aratoire de ce temps. A la mi-novembre 1657, le tabellion Jean de Saint-Père dispose d'un tel instrument estimé à vingt-quatre livres [12]. Une décennie plus tard, Gilles Gillipeau et Pierre Rebours reçoivent «Une charrue esquipée et deux herces» [13], d'une valeur de soixante livres. D'autres documents permettent également d'établir à environ quarante livres le prix courant d'une charrue.

Comparons maintenant le prix approximatif de ces diverses pièces à ceux de certains vêtements, qui coûtent quelquefois des sommes considérables. Le costume masculin consiste ordinairement en une chemise, un justaucorps, des culottes et des bas, alors que l'habillement féminin comprend généralement un mantelet, une chemise, une jupe et aussi des bas.

A l'automne de 1684, le sieur de Brucy porte «Un habit de drap d'ollande grise Musque garny desguillettes de Soye boutons d'or febvrerie, doublé de Moires ocre» [14]; cet habit vaut quatre-vingts livres. Lorsqu'on inventorie la garde-robe du sieur Juchereau, en septembre 1704, on y trouve «un habit de drap fin Grin blanc La Culotte de mesme et une veste de drap a fond dargent a fleur dor» [15], estimé à cent livres. Mais il y a plus. Vers la fin de

---

(7) Inventaire des biens de la Communauté de mons^r de s^tpaul et feue damoiselle Magdeleine Jutra sa femme — 21 juillet 1682. Anthoine Adhémar, 588. AJM.

(8) In^re des biens de fran' bansliard — 30 juillet 1682. Anthoine Adhémar, 594. AJM.

(9) Inventaire des biens meubles de deff^t Le sr Lambert Closse. Bénigne Basset, 228. AJM.

(10) Inventaire de biens meubles de deffunt Léger Aguenier dit la fontaine — 25 Juin 1663. Bénigne Basset, 271. AJM.

(11) Inventaire des biens meubles de deffunte Marthe pinsson viva^te femme de Jean Milot — 6 juillet 1663. Bénigne Basset, 272. AJM.

(12) Inventaire des biens de Jean de sainct père — 11 novembre 1657. Bénigne Basset, AJM.

(13) Mémoire des meubles et Ustancilles remis à Gilles Gillipeau et Pierre Rebours — 17 avril 1667. Bénigne Basset, 367. AJM.

(14) Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. — 15e Xbre 1684. Bénigne Basset, 1607. AJM.

(15) Inventaire des biens de la succession de feu Mr de Juchereau — 2 septembre 1704. Anthoine Adhémar, 6880. AJM.

février 1714, on procède à l'estimation des biens qui appartenaient au sieur Noré Demesny, décédé quelque temps auparavant. Dans la maison qu'il habitait, rue Notre-Dame, à Montréal, est accroché «un habit de Drap Couleur dardoise fin garny de boutton Dargent sus Bois Veste et Coulotte Doublé de Chamois de mesme Estoffe Les Bas Drappé de Mesme Couleur» (16); le tout est prisé à la jolie somme de trois cents livres. A l'automne de 1753, le sieur Bouat a «un habit de Soye Et une Veste d'Ecarlatte; et une Vieille paire Culotte de velour noir» (16a), d'une valeur de quatre-vingts livres.

Certains habits féminins sont aussi luxueux. A l'été de 1704, Thérèse Migeon dispose d' «un habit de Tafetas Citron et blanc avec Le Juppon de moire blanche et Couleur dor» et d' «un manteau vert de Gros veLours a fleurs dargent, Avec un Juppon de moire Rouge et blanc Avec un Galon dargent en bas» (17), valant chacun cent livres. Quelques années plus tard, une Montréalaise, Françoise Malhiot, revêt souvent «un habit de Luquoise de soye Contenant manteau et Jupe» (18), pareillement évalué à cent livres.

D'après ces quelques mentions, il apparaît que les vêtements coûtent parfois presque aussi cher que la maison, le cheptel et l'équipement aratoire.

Nous avons vu que le port de certains habits a été complètement abandonné depuis le XVIIe et le XVIIIe siècles. Parmi ces vêtements, d'aucuns nous sont totalement inconnus. Nous le verrons dans le prochain inventaire des différentes pièces vestimentaires alors en usage en Nouvelle-France. Pour abréger cette nomenclature et pour éviter les répétitions inutiles, on s'en tiendra à la plus ancienne mention manuscrite de chaque pièce.

Tous les vêtements ne sont pas portés aussi couramment les uns que les autres. Il est facile de le constater d'après les quelques milliers de notes que nous avons relevées au cours de nos recherches. Évidemment, il n'est pas question d'en faire ici l'énumération complète; il suffira de s'en tenir au code de fréquence suivant:

port courant	5
port fréquent	4
port occasionnel	3
port rare	2
port très rare	1

Chaque appellation de costume sera suivie d'un de ces chiffres. C'est ce qui déterminera si la pièce fut ou non fréquemment portée.

Les noms propres, qui précèdent les citations suivantes, sont écrits selon l'orthographe d'alors.

---

(16) Inventaire Des Biens de Mr de Noré Demesny — 21e febvrier 1714. Anthoine Adhémar, 9470. AJM.

(16a) Inventaire fait après décès du Sr et De Bouat, Des 12, 14 et 15 Xbre 1753, Henri Bouron. AJM.

(17) Inventaire des biens de la succession de feu Mr de Juchereau — 2 septembre 1704. Anthoine Adhémar, 6880. AJM.

(18) Inventaire de Mr Boucher de la perriere — 24 juillet 1710. Anthoine Adhémar, 8559. AJM.

Bas (5)

Sans spécification

1646 — Famille Laforge (Québec)
«une p^re de Baz»
(Bancheron, 2)

Couleurs

blancs

1660 — Adam Dollard (Montréal)
«Une paire de bas Blancs tels quels 2 L 15 S»
(Bénigne Basset, 12)

bleus

1755 — Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«une d^te paire (de bas) ausy Bleu 3 L»
(François Comparet, 31)

gris

1667 — David Trouillard dit Lapointe (Montréal)
«deux Meschantes paires de Bas gris»
(Bénigne Basset, 44)

rouges

1657 — Jean de Sainct-Père (Montréal)
«Une paire de Bas Rouge 5 L»
(Bénigne Basset, 4)

Bagués

«Terme de Tailleur d'habits, qui signifie, Arranger les plis d'une juppe ou d'un bas de robbe de femme, & les arrêter avec une aiguillée de fil.» (Furetière, 1701.)

1662 — Simon Le Roy (Montréal)
«Une paire de bas le tout de drapt gris de musque doublé dUne baguette de mesme Couleur»
(Bénigne Basset, 26)

Brochés

Brocher signifie «passer de l'or, de l'argent, de la soye, de la laine entre des broches, ou des aiguilles, qui servent à faire des brocarts. Cette étoffe est brochée d'or & d'argent. On broche des bas à l'aiguille, quand on tricote». (Furetière, 1701.)

sans spécification

1687 — Barthélemy Vinet (Montréal)
«une paire de bas broché estimée
deux Livres dix solz»
(Jean-Baptiste Pottier, 1)

blancs

1709 — Guillaume Goyau (Longueuil)
«un paire de bas broches blanc
perces Estimes a 2 L»
(Anthoine Adhémar, 560)

Change (de)

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«Six paires bas de change a
Cinq.te Sols paires 15 L»
(Bénigne Basset, 80)

Chanvre (de)

1693 — Jacques Le Ber
«quatre paires de bas de chanvre
Viciez a quarente sols piece 8 L»
(Bénigne Basset, 80)

Communs

1693 — Jacques Le Ber
«douse paires de bas passe communs
à Cinquante sols paire 30 L»
(Bénigne Basset, 80)

Créseau

Tissu de laine assez grossier, de la nature des serges.

sans spécification

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Une paire de bas de Creseau»
(Bénigne Basset, 1)

blancs

1661 — Michel Paroissien (Montréal)
«Une paire de bas de Creseau
blanc neufs»
(Bénigne Basset, 18)

Cuir

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«un paire de bas de Cuir
Estimés 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 608)

Drap

bleu

1703 — Alexis Le Gay (Montréal)
«trois paires de bas un
bleuf Celeste & Les deux
au'es blancs (drap)»
(Anthoine Adhémar, 487)

gris

1659 — Jean de Sainct-Père
«Une paire de bas de mesme
Etoffe (drap gris)...»
(Bénigne Basset, 4)

Drapé

Draper signifie «fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap. Draper des étoffes sorties du métier à tisser» (Furetière, 1701).

sans spécification

1713 — Hilaire Sureau dit Blondin
«trois paires de bas LUn drapé
Un du pais & Lau'e dangleterre,
Estimés Ensemb' a 23 L»
(Anthoine Adhémar, 606)

bruns

1759 — Daniel Archambault (Chambly)
«une paire Bas Brun drapé 4 L»
(François Comparet, 31)

Étamine

«Petite étoffe fort mince, travaillée quarrement comme la toile. Les étamines de laine se font avec de la laine sèche dégraissée avec du savon noir auparavant d'être filée.» (Furetière.)

sans spécification

1657 — Jean de Sainct-Père
«Une paire de bas destame
de Mesme Coulleur 20 L»
(Bénigne Basset, 2)

brochée

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Au^e^ paire dEstamine broches
(Bas) 2 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

couleurs

blanche

1662 — Lambert Closse
«Une paire de bas destame
blanc»
(Bénigne Basset, 23)

bleue

1674 — Chailly de Saint-Michel
«deux autre payres de bas
destame bleuf»
(Bénigne Basset, 57)

noire

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«deux paires de gros Bas destamine noire a quatre livres
paire»
(Bénigne Basset, 46)

rouge

1674 — Chailly de Saint-Michel
«Six paquets de bas destame bleuf
& Rouge Contenant Six payre Chasque
paquet Avecq Un autre paquet de bas
destame Rouge Conte' Cincq payre»
(Bénigne Basset, 57)

façon d'Angleterre

1663 — Jacques Testard, sieur de la Forest
«Une paire de bas destame façon
dangleterre trois livres»
(Bénigne Basset, 30)

Été (d')

1714 — Jacques Le Picard de Noré (Montréal)
«Deux paires de Bas Dhomme
DEsté Estimés seize Livres
La paire fait 32 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Étrier (à)

Ce sont «des bas couppez par le pied, qui ne servent qu'à couvrir la jambe, & non pas le pied» (Furetière).

1663 — Médéric Bourduceau (Montréal)
«Une paire (de bas) à
étrier»
(Bénigne Basset, 30)

Façon d'Angleterre

sans spécification

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Trois paires de bas d'angle-
terre a quatre livres dix
sols 13 L 10 S»
(Bénigne Basset, 67)

fins

1685 — Monsieur Le Moyne (Chateauguay)
«quarente Trois paires De bas
d'angleterre fines A Six Livres
paire 258 L»
(Bénigne Basset, 68)

noirs

1685 — *Id.*
«deux paires de bas d'angleterre
Noire a Cinquante Sols Paire»
(Bénigne Basset, 68)

Façon de Paris

1688 — sieur Dugué (île Sainte-Thérèse)
«deux paires de bas fins gris
façon de Paris a Usage d'homme,
a la some. de huict livres paire»
(Bénigne Basset, 71)

Façon du pays

1713 — Louis Lebeau
«Deux vielles paires de bas du
pais fort usez Estimes Ensemb' a 4 L»
(Anthoine Adhémar, 606)

1746 — Antoine Lachapelle (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de bas Du pays
fin blanc 3 L»
(François Comparet, 14)

Façon de Poitou

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Vingt Sept paires de bas de
Poitou a quarente Sols pairs
54 L»
(Bénigne Basset, 67)

Fil

1751 — Joseph Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«Une paire Bas a homme fille
Et Cotton 3L»
(François Comparet, 26)

Laine

sans spécification

1684 — sieur de Belestre (Montréal)
«Treise paires de petis bas de
laine a Cinq Sols paire»
(Bénigne Basset, 66)

du pays

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«une paire Bas Drapé deux d^{te}
de laine du pays et une paire Choset
Ensemble 9 L»
(François Comparet, 13)

Marbrés (à la façon de Paris)

Marbrer signifie «disposer des couleurs, en sorte qu'elles representent du marbre. On fait aussi des bas de laine, ou de soye marbrez, qui sont tissus de brins de diverses Couleurs» (Furetière).

1693 — Jacques Le Ber
«douse paires de bas de paris
marbré a Trois livres dix sols
paire»
(Bénigne Basset, 80)

Métier (au)

«On fait des bas de laine & de soye à l'aiguille, ce qu'on appelle tricoter; & des bas au métier par une très-belle machine qu'on a apportée depuis peu d'Angleterre.» (Furetière, 1701.)

1693 — Jacques Le Ber
«quatorze paires de bas au
mestier A huict livres paires»
(Bénigne Basset, 80)

Montauban (de)

De la ville du même nom, située sur le Tarn. Filature de soie.

1693 — Jacques Le Ber
«dix paires de bas de
montamban A Cinq.^{te} Cinq Sols
paire»
(Bénigne Basset, 80)

Passés (communs)

Ce mot signifie qu'on a passé ou accommodé un tissu. «Passer une étoffe sous la calandre pour la tabiser.» (Furetière.)

1704 — Jean Legras (Montréal)
«deux paires de bas passe Communs»
(Anthoine Adhémar, 503)

Râpés

Râpé signifie usé jusqu'à la corde en parlant d'un vêtement. Il ne s'agit pas d'une technique de tissage ou d'une sorte de tissu. Ce n'est pas une variété de bas. Mais comme l'adjectif est alors souvent usité, nous avons cru opportun d'en parler dans le présent inventaire.

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une paire de bas de Rapé 6 L»
(Antoine Grisé, 3)

Saint-Maixent (de)

De la ville du même nom, construite sur la Sèvre. Datant de l'époque gallo-romaine et ruinée en 1568, pendant les guerres de religion, cette localité se relèvera vite et deviendra, dès le XVIIe siècle, un centre important de fabrication de lainages et de toiles.

1683 — Massé Bégnier (Champlain)
«deux paires de bas de s^{t}
maxant, demy usez»
(Anthoine Adhémar, 63)

Serge

couleurs

blanche

1646 — Joseph Laforge (Beauport)
«Une paire de bas blanc de serge»
(Bancheron, 2)

1661 — Thècle Cornelius (Montréal)
«trois paires de bas de Serge
blanche 8 L»
(Bénigne Basset, 17)

grise

1662 — Michel Louvard dit Desjardins (Montréal)
«Une meschante paire de bas
(serge grise)»
(Bénigne Basset, 27)

rouge

1663 — Jacques Testard
«Vingt Une paire de bas de Serge
blanche et Rouge a trois livres
paire»
(Bénigne Basset, 30)

façon du Poitou

1677 — Jacques Girard (Québec)
«Neuf paires bas de poitou gris blanc & gris brun A quarente Sols la paire»
(Bénigne Basset, 64)

Soie

couleurs

grise

1662 — Lambert Closse
«Une paire de bas de Soye gris perle»
(Bénigne Basset, 80)

rouge

1662 — Lambert Closse
«une paire de bas de Soye Couleur de feu»
(Bénigne Basset, 80)

Soldat (de)

1704 — Jean Legras (Montréal)
«un paire de bas de soldat Estimé 3 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Toile

1657 — Louis Biteaux (Montréal)
«Une meschante paire de bas de toile blanc 15 S»
(Bénigne Basset, 3)

Trois fils (à)

1751 — Jean Brouillet (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de bas a trois fils 2 L 10 S»
(François Comparet, 24)

Bas-de-chausses (2)
«Ce qui sert à Couvrir le pied & la jambe, & qu'on appelle absolument un bas.» (Furetière.)

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«pourpoint hault et bas
de chausses»
(Piraube, 5)

Couleur

violette

1646 — Joseph Laforge (Beauport)
«Un bas de chausse Neuf
Viollet»
(Bancheron, 2)

Bougrine (1)

L'appellation est un canadianisme. Elle désigne une sorte de vareuse *(Glossaire du Parler français en Canada)*. C'est sans doute une corruption de boujaron, vêtement jadis porté par des marins.

Étoffe du pays

1759 — Louis Létourneau (Chambly)
«Une Paire de culotte et
une bougrine detoffe du
pays 6 L»
(Antoine Grisé, 9)

Brandebourg (2)

Grosse casaque, qui va jusqu'à mi-jambe, «& a des manches bien plus longues que les bras: & quand on y veut mettre quelques ornements, elle est chargée de boutons à queue d'espace en espace. Ce nom passa en France en 1674, lorsque l'Électeur de Brandebourg entra en Alsace; les gens de l'Électeur portoient cette espece de casaque.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1687 — Barthélemy Vinet
«un Brandebourd autrement une
Casaque grise estimée a quatorze
livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 1)

Bouracan

Étoffe de laine de nature assez grossière qui servait aux vêtements masculins et féminins.



BRANDEBOURG

PLANCHE II — (Coll. R. L. Regor — Les boutons en olive sont du XIXe siècle.)

1686 — sieur Dugué (île Sainte-Thérèse)
«Un brandebourg de barraquant
bleuf doublé de serge Rouge
Tel quel 20 L»
(Bénigne Basset, 71)

Camelot

«Étoffe qui fut primitivement de poil de chameau, puis de poil de chèvre, enfin de laine et sans grande valeur.» (Massicotte.)

Amiens (d')

1689 — Jean Roy Deschatz (Montréal)
«Un brandes Bourg de Camelot
d'amiens Tel quel 15 L»
(Anthoine Adhémar, 135)

Hollande (de)

1689 — Joseph Sabourin dit Chaunière (Montréal)
«un brandebourg de Camelot
dhollande doublée de baguette
40 l»
(Anthoine Adhémar, 136)

Braye (2)

Courte culotte généralement portée par les voyageurs et les coureurs de bois. Les Canadiens la désignent plutôt sous l'appellation de «brayet».

Drap

sans spécification

1661 — Fabrique de Ville-Marie
«Un Brayet de drap 3 L»
(Bénigne Basset, 22)

gris

1660 — Gilbert Barbier (Montréal)
«Un Braet de drap gris 3 L»
(Bénigne Basset, 13)

Caleçon (4)

Sans spécification

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Trois Autres Vieux Calçons
4 L»
(Bénigne Basset, 10)

Basin

«Étoffe croisée dont la chaîne était de fil et la trame de coton.» (Massicotte.) En Nouvelle-France, on écrivait souvent «bazin».





BRAYER

Est un morceau d'Etoffe de toutes couleurs qu'il passe à une ceinture de corde tant par le devant que par le derrière







PLANCHE III — (La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, Voyage du baron Lahontan dans l'Amérique septentrionale, etc., A. Amsterdam, M. DCC. XXXXI, tome I.)

1662 — Lambert Closse
«DeuX Calsons de Bazin très peu portés Ensemble Trois livres douse sols»
(Bénigne Basset, 23)

Chamois

1660 — Adam Dollard
«Un fort meschant Calçon façon de Chamois 1 L»
(Bénigne Basset, 12)

Coton

1760 — Jean Pineau dit Dechatelets (Montréal)
«Un Calçon de Cotton vieux 10 S»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Couleur

rouge

1661 — Thècle Cornelius
«un CalSon Aussy rouge»
(Bénigne Basset, 17)

Créseau

1663 — Pierre Couasne (Longueuil)
«Un Calçon de Creseau tres peu porté six livres»
(Bénigne Basset, 36)

Cuir

1674 — Chailly Saint-Michel
«Un Caneson de Cuir»
(Bénigne Basset, 57)

Étoffe

sans spécification

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«Trois meschants Calçons destoffe et Un meschant Juste a Corps 6 L»
(Bénigne Basset, 79)

rouge

1674 — Chailly Saint-Michel
«Un Meschant Caneson destofe Rouge»
(Bénigne Basset, 57)

Frise

Sorte de petit drap à poil frisé.

rouge

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Trois CalCons de frise rouge à la Somme de quatre livres paire»
(Bénigne Basset, 68)

Mouton

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«un vieil calecon de mouton
passe en chamois»
(Piraube, 5)

Nappe d'orignal

En termes de vénerie, nappe signifie peau de cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens. «Nappe» d'orignal voudrait dire cuir d'orignal.

1661 — Thècle Cornelius
«deux CalSons de Nappes dorignal
Tels quels 6 L»
(Bénigne Basset, 17)

Serge

blanche

1663 — Jacques Testard
«Un calçon (serge blanche)»
(Bénigne Basset, 30)

Toile

sans spécification

1661— Charles Rocqueville (Montréal)
«Un meschant CalSon de toile 10 S»
(Bénigne Basset, 15)

couleurs

blanche

1660 — Louis Chartier
«une paire Caleçons de
Toile blanche très peu portée 10 L»
(Bénigne Basset, 10)

brune

1674 — Chailly Saint-Michel
«Un Caneson de Toille brun»
(Bénigne Basset, 57)

fine

1683 — Vincent Mortboeuf (Champlain)
«un Calçon Toile fine demy usée»
(Anthoine Adhémar, 61)

grosse

1664 — François Piron dit Lavallée (Montréal)
«Un Calçon de grosse toille
à Vingt Sols»
(Bénigne Basset, 39)

Meslis (de)

Sans doute pour Meslay où on fabrique des tissus. En 1665, le prix de la toile de Meslis est fixé à une livre et neuf sols, alors que celui du gros Meslis atteint une livre et huit sols (Massicotte).

1693 — Jacques Le Ber
«deux paires de Calçons de
Meslys a quarente sols paire»
(Bénigne Basset, 80)

rayée

1674 — Chailly Saint-Michel
«Un Caneson de Toille Rayée»
(Bénigne Basset, 57)

Camisole (3)

Sorte de chemisette. «Petit vêtement qu'on met la nuit, ou pendant le jour, entre la chemise & le pourpoint pour être plus chaudement. Il ne va d'ordinaire que jusqu'à la ceinture. Il s'en fait de toile, de futaine, de cotton [*sic*], de ratine, de chamois, de soye, d'ouate, &c.» (Furetière.)

Basin

blanc

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«Une Camisolle de Bazin blanc
gasté deau de Mer quatre li-
vres»
(Bénigne Basset, 46)

Coton

blanc

1667 — *Id.*
«Une aue'. Camisolle de Cotton blanc, quatre livres»
(Bénigne Basset, 46)

Couleur

rouge

1646 — Joseph Laforge (Québec)
«Une Camisolle Rouge portée»
(Bancheron, 2)

1663 — Jacques Testard (Montréal)
«deux Camisolle rouge garnyes de passements faux a Cinq Sols pièce»
(Bénigne Basset, 30)

Créseau

1683 — Pierre Lepellé (Trois-Rivières)
«Une Camisolle de Cruseau»
(Anthoine Adhémar, 60)

blanc

1693 — Matthieu Faye (Laprairie)
«Une Camisolle de Cruseau blanche vielle»
(Anthoine Adhémar, 225)

Flanelle

1714 — Jacques Le Picard (Montréal)
«Deux Camisolle de fLanelle»
(Anthoine Adhémar, 618)

Frise

rouge

1685 — Jacques Le Moyne (Chateauguay)
«Trois Camisolles de frise rouge a la Somme de quatre livres paire 24 L»
(Bénigne Basset, 68)

Garnie de passement

Sorte de dentelle. «...ouvrage qu'on fait avec fuscaux [*sic*] pour servir d'ornement, en l'appliquant sur des habits. On en fait d'or, d'argent, de soye & de fil.» (Furetière.)

1663 — Jacques Testard
«deux Camisolle rouge garnyes
de passements faux...»
(Bénigne Basset, 30)

Mazamet

Molleton de laine fabriqué à Mazamet (Tarn). On en a de différentes couleurs en Nouvelle-France.

gris

1696 — Médard Mézeret (Montréal)
«Une Camisolle de masame
gris Telle quelle 40 S»
(Bénigne Basset, 81)

Serge

blanche

1663 — Jacques Testard
«Une Camisolle de Serge blanche»
(Bénigne Basset, 30)

grise

1693 — Jacques Brault (Montréal)
«deux Camisolles une blanche
& lau'e Grise»
(Anthoine Adhémar, 217)

Canon (1)

«Demi-bas qui s'étend depuis la moitié des cuisses jusques à la moitié des jambes. On en portoit autrefois avec des bottes. Canons de soye. Canons de laine. Les Tailleurs appellent aussi canons, les deux tuyaux de chausses où l'on met les cuisses, & le haut des bas de laine, ou de soye, qui s'élargit ensorte [*sic*] qu'on y peut mettre les cuisses. Ainsi on dit, des bas à canon, des canons qu'on attache au bas du haut-de-chausses.» (Furetière, 1701.)

1662 — Lambert Closse
«Une paire de Canons de
Soye oror (couleur d'aurore).»
(Bénigne Basset, 23)

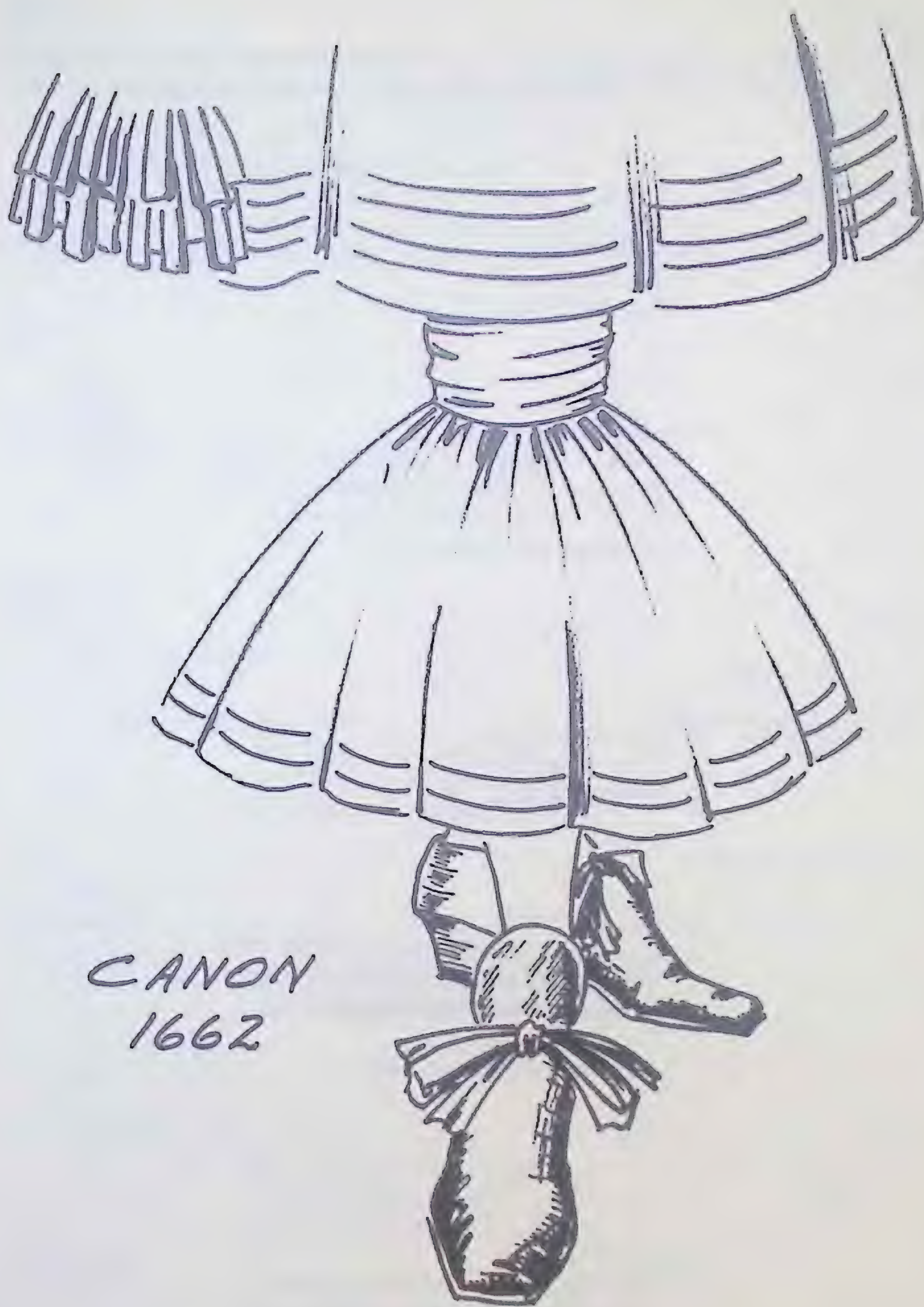


PLANCHE IV — (Coll. R. L. Regor)

Cape (2)

L'appellation désignait autrefois un gros manteau de campagne, dont la partie supérieure «étoit taillée en sorte qu'on y pouvoit fourrer la tête» (Furetière).

Sans désignation

1757 — Pierre Quintin (Chambly)
«une cappe 20 L»
(Antoine Grisé, 13)

Toile cirée

1705 — Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«quatre Cappes de Toille Cirée
Estimées a trois Livres piece
12 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Capot (5)

Sans spécification

1657 — Jean de Sainct-Père
«Deux Cappotz 24 L»
(Bénigne Basset, 2)

Amunition (étoffe d')

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«un Capot dEstoffe damonition
avec une veste descramoisie
Doublee dUne toille Estime
Ensemb' a 25 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Bagué

blanc

1702 — Jacques Millot (Montréal)
«Cinq Capotz de baguette blanche
Estimés à Neuf Livres quinse solz
pièce & un Capot blanc vieu Estime
Sept Livres en tout monte a 54 L
15 S»
(Anthoine Adhemar, 483)

Buis

Sans doute pour buisse, outil de tailleur servant à rabattre les coutures. Ce qui désignerait des capots à coutures rabattues.

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«Trois Capotz de buis deux Bruns
& un blanc Estimes Ensemb' a 27 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Bure

grise

1693 — Jacques Brault
«un Capot de bure Gris»
(Anthoine Adhémar, 217)

Cadis

sans spécification

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot de Cady avec
une Sinture 15 L»
(François Comparet, 13)

brun

1760 — Jean Pineau
«Un Capot de Cadix brun 8 L»
(Louis Barrette de Courville, 1)

noir

1746 — Joseph Bien
«un Capot de Cady veste
noir double 25 L»
(François Comparet, 13)

Camelot

1745 — Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot de Cammelot, 5 L»
(François Comparet, 6)

Capuchon (à)

1750 — Jean Pineau
«Un Capot de MaZamet avec son
capuchon 1 L 10 S»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Ce détail (le capuchon) est à noter, car il semble indiquer une première présence du capot «à la canadienne».

Couverture

1693 — Jacques Le Ber
«Six Capots de Couverte
a sept livres pièce 43 L»
(Bénigne Basset, 80)

Créseau

blanc

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«un Capot de Petit Cruseau
blanc a homme Estime 11 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Cuir

1693 — Jacques Brault
«un Capot de Cuir»
(Anthoine Adhémar, 217)

Dauphine (de)

1701 — Jacques Perrot Desrochers (Laprairie)
«un Capot de dauphine»
(Anthoine Adhémar, 464)

Drap

1688 — Jean Lalonde (Lachine)
«un Capot de drapt a lusage
(d'homme) prisé Seize livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 3)

vert

1705 — Jean-Baptiste Tessier (Montréal)
«un Capot de drap vert Galonné
Estime a 24 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

Beaufort (de)

1660 — Gilbert Barbier (Montréal)
«quatre grands Capots
drapt Beaufort 50 L»
(Bénigne Basset, 13)

Maroc (du)

1755 — Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot Et veste Et
Culotte de drap de Maroque
Double 40 L»
(François Comparet, 31)

Droguet

1731 — Pierre Caillet (Prairie-Saint-Lambert)
«Un Capot et une Veste
de droguet demy Usé 12 L»
(Nicolas Chaumont, 5)

Frise

Irlande (d')

1702 — Jacques Millot (Montréal)
«un Capot de frize
dIrlande Estime a 13 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Galon (à)

1661 — Fabrique de Ville-Marie
«DiX Sept grand Cappots avec
gallons fauX a 17" piece»
(Bénigne Basset, 22)

Mazamet

sans spécification

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«Deux Capotz de mazamet a homme
Estimes a vingt deux L'ivres
pièce Monte a 44 L»
«Deux capotz de mazamet bordez de
trois Cartz Estimez Quinse Livres
Les deux 15 L»
«Deux ditto de mazamet de demy Aune
Estimes a dix Livres Les deux 10 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

gris

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«Trois Capotz de masamet Gris
a homme bien faitz [*sic*] Estimes
a 18" piece monte a 54 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Péniston

Sorte de molleton fabriqué en Angleterre.

bleu

1705 — Jacques Le Ber
«six Capotz de peruston bleuf
moyens Estimes a quatorse Livres
piece montent 84 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

Pinchina

Étoffe de laine non croisée, qui a d'abord été fabriquée à Toulon et qui fut imitée, au XVIII^e siècle, en Champagne et dans le Berry.

1713 — Jean-Baptiste Tessier (Montréal)
«Un Capot de pachina avec une
Vielle Veste Estimé Ensemble
à 20 L»
(Anthoine Adhémar, 605)

Ras (castor)

Se dit des étoffes qui sont unies, dont le poil ne paraît pas.

1746 — Antoine Janot dit Lachapelle (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot de Ras Castor 14 L»
(François Comparet, 14)

Ratine

1687 — Barthélemy Vinet (Montréal)
«un Capot de Grosse ratine de couleur
minime demye usee avec Les Culottes
Le tout prise a dix Livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 1)

Revêche

Tissu grossier non croisé, blanc, rouge ou gris, servant ordinairement à la doublure des vêtements. On l'importa d'abord d'Angleterre, puis on en fabriqua en Picardie.

sans spécification

1693 — Jean Lelat
«un Capot de Revesche»
(Anthoine Adhémar, 218)

blanche

1697 — Jean Malhiot
«Onze Capotz a homme de Revesche blanche Estimes A Neuf Livres dix solz piece montent à 104 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

bleue

1705 — Jacques Le Ber
«Dix Grandz Capotz de Revesche Bleuf Estimes a seize Livres piece monte a 160 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

Saint-Giron (de)

1693 — *Id.*
«Cinq grands Capots s.[t] Giron musque a Six livres dix sols piece 32 L 10 S»
(Bénigne Basset, 80)

Serge

sans spécification

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«un Capot de serge de Mesmes a lusage du deffunt quy a servy Estime 20 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

bleue

1697 — Jean Malhiot
(Trois Capotz de serge bleuf a homme Estimes A trente trois Livres Les trois Capotz 33 L»
«Trois moyens Capotz serge bleuf Estimez a quinse Livres Les Trois 15 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Poitou (de)

1677 — Jacques Girard (Québec)
«Cinq Capots de Serge poitou
bleufs A Sept livres»
(Bénigne Basset, 64)

Tarascon

1697 — Jean-Jérôme Legay
«Deux capotz de Tarascon bleuf de
Trois Cartz bordé Estime quinse Livres
Les deux 15 L»
«quatre Capotz de tarascon bleuf borde
de deux Tiers a six Livres piece 24 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Tiretaine

Sorte de droguet. Étoffe tissée grossièrement, moitié de fil et moitié de laine. «Ce mot est ancien, & se disoit autrefois des étoffes précieuses, des draps de laine & d'écarlate.» (Furetière.)

1700 — Benoît Bisaillon (Laprairie)
«un Capot de Trutame Estime
Neuf a dix Livres»
(Anthoine Adhémar, 444)

Jacques Lussier (Varennes)
«un Capot de Tireleyne & une
veste de bazin plus de demy
use Estime Ensemb' a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

couleurs

bleue

1657 — Jean de Sainct-Père
«Un Cappot bleuf prise 14 L»
(Bénigne Basset, 2)

bleue et rouge

1660 — René Doussin (Montréal)
«Un meschant Cappot rouge et bleuf»
(Bénigne Basset, 9)

Gilbert Barbier (Montréal)
«Neuf Autres grands Capots
Bleufs et Rouges 108 L»
(Bénigne Basset, 13)

bleue (partiellement)

1697 — Jean-Jérôme Legay
«Trois Capotz bleuf de trois Carts
Estimes sept Livres piece monte a 21 L»
«Trois Capotz bleuf de deux Tiers Estimes
a six L'ivres piece monte a 18 L»
«deux Capotz moyens bleuf de demy Aune Estimes a quatre Livres chacun monte à 8 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

grise

1700 — Benoît Bisaillon (Laprairie)
«un vieux Capot Gris fort
usee Estime 2 L»
(Anthoine Adhémar, 444)

rouge

1661 — Thècle Cornelius
«Cappot Rouge 16»
(Bénigne Basset, 17)

1663 — Léger Aguenier (Montréal)
«Un Grand Cappot Rouge
garny de ruban faux 10 Livres»
(Bénigne Basset, 31)

Capote (1)

Vêtement ample qu'on met par-dessus un ou plusieurs autres. Anciennement, c'était un manteau à capuchon, dont on se couvrait la tête et le visage. On n'en aurait conservé que le manteau [1].

Sans spécification

1659 — Jean de Sainct-Père
«Cinq quapote...»
(Bénigne Basset, 4)

---

[1] *Essais historiques sur les modes et la toilette française* (2 vol., Paris, 1824), I: 106-107.

Couleurs

bleue et rouge

1659 — Sylvestre Vacher
«Deux Moyene Capote Unz
rouge et lautre bleuf 15 L»
(Bénigne Basset, 6)

Casaque (2)

Blouse à manches très larges, serrée à la taille.

Sans spécification

1662 — Lambert Closse
«Une Casacque ...»
(Bénigne Basset, 23)

Couleur

grise

1663 — Jacques Testard
«Une Casaque grise garnye de
gallon faux a Vingt huict livres»
(Bénigne Basset, 30)

Drap

gris

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«une casaque presque neufve
de drap gris meslé»
(Piraube, 5)

Droguet

sans spécification

1663 — Jacques Testard
«Un haut de chausse et Une
CaSaque de drogue tres
Meschant A Sept livres»
(Bénigne Basset, 30)

soie (de)

1682 — Lambert Closse
«Une Casacque de façon de
Juste Au Corps de droguet de
Soye doublé de tabis»
(Bénigne Basset, 23)

Toile

cirée

1663 — Jacques Testard
«Une Cazaque de toile Cirré
Six livres»
(Bénigne Basset, 30)

grosse

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Une Casacque de grosse
toille Neufve»
(Bancheron, 2)

Casaquin (1)

Casaque ne descendant pas plus bas que les hanches.

Serge

grise

1667 — Jean Cicot (Montréal)
«Un meschant petit Cazaquin
de Serge grise»
(Bénigne Basset, 43)

Ceinture (3)

Sans spécification

1663 — Simon Desprez (Montréal)
«Deux Aulnes destoffe de
Couleur a fe' Seintures A
quarente sols laune»
(Bénigne Basset, 29)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Une Ceinture a homme 1 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

1685 — Jacques Le Moyne (Chateauguay)
«Six Ceintures a quatre
livres piece 24 L»
(Bénigne Basset, 68)

Camelot

rouge barré

1696 — Médard Mézeret
«Une Ceinture de Camelot rouge
barrée qui a servy a la soe' de
Cinquante sols Avec Une autre
meschante ceinture de moquette 50 L»
(Bénigne Basset, 81)

Coton

1713 — Jean-Baptiste Tessier
«Une Vielle Ceinture de Coton
a Lusage de Deffunt Estime 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 605)

Couleur

rouge

1759 — Louis Létourneau (Chambly)
«Une Sainture Rouge 6 L»
(Antoine Grisé, 9)

Cramoisi

L'appellation désigne «en général une excellente teinture qui conserve sa couleur malgré les injures du temps, & qui rehausse beaucoup l'éclat de l'étoffe qui en est teinte. Les étoffes qu'on veut teindre en *cramoisi*, après avoir été degorgées de leur savon, & alunées fortement, doivent être mises dans un bain de cochenille chacun selon sa couleur. Les couleurs qui ne sont pas cramoisies sont appelées couleurs communes; & les couleurs cramoisies sont celles qui se font avec de la cochenille» (Furetière, 1701).

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«une Ceinture de scramoise Esti-
mée par Lesd hebert & senecal 5 L»
«une au'e Ceinture de scramoise vielle
Estimé 2 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Crépaudaille

«Crêpe fort délié dont on fait les coeffes des femmes, & des voiles de Religieuses. Crépon (ou crespaudaille): étoffe de soye cuitte qui est excessivement tortillée. Cependant, le crépon de Zurich est une étoffe toute de laine tortillée, dont les hommes s'habillent.» (Furetière.)

1746 — Antoine Janot dit Lachapelle (Pointe-aux-Trembles)
«une Sainture Crepaudaille 15 S»
(François Comparet, 14)

Fil

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«une Ceinture de fil
Estime 5 S»
(Anthoine Adhémar, 457)

Laine

grise

1759 — Michel Boileau (Chambly)
«une Sinture de laine Grise
4 L 10 S»
(Antoine Grisé, 2)

rasade (en)

Se dit pareillement de plusieurs petites étoffes roses et sans poil. En certains endroits on les appelle *rasettes.*

1760 — Jean Pineau
«Une Ceinture de laine en
Rassade estimée trente sols 1 L 10 S»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Moquette

«Étoffe veloutée de laine.» (Massicotte.)

sans spécification

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«Une Vielle Sinture de
Mocquette»
(Bénigne Basset, 79)

rouge

1689 — Laurent Tessier (Montréal)
«Une Ceinture rouge de moquete
1 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 126)

Or

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«une vielle Ceinture dor avec
sa boucle dargent Estime a 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

Sauvage

1693 — Claude Garigue
«Une au'. (ceinture) Vielle
Sauvage Avec Six meschants morceaux de Cuir Usez 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 79)

Taffetas

«Étoffe de soye mince & unie.» (Furetière.)

1747 — Charles Moreau (Repentigny)
«Une Cinture de tafeta 1 L»
(François Comparet, 16)

Ceinturon (3)

Boucle d'argent (à)

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«un Ceinturon quy a une
boucle dargent»
(Anthoine Adhémar, 457)

Chasse (de)

1753 — sieur de Bouat (Montréal)
«un Couteau de Chasse Vieux
avec un Vieux Ceinturon prisé
trente sols 1 L 10 s»
«un Couteau de Chasse Vieux argenté
Sans Ceinturon prisé trois livres»
(Henri Bouron, 4)

Couleur

rouge

1697 — sieur Malhiot
«quatre Ceinturons Rouges
Estimes Ensemb' a 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 328)

Cuir

1689 — Julien Grenier (Lachenaie)
«Un Meschant Cinturon de Cuir»
(Bénigne Basset, 70)

Garni

argent

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Un Ceinturon garny dargent
fin et Un Autre Bodrier garny
dUne frange Noire 25 L»
(Bénigne Basset, 67)

or

1684 — *Id.*
«Un Ceinturon a garnyture argent
et or faux a quatre livres»
(Bénigne Basset, 67)

Mouton

blanc

1688 — sieur Dugué (île Sainte-Thérèse)
«Un petit Ceinturon de mouton
blanc piqué' 3 L»
(Bénigne Basset, 71)

noir

1691 — Jacques Patron (Montréal)
«Un Ceinturon de mouton Noir
picqué de fil dor faux Tel quel
3 L»
(Bénigne Basset, 74)

Piqué à l'antique

1706 — Charles de Couagne (Montréal)
«quatre sceinturons picquez à Lentique Estimes a dix sols piece 2 L»
(Anthoine Adhémar, 534)

1708 — Pierre Perthuys
«quatre Ceinturons a Lantique a dix solz piece 2 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

Simple

1684 — sieur de Brucy
«deux Cinturons Tels quelles a quatre livres pieces 8 L»
(Bénigne Basset, 67)

Baudrier (1)

Nous avons cru opportun d'ajouter le baudrier à la ceinture et au ceinturon. Le baudrier est cette bande de cuir ou d'étoffe qui se porte en sautoir et soutient l'épée ou le sabre. Cet accessoire militaire est occasionnellement porté par les civils.

Vache noire (de)

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Un boudrier de Vache Noir»
(Bancheron, 2)

Chausses (1)

Sorte de culotte qui couvre le corps depuis la ceinture.

Serge grise

1661 — Thècle Cornelius
«Un paire de chausse de Serge grise double de Toile»
(Bénigne Basset, 17)

Chaussette (2)

«Bas de toile qu'on met par dessous la chausse ou le bas de soye, ou de drap.» (Furetière.)

Sans spécification

1677 — Jacques Girard (Montréal)
«deux paires de chaussettes»
(Bénigne Basset, 64)

Cuir

1693 — Jacques Beauchamp (Pointe-aux-Trembles)
«un paire de Chaussetes de
Cuir de Nulle Valleur»
(Anthoine Adhémar, 214)

Étrier (à)

1691 — Jacques Patron (Montréal)
«deux paires de chaussettes a
Estryer et quatre paires de
chaussons le tout de Toile
assez bons...»
(Bénigne Basset, 74)

Chaussons (3)

«Ce qui sert à couvrir le bas du pied, & qu'on met dans le soulier sous les chausses. On fait des chaussons de toile, de laine, de coton, de chamois, d'ouate...» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1663 — Jacques Testard
«Une paire de chaussons...»
(Bénigne Basset, 30)

Carisel

On écrit souvent *carisé*. Grosse toile claire (Bescherelle, 1867).

1731 — Joseph Dejourdy (Montréal)
«Une Vielle paire de
Chaussons de Carizé»
(Charles-René Gaudron de Chèvremont, 4)

Dépareillés

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«huit paires de chaussons
dépareillé toile 4 L»
(Bénigne Basset, 10)

Étoffe

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«deux paires chaussons destoffes»
(Bésigne Basset, 79)

Feutre

1691 — Jacques Patron (Montréal)
«Une paire de soulliers en chaussons de foeustre 2 L»
(Bénigne Basset, 74)

Toile

sans spécification

1691 — *Id.*
«deux paires de chaussettes a Estryer et quatre paires de chaussons le tout de Toile assez bons»
(Bénigne Basset, 74)

blanche

1660 — Louis Chartier
«huit paires de Chaussons A esté vieux de toile blanche 8 L»
(Bénigne Basset, 10)

Hollande (de)

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«quatre paires de Chaussons a homme, trois Cartz vielle toille de hollande»
(Anthoine Adhémar, 457)

Chemise (5)

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«cinq Chemises de grosse toile...»
(Piraube, 5)

Famille Laforge
«Une Chemise...»
(Bancheron, 2)

Coton

1751 — Jean Brouillet (Pointe-aux-Trembles)
«une chemise de coton
deux livres»
(François Comparet, 24)

Couleur

blanche

1646 — Famille Laforge
«Deux chemises blanches»
(Bancheron, 2)

Cuir

1661 — Éloi Jarry (Montréal)
«quatre chemises telles quelles
dont deux Cuir avec quatre Cravattes Aussy
Telles quelles 12 L»
(Bénigne Basset, 19)

Déliée

1659 — Jean de Sainct-Père
«douze Chemizes Tant grosse
que déliée»
(Bénigne Basset, 4)

Fine

1662 — Lambert Closse
«Six chemises fines tres Usées
quatre livres Seise Sols les Six»
(Bénigne Basset, 23)

Manche (à)

1660 — Louis Chartier
«quatre Chemises de Traite
a Menche»
(Bénigne Basset, 10)

Manchette (à)

1684 — sieur de Brucy
«Une chemise fine a Manchete»
(Bénigne Basset, 67)

Mazamet

rouge

1700 — Benoît Bisaillon (Laprairie)
«une Chemise mazamet Rouge
fort usée Estimée 4 L»
(Anthoine Adhémar, 444)

Mousseline

cotonnée

1746 — Antoine Janot (Pointe-aux-Trembles)
«une Chemise mouseline
Cotonné demy usé 4 L»
(François Comparet, 14)

Nuit (de)

1662 — Lambert Closse
«Cinq Chemises de nuict telles
quelles trois livres quatre
Sols piece»
«DiX petittes Chemises de nuict
de grosse toile prisee quarante
huict Sols piece»
(Bénigne Basset, 23)

Poche (avec)

1684 — Jean Vinsonneau (Rivière-Saint-Michel)
«quatre meschantes chemises
a home a une poche 2 L»
(Anthoine Adhémar, 65)

Toile

sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«cinq Chemises de grosse toile»
(Piraube, 5)

Beaufort (de)

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«Cinq Chemises A home
toille Bofort»
(François Comparet, 13)

blanche

1667 — Gilles Galipeau (Montréal)
«huict chemises de toille
blanche à homme Telles quelles
estimez ensemble a vingt Cinq livres»
(Bénigne Basset, 42)

brin (de)

L'appellation signifie «filaments de chanvre de bonne longueur» (Bescherelle).

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Une chemise de Toille de brain
demie blanche»
Bégnigne Basset, 67)

chambre (de)

1691 — Pierre Ducharme (Repentigny)
«quatre Chemises de Toille de
Chambre a Lusage du deffunt
Estimées Ensemb' 12 L»
(Anthoine Adhémar, 177)

chanvre (de)

1657 — Jean de Sainct-Père
«Six grosses chemises neufves de
chanvre A Usage dhomme 18 L»
«Deux Chemises de Toille de
Chanvre demie Usee 5 L»
(Bénigne Basset, 2)

coton (de)

1662 — Lambert Closse
«DeuX chemises de toile de Cotton
tres peu portees Ensemble quatorze
livres huict Sols»
(Bénigne Basset, 23)

fine

1673 — Mathurin Langevin (Montréal)
«deux Chemises A homme de
Toile fines presque Neufves
Ensemble Neuf livres»
(Bénigne Basset, 56)

France (de)

1755 — Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«huit Vielle Chemise toile
De france 8 L»
(François Comparet, 31)

grosse

1660 — René Doussin (Montréal)
«Deux grosses Chemises qui ont
esté tres peu porté Icelle de
gros chanvre 7 L»
(Bénigne Basset, 9)

1664 — Michel Théodore dit Gilles (Montréal)
«Deux chemises a Usage dhomme,
de grosse toile a trois livres
piece»
(Bénigne Basset, 40)

herbée

1689 — sieur Sabourin dit Chaunière (Montréal)
«Douze chemises de Toille herbée
neufves a homme Estimées A Cinq
Livres piece monte 60 L»
(Anthoine Adhémar, 136)

jaune

1661 — Fabrique de Ville-Marie
«Neuf chemises de toile
Jaune A 3" 4 S" piece»
(Bénigne Basset, 22)

Laval (de)

1688 — sieur Dugué (île Sainte-Thérèse)
«... dans la Chambre cy dessus
Douse chemises a Usage d'Homme
de Toile de Laval, dont Six
Neuves et Les autres demyes
Usées 69 L»
(Bénigne Basset, 71)

lin (de)

1662 — Lambert Closse
«trois chemises de toile blanche de
lin peu portées ensemble Vingt
Une livres douse sols»
(Bénigne Basset, 23)

Lyon (de)

1704 — Jean Legras (Montréal)
«Cinq Chemises a homme toille
de lyon Estimees a quatre Livres
pièce monte a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Morlaix (de)

1693 — Jacques Le Ber
«Sept Chemises a homme de Toile de
Morlaye dont partye Vicié a Cent
sols piece 35 L»
(Bénigne Basset, 80)

Nancy (de)

1684 — sieur de Brucy
«deux Chemises de belle Toile de
Nancy Avec porte manchettes de dantelle
a Neuf livres piece 18 L»
(Bénigne Basset, 67)

Normandie (de)

1685 — Jacques Le Moyne (Chateauguay)
«deux Chemise de toile De
Normandie a quatre livres
piece 8 L»
(Bénigne Basset, 68)

Paris (de)

1662 — Lambert Closse
«SiX chemises fines de toile
de paris tres peu portées sept
livres quatre Sols piece»
(Bénigne Basset, 23)

pays (du)

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«huit Chemise A ho^{e} de
toille du pays»
(François Comparet, 13)

Rouen (de)

1684 — sieur de Brucy
«douse Chemises a Usage dhomme
de toile de Rouen a la somme
de Six Livres la piece»
(Bénigne Basset, 67)

Meslis (de)

1667 — Jean Cicot (Montréal)
«Trois chemises neuves de toile
de Mesly a Usage d'homme a quatre
livres piece»
(Bénigne Basset, 43)

traite (de)

1684 — sieur de Brucy
«huict dousaines & deux grandes
Chemises de Traite de Cinquante
Sols piece 245 L»
(Bénigne Basset, 67)

travailleur (de)

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«cinq chemises de grosse toile»
(Piraube, 5)

1692 — sieur Beauregard (Verchères)
«Cinq grosses chemises de
Travailleurs, Telles quelles a
la somme de trente Cinq Sols
piece 8 L 15 S»
(Bénigne Basset, 78)

Chemisette (3)

Petite chemise d'homme, à manches courtes.

Sans spécification

1657 — Jean de Sainct-Père
«Une Vielle Chemisette»
(Bénigne Basset, 2)

Basin

1684 — sieur de Brucy
«deux chemisettes a homme
de bazin Uzées 3 L»
(Bénigne Basset, 67)

Couleurs

blanche

1657 — Jean de Sainct-Père
«Unne Chemizette blanche»
(Bénigne Basset, 2)

rouge

1646 — Famille Laforge
«Une meschante Chemisette
rouge»
(Bancheron, 2)

Crépon

blanc

1639 — Guillaume Hébert
«deux vieilles chemisettes de
creston [*sic*] blancs un vieil
caleçon de mouton passe en chamois»
(Piraube, 5)

Créseau

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Une chemisette de Creseau»
(Bénigne Basset, 1)

Futaine

1639 — Guillaume Hébert
«deux vieilles Chemisettes
de futaine»
(Piraube, 5)

Serge

blanche

1657 — Louis Biteaux Saint-Amant (Montréal)
«Une Vielle Chemisette de
Serge blanche 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 3)

Cravate (3)

«Espèce de collet que portent les hommes, quand ils sont en habit de campagne, ou en justaucorps, qui se noue autour du cou, & dont les bouts pendent fort bas dessous le menton.» (Furetière.)

Sans spécification

1657 — Louis Biteaux
«deuX meschantes cravattes 2 L»
(Bénigne Basset, 3)

Batiste

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«deux Caravates toille de
baptiste Estimes Ensemb' 4 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Coton

1693 — Jacques Le Ber
«Trois dousaines de Cravattes
de Cotton à Trente Cinq Sols
piece 63 L»
(Bénigne Basset, 80)

Couleur

1711 — Louis d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil
«Deux Caravates de Couleur
Estimées Les deux a 6 L»
(Anthoine Adhémar, 586)

Dentelle (à)

1683 — Vincent Mortboeuf (Champlain)
«deux Cravates a dantelle
quy ont servy»
(Anthoine Adhémar, 61)

Filoselle

Nom donné à Avignon a une espèce de fleuret ou de grosse soie.

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«Deux Caravates une de filozel
Estime 40 S" & laue' de Coton
30 S" cy 3 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 608)

Matelote (à la)

«... à la manière des matelots. On a porté pendant un temps des chausses à la matelote, serrées sur la cuisse.» (Furetière.)

1693 — Jacques Le Ber
«Quatre ditto (cravates à la matelote)
A Cinq^{te} Sols p. 10 L»
«dix huict Cravattes a la mattelotte
A Cinquante Sols La p.^{ce} 49 L 10 S»
«Unze Cravatte a la mattelotte a Cinq.^{te}
Cinq Sols piece 30 L 5 S»
(Bénigne Basset, 80)

Mousseline

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Deux Caravattes moussouline 3 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

Passement (à)

1684 — sieur de Brucy
«huict Cravattes a passement
& Unis»
(Bénigne Basset, 67)

Taffetas

noir

1696 — Médard Mézeret (Montréal)
«deux Meschantes Cravattes
de Taffetas noirs 20 S»
(Bénigne Basset, 81)

Toile

blanche

1662 — sieur de Belestre (Montréal)
«Unze Cravattes moyennes de
toile blanche ensemble Sept
livres»
(Bénigne Basset, 25)

1664 — Jean Cicot
«Une Cravate de toile
Blanche Vingt Sols»
(Bénigne Basset, 43)

coton (de)

1660 — Louis Chartier
«Trois Cravates de toile
de Coton 1 L»
(Bénigne Basset, 10)

dentelle (à)

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«trois Caravates a dantelle
sous Toille Estimees a 9 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

vieille

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«une vielle Caravate vielle
toille Estimee 1 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Culotte (5)

Sans spécification

1688 — Fabrique de Ville-Marie
«Cinq Cullottes a quatre
Livres piece 20 L»
(Bénigne Basset, 68)

Bure

grise

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Justecorps Gros drap
façon de bure Gris brun double
dUne Revesche Avec La Cullotte
de mesme Estoffe use 20 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

Cadis

sans spécification

1706 — Charles de Couagne (Montréal)
«la Culotte de Cadix»
(Anthoine Adhémar, 534 a)

noir

1757 — Jacques Millet (Chambly)
«une Veste et une culotte
de cadis Noire 12 L»
(Antoine Grisé, 14)

Calmande

«Étoffe de laine croisée et solide, lustrée comme le satin, unie, blanche, et, en général, de toutes les couleurs réclamées par la mode, qui se fabrique en Angleterre, en France et en Allemagne, et que l'on emploie souvent pour robes de chambre, robes d'été et pantalons.» (Bescherelle, 1867.)

noire

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de Cullote noir
Calmande 4 L»
(François Comparet, 13)

Coton

1746 — *Id.*
«une paire Cullote Cotton 2 L»
(Français Comparet, 13)

Chamois

1746 — Guillaume Jocquin (Saint-Jean, île d'Orléans)
«une Dito paire de Cullote
de paux Chamois neuf 6 L»
(François Comparet, 12)

Couleurs

blanche

1760 — Jean Pineau
«Une p^re de Culotte Blanche 1 L»
(Louis Barrette de Courville, 1)

brune

1693 — Matthieu Faye (Laprairie)
«Un Justecorpz & une paire de
Cullottes brunes Neufves»
(Anthoine Adhémar, 225)

grise

1693 — Jacques Brault (Montréal)
«une Culotte Grise»
(Anthoine Adhémar, 217)

Coutil

1691 — Jacques Patron (Montréal)
«Une Cullotte de Cousty
Tel quels»
(Bénigne Basset, 74)

Cuir

1691 — Jean-Baptiste Demers (Montréal)
«une Vielle Culotte de Cuir»
(Anthoine Adhémar, 167)

Doublée de chamois

1714 — Jacques Le Picard (Montréal)
«Coulotte Doublé de Chamois
de mesme Estoffe (drap couleur
d'ardoise)»
(Anthoine Adhémar, 618)

sans spécification

1691 — Jacques Le Moyne, sieur de Sainte-Hélène
«une Culotte drap et
Justaucorps noir 20 L»
(Bénigne Basset, 73)

fin

1704 — Charles Juchereau
«La Culotte de mesme (drap fin)»
(Anthoine Adhémar, 518)

gris

1675 — Georges Alets (Montréal)
«Une Culotte de gros drap
gris doublé de grosse toile
huit livres»
(Bénigne Basset, 59)

Hollande (de)

1684 — Caude David (Rivière-Saint-Michel)
«Les Cullottes de mesme Estoffe
(drap de Hollande) doublées dUne
Toille de Cotton rouge 60 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

Maroc (du)

1751 — Michel Dufresne (Pointe-aux-Trembles)
«une paire Cullote Drap de
maroque 4 L»
(François Comparet, 25)

1755 — Urbain Brien
«une paire Culote Drapt
De Maroque Doublée de
Cotton Estime trois livres»
(François Comparet, 31)

Droguet

sans spécification

1660 — Adam Dollard
«Un petit Justacorps avec
Une petite Culotte fort Usé
le tout de droguet 2 L»
(Bénigne Basset, 12)

brun

1674 — sieur de Brucy
«Une Cullote de droguet brun»
(Bénigne Basset, 57)

Pierre Dupas (Champlain)
«Une Culotte de droguet brun
doublée de toile»
(Anthoine Adhémar, 18)

foulé

1688 — Fabrique de Ville-Marie
«plus un Justaucors Et Cullotte
de droguet Foulée Vieux Et Fort
Uzé adjugé audit provost 6 L»
(Anthoine Adhémar, 90)

Esconoton (peau d')

L'appellation désigne un cerf en langue huronne (1). Il s'agit ici d'une culotte en peau de cerf.

1703 — Jacques Douaire (Montréal)
«une Culotte de peau dEsconoton»
(Anthoine Adhémar, 492)

Étoffe

sans spécification

1713 — Louis Lebeau (Montréal)
«une culotte dEstoffe»
(Anthoine Adhémar, 606)

---

(1) Sagard Théodat, Gabriel, Dictionnaire de la langue huronne.

grise

1684 — Jean Desroches (Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île)
«Un Justa Corps Avec Sa
Cullotte destoffe grise
Ensemble 6 L»
(Bénigne Basset, 68)

rouge

1696 — Médard Mézeret
«Une Cullotte destoffe
rouge Telle quelle 40 S»
(Bénigne Basset, 81)

Façon de Poitou

1711 — Louis d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil
«une Culotte de poitou demy
usée»
(Anthoine Adhémar, 585)

Mazamet

1693 — Jean Lelat
«une Culotte de Mazamet brun
presque neuf»
(Anthoine Adhémar, 218)

Panne (de)

«Étoffe de soye, dont les filets transversans sont couppez, & forment une espece de poil qui est plus long que celui du velours, & plus court que celui de la peluche.» (Furetière.)

écarlate

1746 — Guillaume Jocquin (île d'Orléans)
«une paire De Cullote De
panne ECcarlatte Doublé De
paux de Chamois neuf 15 L»
(François Comparet, 12)

noire

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«une paire Cullote de
panne Noir doublé de
Chamois 5 L»
(François Comparet, 13)

rouge

1704 — Charles Juchereau
«une Cullotte de panne rouge a
lusage dud feu s^r de Juchereau
demy Usees Estimees a 15 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Pièce (de)

1713 — Jean-Baptiste Tessier (Montréal)
«Une vielle paire de Culotte
de piece et Une Vielle Rompu
Estimé Ensemble a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 605)

Ras (castor)

1746 — Antoine Janot dit Lachapelle (Pointe-aux-Trembles)
«une paire Cullote de
Ras Castor 1 L 10 S»
(François Comparet, 14)

Ratine

1689 — Jean Roy Deschatz (Montréal)
«un Justecorps avec sa Culotte
de ratine Le Justecorps double
de Revesche Estime Ensemb' 30 L»
(Anthoine Adhémar, 135)

Revêche

blanche

1678 — Pierre Dupas (Champlain)
«une vielle Culotte de revesche
blanche Toute dechirée prisée
5 S»
(Anthoine Adhémar, 18)

Serge

sans spécification

1689 — Laurent Tessier (Montréal)
«Justaucorps et Culottes de
Sarge demy Uses, doublé de
Sarge Domale Estime Ensemb' 24 L»
(Anthoine Adhémar, 126)

grise

1689 — Julien Grenier (Lachenaie)
«Une Cullotte de serge grise
doublé de Toile Tels quels ...»
(Bénigne Basset, 70)

Siamoise

«Étoffe fort commune imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. Introduite en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.» (Bescherelle.)

1711 — Louis d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil
«une Culote de sciamoise...»
(Anthoine Adhémar, 586)

Tiretaine

1690 — Charles Juillet (Montréal)
«une Cullotte de mesme
(de tiretayne [*sic*]...)»
(Anthoine Adhémar, 146)

Toile

1759 — Jacques Bourbonnière
«deux paire de culotte de
toille 1 L 10 S»
(Antoine Grisé, 3)

Treillis (de)

«... espèce de grosse toile, dont on fait des sacs, & dont les païsans & les manoeuvres s'habillent.» (Furetière.)

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«une Culotte de Treillis fort
vieux use & rapiecette aussy a
lusage dud deffunt»
(Anthoine Adhémar, 528)

Tripe (de velours)

«Étoffe de laine qu'on manufacture & qu'on couppe comme le velours. Ce mot vient apparemment de *terciopelo* Espagnol, qui veut dire velours, parce que c'est en effet du velours de laine.» (Furetière, 1701.)

1713 — Jean-Baptiste Tessier
«une paire de Culotte de
trippe de Velour Estime 10 L»
(Anthoine Adhémar, 605)

Velours

cramoisi

1753 — sieur de Bouat (Montréal)
«une Culotte de Velour [*sic*]
Cramoisy fort vieille»
(Henri Bouron, 4)

noir

1753 — *Id.*
«une Vieille paire Culotte
de velour noir»
(Henri Bouron, 4)

Accessoires (Culotte)

1703 — Jacques Douaire (Montréal)
«dix huit poches de Cuir po'
Culotte EstimeS a quatre solz
piece fait 3 L 12 S»
(Anthoine Adhémar, 492)

Gant (3)

Sans spécification

1684 — sieur de Brucy
«Une Meschante payre de gan
a homme»
(Bénigne Basset, 67)

Commun

1703 — Jacques Douaire (Montréal)
«Cinq paires de Gans Communs
& de Rebut Estimes a quinse
solz La paire 1 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 492)

Couleur

rouge

1704 — Jean Legras (Montréal)
«deux paires de Gans Rouges»
(Anthoine Adhémar, 503)

Dépareillé

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«treize paires de Gans a homme despareilléz A Cinq solz La paire 3 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 528)

Fin

1747 — Charles Moreau (Repentigny)
«une paire gand fin demy ussé 1 L 5 s»
(François Comparet, 16)

Frangé (noir)

1703 — Alexis Le Gay (Montréal)
«un vieux paire de gans a frange Noire»
(Anthoine Adhémar, 487)

Suisse

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«deux paires de gens (gants) Suisses»
(Bénigne Basset, 50)

Gilet (2)

«Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous la redingote ou l'habit.» (Bescherelle.) En Nouvelle-France, ce vêtement n'est pas en usage avant le milieu du XVIIIe siècle.

Sans spécification

1759 — Louis Létourneau (Chambly)
«un Gillet 18 L»
(Antoine Grisé, 9)

Calmande

1759 — Michel Boileau (Chambly)
«un Gillet de calmande 2 L»
(Antoine Grisé, 2)

Carisé

sans spécification

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«Un gillet Carizé un tapabor
une pair mitaine et une paire
Choson 3 L»
(François Comparet, 13)

doublé de calmande

1758 — Charles Lebeau (Chambly)
«Une paire de Culotte detoffe
prisé avec Un Gilet de carise
double de calamande 4 L»
(Antoine Grisé, 8)

couvert de camelot

1755 — Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un Gillet de Carisé Couvert
de Camlot 2 L 10 S»
(François Comparet, 31)

Croisé

1755 — *Id.*
«un Gillet Croisé Couvert
de Coton 8 L»
(François Comparet, 31)

Guêtre (1)

«Bas de païsan fait de grosse toille, ou de treillis, qui n'a point de semelle, mais qui couvre seulement la jambe, & tombe sur le soulier.» (Furetière, 1701.)

Cuir

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une paire de Guestre de
cuire 10 S»
(Antoine Grisé, 3)

Habit (5)

Le mot «habit» est alors couramment usité pour désigner l'ensemble des principales pièces qui composent le costume. Comme, de nos jours, le com-

plet désigne le veston et le pantalon, l'habit de l'époque comprend d'abord le pourpoint, le haut et le bas-de-chausses, qui seront remplacés par le justaucorps, la veste et la culotte, dès le milieu du XVIIe siècle.

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«un autre vieil habit minime
pourpoinct haut et bas de
Chausse»
(Piraube, 5)

Boutons d'or et d'argent (à)

1684 — sieur de Brucy
«Un Autre Viel habit Sans Culotte
garny de Cinq dousaines & demye de petit bouton d'or... d'argent fin 20 L»
(Bénigne Basset, 67)

Bure

grise

1660 — Jean Vallet (Montréal)
«Un habit de drap de bure
grise dont le haut de chausse
A été retourné, sans bas ny manteau Et Fort doublé 15 L»
(Bénigne Basset, 8)

Couleurs

ardoise

1714 — Jacques Le Picard
«un habit de Drap Couleur
dardoize fin garny de boutton
Dargent sus Bois Veste et Coulotte
Doublé de Chamois de mesme Estoffe
Les Bas Drappé de Mesme Couleur
Estimés Ensemble a 300 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

gris

1659 — Sylvestre Vacher dit Saint-Julien (Montréal)
«Un Meschant habit gris 45 S»
(Bénigne Basset, 6)

gris (à boutonnière d'or)

1753 — sieur de Bouat
«un habit gris de souris à boutoniere
d'or; une Veste de Velours Cramoisy
a boutoniere d'or fort Vieille pri-
sés Ensemble Cinquante livres»
(Henri Bouron, 4)

Drap

sans spécification

1657 — Jean de Sainct-Père
«Un habit de drap...»
(Bénigne Basset, 2)

Angleterre (d')

1662 — Lambert Closse
«Un habit de drapt dangleterre
gris brun»
«Un Au[e] habit gris perle de
drapt dangleterre, avec Sa
petitte oye feuille morte»
(Bénigne Basset, 23)

bleu

1703 — Jacques Douaire (Montréal)
«un habit de drap bleuf Celeste
Justecorpz Culotte & veste
boutonnieres & boutons de fille»
(Anthoine Adhémar, 492)

Sceaux (de)

1689 — Christophe Febvrier (Boucherville)
«un habit de drap de sceau gris
de fil avec deux paire de bas»
(Anthoine Adhémar, 136)

Ce drap tire probablement son nom de la ville de Sceaux (Saine).

Elbeuf (d')

«Une des plus anciennes villes manufacturières de France; fondée dans le IXe siècle, elle se livra dès l'origine à la fabrication des tissus de laine; l'industrie des draps a pris un accroissement considérable et non interrompu.» (Bescherelle.)

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«un habit et Veste de drap
d'Elboeuf Vieux prisé le
tout Cinquante Livres»
(Henri Bouron, 5)

gris

1659 — Jean de Sainct-Père
«Un habit de drap gris...»
(Bénigne Basset, 4)

gros

1714 — Jacques Le Picard
«Un habit de Gros draps double de
serge Garny de Bouton de Cuivre
avec La Veste de pareille Estoffe
et DubLoure Estimes Ensemble a 100 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Hollande (de)

1684 — sieur de Brucy
«un habit de drap d'ollande grise
Musque garny desguillettes de Soye
boutons d'or febvrerie, doublé de
Moires ocre 80 L»
(Bénigne Basset, 67)

Droguet

sans spécification

1663 — Jacques Testard
«deux habits de droguet a La
somme de quinse Livres piece»
(Bénigne Basset, 30)

burat

«Grosse étoffe de laine qui tient quelque chose du drap, & dont les Capucins & autres Religieux sont habillez.» (Furetière, 1701.)

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«Un habit de droguet, buraté, le
Juste au Corps Non doublé. Un haut de
Chausse et pourpoint doublez, mesme
estoffe, ensemble quarente Cinq livres»
(Bénigne Basset, 46)

drapé

1677 — Jacques Girard (Montréal)
«Un Autre habit de gros
droguet drapé foullé a La
some de Vingt livres»
(Bénigne Basset, 64)

Étamine

grise

1691 — Christophe Febvrier (Boucherville)
«Un habit destamine grise
fort Usé 8 L»
(Bénigne Basset, 75)

Fin

1704 — Charles Juchereau
«un habit de drap fin Grin blanc
La Culotte de mesme & une veste de
drap fond dargent a fleur dor ser-
vant a lusage dud feu s[r] Juchereau
Estime Ensemb' a La some de 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Ras (castor)

1757 — Jacques Millet (Chambly)
«un Vieu habit de Radecastor
10 L»
(Antoine Grisé, 14)

Ratine

sans spécification

1684 — sieur de Brucy
«Un habit de ratine a homme
Tel quel 15 L»
(Bénigne Basset, 67)

grise

1684 — *Id.*
«Un Autre habit de Ratine
grise avec boutons argent Sur
soye Avec Une Veste tel, quel
40 L»
(Bénigne Basset, 67)

Serge

sans spécification

1657 — Jean de Sainct-Père
«Un Autre habit de Serge destimé ...»
(Bénigne Basset, 2)

Crécy (de)
D'après la ville du même nom.

1654 — Augustin Hébert (Montréal)
«Un habit et un Justaucorp de Serge de Cecry (Crecy) 54 L»
(Lambert Closse, 1)

grise

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«Un habit de Serge gris»
(Bénigne Basset, 50)

Soie

1753 — sieur de Bouat
«un habit de soye avec une Veste d'Etoffe avec une Culotte de Velour Cramoisy fort vielle ainsy que l'habit et la Veste prisés le tout quarente Cinq Livres»
«un habit (de soie) Et une Veste d'Ecarlatte; et une Vieille paire Culotte de velour noir prisé le tout quatre vingt livres»
(Henri Bouron, 4)

Tiretaine

1684 — sieur de Brucy
«deux Vieux habits de Tiretaine 30 L»
«Un habit de Tirretaine doublé de Crespon 30 L»
(Bénigne Basset, 67)

Toile

1669 — Étienne Banchaud
«Trois habits complets a Usage dhomme, deux de droguet & l'au'e. de toile»
(Bénigne Basset, 50)

Treillis (de)

1661 — Thècle Cornelius
«Un meschant habit de
treilly 2 L»
(Bénigne Basset, 17)

Hausse-col (1)

Petite plaque, ordinairement de cuivre, en forme de croissant et bombée, que les officiers (infanterie) portent au-dessous du cou.

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«un hausseCol...»
(Anthoine Adhémar, 457)

1703 — Alexis Le Gay
«un hausse Col...»
(Anthoine Adhémar, 487)

Haut-de-chausses (4)

«Partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, jusqu'au haut des chausses.» (Bescherelle.)

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«... pourpoinct hault &
bas de chausses»
(Piraube, 5)

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Un pourpoint de Serge
Grise avec Ses haut de chausse»
(Bénigne Basset, 1)

Bure

grise

1659 — Sylvestre Vacher (Montréal)
«Un haut de chausse de bure
grise double de frise blanche Avec
Un Justacorps de mesme estoffe
et doublé de mesme 8 L»
(Bénigne Basset, 6)



HAUT-DE-CHAUSSES
1639

PLANCHE V — (Coll. R. L. Regor)

Carisé

Angleterre (d')

1663 — Jacques Testard
«Un pourpoint avec son hault
de chausse, de carisé dangleterre,
très peu porté garny d'une petitte
oye de Ruban noir et Couleurs de feu
A trente Cinq livres»
(Bénigne Basset, 30)

Couleurs

brune

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Un Vieux haudechausse brun»
(Bancheron, 2)

grise

1661 — Olivier Martin (Montréal)
«Un Justacorps Avec Un haut
de Chausse de gry barre dou-
ble le tout dUne grosse reveche
grise tels quels 16 L»
(Bénigne Basset, 14)

Doublé

droguet burat

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«Un haut de Chausse doublez
de mesme estoffe (droguet burat)»
(Bénigne Basset, 46)

revêche

1667 — Pierre Gadois (Montréal)
«un hault de chausse
doublez de Revesche»
(Bénigne Basset, 47)

Drap

sans spécification

1662 — Simon Le Roy (Montréal)
«Un meschant hault de chausse de drapt prisé quarente huict Sols»
(Bénigne Basset, 26)

brun

1683 — Vincent Mortboeuf (Champlain)
«Un hault de Chausses de drapt brun»
(Anthoine Adhémar, 61)

gris

1657 — Jean de Sainct-Père
«un Audechausse de drapt gris burre....»
(Bénigne Basset, 2)

sac (de)

L'appellation signifie «un habit de toile grossier qu'on porte par pénitence» (Furetière). Drap de sac: tissu servant à fabriquer ce costume.

1669 — Étienne Banchaud
«Un hau de chosses gris de drap de sac»
(Bénigne Basset, 50)

Sceaux (de)

1663 — Jacques Testard
«Un pourpoint et haut de Chausse de drap duceau tel quel a quinze livres»
(Bénigne Basset, 30)

Droguet

sans spécification

1661 — Olivier Martin (Montréal)
«Un Juste A Corps avec Son Ault de chausse de droguet fort Use 4 L»
(Bénigne Basset, 14)

soie (de)

1662 — Lambert Closse
«Ung hault de chausse de mesme
estoffe (droguet de soie) aussy
doublé de toile avec Une petitte
oye Couleur doror (aurore)»
(Bénigne Basset, 23)

Revêche

1660 — Adam Dollard
«Un meschant Justacorps gris
doublé d'Un fort meschant
Revesche de meme Couleur, avec
Un meschant hault de chausse
de mesme estoffe 3 L»
(Bénigne Basset, 12)

Serge

sans spécification

1662 — Michel Louvard (Montréal)
«hauts de chause de serge...»
(Bénigne Basset, 27)

bourre grise

Se disait autrefois des poils qu'on tire de la laine et du chanvre.

1667 — Jean Cicot
«Un haut de chausse de serge
bourre gris quatre livres»
(Bénigne Basset, 43)

bourre blanche

1667 — *Id.*
«Un hault de chausses de
Serge bourre gris blanc doublé
de futaine»
(Bénigne Basset, 43)

drapée

1657 — Louis Biteaux (Montréal)
«Un haut de chausse de
Serge drappée gris Neuf 13 L»
(Bénigne Basset, 3)

fil (sur)

1663 — Jacques Testard
«un haut de chausse de
Serge Sur fil»
(Bénigne Basset, 30)

grise

1657 — Nicolas Godé
«Un tres meschant Haut de chausses
de serge Grise...»
(Bénigne Basset, 1)

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Un pourpoint Avec un hault de
chausse, de serge grise façon de
Raz de Cha'aslon garny de Rubant
Couleur de feu & Vert le tout fort
Usé 16 Livres»
«Un au^{e}. pourpoint Avec son hault de
chausse de Serge grise garny dUn
Simple ruban noir 15 L»
(Bénigne Basset, 10)

Londres (de)

1673 — Louis Prud'homme (Montréal)
«deux haut de Chausses de
Serge de londre ensemble deux livres»
(Bénigne Basset, 52)

Toile

1663 — Jacques Testard
«Un Juste A corps et Un hault
de chausse de toile trois livres»
(Bénigne Basset, 30)

Jarretière (3)

Sans spécification

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«dans Une boiste, diverses
restes de Jartiere...»
(Bénigne Basset, 80)

1700 — sieur de Lamotte
«un paire de Jarretieres...
deux paires de Jarrettieres
Estimes Ensemb' a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 457)

Cuir

1695 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«dix paires Jartieres Cuire
a boucles a 10 S paire 100 S»
(Bénigne Basset, 68)

Laine

Les jarretières de laine semblent réservées aux hommes.

1704 — Jean Lorrain (Côte-Saint-Martin)
«un paire de Jarratiere de
layne a 15 S»
(Anthoine Adhémar, 504)

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«Six douzaines de Jarretieres de layne
Estimées a cinq solz La Jarretiere 18 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

1705 — Jean-Jacques Le Bé (Montréal)
«soixante paires de Jarretieres
de Layne Estimees Ensemb' a
quarante huit Livres quest a raison
de 16 S La paire cy 48 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

1714 — Jean Neveu (Pointe-Claire)
«Dix paires de Jartierre de Leyne
Estimes a Vingt Sous La paire
Fait 10 L»
(Anthoine Adhémar, 619)

Soie

sans spécification

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Vingt paires de Jartieres de
Soye a Quinze sols paire 15 L»
(Bénigne Basset, 68)

cordon

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«Vingt Cordons Ou Jartières
de soye»
(Anthoine Adhémar, 108)

Justaucorps (5)

«Espèce de veste qui va jusqu'aux genoux, qui serre le corps, montre la taille, & qui a des poches tantôt plus hautes & tantôt plus basses, selon que la mode change.» (Furetière, 1701.) Le justaucorps est un des vêtements masculins les plus portés.

Amunition (d')

1689 — Julien Grenier (Lachenaie)
«Un Juste a Corps de
munition tout Neuf»
(Bénigne Basset, 70)

Boutons (à)

cuivre (de)

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«un Vieux JusteCorpz de drap brun
double dUne petite serge Garny
Boutons de Cuivre avec La veste de
pareille Estoffe & boutons servant
a l'usage dud deffunt s^r^ Beauvais Estime
Ensemb' par Lesd s^r^ Lepallieur assiste desd
s^rs^ Nolan & meschin a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

or (d')

1700 — sieur de Lamotte
«un JusteCorpz de drap Garny de
boutons dors, Avec La Culotte de
mesme Estoffe & la veste de mesme
Estoffe doublée A Lusage dud deffunt
Estimé Le tout Ensemb' a 60 L»
(Anthoine Adhémar, 457)

Bure

brune

1684 — sieur de Brucy
«Un Justecorps Gros drap façon de
bure Gris brun doublé dUne Revesche»
(Anthoine Adhémar, 67)

grise

1659 — Sylvestre Vacher (Montréal)
«Un haut de chausse de bure
grise double de frise blanche
Avec Un Justacorps de mesme
estoffe et doublé de mesme 8 L»
(Bénigne Basset, 6)

Saint-Jean (de)

1663 — Jacques Testard
«Un Juste au corps de bure de
Saint Jean doublé de Revesche
gris, presque neuf a Vingt Cinq
livres»
(Bénigne Basset, 30)

Couleurs

brune

1693 — Jacques Brault (Montréal)
«un au' JusteCorps Gris brun
quy a este Retourné 6 L»
(Anthoine Adhémar, 217)

grise

1688 — Famille Fortin (Montréal)
«un Justaucorps Gris avec
des Calçons de toile le
tout prisé quatorze Livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 4)

grise doublée (doublure)

1661 — Adam Dollard
«Un tres meschant Juste A Corps
gris doublé dUne fort meschante revesche
de mesme Couleur Avec Un tres meschant
haut de chausse de mesme estoffe 4 L 8 S»
(Bénigne Basset, 21)

grise rayée

1661 — Oivier Martin (Montréal)
«Un Justacorps Avec Un hault
de chausse de gry barré doube
le tout dUne grosse revesche grise
tels quels 16 L»
(Bénigne Basset, 14)

Coutil

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Un ditto (justaucorps) de
Cousty de Six Livres 6 L»
(Bénigne Basset, 68)

Cuir

1675 — Georges Alets (Montréal)
«deux Meschants Justes a corps,
L'un de Cuir et l'autre destoffe en-
semble quarente sols»
(Bénigne Basset, 59)

Dentelle (à)

1661 — Fabrique de Ville-Marie
«SiX Juste au Corps de drap
gris avec dantelle fauX argent
A 35" piece»
(Bénigne Basset, 22)

Doublé

sans spécification

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Un Justacorps doublé, Avec
Un haut de Chausse et Un
pourpoint, le tout de serge
gris enver et Retourne 24 L»
(Bénigne Basset, 10)

revêche

1667 — Pierre Gadois (Montréal)
«Un Juste a Corps doublez
de Revesche...»
(Bénigne Basset, 47)

serge de Caen

1709 — Guillaume Goyau (Longueuil)
«un Justecorpz vieux double
de serge de Caen rouge quy
a este retourne Estime a 6 L»
(Anthoine Adhémar, 560)

toile

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Trois Juste a Corps de droguet
doublé de toile a dix livres pièce
30 L»
(Bénigne Basset, 67)

Drap

sans spécification

1689 — Laurent Tessier (Montréal)
«un autre (justaucorps) de
drap estimé de nulle valleur [*sic*]»
(Anthoine Adhémar, 126)

Angleterre (d')

1661 — Olivier Martin (Montréal)
«Un Autre hault de chausse avec
Un Juste au corps de drap dangle-
terre Sans doublure fort Use 14 L»
(Anthoine Adhémar, 14)

brun

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«un Justecorpz de drap brun
a lusage du deffunt Estime 18 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Berry (de)

1662 — Michel Louvard dit Desjardins (Montréal)
«Un manteau avec Un Juste au
corps de drap de berry & hauts
de chausse de serge, le tout tres
Mesch' Ensemble La somme de Seise
livres»
(Bénigne Basset, 27)

Caen (de)

1660 — Adam Dollard
«un Justocorps avec Une Ringrave
dans le bas blanc Le tout de drap
de Caen 18 L»
(Bénigne Basset, 12)

couleur café

1704 — Jean Legras (Montréal)
«Justecorpz de drap Caphé Garny
de boutons Couvert de fil dargent
estime a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

doublé de revêche

1661 — Charles Rocqueville (Montréal)
«Un Justeau Corps de drap gris
doublé de Revesche grise 13 L»
(Bénigne Basset, 15)

doublé de rochet

Le rochet est ordinairement un surplis à manches étroites. Mais il désigne également un habit de toile tant pour les hommes que pour les femmes. Ici, l'appellation voudrait dire une sorte de toile.

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Un Juste au Corps de drap
gris double de Roschet de
mesme couleur tel quel 9 L»
(Bénigne Basset, 1)

doublé de serge de Londres

1692 — sieur Beauregard (Verchères)
«Un Juste a corps de drap
Doublé de Serge de londre grise...»

«Un Juste au Corps de drap doublé
de Serge de londre Rouge a la
Vielle mode demy Usé 10 L»
(Bénigne Basset, 78)

galonné

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Quatre Juste au corps de drap
Galonné a Vingt Livres piece
80 L»
(Bénigne Basset, 68)

gris

1691 — Louis Ducharme (Pointe-Saint-Charles, Montréal)
«un Justecorps de drap Gris
doublé de rouge quy servy aud
deffunt Estime 14 L»
(Anthoine Adhémar, 180)

gris (blanc)

1693 — Jacques Beauchamp (Pointe-aux-Trembles)
«un vieux Justecorpz de drap
Gris blanc double dUne finette
a Lusage du deffunt Estime 4 L»
(Anthoine Adhémar, 214)

gris (fer)

1693 — *Id.*
«un au'e petit Justecorps de drap
Gris de fer dUne toille teinte usé
Estimé 12 L»
(Anthoine Adhémar, 214)

Hollande (de)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Justecorps a homme drap
de hollande Couleur de suye
double dUn drap façon de sarge
de L'ondres rouge Avec Les Cullottes
de mesmes Estoffe doublée dUne
Toille de Cotton rouge 60 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

mince

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«un Juste corpz de drap Minse
a Lusage Du deffunt Estime 15 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

noir

1706 — Pierre Raimbault (Montréal)
«Un Vieil Justeaucorps de drap noir Usé qui n'a pu etre Estime»
(Anthoine Adhémar, 540)

Droguet

sans spécification

1678 — Pierre Dupas (Champlain)
«Un Justecorps de droguet brun double dUne petite Estoffe brune»
(Anthoine Adhémar, 18)

1683 — Vincent Mortboeuf (Champlain)
«un Juste Corpz de droguet neuf double dUne toille teinte»
(Anthoine Adhémar, 61)

foulé

1688 — Fabrique de Ville-Marie
«un Justaucors de droguet Foulée Vieux Et Fort Uzé...»
(Anthoine Adhémar, 90)

Livrée (de)

1714 — Jacques Le Picard (Montréal)
«Un Justocorps et Veste de Livrée Estimés 50 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Mazamet

1709 — Guillaume Goyau (Longueuil)
«un au' Justecorpz de mazamet double dUne serge brune Estime 12 L»
(Anthoine Adhémar, 560)

Pinchina

Étoffe de laine; espèce de gros drap (Bescherelle).

1713 — Louis Lebeau (Montréal)
«un Justecorpz de pinchina doublé de
serge daumalle avec La veste aussy de
pinchina non doublée Estime Ensemble A 30 L»
(Anthoine Adhémar, 606)

Ratine

sans spécification

1691 — Jean-Jacques Patron (Montréal)
«Un Juste a Corps de Ratine
avec Sa Culotte Tels quels 8 L»
(Bénigne Basset, 74)

brune

1704 — Pierre Moreau (Montréal)
«un Justecorpz de ratine brun
double dUne Revesche demy use»
(Anthoine Adhémar, 509)

grise

1689 — sieur Sabourin dit Chaunière
«Un Juste a Corps & Une Culotte
de Ratine grise»
(Anthoine Adhémar, 136)

rouge

1691 — Jean-Baptiste Demers (Montréal)
«un Justecorpz de ratine Rouge
double dUne petite finette avec
une Vielle Culotte de Cuir Estime
35 L»
(Anthoine Adhémar, 167)

Sauvages (pour les)

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Vingt Trois Juste a Corps pour
Sauvages de divers Estoffes A
Unze livres piece 254 L»
(Bénigne Basset, 68)

Serge

sans spécification

1689 — Laurent Tessier (Montréal)
«Justaucorps et Culotte de Sarge demy Usés, doublé de Sarge Domale Estime ensemb' 24 L»
(Anthoine Adhémar, 126)

Darnetal

D'après la ville du même nom, située dans le secteur de Rouen. Importantes fabriques de toiles peintes.

1662 — Michel Louvard dit Desjardins (Montréal)
«Un Juste au corps de Serge de darnetal grise, doublé dUne meschante Serge grise, très peu porté, Un meschant hault de Chose, mesme Couleur & estoffe avec Une meschante paire de bas prisé le tout ensemble Seize livres»
(Bénigne Basset, 27)

bourre (de)

1664 — Jean Cicot (Montréal)
«Un meschant Justaucorps de serge Bourre doublé de grosse toile a quarente sols»
(Bénigne Basset, 43)

Crécy (de)

1654 — Augustin Hébert (Montréal)
«Un habit et un Justaucorps de Serge, de Cecry [*sic*] 54 L»
(Lambert Closse, 1)

doublée d'étamine

1691 — Jean-Jacques Patron
«Un Juste a Corps de serge doublé d'Estamine»
(Bénigne Basset, 74)

rouge

1663 — Jacques Testard
«Un Juste A corps de Serge rouge,
garny de Gallon faux a Vingt quatre livres»
(Bénigne Basset, 30)

Tiretaine

sans spécification

1689 — sieur Le Ber (Lachenaie)
«Un Juste a Cors de Terretenne
doublé de Toile Jaune...»
(Bénigne Basset, 70)

Jean-Baptiste Demers (Montréal)
«Un Justecorps de Tireteyne
double dUne Toille Rouge»
(Anthoine Adhémar, 167)

doublée d'étamine

1691 — Jean-Jacques Patron
«Un Autre Juste A Corps de
Tiretaine doublé destamine
Aussy retourné et Tel quel 3 L»
(Bénigne Basset, 74)

doublée de toile d'Allemagne

1713 — Louis Lebeau (Montréal)
«un Juste corpz de tiretaine
doublé de toille dallemaigne
avec une veste dUn petit raz
aussy doublé dUne toille dallemagne
plus de demy usé Estime Ensemb' a
30 L»
(Anthoine Adhémar, 606)

grise

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«Un petit Juste au corps de
tiretaine grise»
(Bénigne Basset, 50)

Toile

sans spécification

1663 — Jacques Testard
«Un Juste A corps et Un haut de chausse de toile trois livres»
(Bénigne Basset, 30)

écrue

1714 — Jacques Le Picard
«Un Justocorps dEsté Rapes de Jaune Doublé de toille Escrue Garny de Boutton de fil dargent avec La Cullotte de mesme Estoffe et La Veste de toille Escrue Garny de Boutton de fil Dargent Estimés Ensemble à 100 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Manches (2)

Partie de l'habillement qui couvre les bras. On les attachait ordinairement avec des cordons ou des rubans croisés dans le dos.

Sans spécification

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Une meschante paire de manches»
(Bénigne Basset, 10)

1700 — sieur de Lamotte
«une manche...»
(Anthoine Adhémar, 457)

1708 — Paul Le Moyne, sieur de Maricourt
«quatre paires de manches»
(Anthoine Adhémar, 555)

Camisole (de)

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«Une paire de manche de Camisolle»
(Bénigne Basset, 79)

Carisé

1748 — Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«une paire de manche de
Carisé garnie taffeta 1 L»
(François Comparet, 18)

Galonnées

1684 — sieur de Brucy
«dix huict paires de Manches
galonnées a quarente Sols paire
36 L»
(Bénigne Basset, 67)

Manches sauvages (2)

Les manches sauvages sont à la mode dès le XVIIe siècle. Lafitau précise, à propos de ce vêtement indigène [1]:

«La Tunique est une sorte de Chemise sans bras, faite de deux peaux de Chevreuil, minces & légères, dépouillées entièrement de leur poil & découpées en guise de frange par le bas, & à la naissance des épaules, absolument de la même manière que les Cuirasses à la Romaine. Cette Tunique, qui est particulière aux Nations Huronnes & Iroquoises, est de tous leurs vêtements celui qui leur paroît le moins nécessaire, & plusieurs s'en passent aisément, particulièrement les hommes. Pendant qu'ils sont en voïage & durant la rigueur de l'Hyver, ils ont des bras postiches, lesquels ne tiennent point à l'habit ou à la Tunique, mais qui sont liés ensemble par deux courroyes qui passent derrière les épaules.»

Adoptée par les blancs, la manche est désormais faite de divers tissus.

Sans spécification

1684 — sieur de Belestre (Montréal)
«Treise paires de Manches Sauvages
a quarente sols paire 26 L»
(Bénigne Basset, 66)

---

[1] Lafitau, *op. cit.*, III: 26.

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)

«Six paires de Manches Sauvages
a quarente Sols paire 12 L»
«Trois paires de Manches de Sauvages
a quarente Sols piece 6 L»
(Bénigne Basset, 68)

Grosse poche

Tissu du sac de meunier qui contient un setier de grain.

1705 — Jacques Le Bé (Montréal)

«quinse paires de Grandes manches
sauvages de Grosse poche Garnys de
Tavelle Estimes a trante solz piece
monte a 22 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 531)

Tarascon

1705 — Jean-Baptiste Beauvais

«sept paires de manches sauvages
de Tarascon rouge a Cinquante
solz La paire 17 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 528)

Manchette (2)

«Petit ornement de toile qu'on met sur le poignet au bout des manches. Le rabat & les manchettes sont ordinairement de même point, de même sorte.» (Furetière.)

Sans spécification

1662 — Lambert Closse

«Cinq paires de Manchettes aussy
Vielles»
(Bénigne Basset, 23)

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)

«une paire de manchettes a homme
deux morceaux de dantelles Esti-
mées 10 S»
(Anthoine Adhémar, 457)

Point d'Angleterre

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«Cinq Cravattes avec quatre paires
de Manchettes garny de point
d'angleterre et de Maline 100 L»
(Bénigne Basset, 67)

Manchon (2)

«Fourrure qu'on porte en hiver, propre pour y mettre ses [*sic*] mains, afin de les tenir chaudement. Les manchons n'étoient autrefois que pour les femmes; aujourd'hui les hommes en portent.» (Furetière.) Selon Hippolyte Roy, le manchon était couramment utilisé par les gentilshommes du temps de Louis XIV [1]. En Nouvelle-France, nous le retrouvons même chez l'habitant.

Sans spécification

1732 — Marie-Joseph Bourgau (Montréal)
«un Manchon 3 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

1750 — Jacques Pressé (Montréal)
«un manchon»
(Henri Bouron, 2)

Fourré (peau d'ours)

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«un manchon de peau dours
vieux Estime 1 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

1755 — Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un ManChon de paux Dours
1 L 10 S»
(François Comparet, 31)

Passement (à)

Dentelle faite au fuseau. On l'applique sur un vêtement en guise d'ornement.

1690 — Charles Juillet (Montréal)
«un Manchon a passeman 7 L»
(Anthoine Adhémar, 146)

---

(1) Hippolyte Roy, *op. cit.*, 321.

Velours (couvert de)

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«un manchon Grand Couvert
de Velours rouge prisé douze
livres»
(Henri Bouron, 5)

Manteau (4)

«Habillement de dessus ample & large, qu'on porte en été pour ornement, & l'hiver pour se deffendre du froid, & de la pluye. Un habit complet consistoit autrefois en pourpoint, haut de chausses, & manteau. Maintenant on ne porte de manteau sur le justaucorps qu'en hiver, & à la campagne pour se garentir des injures de l'air.» (Furetière.)

Sans spécification

1666 — Abraham Martin (Québec)
«un manteau, pourpoint & hault
de Chausse de drap brun»
(Romain Becquet, 11 janvier 1666)

Bouracan

«Gros camelot, ou étoffe tissuë de poil de chèvre, qui sert à faire des manteaux de pluye.» (Furetière, 1701.)

doublé

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«un vieux manteau de bauracam double
dUne frise bleu a Lusage du deffunt
s[r] malhiot Estime A 20 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

gris

1661 — Charles Rocqueville (Montréal)
«Un meschant manteau de bouraquant
gris doublé de revesche mesme Couleur 8 L»
(Bénigne Basset, 15)

1662 — Lambert Closse (Montréal)
«Un Manteau de barraquan gris
doublé de Revesche mesme Couleur,
tres peu porté Vingt huict Livres»
(Bénigne Basset, 23)

Boutons d'argent (à)

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Ung Mantheau gris a boutton
dargent Vieux»
(Bancheron, 2)

Bure

1654 — Augustin Hébert (Montréal)
«un manteau de bure avecq
des pareuses de Serge 30 L»
(Lambert Closse, 1)

Camelot

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«un manteau de Camelot double de
serge a Lusage dud[t] deffunt s[r]
perthuys vieux Estime a 25 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

Drap

sans spécification

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Un manteau de drap doublé
de Serge grise tel quel 16 L»
(Bénigne Basset, 1)

Berry (de)

1662 — Lambert Closse
«Un manteau de drapt de
Berry doublé dUne Serge Sur deuX
estains le tout très Usé prisé
Vingt quatre Livres»
(Bénigne Basset, 23)

Carcassonne (de)

1663 — Jean Milot (Montréal)
«Un manteau de drap de Carcassonne
gris Sans doublé, peu porté avec
petits boutons dessus, A quarente
trois Livres»
(Bénigne Basset, 32)

gris

1657 — Jean de Sainct-Père
«un Manteau de drap gris
avecq boutton de mesme Couleur
20 L»
(Bénigne Basset, 2)

1661 — Éloi Jarry (Montréal)
«Un Manteau de drap gris avec
bouton or et Argent a Soye
Tres peu porte Avec Un hault
de chausse de serge grise double
de Toile avec Un Ruban noir 50 L»
(Bénigne Basset, 19)

rouge

1706 — Pierre Perthuys
«Un Veil Manteau de drap Rouge
estimé a 28 L»
(Anthoine Adhémar, 540)

Écarlate

Ou *escarlate* pour *escarlatin*. Sorte d'étoffe de laine rouge.

1714 — Jacques Le Picard
«un Manteau DEscarlatte tachés
Estimés 50 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Mantelet (1)

Le mantelet est un vêtement féminin dont le port ne serait pas antérieur au XVIIIe siècle. C'est un manteau court, auquel est attachée une capuche. On le revêt pour se garantir du froid. Exceptionnellement, cette pièce vestimentaire est portée par des hommes en Nouvelle-France. Le mantelet masculin est ordinairement fait de calmande.

Nous en relevons une première mention en 1747, lors de noyades accidentelles survenues aux environs de Saint-Sulpice. Ouvrons les registres de cette paroisse pour y lire ce qui suit [1]:

«L an mille sept cent quarante sept et le vingt uniesme de Juin Je prêtre missionnaire faisant les fonctions Curiales de la paroisse de St Sulpice ayant appris qu'on avait trouvé le long du bord de la riviere dans l'estendue de Lad paroisse Les corps de deux Jeunes hommes noyés depuis peu de jours

---

(1) Registre paroissial de Saint-Sulpice, année 1747.

quon na pu reconnaitre par leur visage tant défiguré. Je me suis transporté avec Louis pichet Capitaine de milice de Lad. paroisse sur la grève ou ils ont été trouvés Lun étant dune taille audessus de la moyenne les cheveux tirant sur le noir ayant un Crucifix detain a son col et un petit sachet de reliques, une corne a son cote des bas de fil blanc a ses jambes des souliers sauvages a ses pieds des culottes de cotton un mantelet de calemande par petites barres rouges et blanche et une chemise de beaufort Lautre corps qui a été trouvé était de petite taille n'etant couvert que d'une chemise de toile de beaufort et d'une pièce detoffe rouge appeller broquet ayant un petit sachet de peau a son col ou l'on croit quétaient des reliques Lesquels corps ayant permis de leurs ensevelir et enfermer en des cercueils Les ay inhumes dans le cimetiere de la paroisse avec les ceremonies ordinaires de la s^te^ Eglise en presence de Louis Pichet et Joseph Champoux presens a la levée et enterrement des corps qui ont signé et de plusieurs autres temoins ayant declaré ne savoir signer de ce enquis.»

L'auteur de cette prose, le Sulpicien Pierre Sartelon, ajoute plus tard cette note marginale: «Le premier a été reconnu pour le fils de Millet et L'autre du nommé Yon.»

Il semble que la coutume, chez les hommes, de porter le mantelet ait été particulièrement pratiquée dans le secteur allant de la Pointe-aux-Trembles à Lanoraie.

Calmande

1751 — Michel Dufresne (Pointe-aux-Trembles)
«un Mantelet a homme
de Calmande 6 L»
(François Comparet, 25)

Mitaine (3)

«Gros gand [*sic*] fourré où il n'y a point de separation pour mettre les doigts, à la reserve du pouce.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1727 — Jean Gravel (Montréal)
«trois Vielle paire de mitaine»
(François Coron, 5)

1731 — Jean Dejourdy (Montréal)
«Une Vielle p^re^ de mitaine»
(Charles-René Gaudron de Chèvremont, 4)

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«une paire mitaine»
(François Comparet, 13)

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«deux paire [*sic*] de mitaine
et deux Chasson 1 L 10 S»
(Antoine Grisé, 3)

Brochée

Brocher signifie «passer de l'or, de l'argent, de la soye, de la laine entre des broches, ou des aiguilles, qui servent à faire des brocarts. On broche des bas à l'aiguille, quand on tricote» (Furetière). Il s'agirait ici de mitaines tricotées.

1708 — Paul Le Moyne, sieur de Maricourt
«Deux paires de mitaines
Brochets (brochées)»
(Anthoine Adhémar, 555)

Castor (de)

1660 — Claude Coignac dit Lajeunesse (Boucherville)
«Une meschante paire de mitaine
de Castor faite de plusieurs
morceaux & pessante dEnviron
demy livre»
(Bénigne Basset, 7)

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«deux Razoirs dans Une mitaine
de Castor 5 L»
(Bénigne Basset, 79)

Couleur

blanche

1667 — Jean Cicot (Montréal)
«Une paire Mitaines Blanches
doublées a trente sols»
(Bénigne Basset, 43)

Drap

vert

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«deux paires de Mitaine lune,
de laine Grise & laue'. de drap
Vert fort Usée, à Cinquante sols»
(Bénigne Basset, 46)

Laine

grise

1667 — *Id.*

«deux paires de Mitaines lune, de
laine . laue'. de drap Vert fort
Usées, A Cinquante sols»
(Bénigne Basset, 46)

Mitasse (3)

L'appellation est un canadianisme; elle désigne le vêtement dont les indigènes, et plus tard les coureurs de bois, se couvraient les jambes. La mitasse sera définitivement adoptée par les Canadiens au XVIIIe siècle.

Vers 1724, le Jésuite Lafitau écrit à propos de cette mode indienne [1]:

> «Les bas ou Mitasses, ainsi que les François les nomment, se font d'une peau repliée & cousuë, laquelle s'étrecit dans le même sens que la jambe, & à qui on laisse en dehors une frange ou un rebord de quatre doigts de largeur. Les femmes les font monter jusques aux genoux, & les attachent au dessous avec des jartieres joliment travaillées en poil d'Elan & de Porc-Epy. Les hommes les portent jusques à mi-cuisses, & les attachent sur les hanches à la ceinture qui tient leur Brayer.
>
> «Ces bas qui n'ont point de pied, s'emboittent dans des souliers d'une peau simple, sans talon & sans semele de cuir fort. On la fronce un peu sur les doigts du pied où elle est cousuë, avec des cordes de boyau, à une petite languette de cuir. On reprend ensuite tous les plis avec des courroyes de la même peau, qu'on passe dans des trous pratiqués de distance en distance, & qu'on lie au-dessus du talon, aprés les avoir croisées sur le col du pied.
>
> «. . . Quelques-uns font monter ces souliers jusques à mi-jambes, pour être moins incommodez des néges.»

Au milieu du XVIIIe siècle, le naturaliste Kalm note que les habitants «s'enveloppent les pieds avec des morceaux d'étoffe carrés au lieu de bas et ont adopté beaucoup d'autres façons indiennes» [2]. Quelques années plus tard, un officier militaire précise [3]:

> «Ce qu'on nomme mitasses ou mitassones en langue sauvage sont des espèces de bas que les canaiens [*sic*] font avec deux demies aunes de drap, ou aune de milton séparé en deux pour chaque jambe et cousu de la longueur de la jambe de la largeur de la moitié du mollet pour que la jambe puisse entrer, de sorte qu'il reste un excedent hors de la coutume d'environ quatre à cinq pouces de large qu'on laisse voltiger à volonté le long de la jambe, ou dont le bout d'en bas se met si l'on veut dans le soulier et s'attache par le haut avec une jarretière au-dessus du mollet.»

---

(1) Lafitau, *op. cit.*, III: 26-27.
(2) Kalm, *op. cit.*, II: 193.
(3) *Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale*, 70.

sans spécification

1734 — Joseph Dejourdy (Montréal)
«Une paire de Mitasse»
(Charles-René Gaudron et Chèvremont, 4)

1738 — Gabriel Allard (Saint-François, île Jésus)
Ce dernier s'engage à aller
à Michillimakinac pour le
compte du sieur de Blainville.
On lui remet du linge dont «une
paire de mitas»
(Danré de Blanzy, 1)

1747 — Charles Moreau (Repentigny)
«une paire Mitasse 4 L»
(François Comparet, 16)

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une paire de vielle mitasse
10 S»
(Antoine Grisé, 3)

Couleur

rouge

1696 — Médard Mézeret (Montréal)
«Une paire de meschantes Mitasses
rouge Avec Une paire Soulliers
Sauvages ensemble 25 S»
(Bénigne Basset, 81)

Étoffe

blanche

1759 — Jacques Bourbonnière
«une paire de mitasse detoffe
Blanche 1 L»
(Antoine Grisé, 3)

Mouchoir (3)

sans spécification

1661 — Jean Beaudouin (Montréal)
«Un mouchoir A moucher»
(Bénigne Basset, 16)

Coton

1711 — Louis d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil
«trois mouchoirs de Cotton
Estimes Ensemb' 3 L»
(Anthoine Adhémar, 586)

Coutil

1753 — sieur de Bouat
«dix sept mouchoirs de
Chaulit (coutil) blanc prisés
quinze sols piece»
(Henri Bouron, 4)

Filoselle

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«vingt quatre mouchoir filosel
Gastes Estimes a trente Cinq
sols piece monte a 42 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Poche (de)

1693 — Claude Garigue
«Cinq mouchoirs de poche, Et deux
Cravattes Telles quelles 4 L»
(Bénigne Basset, 79)

Toile

blanche

1692 — André Jarret, sieur de Beauregard (Verchères)
«Neuf Mouchoirs a Moucher de
toile blanche Tels quels 5 L 8 S»
(Bénigne Basset, 78)

coton

1693 — Claude Garigue
«deux Mouchoirs de Toile de Cotton
Tels quels 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 79)

teinte

1684 — Jean Vinsonneau (Rivière-Saint-Michel)
«Un mouchoir de toille
Teinte»
(Anthoine Adhémar, 65)

Oye (1)

«Figurement des rubans & garnitures qui servent d'ornements à un habit, à un chapeau, &c...» (Furetière.)

1662 — Lambert Closse
«Un Au^e habit gris perle de
drapt dangleterre, avec Sa petitte
oye feuille morte»

«Ung hault de chausse de mesme
estoffe aussy double de toile avec
Une petitte oye Couleur doror (aurore)»
(Bénigne Basset, 23)

1663 — Jacques Testard (Montréal)
«Un pourpoint avec son hault de
chausse, de carisé dangleterre,
tres peu porté garny d'une petitte
oye de Ruban noir de Couleurs de
feu A trente Cinq livres»
(Bénigne Basset, 30)

Pantalon (1)

En Nouvelle-France, le pantalon désigne généralement une sorte de caleçon à longues jambes. Selon Furetière, pantalon signifie «caleçon qui est tout d'une pièce avec les chaussettes, ou d'un haut-de-chausses étroit qui tient avec les bas».

Ratine

blanche

1687 — Christophe Richer (Montréal)
«Un Pantalon de Ratine
blanche douse livres»
(Bénigne Basset, 46)

Porte-manchette (1)

Dentelle (de)

1684 — sieur de Brucy
«deux chemises de belle Toile
Nancy Avec porte manchettes de
dantelle a Neuf livres pièce 18 L»
(Bénigne Basset, 67)

Pourpoint (4)

«Habillement d'homme pour la partie superieure du corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. On a fait des pourpoints tailladez, & d'autres fermez...» (Furetière.)

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«quatre vieux pourpoinct un
haut et un bas de chausses le
tout dépariés»
(Piraube, 5)

1662 — Lambert Closse
«un pourpoint...»
(Bénigne Basset, 23)

Basin

1657 — Louis Biteaux (Montréal)
«Un pourpoint Blanc de
BaZin demy Usé 5 L»
(Bénigne Basset, 3)

Bouracan

1663 — Jacques Testard
«deux pourpoints de baracan
ensemble Sept livres»
(Bénigne Basset, 30)

Carisé

Angleterre (d')

1663 — *Id.*
«Un pourpoint avec son hault de
chausse, de carisé dangleterre, tres
peu porté garny d'une petitte oye de
Ruban noir et Couleurs de feu A trente
Cinq livres»
(Bénigne Basset, 30)

Couleurs

blanche

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«Un petit pourpoint blanc»
(Bénigne Basset, 50)

brune

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Un meschant pourpoint brun»
(Bancheron, 2)

grise

1646 — *Id.*
«Un Vieux pourpoinct gris»
(Bancheron, 2)

violette

1646 — *Id.*
«Ung pourpoint Viollet»
(Bancheron, 2)

Doublé (de droguet burat)

1667 — Christophe Richer (Montréal)
«un pourpoint doublez mesme
estoffe (droguet burat)»
(Bénigne Basset, 46)

Drap

Angleterre (d')

1661 — Charles Rocqueville (Montréal)
«Un haut de chausse Avec Son
pourpoint de drapt dangleterre
le tout doublé de toile tel quel 15 L»
(Bénigne Basset, 15)

Caen (de)

1660 — Jean Vallet (Montréal)
«Un pourpoint fort Usé de
drap de Caen doublé de futaine
4 L»
(Bénigne Basset, 8)

Saint-Jean (de)

1664 — François Piron (Montréal)
«Un pourpoint de drap de St Jean doublé de futaine quarente Sols»
(Bénigne Basset, 39)

Sceaux (de)

1663 — Jacques Testard
«Un pourpoint et haut de Chausse de drap duceau tel quel a quinze livres»
(Bénigne Basset, 30)

Droguet

1661 — Jean Beaudouin (île de Montréal)
«un Meschant petit pourpoint de droguet 3 L»
(Bénigne Basset, 16)

Serge

grise

1657 — Nicolas Godé (Montréal)
«Un pourpoint de Serge Grise»
(Bénigne Basset, 1)

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Un meschant pourpoint Sans Colet de serge gris bure 2 L»
(Bénigne Basset, 10)

Rabat (3)

«Pièce de toile que les hommes mettent autour du collet de leur pourpoint, tant pour l'ornement que pour la propreté... On attache un rabat avec des glands.» (Furetière.)

Sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«un rabat...»
(Piraube, 5)

1657 — Jean de Sainct-Père (Montréal)
«Six Rabatz Tels Quels 24 L»
(Bénigne Basset, 2)

Dentelle (à)

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Trois Rabas a Dantelle 10 L»
(Bénigne Basset, 10)

Toile

de batiste

1660 — Jean Vallet (Montréal)
«huict petits rabats de grosse
toile de batisse qui ont Este
fort peu portés 7 L»
(Bénigne Basset, 8)

1660 — Louis Chartier
«douse Rabats de Toile de batiste 12 L»
(Bénigne Basset, 10)

Redingote (2)

«Vêtement qui se porte surtout à la ville, et qui, plus long que l'habit, entoure le corps en couvrant une partie des jambes, tandis que l'habit ne couvre en partie que le buste.» (Bescherelle.) En Nouvelle-France, il semble que la redingote n'ait pas été portée avant le milieu du XVIIIe siècle.

Drap

sans spécification

1753 — sieur de Bouat
«une redinguotte de drap Vieille
prisée six livres»
(Henri Bouron, 4)

gris

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«une Redinguotte de gros drap
gris prisé trente livres»
(Henri Bouron, 5)

gros

1753 — Pierre Robreau (Montréal)
«une Redinguotte de gros drap
prisé vingt Cinq livres»
(Henri Bouron, 3)

Rhingrave (2)

«Culotte, ou haut de chausse fort ample, attachée aux bas avec plusieurs rubans. Menage dit que Mr. le Rheingrave, Seigneur Allemand, Gouverneur de Mastricht en 1672, en amena la mode en France: cette mode est passée.» (Furetière, 1701.)

Drap

Caen (de)

1660 — Adam Dollard
«un Justacorps avec Une Ringrave dans le bas blans Le tout de drap de Caen»
(Bénigne Basset, 12)

Serge

blanche

1663 — Jacques Testard
«Une Ringrave de Serge blanche a huict Livres»
(Bénigne Basset, 30)

Robe de chambre (2)

Sans spécification

1684 — sieur de Brucy
«Une Robbe chambre a Usage dhomme 10 L»
(Bénigne Basset, 67)

Camelot

1703 — Jacques Douaire (Montréal)
«une vielle Robe de Chambre Camelot Estimee 12 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Étamine

1684 — sieur de Brucy
«Trois Robbes de chambre dest' Sans Cotton à dix livres pièce»
(Bénigne Basset, 67)



PLANCHE VI — (Coll. R. L. Regor)

Ouate

Il doit s'agir de la doublure d'une robe de chambre.

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«Une Vielle houate»
(Bénigne Basset, 50)

Surtout (2)

«Grosse casaque, ou justaucorps, qu'on met en hiver par dessus les autres habits. Ce mot est nouveau, & n'a été en usage qu'en l'année 1684. On trouve aussi que dès l'an 1226, il est deffendu aux Religieux de St. Benoist par leur Regle, de porter des habits de Laïques, comme des balandrans & des surtout...» (Furetière, 1701.)

Drap

gris

1706 — Pierre Raimbault (Montréal)
«Un Vieil surtout de gros drap
gris de fer estimé a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 540)

Pinchina

1714 — Jacques Le Picard
«Un surtous de peschina Gany [*sic*]
De Boutons de Cuivre avec La Culotte
estimé Ensemble 40 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Treillis (de)

1714 — *Id.*
«un surtous de treilly Demy usée»
(Bénigne Basset, 618)

Trousse (1)

«Espèce de haut de chausse relevé qui ne pend point en bas, qui serre les fesses & les cuisses, tels qu'étoient ceux qu'on portoit au siècle passé.» (Furetière.)

Sans spécification

1747 — Magdeleine Leblanc,
épouse de Jean-Baptiste Migneron (Montréal)
«une trouse Cinq sols»
(François Comparet, 15)

Serge

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«une trouse de Serge quinze sols»
(François Comparet, 18)

Veste (5)

«Espèce de justaucorps qui va jusqu'aux genoux. En France, on porte des vestes légères sous les justaucorps.» (Furetière, 1701.) La veste est un des vêtements masculins les plus portés en Canada.

sans spécification

1677 — Jacques Girard (Québec)
«Trois Vestes Estimées Ensemble
A la some De huict livres 8 L»
(Bénigne Basset, 64)

Basin

sans spécification

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«un Capot de Tireleyne & une veste
de bazin plus de demy use Estime
Ensemb' A 20 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Hollande (de)

1746 — Guillaume Jocquin (Saint-Jean, île d'Orléans)
«un abit avec La veste De
Basin dhollande Demy usé
EnSemble 20 L»
(François Comparet, 12)

Cadis

sans spécification

1706 — Charles de Couagne (Montréal)
«La veste de Cadix...»
(Anthoine Adhémar, 534)

grain (à)

1746 — Antoine Janot dit Lachapelle (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot et veste De Cady
a grin 20 L»
(François Comparet, 14)

noir

1757 — Charles Rainville (Chambly)
«une Veste... de cadis Noire»
(Antoine Grisé, 14)

Cadurdaignan

Les anciens dictionnaires et lexiques français sont muets sur ce mot.

1707 — Louis Beau (Montréal)
«un Capot avec sa veste de
Cadurdaignan»
(Anthoine Adhémar, 543)

Calmande

noire

1747 — Charles Moreau (Repentigny)
«un Capot de Cadis et une Veste
de Calmande noir doublé de toille
traite Ensembles 50 L»
(François Comparet, 16)

Coton

1746 — Guillaume Jocquin (Saint-Jean, île d'Orléans)
«une Vielle Veste De
toille Cotton 4 L»
(François Comparet, 12)

Couleur

noire

1746 — Joseph Bien (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot de Cady veste noir
doublé 25 L»
(François Comparet, 13)

Cramoisie

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«une veste descramoisie Doublée
dUne toille»
(Anthoine Adhémar, 608)

Doublée de chamois

1714 — Jacques Le Picard
«une Veste Doublé de Chamois de mesme Estoffe (Drap Couleur dardoize fin)»
(Anthoine Adhémar, 618)

Drap

sans spécification

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«la veste demesme Estoffe (drap Garny de boutons dors) doublée A Lusage dud deffunt»
(Anthoine Adhémar, 457)

brun

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«La veste de pareille Estoffe (drap brun double dUne petite serge) à boutons de Cuivre»
(Anthoine Adhémar, 528)

Elbeuf (d')

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«un habit et Veste de drap d'Elboeuf Vieux prisé le tout Cinquante Livres»
(Henri Bouron, 5)

fond d'argent (à)

1704 — Charles Juchereau
«une veste de drap a fond dargent a fleur dor servant a lusage dud feu s[r] Juchereau»
(Anthoine Adhémar, 518)

gros

1714 — Jacques Le Picard
«La Veste de pareille estoffe (gros drap) et DubLoure...»
(Anthoine Adhémar, 618)

Maroc (du)

1751 — Michel Dufresne (Pointe-aux-Trembles)
«une Veste Draps de
maroque Demy Ussé 3 L»
(François Comparet, 25)

Droguet

1731 — Pierre Caillet (Prairie-Saint-Lambert)
«Un Capot et Une Veste de
droguet demy Usé 12 L»
(Nicolas Chaumont, 5)

Écarlate

«... étoffe teinte d'écarlate.» (Furetière.)

1753 — sieur de Bouat (Montréal)
«une Veste d'Ecarlatte»
(Henri Bouron, 4)

Espagnolette

«Étoffe de laine qui se fabriquait primitivement en Espagne, et que les fabricants français ont imitée avec tant de supériorité que les Espagnols en ont abandonné la fabrication.» (Bescherelle.)

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«une vielle veste dEspaignolette
avec une Culotte de Treillis fort
vieux use & rapiecette aussy a lusage
dud deffunt Estime Ensemb' a 2 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Étamine

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«une veste dEstamine Estime 5 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Étoffe

sans spécification

1753 — sieur de Bouat (Montréal)
«une Veste d'Etoffe»
(Henri Bouron, 4)

anglaise

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une veste detoffe Engloise 10 L»
(Antoine Grisé, 3)

Façon d'Angleterre

1759 — Louis Létourneau (Chambly)
«Une Veste Engloise 15 L»
(Antoine Grisé, 9)

Indienne

«... étoffes venues des Indes, peintes ou diversifiées de couleurs ou figures, comme sont les toiles qu'on appelle aussi Indiennes, & que l'on contrefait en France, qui sont faites de laine fort fine, ou de petits fils de cotton.» (Furetière.)

1699 — Jean Patenostre (Prairie-Saint-Lambert)
«un Justecorpz de ratine a demy
use avec une veste dIndienne Estime
Tel quel Ensemble a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 406)

Livrée (de)

1714 — Jacques Le Picard (Montréal)
«une Veste de Livrée...»
(Anthoine Adhémar, 618)

Mazamet

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«un Capot & une veste de
mazamet quy a servy Estime
Ensemble 36 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

Pinchina

1706 — Pierre Perthuys (Montréal)
«une vielle veste de puigina»
(Anthoine Adhémar, 550)

Ras (petit)

1713 — Louis Lebeau (Montréal)
«une veste dUn petit raz
aussy doublé dUne toille
dallemaigne plus de demy usé»
(Anthoine Adhémar, 606)

Ratine

grise

1684 — sieur de Brucy
«Une Veste tel, quel (ratine grise)»
(Bénigne Basset, 67)

Soie

doublée d'espagnolette

1753 — sieur de Bouat
«une Veste de soye doublé
d'Espagnolette prisée Quinze
livres»
(Henri Bouron, 4)

Tiretaine

1711 — Louis d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil
«un JusteCorpz & veste de
Tiretaine doublée de toille
fort use avec une Culotte de
sciamoise Estime Ensemb' 22 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 586)

Toile

sans spécification

1689 — Julien Grenier (Lachenaie)
«Une petitte Veste de toile
Sans doublure»
(Bénigne Basset, 70)

écrue

1714 — Jacques Le Picard
«La Veste de toille Escrue Garny de
Boutton de fil Dargent Estimés
Ensemble a 100 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Velours

cramoisi

1753 — sieur de Bouat
«une Veste de Velours Cramoisy a
boutoniere d'or fort Vieille»
(Henri Bouron, 4)

Bonnet (5)

Sans spécification

1661 — Michel Paroissien (Montréal)
«deux Vieux bonnets»
(Bénigne Basset, 18)

Basin

coton (de)

1746 — Guillaume Jocquin (Saint-Jean, île d'Orléans)
«deux Vieux Bonnet Basin
de Coton Ensemble 2 L 10 S»
(François Comparet, 12)

Coton

sans spécification

1684 — sieur de Brucy
«Un bonnet a homme de Cotone 6 L»
(Bénigne Basset, 67)

piqué

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«deux bonnets de Cotton picqué»
(Bénigne Basset, 50)

Cuir (de)

sans spécification

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«Quatre Bonnets de peaux»
(Anthoine Adhémar, 108)

garni de peau de chat sauvage

1684 — Jean Vinsonneau (Rivière-Saint-Michel)
«Un bonnet de Cuir garny de
poil de Chat sauvage, 15 S»
(Anthoine Adhémar, 65)

1693 — Claude Garigue

«Un Vieux bonnet, garny de peaux de chats a 1 L»
(Bénigne Basset, 79)

Doublé

de laine

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)

«Seize bonnets double de layne a homme a dix huict sols Piece 14 L 8 S»
(Bénigne Basset, 68)

de serge

1667 — Jean Cicot (Montréal)

«Un Bonnet gris double de serge Rouge a Cinq.te sols et Un au'e bonnet gris aussy doublé de Serge rouge, Cinquante sols»
(Bénigne Basset, 43)

Drap

1732 — Pierre Forestier (Montréal)

«deux bonnets drapé Usé, 1 L»
(Nicolas Chaumont, 8)

Étoffe

bleue

1684 — sieur de Brucy

«un petit paquet de pointe de bonnets destofe bleufve»
(Bénigne Basset, 67)

Fourré

sans spécification

1684 — sieur de Belestre

«Trois bonnets a homme fourez a quarante Sols piece 6 L»
(Bénigne Basset, 66)

polonaise (à la)

«Le bonnet à la Polonaise, est aussi long, & recourbé, mais également large.» (Furetière, édition de 1727.)

1663 — Jacques Testard
«Un bonnet a la pollonnoise a usage
dhome'e. de serge couleur de Cerise et
garny de chat Sauvage Six livres»
(Bénigne Basset, 30)

peau d'ours (de)

1660 — Louis Chartier
«Un bonnet de drap gris fourré
d'Une peau dhours 2 L»
(Bénigne Basset, 10)

Fourrure

1661 — Jean Beaudouin (Montréal)
«un bonnet de Castor huron»
(Bénigne Basset, 16)

Indienne (à l')

1684 — sieur de Brucy
«quatre petits bonnets pour les
Sauvages a dix sols piece, 2 L»
(Bénigne Basset, 67)

Laine (tuque)

sans spécification

1661 — Fabrique de Ville
«quatre bonnets de laine
A 10 S piece, 40 S»
(Bénigne Basset, 22)

blanche

1673 — Pierre Juneau (Champlain)
«deux bonnets de laine blanc [*sic*]»
(Anthoine Adhémar, 54)

rouge

1659 — Jean de Sainct-Père
«Six bonnets de layne rouge»
(Bénigne Basset, 4)

rouge et blanche

1660 — Gilbert Barbier (Montréal)
«quatre bonnets de Laine rouge & blancs prisez et estimes La som[e] de dix sols piece, 40 S»
(Bénigne Basset, 13)

Oreilles (à)

1689 — Jean Roy Deschatz (Montréal)
«un bonnet a oreille a drap double 1 L 10 S»
«un bonnet a oreille adjugé à André Demers 1 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 135)

Ratine

1683 — Massé Bégnier (Champlain)
«un bonnet de ratine Grise»
(Anthoine Adhémar, 63)

Saint-Maixent (de)

1730 — Maurice Noël dit Labonté (Pointe-aux-Trembles)
«trois bonets de S[t] messan neufs»
(François Coron, 18)

Bonnet de nuit (3)

Sans spécification

1646 — Famille Laforge (Québec)
«4 Vieux bonnetz de nuict»
(Bancheron, 2)

Couleur

rouge

1657 — Louis Biteaux (Montréal)
«Un bonnet de nuict, rouge 10 S»
(Bénigne Basset, 3)

1661 — Charles Rocqueville (Montréal)
«Un bonnet de Nuict rouge»
(Bénigne Basset, 15)

Laine

blanche

1660 — Adam Dollard
«Un bonnet de Nuict de laine
blanche double»
(Bénigne Basset, 12)

Calotte (2)

Petit bonnet qui ne couvre ordinairement que le haut de la tête (Oudin, 90). «Petite cale ou coëffe de cuir, de satin, ou d'autre étoffe, qui couvre le haut de la tête. On s'en sert particulièrement quand on est en des lieux où on est obligé d'être long temps [*sic*] tête nue.» (Furetière, éditions de 1690 et de 1727.) Autrefois, on appelait *coquille* une sorte de coiffure féminine. La rue des Coquillières, à Paris, fut ainsi dénommée parce que c'est précisément là qu'on vendait ces chapeaux (Ménage, I : 290).

Algonquine (à l')

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«Trente sept Calottes a lalKonquin
a huit solz piece 14 L 16 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

Maroquin

1669 — Étienne Banchaud
«Douze callottes façon de Maroquin
noir»
(Bénigne Basset, 50)

Mouton

1677 — Jacques Girard (Québec)
«quatorze Callottes mouton noir A
Six sols la piece, 4 L 4 S»
«Sept Autres callottes Mouton A six
sols pieces, 42 S»
(Bénigne Basset, 64)

Camail (2)

«Habillement qui couvre la tête & les épaules jus qu'à [*sic*] la ceinture, & que le Clergé porte en hiver.» (Oudin, 90.) «C'etoit aussi un vêtement

ecclésiastique et un capuchon de mailles dont les anciens François ornoient leur tête.» (Furetière, éditions de 1690 et de 1727; Ménage, I : 291.)

Sans spécification

1749 — Paul Caty (Pointe-aux-Trembles)
«un vieux Camail»
(François Comparet, 20)

1755 — Urbain Brien
«un Camail Vieux, 1 L 10 S»
(François Comparet, 31)

1760 — Charles Lebeau (Chambly)
«un camaille»
(Antoine Grisé, 8)

Caudebec (2)

«Chapeau de laine, dont la première Fabrique a été dans la ville de Caudebec (Normandie).» (Oudin, 98.) «Ainsi appeles (ces chapeaux) de la Ville de Caudebec en Normandie, où l'on fait ces sortes de chapeaux.» (Furetière, édition de 1727; Ménage, I : 325.)

Sans spécification

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«Neuf chapeaux cottebect, demys
fins A Six Livres pieces, 54 L»
«Neuf chappeaux ditto plus Communs a Cent sols
piece, 45 L»
«quatre autres ditto, aul prix, 20 L»
(Bénigne Basset, 80)

Bord (à)

1688 — sieur Dugué (île Sainte-Thérèse)
«deux Chappeaux Cotte becs, avec
Un bord Aussy dor Fin, 24 L»
(Bénigne Basset, 71)

Chapeau (5)

«Coiffure des hommes, qui est ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, & qui a une forme avec des bords.» (Oudin, 105.) «Habillement, ou couverture de tête dont se servent tous les hommes de l'Europe Occidentale. Il est de poil foulé ou feutre selon la figure de la tête, & il a de grands bords pour garentir le haut du corps de la pluie.» (Furetière, éditions de 1690 et de 1727.) Le chapeau est la plus courante des coiffures portées en Nouvelle-France. Il y en avait de plusieurs sortes.

Sans spécification

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Un Vieux Chappeau»
(Bancheron, 2)

Sans apprêt

«... se dit chez les Artisans, & sur tout [*sic*] chez les Chapeliers, de la lie, des gommes, & autres drogues qu'ils mettent dans leurs chapeaux. Quand ils veulent bien vanter un chapeau, ils disent qu'il n'y a gueres d'apprêt.» (Furetière.)

1689 — Jean Pineau dit Dechatelets (Montréal)
«un Chapeau neuf noir sans apprest avec le Cordon, 6 L»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Boutons d'argent (à)

1678 — Pierre Dupas (Champlain)
«Un vieux chappeau gris perce en divers Endroitz avec un petit boutton d'argent 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 18)

Castor

sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«un chapeau de castor presque neuf»
(Piraube, 5)

demi

1732 — Pierre Forestier (Montréal)
«Un Vieux Chapeau demy Castor 2 L»
(Nicolas Chaumont, 8)

gris

1684 — sieur de Brucy
«Un Chappeau demy Castor gris»
(Bénigne Basset, 67)

La fabrication des chapeaux de castor connaît son heure de célébrité en Nouvelle-France. Cette activité implique naturellement la présence de chapeliers. Un nommé Honoré Langlois aurait exercé ce métier à Montréal, dès 1651 (1). Une quarantaine d'années plus tard, Quénet s'adonne aussi à ce travail, à Québec, puis à Lachine (2). Ils seraient, paraît-il, les principaux pionniers de cette industrie en Canada. Pour un temps, les colons ressaisiront à leur profit le négoce des pelleteries. Par un arrêt du Conseil d'État, daté du 9 février 1700, ils obtiennent le privilège de vendre le castor, en peau, en poil ou en chapeaux, à des commerçants de Hollande, de Suède, du Danemark, dans les ports de la Baltique et jusqu'en Moscovie (3). D'aucuns ne tarderont pas à tirer profit de pareille ordonnance.

Dès lors, il se fabriquera des chapeaux de castor demi-foulés, c'est-à-dire pressés dans un bain d'eau. L'opération nécessite la présence d'établis, de fourneaux, de chaudières à fouler et de pots à teindre. Bientôt, les autorités prendront ombrage de ce commerce. En septembre 1736, les chapeliers Barthélemy Coton, Joseph Hupé et Jean-Baptiste Chauffour se font confisquer leur équipement par le lieutenant-général civil et criminel (4). C'est vraiment dommage, car la chapellerie aurait pu procurer un revenu appréciable aux habitants. En somme, on voulait, avant tout, assurer le monopole du castor à des privilégiés et libérer la chapellerie métropolitaine de toute concurrence sur le marché colonial.

Cordon (à)

1657 — Jean de Sainct-Père
«Un Chappeau Noir avecq
Son Cordon 4 L»
(Bénigne Basset, 2)

Couleurs

brun

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Un Chappeau brun avec Un
Crochet, 6 L»
(Bénigne Basset, 10)

gris

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Un chapeau gris avec Le
Cordon neuf»
(Bancheron, 2)

---

(1) Paul-Émile Renaud, *Les Origines économiques du Canada*, Mamers, 1928, 383.
(2) Archives canadiennes, B. 62: 113.
(3) *Ibid.*, Coll. Moreau de St-Méry, F. 3, 8:149.
(4) *Ibid.*, C 11 A, 65: 10.

gris à cordon d'or faux

1660 — Jacques Boisseau dit Cognac
(compagnon d'armes de Dollard des Ormeaux)
«Un Meschant chapeau gry avec Un
meschant Cordon de Faux Or, 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 7)

gris fer

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Chappeau Gris fer use, 3 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

noir

1660 — Adam Dollard
«Un meschant chappeau Noir, 1 L»
(Bénigne Basset, 12)

noir à cordon

1657 — Louis Biteaux (Montréal)
«Un Vieil Chappeau noir Avecq
Son Cordon et quelques rubans 4 L»
(Bénigne Basset, 3)

Dauphine (à la)

«Espèce d'étoffe.» (Oudin, 157.) «Espèce de petit droguet très léger tout de laine.» (Trévoux, II : 115.)

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«Un Chapeau Dauphin demi neuf
vingt quatre livres»
(Henri Bouron, 5)

Garni

d'argent

1684 — sieur de Brucy
«Un Autre chappeau Noir garny
d'argent»
(Bénigne Basset, 67)

d'un ruban

1661 — Olivier Martin (Montréal)
«Un Chappeau Noir garny de Ruban Noir, 5 L»
(Bénigne Basset, 14)

1661 — Charles Rocqueville (Montréal)
«Un chappeau noir Avec Un ruban Autour demy Usé, 6 L»
(Bénigne Basset, 15)

Laine

1749 — Paul Caty (Pointe-aux-Trembles)
«deux Chapaux de laine 1 L 10 S»
(François Comparet, 30)

Loutre

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«Six Chappeaux de loutres gris, a Sept livres piece, 15 L»
(Bénigne Basset, 68)

1689 — sieur Sabourin dit Chaunière (Montréal)
«un Chapeau façon de loutre Gris»
(Anthoine Adhémar, 136)

Or faux

1660 — Jean Vallet (Montréal)
«un chappeau Avec Un Cordon de faux or, 4 L»
(Bénigne Basset, 8)

Poil

sans spécification

1639 — Guillaume Hébert (Québec)
«deux vieux chapeau de poil»
(Piraube, 5)

gris

1663 — Jacques Testard
«un chappeau a poil gris avec Son estuy de Cartes a douse livres»
(Bénigne Basset, 30)

loutre (de)

1662 — Lambert Closse
«Un vieux chappeau gris de poil
de loutre avec Un Cordon dargent troy
pesant deux Onces et demys, prisé Ensem-
ble dix livres seise sols»
(Bénigne Basset, 23)

Troy se dit d'une livre d'Angleterre, qui se divise en douze onces.

Vigogne (de)

«Espece de mouton du Perou, qui porte une laine fort estimée qu'on appelle aussi vigogne, dont on fait de fort bon Chapeaux, qu'on appelle pareillement vigogne.» (Furetière, édition de 1727.)

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Un Chappeau Noir demy Vicogne
Avec un Cordon dor et argent
Tret fin pesa. environ Une once
& demy, 18 L»
(Bénigne Basset, 10)

Chapeau de paille (1)

Ce genre de coiffure, réservé aux travaux champêtres, est ordinairement de fabrication canadienne. Mais on en importe pareillement plusieurs de France.

1760 — Jean Pineau dit Dechatelets (Montréal)
«Un Chapeau de paille estime
Quinze sols»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Boîte à chapeau

1663 — Jacques Testard
«Une Malle a chappeau Six livres»
«Son estuy de Cartes (de boîte à
chapeau) douse livres»
(Bénigne Basset, 30)

Coiffe de nuit (2)

Des hommes portent la coiffe durant la nuit. Il s'agit d'une calotte de toile qu'on met dans le bonnet (Oudin, 120). L'appellation désigne également une garniture de bonnet de nuit (Furetière, édition de 1727).

Sans spécification

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Trois Coiffes de Nuict
a homme, 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Toile

blanche

1666 — Charles Philipeaux (Québec)
«huict Coiffes de Nuict de toille
blanche estimez ensemble a quatre
Livres»
(Romain Becquet, 4)

Tapabord (4)

«Bonnet de campagne, dont les bords se rabattent pour se garantir des mauvais temps.» (Oudin, 591.) «Bonnet à l'Angloise, qui se lève & se baisse comme un casque: appelé par quelques-uns *Boukinkan* (pour Buckingham): a cause que cette sorte de bonnet fut apportée en France sous Louis XIII, par les Anglois qui etoient à la suite du Duc de Boukinkam (Buckingham).» En Basse-Normandie, cette coiffure se nomme *carapous* (Ménage, II : 514). D'aucuns en font une corruption de *cappe à bord* (loc. cit.). Selon Furetière (éditions de 1690 et 1727), ce serait encore un «Bonnet à l'Angloise, qu'on appelle aussi sur mer *Bourguignotte*». C'est un bonnet, poursuit-il, «qui sert le jour & la nuit, & dont on abat les bords pour se garantir du vent & du hale». Le tapabord est surtout porté au XVIIe siècle. Orné d'un galon, ce couvre-chef est généralement de couleurs bleue, rouge ou grise.

Sans spécification

1652 — Daniel Archambault (Montréal)
«Un Tapabord, 3 L 10 S»
(Nicolas Gastineau-Duplessis, 3)

Bouracan

sans spécification

1662 — Michel Louvrard dit Desjardins (Montréal)
«deux tapabords de baraquan doublé
de revesche rouge ensemble Cinquante
sols»
(Bénigne Basset, 27)



TAPABORD

PLANCHE VII — (Coll. R. L. Regor)

gris

1663 — Jacques Testard
«Un tapabord de baracan gris
doublé de pannes quatre livres»
(Bénigne Basset, 30)

Couleurs

sans spécification

1663 — *Id.*
«dix huict Tapabords de couleur
a trois Livres piece»
(Bénigne Basset, 30)

bleue

1678 — sieur de Chambly (île Saint-Louis)

«Un vieux tapabord bleu doublé de rouge»
(Anthoine Adhémar, 15)

bleue et rouge

1657 — Jean de Sainct-Père

«Sept tapabords bleufs et rouge, 28 L»
(Bénigne Basset, 2)

brune

1646 — Famille Laforge (Québec)

«Un Vieux Tapabor brun»
(Bancheron, 2)

grise

1646 — *Id.*

«Un Tapabort desmonté Gris»
(Bancheron, 2)

1663 — Claude Moreau (Montréal)

«Ung Tapabord gris trente sols»
(Bénigne Basset, 34)

Drap

façon d'Angleterre

1663 — Léger Aguenier (Montréal)

«Un tapabord gris de drap façon dangleterre trois livres»
(Bénigne Basset, 31)

gris

1663 — *Id.*

«Un tapabord de drap gris blanc, garny de gallon faux, 3 L»
(Bénigne Basset, 31)

Garni

de dentelle

1662 — Simon Le Roy (Montréal)
«Un tapabord gris garny de dantelle dor et dargent A Sept livres»
(Bénigne Basset, 28)

de galon

1660 — Gilbert Barbier (Montréal)
«Un Au.e Tapabord BLeuf Garny de Gallon faux, 4 L»
(Bénigne Basset, 13)

Tuque (3)

Le port du bonnet de laine ne paraît pas antérieur au premier quart du XVIIIe siècle. Tuque est sans doute un canadianisme. En tout cas, le mot ne se trouve pas dans les anciens dictionnaires français. Il y a bien *tuquet,* mais c'est un terme gascon désignant une sorte de hibou (Ménage, II : 555). D'après le *Glossaire du parler français au Canada,* le mot est d'abord signalé par Poitier en 1746. Les notaires Basset et Coron, pour ne mentionner que ceux-là, en font pourtant mention bien avant cette date. De son côté, Kalm note que les tuques des campagnards canadiens sont rouges dans le district de Québec et bleues dans celui de Montréal [1]. A Trois-Rivières, elles sont généralement blanches.

Sans spécification

1727 — Julien Rochon (Pointe-aux-Trembles)
«deux Tuques hor de Service»
(François Coron, 8)

Couleur

rouge

1749 — Paul Caty (Pointe-aux-Trembles)
«une tuque Rouge vielle deux Chapaux de laine, 2 L 10 S»
(François Comparet, 20)

(1) Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 194.

Bourdalou

«Sorte de laisse de chapeau avec une boucle.» (Oudin, 7.) «Ce mot signifie aussi une sorte de tresse ou d'or, ou d'argent, ou de soye, large d'environ un doigt, qui sert de cordon au chapeau, & qui s'attache avec une petite boucle de métal.» (Furetière, édition de 1727.)

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«deux dousaines & demye de Laisses a chapeau a la bourdalou A Trois livres dousaines 7 L 10 S»
(Bénigne Basset, 80)

Bourse à cheveux

Petit sac de taffetas noir dans lequel les hommes enferment leurs cheveux par derrière (Bescherelle, I: 462). Le taffetas, alors utilisé en Canada, provient généralement de Nîmes, où l'on ne compte pas moins de cent trente métiers de bonneterie (1). Fermée par une cordelette, la bourse à cheveux est décorée d'un noeud de ruban ou de tissu de même couleur et quelquefois d'une rosette. Ordinairement portée par les soldats avant 1700 (2), elle est adoptée par la noblesse d'Europe vers 1730. Le sac devient plus volumineux durant la décennie qui va de 1740 à 1750. C'est qu'il protège les vêtements de la graisse et de la poudre (souvent de la farine) qu'on met sur les cheveux (3). Quoi qu'il en soit, la bourse à cheveux ne se rencontre pas moins chez les campagnards en Nouvelle-France. Cette parure, dont se montrent fiers les galants, a particulièrement de la vogue dans les secteurs de Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie et Lanoraie. C'est un signe d'élégance que plusieurs ne soupçonnent même pas chez nos ancêtres. Notons que certains Orientaux portent également la bourse à barbe, c'est-à-dire qu'ils mettent leur barbe dans des sacs de soie.

Le dimanche 30 juillet 1752, l'ingénieur Louis Franquet, inspecteur des fortifications et des travaux militaires de la Nouvelle-France, atteint Saint-Sulpice, où il met pied à terre, vers neuf heures du matin, vis-à-vis du cabaret situé à quelque cent pas de l'église paroissiale. Une fois dans l'auberge, il a juste le temps de prendre un petit déjeuner au jambon avant de se rendre à la messe. En avant du portail de l'église, il remarque (4):

> «plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris de charpente, et plantés en quinconces. Curieux de savoir à qui ces chevaux appartenaient on répondit qu'ils étaient aux fistons des paroisses, qui dans leur accoutrement portaient une *bourse aux cheveux*, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes et avaient dans cet équipage droit de conduire en croupe leurs maîtresses à l'Eglise.»

(1) Fernand Benoît, *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, 116.
(2) La bourse à cheveux aurait d'abord été portée par les militaires en Nouvelle-France. Vers 1683, deux soldats de Montréal vont se quereller pour la possession d'une telle pièce vestimentaire (cf. Registre du bailliage de Montréal).
(3) Communication de monsieur R. L. Regor.
(4) Louis Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, 26-27.



BOURSE À CHEVEUX

XVIIIe SIÈCLE

PLANCHE VIII — (Coll. R. L. Regor)

1747 — Jean-Baptiste Migneron (Pointe-aux-Trembles)
«une Bource a Cheveux, 1 L 10 S»
(François Comparet, 15)

1747 — Charles Moreau (Repentigny)
«une Bource a Cheveux, 3 L»
(François Comparet, 16)

Catogan

Sorte de coiffure particulièrement en usage dans l'infanterie française du XVIIe siècle, et qui consistait en une pelote de cheveux se roulant sur eux-mêmes. Le catogan fut remplacé par la queue en 1792 (Bescherelle, I: 556).

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Coutagan, 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Perruque (3)

«Coiffure de faux cheveux.» (Oudin, 443.) «Cheveux postiches.» (Furetière, édition de 1690.) «On dit aussi coiffe d'une espèce de bonnet de toille, ou de papier, ou d'étoffe qu'on met sous une perruque.» (Furetière, édition de 1727.)

Comme les chirurgiens et les barbiers appartiennent à la même corporation, il arrive que des perruquiers fassent leur apprentissage chez des disciples d'Esculape. Le tabellion Adhémar écrit à ce propos, le 13 août 1697 [1]:

> «... fut p^nt^ En sa personne Ayme LeComte maistre Tailleur dhabitz dem^t^ aud ville marie Lequel pour Le Proffit & Lavancement de Jean LeComte son fils age de quatorse Ans ou Environ A Reccognev & Confesse Lavoir baille & mis En service & apprantissage a Tresser & fe' des perruques & de Tout dont il se mesle Jusques a Sept ans apres Ensuivans & accomplis Avec sieur Gervais Baudoin maistre Chirurgien dem^t^ en la ville de quebec...»

Sans spécification

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«Deux perruques Neuves»
(Anthoine Adhémar, 108)

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«Trois petites perruques, 24 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

---

(1) Brevet d'apprentissage par Le Comte a M^r^ Baudoin, 13 Aoust 1697. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 3804, AJM.



CATOGAN

PLANCHE IX — (Coll. R. L. Regor)

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«une perruque fort petite Estimée 8 L»
(Anthoine Adhémar, 457)

1706 — Charles de Couagne (Montréal)
«deux vielles perruques a lusage
de deffunt Estimez trente solz
piece 3 L»
(Anthoine Adhémar, 534)

Bourse (à)

La perruque à bourse est encore appelée «perruque à la Régence», parce qu'elle remonte à cette époque. «Elle avait pour élément principal un sac de taffetas noir (bourse) qui contenait les cheveux de derrière.» Un noeud de ruban était généralement cousu sur la bourse. Les deux extrémités, enroulées autour du cou, étaient nouées sous le menton [1].

1734 — Joseph Dejourdy (Montréal)
«trois Vielles perruques
a bourse 9 L»
(Charles-René Gaudron de Chèvremont, 4)

Chausselière (à la)

blonde

1714 — Jacques Le Picard (Montréal)
«Une perruque BLonde a La
Chausselière Estimé a 80 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Espagnole (à l')

1699 — Jean Patenostre (Prairie-Saint-Lambert)
«une perruque à lEspainolle [*sic*]
fort usée, 3 L»
(Anthoine Adhémar, 406)

1714 — Jacques Le Picard
«Une ditte (perruque Espagnole)
estimée à 20 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Boîte à perruque

1747 — Jean-Baptiste Migneron (Montréal)
«une boîte a peruque Sept sols»
(François Comparet, 15)

1753 — Jacques Pressé dit Montauban (Montréal)
«une boette a perruque défoncée
et sans Couvert»
(Henri Bouron, 3)

---

(1) Jacques Ruppert, *Le Costume*, époques Louis XIV et Louis XV (Paris, 1931), 55.

Bandeau indien

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«deux Tours de Plumes A
Trois livres piece 6 L»
(Bénigne Basset, 68)

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«trente plumets de sauvages A
Trois livres piece, 90 L»
«Trois ditto A Neuf livres
piece 27 L»
(Bénigne Basset, 80)

CHAUSSURE

Botte (3)

Sans spécification

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«Une vielle paire de botte 6 L»
(Bénigne Basset, 10)

1662 — Lambert Closse
«Une Vielle paire de bottes, a
trois livres»
(Bénigne Basset, 23)

Bottine (2)

«Petite botte de cuir delié qu'on met sans éperon, qui s'attache avec des quartiers, & qui n'est presque qu'un soulier qui a une tige de botte.» (Furetière, 1701.)

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«une paire de bottines
Estimees 5 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Escarpin (3)

«Soulier sans talon, & à simple semelle, qui sert particulièrement pour la danse, & pour la propreté.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«Vingt Trois paires escarpins
a homme a la somme de quatre
livres paires 92 L»
«Trois paires descarpins»
(Bénigne Basset, 80)

Double

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«quattre paire descarpins double»
(Anthoine Adhémar, 108)

Simple

1688 — *Id.*
«Cinq paires descarpins simple»
(Anthoine Adhémar, 108)

Mule (1)

Ancien nom donné aux pantoufles des hommes. L'appellation désigne pareillement une espèce de chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la boue. C'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui des galoches (Bescherelle, II: 589).

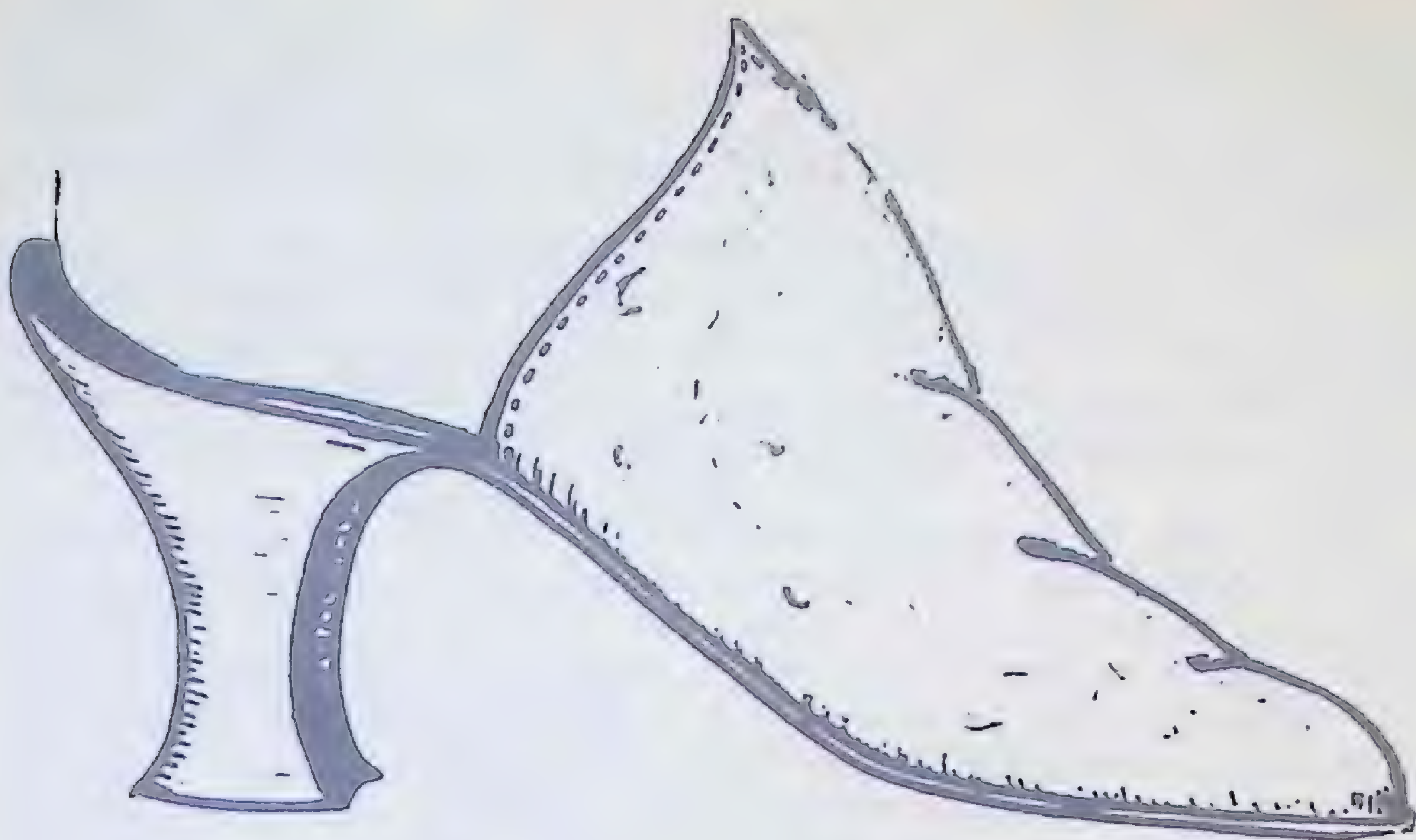
Sans spécification

1662 — Lambert Closse
«deux paires de mulles a Usage
dhomme dont lUne a esté portée
Ensemble prise Cent Douze sols»
(Bénigne Basset, 23)

Pantoufle (2)

«Chaussure qu'on porte dans la chambre pour être à sa commodité, qui n'a point de quartiers qui couvrent le talon, & qui est d'étoffe plus délicate que le soulier.» (Furetière.)

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«deux paire [*sic*] de pantoufles
a Trois livres dix Sols paire 7 L»
(Bénigne Basset, 68)



MULE

PLANCHE X — (Coll. R. L. Regor)

Sabot (3)

Les sabots sont couramment portés en Nouvelle-France. Cette chaussure devient si en demande que le sabotier Jacques Séguin [1] se rend en l'étude d'Adhémar, le 25 septembre 1689, pour y parapher un accord par lequel il s'engage à fabriquer «La quantité de douze Cens paires de sabots en bon bois & assortis petitz & grands» [2] pour le compte du marchand Jean-Jérôme Legay. L'artisan «sera tenu de Livrer en Cette ville (Montréal) du moingz Cent paires par mois» [3]. La boutique de Séguin, située près du moulin à eau du même endroit, devient si achalandée que son propriétaire prend bientôt un apprenti du nom d'Antoine Villeray. La durée du service sera de quinze mois, selon le marché signé le 2 avril 1690 [4]. Mais le sabotier Séguin trouve

---

(1) Fils de Jean et de Marguerite Dupuis, de Saint-Martin du Peras, de Basse-Marche. A Montréal, il épouse Marie Badel, le 23 novembre 1689.

(2) Marché po' des sabotz Entre Mr beaulieu marant & Jacques seguin — 23e 7bre 1689. Anthoine Adhémar, 1495, AJM.

(3) *Loc. cit.*

(4) Brevet daprentissage de villeray a seguin sabotier — 2e Avril 1690. Anthoine Adhémar, 1593. AJM.

un concurrent sérieux en la personne de Jean Robin dit Lapointe, de Longueuil, qui taille des sabots «de bois dorme, de merisier & plaine... a raison de Trente Six Livres Les Cent paires» (1). D'après une convention, écrite le 23 juin 1691, toute cette production est réservée au sieur Jean Malhiot, marchand de Montréal (2).

Ce dernier fait un commerce considérable de chaussures dans son magasin, situé rue Saint-Paul. Quelque temps après la mort de Malhiot, soit au début de juillet 1697, on trouve au même établissement «Cent huit paires de sabotz petitz Grands Estimes a trente six Livres Le Cent» (3). Vers la même époque, on note le port de sabots de cuir, c'est-à-dire de chaussures à semelles de bois.

Dans la suite, les sabots vont continuer à faire le sujet de diverses transactions. Au mois de mai 1702, Thomas Duhamel, habitant d'Orvilliers, reconnaît devoir la somme de cent cinquante-six livres, huit sols et dix deniers, cours du pays, au sieur Charles Villiers, négociant de Montréal (4). Il s'agit d'une vente de sabots. En janvier 1708, Adrien Bétourné, qui demeure rue Saint-Gabriel, à Montréal, possède «Cent onze paires de sabotz» (5), qui sont évaluées à sept sols chacune. Au mois d'avril suivant, un marchand de la rue Notre-Dame, Pierre Perthuys, dispose de «quatre vingtz paires de sabotz de divers ages a Cinq solz La paire LUn portant Lautre» (6). Enfin, à l'automne de 1753, les trois paires de sabots de Pierre Robreau (7) sont estimées à une livre (8).

1649 — Noël Juchereau (Québec)
«Soixante et deux paires de
Sabos tant Moyen que petitz
estimez a quinze Livres»
(Audouard, 17)

1687 — Barthélemy Vinet
«une paire de sabots estimes dix solz»
(Jean-Baptiste Pottier, 1)

---

(1) Marché Entre Le s^{r} malhiot mar^{t} & Robin Lapointe po' des sabots — 23^{e} Juin 1691. Anthoine Adhémar, 1693. AJM.

(2) *Loc. cit.*

(3) Inventaire des biens de feu M^{r} Malhiot — 4^{e} Juillet 1697 & Jours suivans. Anthoine Adhémar, 3781. AJM.

(4) Obliga^{on} de M^{r} Villiers et associé par Duhamel dit sans façon portant Vente de Sabotz — 6^{e} May 1702 — Anthoine Adhémar, 6087. AJM.

(5) Inventaire des biens de la Communaute qua Este Entre s^{r} Adrien Betourné & marie dehais sa deffunte femme — 4 Janvier 1703. Anthoine Adhémar, 7885. AJM.

(6) Inventaire des biens de deffunt s^{r} pierre perthuys — 18 Avril & Jo' suivans 1703. Anthoine Adhémar, 7943. AJM.

(7) Il épouse Jeanne Guay, le 1er août 1712. Le couple s'établit à Montréal vers 1715.

(8) Inv^{re} des biens meubles de la Com^{té} d'entre Jeanne Guay V^{e} Robreau dit Duplessis, et de lad Robreau — Du 10 8^{bre} 1753 et Jours suivants — Henri Bouron. AJM.

Souliers français

Sans spécification

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Une Meschante paire de Souliers»
(Bancheron, 2)

1662 — Simon Le Roy (Montréal)
«Une paire de Soulliers a Usage dhomme quarente huict Sols»
(Bénigne Basset, 26)

Amunition (d')

1702 — Jacques Millot (Montréal)
«quatre paires de souliers a homme damunition Estimes quatre Livres La paire montent a 16 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Brodés (d'été)

1704 — Charles Juchereau
«une paire de souliers dEste brodez Neufz Estimes 5 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Carrés

1733 — Jean-Baptiste Varin (Montréal)
«une paire de Souliers quarés avec une paire de boucle de Cuivre 5 L»
(Nicolas Chaumont, 10)

Désassortis

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«deux paires Soulliers Neuf desassortis a Usage d'homme»
(Bénigne Basset, 50)

Français

1652 — Antoine Rouaud (Montréal)
«Une paire de Vieux Soulliers françois 2 L 5 S»
(Nicolas Gastineau-Duplessis, 2)

France (de)

1703 — sieur Lalongé
«1 peres [*sic*] dittos (souliers)
a france a 5 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Moyens

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«huit paires de soulliers
Moyens»
(Anthoine Adhémar, 108)

Normandie (de)

1703 — sieur Lalongé
«1 pere de Souliez de normandie
a 6 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Rebut (de)

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«Cinquante Cinq paires ditto (souliers)
a hommes dont partye de rebut, a Cent
Sols paire L'Une portant a L'autre
275 L»
(Bénigne Basset, 80)

Souliers du pays (3)

Sans spécification

1709 — Louis-André de Pierre Cocq, sieur de Bayeul
«Trois paires de souliers ditto (du pays)
AdJuges a Jacques tetreau scavoir une paire
a 30 S & les 2 au'e a 37 S la paire monte
A 5 L 4 S»
(Anthoine Adhémar, 563)

Boeuf (de)

sans spécification

1709 — Pierre Cocq, sieur de Bayeul (fief de Bellevue)
«treize paires de solliers de
Boeuf Couppes & non faitez
Estimes LUn portant Lautre a trente
solz piece 19 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 562)

sans dessus

1727 — Julien Rochon
«unne paire de Soulier de beuf
Sans dessus Le Tout passes En
blan»
(François Coron, 8)

Castor (de)

1754 — Jean-Baptiste Loiselle (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de Soulliers de
castor avec ses boucles
prisée trois Livres»
(François Comparet, 30)

Loup marin (de)

1753 — Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«vingt deux paires de souliers de
Loup marin; et treize autres de
boeuf prisés quinze Sols piece»
(François Comparet, 29)

Souliers sauvages (3)

La préparation des peaux, destinées à la fabrication des souliers sauvages, se fait-elle selon des techniques particulières ? Le 11 septembre 1703, il y a partage de biens entre les frères et les soeurs Guilloris, de Lachine. Parmi les effets alors inventoriés, citons «deux morceaux de peaux de boeufz passes en suif pour fe' souliers sauvages Estimez six Livres Les deux morceaux» [1].

Sans spécification

1646 — Famille Laforge (Québec)
«Une paire de Souliers Sauvage»
(Bancheron, 2)

Algonquin

1667 — David Trouillard dit Lapointe (Montréal)
«Une paire de Soulliers
Algonquins Vingt sols»
(Bénigne Basset, 44)

---

(1) Partages Entre Guilloris freres & soeurs — XIe 7b' 1703. Anthoine Adhémar, 6538. AJM.

Boeuf (de)

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«Cent Trente Cinq paires de
soulliers sauvages de boeuf
y Compris les Trente qui sont
a faire Chez Leduc»
(Anthoine Adhémar, 108)

1698 — Jacques Hubert-Lacroix (Pointe-Saint-Charles)
«de La peau de boeuf po' fe' des
souliers sauvages Estimée 15 L»
(Anthoine Adhémar, 365)

Chevreuil (de)

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une paire de Soulier de
chevreuil Et une p.e dite
de loup marin Estimé Les deux
paires 1 L 10 S»
(Antoine Grisé, 3)

Confection française (de)

1667 — Jean Cicot (Montréal)
«une paire Soulliers Sauvages
faite par les françois trente sols»
(Bénigne Basset, 43)

Loup-marin (de)

1759 — Jacques Bourbonnière (Chambly)
«une pe dite (souliers)
de loup marin...»
(Antoine Grisé, 3)

Orignal (d')

1688 — sieur de Mouchère
«Une orignal (la peau) pour faire
soulliers sauvages»
(Anthoine Adhémar, 108)

Vache (de)

1687 — Barthélemy Vinet
«quatre Paires de souliers
sauvages de Cuir de vache fort
minse estimes Les quatre a Cinq
livres cy»
(Jean-Baptiste Pottier, 1)

Boucle

Acier

1694 — Jean Maignan dit Lespérance (Montréal)
«deux boucles a soulier Dassier»
(Anthoine Adhémar, 237)

Argent

1691 — Jean-Jacques Patron (Montréal)
«Une paire de boucles d'argent
a soulliers 3 L»
(Bénigne Basset, 74)

Cuivre

1733 — Jean-Baptiste Varin (Montréal)
«une paire de Souliers quarés
avec une paire de boucle de
Cuivre 5 L»
(Nicolas Chaumont, 10)

Étain

1751 — Jean Brouillet (Pointe-aux-Trembles)
«une vielle paire descarpins
avec des boucles détein 2 L 10 S»
(François Comparet, 24)

Lacets

Fil

1703 — Jacques Douaire Bondy (Montréal)
«quatre douzaines de Lassetz
de fil rond a 10 S La douzaine 2 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Soie

1688 — sieur de Mouchère
«Cinq douzaines de Lacets
de Soie»
(Anthoine Adhémar, 108)

Grappin

1713 — Jacques Lussier (Varennes)
«deux grappins po' mette
sous le soulier»
(Anthoine Adhémar, 608)

Cuirs

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«quinze Costés de Vache pour
faire soulliers françois»
«Cent bazane pour faire Tallon»
«Soixante Neuf Veaux à bazane»
«Cent Livres de Fil a faire Employer En soulliers»
(Anthoine Adhémar, 108)

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«Trois Morceaux de Cuir Tanné
à faire Semelles de soulliers 6 L»
(Bénigne Basset, 79)

COSTUME FÉMININ

Bas (5)

Sans spécification

1709 — Jacqueline Langlois (Montréal)
«deux meschantz paires de bas»
(Anthoine Adhémar, 565)

Camelot

rouge

1703 — sieur de La Morille
«1 d (paire de bas) de CameLot
Rouge 3 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Coton

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«une paire d^{to} (bas) a femme
fille Cotton 1»
(François Comparet, 26)

Couleurs

blanche

1696 — Anthoine Trudel (Longue-Pointe)
«un vieux paire de bas blanc
a lusage de la défunte fort
usés Estimés 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 295)

Il s'agit de Madeleine Gariépy, inhumée à Montréal le 17 novembre 1695.

bleue

1703 — sieur de La Morille
«1 peres de ba bleu a feme 3 L 10 S»
«1 peres [*sic*] ditto Bleu a femme 3 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Étamine

blanche

1662 — Lambert Closse
«Neuf paires de bas destame
blancs a Usage de fe' trois
livres paire»
(Bénigne Basset, 23)

France (de)

1660 — Louis Chartier (Montréal)
«deux paires de bas destame de
france Une grise et lautre blanche
le tout Telles quelles 3 L»
(Bénigne Basset, 10)

Été (d')

1698 — Madeleine Bizard (religieuse de l'Hôtel-Dieu, Montréal)
«Dix Chemises et
Bas dEste de 2 L 15 S»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Fil

sans spécification

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«une paire d^{to} (bas) a femme
fille (fil)...»
(François Comparet, 26)

blanc

1673 — Jeanne Mance
«trois paires de bas, deux de laine
& une de fil blanc»
(Bénigne Basset, 54)

Fins

1693 — Jeanne Le Moyne,
épouse de Jacques Le Ber
«quatre paires de bas fins
A femme a Cinq.^{te} Cinq Sols 11 L»
(Bénigne Basset, 80)

Hiver (d')

1698 — Madeleine Bizard (religieuse de l'Hôtel-Dieu, Montréal)
«Bas dhiver de façon dhabit
de 1 L 10 S»
«Bas dhiver 3 L»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Laine

1673 — Jeanne Mance
«Trois paires de bas, deux de
laine & une de fil blanc»
(Bénigne Basset, 54)

Lille (de)

1745 — Élisabeth Chartier (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de Bas de Lille 7 s»
(François Comparet, 7)

Mazamet

1703 — sieur de La Morille
«6 d (paires de bas) de maSamet
à 4" 15 Laune 28 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 493c)

Pays (du)

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«une paire de bas du pays
2 L 10 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Poitou (du)

1705 — Magdeleine Le Moyne,
épouse de Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«deux paires de bas de poictou a
femme Estimez a quarante solz
La paire 4 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Ratine

sans spécification

1660 — Louis Chartier
«Une grande paire de bas de Ratine
peu porté avec Une Au.[e] Moyenne paire
de mesme Estoffe 12 L»
(Bénigne Basset, 10)

blanche

1673 — Jeanne Mance
«Une paire de bas de Ratine blanche»
(Bénigne Basset, 54)

Saint-Maixent (de)

1685 — sieur Le Moyne (Chateauguay)
«quatorze paire ditto (bas de
Saint-Maixent) a femme A huit
Sols paire 21 L»
(Bénigne Basset, 68)

Serge

1660 — Jean Vallet (Montréal)
«Cinq paires de meschantes bas,
tant destame que de serge 3 L 10 S»
(Bénigne Basset, 8)

Soie

sans spécification

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«une paire Bas de femme de Soy
demy Usé 6 L»
(François Comparet, 18)

métier (au)

1684 — sieur de Belestre (Montréal)
«Une paire de bas a femme de Soy
fait au mestié a la some de 6 L»
(Bénigne Basset, 66)

or

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau (Montréal)
«deux paires de bas de soye quy
ont Servy une Couleur Rouge &
Lau'e Couleur d'or Estimes En-
semb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

rouge

1704 — *Id.*
«deux paires de bas de soye quy
ont Servy une Couleur Rouge...»
(Anthoine Adhémar, 518)

Toile

1673 — Jeanne Mance
«Une paire de bas de Toile
blanche»
(Bénigne Basset, 54)

Braye (1)

1669 — Étienne Banchaud (Montréal)
«... Sept petits et trois
Brayers a femme»
(Bénigne Basset, 50)

Brassière (2)

«Chemisette de femme qui sert à couvrir les bras, & le haut du corps.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1666 — Marguerite Langlois,
épouse d'Abraham Martin (Québec)
«Une Vieille brassiere de
lad deffunte Langlois»
(Romain Becquet, 11 janvier 1666)

Façon de chemise

1746 — Geneviève Boulard,
épouse de Pierre Roy (Pointe-aux-Trembles)
«quatre Brassier et neuf
Chemisse a Brassier et deux
Bonnet a Enfans Ensemble 3 L»
(François Comparet, 9)

Noire

1693 — Marguerite Moreau,
épouse de Matthieu Faye (Laprairie)
«Une paire de brassieres Noires,
Une chemisette, un manteau noir,
un Tablier Le tout a lusage de lad
moreau & a demy usé»
(Anthoine Adhémar, 225)

Caleçon (2)

Ce vêtement est ordinairement fait de toile, de chamois ou de taffetas. Le port du caleçon ne paraît pas bien vu dans la société de l'époque. Il serait même synonyme d'une trop grande autorité. Ce n'est pas sans raison que Furetière écrit, en 1701: «Il faut se garder des femmes qui portent le caleçon.»

Basin

1673 — Jeanne Mance
«deux Calçons l'Un de chamois &
l'autre de bazin»
(Bénigne Basset, 54)

Chamois

1673 — *Id.*
«deux Calcon lUn de chamois
& l'autre de bazin»
(Bénigne Basset, 54)

Créseau

1660 — Louis Chartier
«Un CaLçon Une Camisolle Avec
Une grande paire de bas blanc Le tout
de Creseau & fort Usé 6 L»
(Bénigne Basset, 10)

Camisole (4)

Sans spécification

1709 — Jacqueline Langlois,
épouse de Gilles Galipeau (Montréal)
«une Deux vielles Camisolles a
lusage de la deffunte»
(Anthoine Adhémar, 565)

Basin

1673 — Jeanne Mance
«Une Camisole de Bazin»
(Bénigne Basset, 54)

Camelot

1673 — *Id.*
«Une Camisolle de Camelot
gris doublé de peau de Lapin»
(Bénigne Basset, 54)

Carisé

1698 — Madeleine Bizard (religieuse de l'Hôtel-Dieu, Montréal)
«Une Camisolle de Carisé
9 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Créseau

nord (du)

1667 — Jean Cicot (Montréal)
«Une Camisolle Crezeau du
nord Blanche six livres»
(Bénigne Basset, 43)

Futaine

sans spécification

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«trois camisolles de fustanne a
lusage de la deffunte demy usees
Estimées Ensemb' a 9 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

grain d'orge (à)

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«Deux Camisolles de fustaine
a Grain dorge a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Molleton

1673 — Jeanne Mance
«Une petitte Camisolle, de
Molton sans manche blanche»
(Bénigne Basset, 54)

Ratine

sans spécification

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«Une Camisolle rouge de Ratine Commune, Un Jupe de Serge grise, Une coiffe noire, avec Un tablier de toile blanche ensemble Treize livres»
(Bénigne Basset, 41)

blanche

1673 — Jeanne Mance
«Une Camisolle de ratine blanche»
(Bénigne Basset, 54)

Serge

fourrée

1673 — *Id.*
«Une Camisolle a Usage de femme, de Serge doublé de peau de lapin et Un Manteau pareil»
(Bénigne Basset, 54)

rouge

1684 — sieur de Belestre (Montréal)
«deux petittes Camisolles de Serge rouge 40 S»
(Bénigne Basset, 66)

Toile

blanche

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Une Camisolle de Toile blanche 2 L»
(Bénigne Basset, 5)

Sans spécification

1709 — Jacqueline Langlois,
épouse de Gilles Galipeau (Montréal)
«une Cappe»
(Anthoine Adhémar, 565)

Camelot

sans spécification

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une vielle Cape de Camelot»
(René C. de Saint-Romain, 9)

anglais

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«deux Capes l'une de populine
et l'autre de Camelot Anglois
prisés les deux Cent Livres»
(Henri Bouron, 5)

blanc

1754 — Françoise Rapin,
épouse de Louis Chrestien
«une cappe de camelot blanc Estimée
seize livres»
(Doullon Desmarets, 3)

couleur cannelle

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
«une Cappe Camelot Canelle 21 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Enrubannée

1753 — Demoiselle de Bouat (Montréal)
«une Cape parmenté Couleur de
Roze avec ses rubans prisés
Cinquante Cinq livres»
(Henri Bouron, 4)

Étamine

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«une Vielle Cape a femme
de tamine 3 L»
(Nicolas Chaumont, 4)

Ferrandine

«De Ferrand, nom d'un industriel lyonnais. Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. (On le nommait aussi *burail.*) Au XVIIIe siècle, on fit des ferrandines à trame de poil de chèvre, de fil ou de coton.» (Larousse, en 10 vol., t. 4, p. 971.) «Sorte d'étoffe de soie tramée de laine ou de coton.» (Bescherelle, 1867.)

1673 — Jeanne Mance
«Une Cappe de ferandine doublée
de taffetas de noir»
(Bénigne Basset, 54)

Popeline

Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

1760 — Luc Dufresne
«deux Capes l'une de populine
et l'autre de Camelot Anglois prisés
les deux Cent Livres»
(Henri Bouron, 5)

Taffetas

1760 — Marguerite Castonguay,
épouse de Louis Vignola (Chambly)
«une cappe de tafetas 60 L»
(Antoine Grisé, 15)

Toile

cirée

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«une Cappe de toille Cirée Estimée
6 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Capot (3)

Bure

grise

1703 — sieur de la Morille
«1 Capot de bure grise a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Camelot

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un Capot de Cammelot 5 L»
(François Comparet, 6)

Couleur

bleue

1697 — Madeleine Just,
épouse de Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«Cinq Capotz bleuf a femme Estimes
a Neuf Livres piece monte a 45 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Revêche

1703 — sieur de la Morille
«2 Capots de reveche a 12" piece
24 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Serge

bleue

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«Deux capotz de serge bleuf
a femme Estimées A 7" piece
Montent a 14 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Tarascon

bleu

1703 — sieur de la Morille
«2 Capots de Taras Con bleuf a 12" piece 24 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Capote (2)

Gaze

1760 — Marguerite Castonguay, épouse de Louis Vignola (Chambly)
«une capote de Gaze 18 L»
(Antoine Grisé, 15)

Mousseline

1753 — sieur et dame de Bouat (Montréal)
«une autre (capote) de mousseline Rayée quatre livres»
(Henri Bouron, 4)

Satin

1753 — *Id.*
«une Capotte de satin petit gris garnie de Chaville prisé Six livres»
(Henri Bouron, 4)

Ceinture (3)

Sans spécification

1700 — Demoiselle de la Feuillée, veuve du sieur de Lamotte (Montréal)
«une Ceinture servant a Lusage de lad deffunte dam^lle^ de Lamotte»
(Anthoine Adhémar, 457)

Coton

1660 — Louis Chartier
«... Une Cinture de Cotton...»
(Bénigne Basset, 10)

Taffetas

1755 — Marguerite Desroches,
épouse d'Urbain Brien (Pointe-aux-Trembles)
«une Sainture taffetas 2 L»
(François Comparet, 31)

Toile

peinte

1688 — Marie Barbeau,
veuve de Jean Lalonde dit Lespérance
«deux mouchoirs et une Cinture le tout de toille peinte estimé quatre livres dix solz»
(Jean-Baptiste Pottier, 3)

Chape (1)

Carisel

Pour créseau. Sorte de grosse toile claire.

1746 — Geneviève Boulard,
épouse de Pierre Roy (Pointe-aux-Trembles)
«trois Chape de Carissé 3 L»
(François Comparet, 9)

Chaussette (2)

Sans spécification

1677 — Jacques Girard (Québec)
«deux paires de Chaussettes»
(Bénigne Basset, 64)

Fil (de)

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«une paire Choset fille 1" 10 S»
(François Comparet, 26)

Chausson (1)

«Ce qui sert à couvrir le bas du pied, & qu'on met dans les souliers sous les chausses. On fait des chaussons de toile, de laine, de coton, de chamois, d'ouate.» (Furetière.)

Sans spécification

1710 — Françoise Malhiot,
veuve de René Boucher, sieur de la Perrière
«Neuf paires de Chaussons a lusage
de lad deffunte Estimes Ensemb'
a 2 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 577)

Chemise (5)

Sans spécification

1662 — Lambert Closse
«Vingt chemises a Usage de femme
cinquante Sols piece»
(Bénigne Basset, 23)

Collet (à)

1746 — Gillette Pointelle,
épouse de Guillaume Jocquin (Saint-Jean, île d'Orléans)
«Cinq chemises avec Sept
Collet Les trois Cart usé 6 L»
(François Comparet, 12)

Coton

Beaufort (de)

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«huit Chemises de femme de Cotton
de Beaufort demie neuves prisées
douze Livres piece»
(Henri Bouron, 5)

Dentelle (à)

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«quatre au'es chemises Garnies de
dantelle a usage de lad deffunte
Estimées a quatre Livres piece
monte a 16 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Meslis (de)

1697 — Jeanne Desroches,
épouse de Séraphin Lauzon (Montréal)
«Cinq chemises Toille de meslies»
(Anthoine Adhémar, 327)

Mousseline

dentelle (à)

1753 — sieur de Bouat (Montréal)
«trois Chaumisses de mousseline
de dantelle prisées Ensemble une
livre dix sols»
(Henri Bouron, 4)

Religieuse (de)

1693 — Jeanne Le Moyne,
épouse de Jacques Le Ber (Montréal)
«Soixante et huict Chemises de
diverses grandeur Aux filles de
la Congregation»
(Bénigne Basset, 80)

Toile

Beaufort (de)

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«3 Vielle Chemises de toille
Baufort les trois 3 L»
(François Comparet, 6)

chambre (de)

1696 — Marie Rouseray,
épouse d'Antoine Fournier (Montréal)
«Cinq Chemises Toille de Chambre
fort usées Estimées Ensemb' A 10 L»
(Anthoine Adhémar, 287)

chanvre (de)

1693 — Claude Garigue (Montréal)
«Trois chemises a femme de Toile
de Chanvre a Trois livres piece 9 L»
(Bénigne Basset, 79)

grosse

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«quatre meschantes chemises de grosse toile a Usage de femme ensemble trois livres»
(Bénigne Basset, 41)

herbée

1695 — Antoinette Chouart,
veuve de Jean Jallot (Montréal)
«six chemises Toille herbée à lusage de lad deffunte presque Neufves Estimées a trois Livres piece monte a 18 L»
(Anthoine Adhémar, 287)

Morlaix (de)

1700 — Marie Faye,
épouse de Pierre Bourdeau (Laprairie)
«huit Chemises de lad deffunte Six Toille de Chambre & deux toille de morlaix dont une est toutte deschiree Estimees telle quelles Ensemb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 451)

pays (du)

1724 — Catherine Perrier,
veuve de Jean Pineau dit Dechatelets
«trois Chemises de toille du Pais 6 L»
(Louis Barrette de Courville, 1)

Rouen (de)

1697 — Jeanne Desroches,
épouse de Séraphin Lauzon (Montréal)
«une Chemise Toille de Rouen Neufve Estimée huit Livres»
(Anthoine Adhémar, 327)

Chemisette (3)

Basin

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«Une Juspe de Serge de poitou,
Rouge, Une chemisette de Bazin blanche
avec Une Camisolle de Serge grise a
usage de femme ensemble douse Livres»
(Bénigne Basset, 41)

Carisé

1700 — Isabel Rouseray,
épouse de Jean Deslandes (Montréal)
«un au'e manteau de sarge de Nismes un
tablier dEstamine & une Chemisette de
Carisé Le tout a lusage de Lad deffunte & quy a
servy Estime Ensemble' a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 438)

Molleton

1688 — Marie Barbeau,
veuve de Jean Lalonde dit Lespérance (Montréal)
«une chemisette de molton a Lusage
de fe' estimee quinze livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 3)

Serge

Londres (de)

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Une Chemisette de Serge de
Londre blanche 10 L»
(Bénigne Basset, 5)

"Corps" (4)

Sans spécification

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«un Corpz Neuf estime 10 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Camelot

gris

1673 — Madeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un petit Corps & Une Juppe de Camelot gris»
(Bénigne Basset, 54)

rouge

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«un Corpz Couvert dUn Camelot rouge & une piece dud corp Couvert de damois (?) bleuf Estime Ensemb' a 40 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

Étamine

buratée

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Mathurin Langevin (Montréal)
«Un Corps a Usage de femme detamine buraté prise le tout Neuf»
(Bénigne Basset, 56)

Jupe (de)

1698 — Madeleine Bizard (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un Corps de Juppe 13 L»
«Un Corps de Juppe 14 L»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Ouaté

1760 — Marie Chaloux,
épouse de Louis Courtin (Chambly)
«un mantelet de Bazin et un Corp até (ouaté)»
(Antoine Grisé, 4)

Piqué

sans spécification

1659 — Madeleine Fabrez
«Un Corps piqué 6 L»
(Bénigne Basset, 5)

robe (de)

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise (Montréal)
«un Corpz de Robbe pique a
femme Estime 10 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

Corselet (1)

Sans spécification

1750 — Jeanne Darragon,
épouse de Jacques Pressé dit Montauban (Montréal)
«2 Corsette»
(Henri Bouron, 2)

Corset (3)

«Corps de juppe sans manches, que portent les païsannes, & sur tout les nourrices, qui font vanité de porter un corps de satin, de damas, &c. Se dit aussi d'un petit corps, qui est ordinairement de toile piquée, & sans baleine, & que les Dames mettent lorsqu'elles sont en déshabillé.» (Furetière, 1701.) En somme, le corset d'alors était surtout destiné à couvrir le corps sous des vêtements clairs et transparents.

Sans spécification

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay (Montréal)
«Deux Corssetz...»
(Anthoine Adhémar, 487)

Futaine

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«trois vieux Corssetz de fustaine
vieux estimes 4 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

Manche (à)

1703 — Élisabeth Perthuys,,
épouse de Claude Caron
«deux meschantz Corssetz dont
lUn a une paire de manches fort
uses Estimez 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 496)

Toile

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«un Corset de toille, Garnie
de Satin 2»
(François Comparet, 26)

Cotte (1)

«Partie du vetement des femmes, qui s'attache à leur ceinture, & qui descend jusqu'en bas. Il ne se dit plus qu'à l'égard des païsannes, ou personnes du peuple; car les Dames de qualité l'appellent juppe, particulierement celle qu'elles portent dessus, & qui est traînante.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1666 — Marguerite Langlois,
épouse d'Abraham Martin (Québec)
«Une Veille Cotte & Une Vieille
brassière de lad deffunte Langlois»
(Romain Becquet, 11 janvier 1666)

Crémone (2)

Sorte de fichu croisé.

Couleurs

noire

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une Cremone Grenade Noir 5 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

rouge, rose et verte

1714 — Renée Chorel,
veuve de Jacques Le Picard (Montréal)
«trois Cremonne Rouge Couleur de
Rose et Verte Estimés A Douze
Livres La piece fait 36 L»
(Anthoine Adhémar, 618)

Déshabillé (2)

«Habit de couleur que les femmes portent chez elles, & qui est opposé aux habits noirs qu'elles portent, quand elles vont faire des visites de ceremonie.» (Furetière.)

Ratine

sans spécification

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un deshabille de Ratine
aud Usage avec Un Simple
passement de Soye 30»
(Bénigne Basset, 5)

Florence (de)

1662 — Lambert Closse
«Un Deshabillé de Ratine de florance
couleur de Serize trente livres»
(Bénigne Basset, 23)

Écharpe (3)

«Piece (ordinairement de taffetas) que les femmes mettent sur leur tête pour se garentir de la pluye, ou pour se couvrir les épaules, quand elles sortent en deshabillé, ou en habit de couleur & negligées.» (Furetière.)

Dentelle (à)

1697 — Jean Malhiot
«un Escharpe a dantelle»
(Anthoine Adhémar, 328)

Falbala

«Bande d'étoffe plicée, & froncée que les femmes ont mis d'abord pour ornement au bas de leurs juppes, & qu'elles mettent présentement presque tout au haut.» (Furetière.)

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau
«un Escharpe en fal bannal fort
usée Estime 10 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Taffetas

sans spécification

1700 — Catherine Millet,
veuve de Jean Raynault (Pointe-aux-Trembles)
«Une Coiffe & une Escharppe de tafetas
Quy a servy Estime ensemb' a 16 L»
(Anthoine Adhémar, 429)

noir

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Mathurin Langevin (Montréal)
«Une Escharpe de Taffetas Noir,
Dix livres»
(Bénigne Basset, 56)

Fichu

«Les femmes appellent de ce nom, une maniere de mouchoir en pointe, de soye, d'indienne, ou de quelque autre étoffe legere, qu'elles se mettent sur le cou, quand elles sont en deshabillé.» (Furetière.)

Sans spécification

1695 — Hugues Mazaquet dit Laplaine
«deux vieux fichus estimez les
deux 2 L»
(Jean-Baptiste Pottier, 7)

Coton

1705 — Jacques Le Bé (Montréal)
«six fichus de Cotton
Estimez Ensemb' a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

Filoselle

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«six ficheux de filosel
Estimes Ensemb' a 8 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Soie

1698 — Madeleine Bizard (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un Fichu de soye de 3 L »
(Anthoine Adhémar, 446a)

Taffetas

noir

1700 — Marie Faye,
épouse de Pierre Bourdeau (Laprairie)
«une Escharpe tafetas noir fort
usée & deux fichus Estimes Ensemb'
a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 451)

Sans spécification

1731 — Suzanne Chapelain,
épouse de Louis Galarneau (L'Assomption)
«trois paire [*sic*] de gands»
(François Coron, 15)

Chamois (de)

1660 — Louis Chartier
«Une paire de gant de chamois
double 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 10)

Commun

1693 — Jeanne Le Moyne,
épouse de Jacques Le Ber (Montréal)
«Soixante & dix sept paires de
gans Communs a home & a femme,
A quinze sols paires 57 L 15 S»
(Bénigne Basset, 80)

Fourré

sans spécification

1697 — Jean Malhiot
«deux paires de Gandz a femme
fourres Estimes a quatre Livres
Les deux paires 4 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

mouton (de)

1659 — Magdeleine Fabrez
«deux paires de gans de mouton
portez 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 5)

Laine

1703 — sieur de La Morille
«1 pere de gans de Leinne a
40 SoL 2 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Passé au lait

1753 — sieur de Bouat
«trois paires de gand passées
au lait prisées quinze sols piece»
(Henri Bouron, 4)

Simple

1673 — Jeanne Mance
«deux paires de gans Simples
a femme»
(Bénigne Basset, 54)

Habit (5)

Le mot s'applique à l'ensemble des pièces vestimentaires que revêt la femme. Il désigne surtout le manteau, le mantelet et la jupe.

Sans spécification

1691 — Marie-Marguerite Martin,
épouse de Christophe Febvrier (Boucherville)
«Un habit Noir a femme Trez
Usé 12 L»
(Bénigne Basset, 75)

Bouracan

gris

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un habit aud Usage, de
baraguand gris 30 L»
(Bénigne Basset, 5)

Drap

noir

1707 — Catherine Luco,
veuve de Marin Moreau (Montréal)
«Deux habits a Lusage de Lad def-
funte Luco Contenant Chacun manteau
& Juppe LUn de drap Noir..»
(Anthoine Adhémar, 544)

sans spécification

1724 — Marie-Anne Filiatro,
épouse de François Rochon
«un habit destamine mantaux Juppe Sinture avec la boucle Ensemble 18 L»
«un autre habit mentaux Juppe destamine Et un Juppon Le tout 30 L»
(François Coron, 2)

brune

1699 — Marguerite Mesnard,
épouse de François Lanctot (fief du Tremblay)
«un Habit Complet de manteau, Juppe, dEstamine brune Neufve & un tablier Estime Ensemb' a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 398)

buratée

1673 — Jeanne Mance
«Un habit Complet avec Un Corps a Usage de femme destamine buraté grise le tout Neuf»
(Bénigne Basset, 54)

grise

1691 — Marie-Marguerite Martin,
épouse de Christophe Febvrier (Boucherville)
«un habit destamine grise fort Usé 8 L»
(Bénigne Basset, 75)

rousse

1697 — Jeanne Desroches,
épouse de Séraphin Lauzon (Montréal)
«un habit dEstamine Rousse Complet a Lusage de lad deffunte Estime 18 L»
(Anthoine Adhémar, 327)

soie (sur)

1697 — *Id.*
«Un habit dEstamine Sur Soye fort use
Complet Estime quinse Livres ayant servy
a Lad deffunte 15 L»
(Anthoine Adhémar, 327)

Ferrandine

1707 — Catherine Luco,
veuve de Marin Moreau (Montréal)
«Deux habitz a Lusage de Lad
deffunte Luco Contenant Chacun
manteau & Juppe LUn de drap Noir
& Lautre de ferrandine Grise
blanche»
(Anthoine Adhémar, 544)

Mohere

«Étoffe tout de soye, tant en chaîne qu'en treme, qui se fait à Paris, & qui a le grain fort serré, & est de même fabrique que le gros de Tours, mais elle est plus mince quand elle est unie, alors on l'appelle *mohere lice.*» (Furetière.)

1704 — Thérèse Migeon,
veuve de Charles Juchereau
«un habit moire Rouge & Blanc un
Juppon de Damas vert Estime En-
semb' a 50 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Ras

Châlons (de)

1662 — Lambert Closse
«Un au'e habit a Usage de femme,
de Raz de chaslons avec Une Juspe
de Serge de Londre blanche Le tout
tres peu porté a quarente Cinq livres»
(Bénigne Basset, 23)

Serge

Aumale (d')

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Matthurin Langevin (Montréal)
«Un autre habit de Serge façon
d'aumal a Usage de femme a vingt
Cinq livres»
(Bénigne Basset, 56)

Londres (de)

1673 — *Id.*
«Un habit a Usage de femme, de Serge londre Rouge a Vingt Cinq Livres»
(Bénigne Basset, 56)

noire

1673 — Jeanne Mance
«Un habit de Serge de Seigneur Noir a Usage de femme»
(Bénigne Basset, 54)

Soie

1710 — Françoise Malhiot,
veuve de René Boucher, sieur de la Perrière
«un habit a lusage de lad deffunte de Luquoise de soye Contenant manteau & Juppe Estime 100 L»
(Anthoine Adhémar, 577)

Tabis

«Gros taffetas qui a passé sous la calandre. On l'applique sur un cylindre où il y a plusieurs ondes gravées; ce qui rend la superficie de l'étoffe inégale & plus enfoncée en un endroit qu'en l'autre, & fait reflechir à nos yeux la lumiere differemment. C'est ce qui y fait paroître les ondes, sans qu'on y ajoûte aucune eau ni teinture.» (Furetière.)

1662 — Lambert Closse
«Un habit de tabis gris a Usage de femme quarante Cinq Livres»
(Bénigne Basset, 23)

Taffetas

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau
«un habit de Tafetas Citron & blanc avec Le Juppon de moire blanche & Couleur dor Estime A la somme de 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Jarretière (1)

Satin

1673 — Jeanne Mance
«Un pacquet de Jartieres de Satin
bleuf, Large de quatre doigts»
(Bénigne Basset, 54)

Jupe* (5)

Basin

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise
«un manteau & La Juppe dEstamine
& une Juppe de bazin fort usée
Estime Ensemb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

Bouracan

1676 — Marie Remy,
épouse de Pierre Desautel (Montréal)
«Une Juspe, grise de barracan
a trois livres»
(Bénigne Basset, 62)

Brocart

1697 — Jean Malhiot
«La Juppe dud manteau de brocard
avec sa doublure de Toille Dallemaigne»
(Anthoine Adhémar, 328)

Calmande

sans spécification

1746 — Élisabeth Chartier (Pointe-aux-Trembles)
«une vielle jupe de Calmande 4 L»
(François Comparet, 7)

noire

1746 — *Id.*
«une d^{te} Jupe Calmande noir 8 L»
(François Comparet, 7)

---

* De tous les vêtements féminins, c'est la jupe qu'on trouve en plus grand nombre dans les garde-robes de l'époque. La toilette d'hiver comportait alors trois jupes: la *secrète*, la *friponne* et la *modeste* (cf. Maurice Leloir, *Histoire du Costume*, etc., Paris, 1934, tome IX: 57).

Camelot

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«Une Juspe de Camelot»
(Bénigne Basset, 54)

noir

1684 — sieur de Belestre
«Une Juspe de Camelot noir 15 L»
(Bénigne Basset, 66)

poil de chèvre

1673 — Jeanne Mance
«Une Jupe de Camelot de poil de chevre grise»
(Bénigne Basset, 54)

rouge (rayé)

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise (Montréal)
«Un manteau avec La Juppe dEstamine brune a lusage de La deffunte (Caron) presque neuf & Une Juppe de Camelot rouge rayé Estime Le tout Ensemb' a 36 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

Capucine

1695 — Hugues Mazaquet dit Laplaine
«un Manteau avec une Jupe de Capasienne a lusage de femme estime a 15 L»
(Jean-Baptiste Pottier, 7)

Carisé

sans spécification

1698 — Marguerite Godé,
épouse de Jacques Hubert dit Lacroix (Pointe-Saint-Charles, Montréal)

«un manteau dEstamine et une
Juppe de Carisé un mouchoir de
Col et une paire de souliers fran'
Le tout Neuf q' Led hubert a dit avoir
Achapté po' Une servante quy la quitté
Estime Le tout Ensemb' a 50 L»
(Anthoine Adhémar, 365)

blanc

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron
«une Juppe de Carise blanc...»
(Anthoine Adhémar, 496)

Couleurs

café

1700 — Charlotte Lecourt,
veuve de Benoît Bisaillon (Laprairie)
«une Juppe couleur de Caffe quy
a servy a la deffunte Garnie Estime a
6 L»
(Anthoine Adhémar, 444)

grise

1703 — Élisabeth Perthuys
«un manteau dEstamine a poupees demy
use & Une Juppe plus de demy usée
Gris brun Estime a 15 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

noire

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise
«une Jupe noire quy a servy Estime 12 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

rouge

1709 — Jacqueline Langlois,
épouse de Gilles Galipeau (Montréal)
«une Juppe Rouge a 11" 5 S»
(Anthoine Adhémar, 566)

Crépon

1698 — Marguerite Godé,
épouse de Jacques Hubert
dit Lacroix (Pointe-Saint-Charles)
«Un manteau et une Juppe de
Crespon Servant a lusage de Lad
deffunte Gode Estime Ensemb' a 35 L»
(Anthoine Adhémar, 365)

Drap

Espagne (d')

1703 — Antoinette Boucher
épouse de Joseph-Étienne Martel (Montréal)
«une Juppe dUn drap dEspaigne
Rouge»
(Anthoine Adhémar, 491)

gris

1663 — Marthe Pinson,
épouse de Jean Milot (Montréal)
«Une Juspe de drap gris tres
peu Usée quinze livres»
(Bénigne Basset, 32)

rouge

1698 — Marguerite Godé,
épouse de Jacques Hubert-Lacroix
«une Juppe drap Rouge Servant a lad
defunte Estimé 20 L»
(Anthoine Adhémar, 365)

Sceaux (de)

1673 — Jeanne Mance
«Une Jupe de drap duceau, Usée»
(Bénigne Basset, 54)

Droguet

croisé

1746 — Élisabeth Chartier (Pointe-aux-Trembles)
«une D^{te} (jupe) de droguet
Croisé 1 L 10 s»
(François Comparet, 7)

Étamine

sans spécification

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise (Montréal)
«un manteau & La Juppe dEstamine &
une Juppe de bazin fort use Estime
ensemb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

brune

1700 — *Id.*
«Un manteau avec La Juppe dEstamine brune
a lusage de La deffunte (Caron) presque
neuf & Une Juppe de Camelot rouge rayé
Estime Le tout Ensemb' a 36 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

noire

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron
«une Juppe de Carise blanc & une
ditto dEstamine Noire demy usees
Estimées ensemb' a 9 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

rayée

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«un vieux manteau Juppe dEstamine
rayée un Jupon de Camelot aussy rayé
& un Corpz Couvert dUn Camelot rouge
& une piece dud corps Couvert de damois (?)
bleuf Estime Ensemb' a 40 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

soie (sur)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Dans Lequel susd coffre Cest
Trouvé un manteau dEstamine sur
soye avec La Jupe de mesmes doublée
de toille blanche 36 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

soie rayée (sur)

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay (Montréal)
«une Juppe dEstamine sur soye rayée»
(Anthoine Adhémar, 487)

transparente

1706 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau
«un manteau avec sa Juppe dEstamine
transparant a lusage de la deffunte
Estime 40 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

Étoffe du pays

1746 — Élisabeth Chartier (Pointe-aux-Trembles)
«Une d^te^ Jupe du pays Estimé pour
Estoffe 1 L 10 S»
(François Comparet, 7)

Ferrandine

sans spécification

1696 — Anthoine Trudel (Longue-Pointe)
«un au'e manteau avec La Juppe
de ferrandine A moittie use
Estime 15 L»
(Anthoine Adhémar, 295)

doublée de taffetas

1705 — Madeleine Le Moyne,
épouse de Jean-Baptiste Beauvais
«un manteau & Juppe de ferrandine
vielle double de Tafetas noir fort
usée a lusage de lad dam^lle^ veuve
Estimé Ensemb' a la somme de 25 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

grise

1700 — Marie Faye,
épouse de Pierre Bourdeau (Laprairie)
«Une Juppe de ferrandine Grise fort usée un vieux tablier dEstamine fort usé, Une Juppe de Carise, Estime Ensemb' a 8 L»
(Anthoine Adhémar, 451)

Futaine

1695 — Hugues Mazaquet dit Laplaine
«un manteau destamine avec un Taplier [*sic*] destamine et une Jupe de futaine estimé le tout 20 L»
(Jean-Baptiste Pottier, 7)

Mazamet

bleu

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay
«une Juppe de Mazamet bleuf a femme presque Neufve»
(Anthoine Adhémar, 487)

Mohere

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«un manteau & une Juppe demoire a lusage de Lad deffunte Dame de falaize estime Ensemb' a 60 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Popeline

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«un manteau & la Juppe de popeline use Estime a 18 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Ratine

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«Une Juspe blanche de grosse Ratine, non achevée»
(Bénigne Basset, 54)

Florence (de)

1673 — *Id.*
«Une Juspe de Ratine de florance»
(Bénigne Basset, 54)

Rayée

1705 — Marie Rivet, épouse de Jacques Deneau (Laprairie)
«une Juppe rayée de Katmerugue [*sic*]»
(Anthoine Adhémar, 525)

Serge

sans spécification

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Une meschante Juspe de Serge 4 L»
(Bénigne Basset, 5)

Aumale (d')

1680 — Jeanne Chalifour, épouse de François Bibeau (Rivière-Saint-Michel, Trois-Rivières)
«une Juppe Servant a femme de serge daumalle Grise»
(Anthoine Adhémar, 35)

grise

1664 — Marie Bédard, épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«Une Camisolle rouge de Ratine Commune, Une Jupe de Serge grise, Une coiffe noire, avec Un tablier de toile blanche ensemble Treize livres»
(Bénigne Basset, 41)

jaune

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Mathurin Langevin (Montréal)
«Une Juspe de Serge Jaune dix livres»
(Bénigne Basset, 56)

Londres (de)

(blanche)

1662 — Lambert Closse
«Un au'e habit a Usage de femme, de Raz de chaslons avec Une Juspe de Serge de Londre blanche Le tout tres peu porté a quarente Cinq livres»
(Bénigne Basset, 23)

(rouge)

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«une Juppe de serge de Londres Rouge quy a servy a la deffunte Estimee 16 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Poitou (de)

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny
«Une Juspe de Serge de poitou, Rouge, Une chemisette de Bazin blanche avec Une Camisolle de Serge grise a usage de femme ensemble douse Livres»
(Bénigne Basset, 41)

rouge

1693 — Marguerite Moreau,
épouse de Matthieu Faye (Laprairie)
«une Juppe Neufve de sarge Rouge aussy A Lusage de Lad moureau»
(Anthoine Adhémar, 225)

Soie

sans spécification

1696 — Catherine Le Gardeur, veuve de Pierre de Saurel (Sorel)
«un manteau & une Juppe a femme destoffe de soye»
(Anthoine Adhémar, 289)

noire

1684 — sieur de Belestre (Montréal)
«deux Juspes de Soye Noir 30 L»
(Bénigne Basset, 66)

Taffetas

sans spécification

1695 — Barbe Denis, épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«une Juppe de Tafettas servant a lusage de lad deffunte Garnie dUn Gallon dargent par Le bas Le tout fort use Estimée avec Led Gallon a 15 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

garni de dentelle

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«une Juppe de Taffeta Garnie de Grande dantelle»
(Anthoine Adhémar, 328)

noir

1705 — Madeleine Le Moyne, épouse de Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«une au'e Juppe de tafetas noir doublee de toille d'Allemaigne a lusage de Lad veuve Estimee Estant fort Usée a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

rayé (jaune)

1697 — Jean Malhiot
«une Juppe de Taffeta Rayé Jaune»
(Anthoine Adhémar, 328)

Toile

sans spécification

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay (Montréal)
«une Juppe de Toille»
(Anthoine Adhémar, 487)

grosse

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«Une Juspe de Grosse toile avec
deux Manches de bazin ensemble
Cinquante Sols»
(Bénigne Basset, 41)

jaune

1706 — Marie Godé,
épouse de Charles de Couagne (Montréal)
«une Juppe de Toille Jaune
Estimé 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 534)

rouge

1699 — Anne Rabouin,
épouse de Nicolas Poirier (Côte-Saint-Paul, Montréal)
«une Juppe Rouge a femme & un
tablier de toile estime Ensemb'
a 5 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 405)

Jupon (5)

Sans spécification

1724 — Marie-Anne Filiatro
épouse de François Rochon (Saint-François, île Jésus)
«un autre habit mentaux Juppe
destamine Et un Juppon Le tout 30 L»
(François Coron, 2)

Basin

1746 — Jean Pitallier (Pointe-aux-Trembles)
«un mantelet et un jupon de Bassin 3 L 1 s 6d»
(François Comparet, 8)

Calandre (à la)

Tissu passé à la calandre. «C'est une machine propre pour presser les draps & les toiles, & autres étoffes, & pour les rendre polies, unies & lissées.» (Furetière.)

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (Chambly)
«un jupon de calanderie 12 L»
(Antoine Grisé, 4)

Calmande

sans spécification

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«un Jupon de Calmande tres Vieux 3 L»
(Nicolas Chaumont, 4)

anglaise

1746 — Jean Pitallier (Pointe-aux-Trembles)
«un jupon Calmande Englaise [*sic*] 11 L 2 s»
(François Comparet, 8)

barrée

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«un jupon de Calmande a grand bart 5»
(François Comparet, 26)

noire

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«un jupon de Calmande noir 6 L»
(François Comparet, 18)

piquée

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«un Jupon Calmende piqué 6 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Camelot

gaufré

1746 — Marguerite Fleuricour (Pointe-aux-Trembles)
«un Jupon Camlot goffré Bleuf 4 L»
(François Comparet, 10)

C'est une des premières mentions de vêtement gaufré.

rayé

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«un vieux manteau Juppe dEstamine
rayé un Jupon de Camelot aussy
rayé & un Corpz Couvert dUn Camelot
rouge & une piece dud corp Couvert de
chamois bleuf Estime Ensemb' a 40 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

Carisé

1745 — Joseph Chartrand (Rivière-des-Prairies)
«deux Jupons de Carissé vieux
Les deux 2 L»
(François Comparet, 6)

Coton

sans spécification

1750 — Jeanne Guay,
veuve de Pierre Robreau (Montréal)
«3 (jupons) de Cotton»
(Henri Bouron, 3)

Cologne (de)

1754 — Françoise Rapin,
épouse de Louis Chrestien
«un juppon de cotton de cologne
prisé trois livres»
(Doullon Desmarest, 3)

fin

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (Chambly)
«un jupon de cotton fin puiquet 20 L»
«un jupon de cotton fin 20 L»
(Antoine Grisé, 4)

fleuri

1754 — Françoise Rapin,
épouse de Louis Chrestien
«un juppon de cotton feuri Six francs 6»
(Doullon Desmarest, 3)

Crépon

sans spécification

1706 — Marie Godé,
épouse de Charles de Couagne
«un vieux Juppeon a Crespon use un petit tablier de toile (le document est déchiré à cet endroit) un petit manteau de Crespon avec une Juppe Le tout Estime Ensemb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 534)

Alençon (d')

1753 — Élisabeth Desroches,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles, Montréal)
«Deux Robe Crepon a lEnSon et un jupon d^te Estimé EnSembles 45 L»
(François Comparet, 29)

Damas

blanc

1753 — sieur de Bouat
«un jupon de damas blanc uni estimé Cinquante livres»
(Henri Bouron, 4)

vert

1704 — Catherine Boivin,
épouse de Jean Lorrain (Côte-Saint-Martin, île de Montréal)
«un habit noire Rouge vert & blanc un Juppon de Damas vert Estime Ensemb' a 50 L»
(Bénigne Basset, 504)

Étamine

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un tablier destamine avec Le jupon destamine 4 L»
(François Comparet, 6)

Étoffe du pays

barrée

1751 — Anne Vaudry
«un Jupon Etoffe du pays par petite Bart 2 L»
(François Comparet, 26)

noire

1751 — *Id.*
«un d[te] (jupon) Estofe du pays noir 4»
(François Comparet, 26)

Flanelle

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien
«un jupon de flanel Vieu 1 L 10 S»
(François Comparet, 6)

Futaine

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«deux Vieux Juppons de fustaine de la deffunte Estimes Ensemb' a 8 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

«Mognonet»

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«un Jupon de mognonet demy ussé 5 L»
(François Comparet, 18)

Mohere

blanche

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau (Montréal)
«un habit de Tafetas Citron & blanc
avec Le Juppon de moire blanche &
Couleur dor Estime A la somme de 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

rouge

1704 — *Id.*
«un manteau vert de Gros de Tours a
fleurs dargent, Avec un Juppon de moire
Rouge & blanc Avec un Galon dargent en
bas Estime a Cent Livres apres avoir pris
Lavis des femmes & filles quy sy sont
trouvées p^{ntes} cy 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Parme (de)

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«un Vieux Jupon de parme prisé
six Livres»
(Henri Bouron, 5)

«Saramoise»

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«un Juppon Neuf de saramoise
Estime 10 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

Satin

rayé

1705 — Magdeleine Le Moyne,
épouse de Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«un petit Juppon de petit satin rayé fort
usé a lusage de lad veuve Estime 5 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Taffetas

Angleterre (d')

1753 — sieur de Bouat
«un jupon Verd de taffetas d'Angleterre
usée doublé de toille de Chaulette prisé
vingt livres»
(Henri Bouron, 4)

Avignon (d')

1705 — Magdeleine Le Moyne
«une Robe de Chambre de soye aurore
vielle doublée de Tafetas violet avec
un Juppon de Gros tafeta davignon double dUne
toille dallemaigne a lusage de lad dam^lle^
veuve dud deffunt s^r^ Beauvais Estime Le
tout Ensemb' a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

piqué

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (Chambly)
«un jupon de tafetas piqué 70 L»
(Antoine Grisé, 4)

C'est une somme considérable pour un jupon.

Toile

sans spécification (à frange)

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay (Montréal)
«un Juppon de toille a frange»
(Anthoine Adhémar, 487)

ortie (d')

«Les tiges de l'ortie, coupées au milieu de l'été et préparées par le rouissage, donnent une filasse qui n'est que fort peu inférieure à celle du chanvre ou du lin.» (Bescherelle.)

1705 — Magdeleine Le Moyne
«un au'e petit Juppon presque Neuf
toille dortye a lusage de lad veuve
Estime 6 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Justaucorps (2)

Exceptionnellement, des Canadiennes portent le justaucorps.

Serge

Caen (de)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Justecorps sarge de Caen
Gris doublée de droguet 10 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

Londres (de)

1673 — Jeanne Mance
«Une Juspe avec un Juste a corps
de serge de londre grise a Usage
de femme le toutneuf»
(Bénigne Basset, 54)

Toile

1684 — Claude David
«Un vieux Justecorpz de Toille a
femme fort use 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Lacet (2)

«Petit cordon serré par les deux bouts, qui sert à attacher un corps de juppe, une chemisette, &c.» (Furetière.)

Fil (de)

1697 — Jeanne Desroches,
épouse de Séraphin Lauzon (Montréal)
«dix Sept Douzaines de Lassetz
de fil Estimes Ensemb' a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 327)

Soie (de)

1697 — Magdeleine Just,
épouse de Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«sept Douzaines & demy de lassetz de soye Estimes a 48 S La douzaine monte a 18 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Manche sauvage (1)

«A la sauvagesse»

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«Dix neuf paires de manches a sauvagesses Estimees a Cinquante sols La paire monte a 47 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 328)

Manchette (2)

Pour définition, voir le vêtement masculin, p. 105

Sans spécification

1753 — sieur de Bouat
«une paire de manchette double brodée a femme prisée dix livres»
(Henri Bouron, 4)

Batiste

1706 — Jeanne-Françoise Simblin,
épouse de Pierre Raimbault (Montréal)
«cinq paires de Manchette de Baptiste a 16 L»
(Anthoine Adhémar, 540)

Manchon (3)

Sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«Un petit manchon»
(Bénigne Basset, 54)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Trois manchons a femme Estimés Ensemb' 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Col (de)

1700 — Marie Faye,
épouse de Pierre Bourdeau (Laprairie)
«deux manchons de Col Estimez telz
quelz Ensemb' 12 L»
(Anthoine Adhémar, 451)

Martre (de)

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«un manchon de martres quy a
servy Estime 2 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Peau de chien (de)

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un manchon de peau de chien
Noir 3 L»
(Bénigne Basset, 5)

Porte-manchon (1)

Acier (d')

1708 — Paul Lemoyne,
sieur de Maricourt (Montréal)
«quatorse porte manchons
dassier»
(Anthoine Adhémar, 555)

Manteau (5)

Sans spécification

1709 — Jacqueline Langlois,
veuve de Gilles Galipeau (Montréal)
«Deux manteaux a lusage de Lad
deffunte LUn presque Neuf & lau'e
vieux»
(Anthoine Adhémar, 565)

Brocart

1697 — Jean Malhiot
«un manteau de brocard avec sa doublure»
(Anthoine Adhémar, 328)

Camelot (de Hollande et de France)

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«Un manteau de Camelot dhollande
& de france Estime 30 L»
(Anthoine Adhémar, 555)

Capucine

1695 — Hugues Mazaquet dit Laplaine
«un Manteau avec une Jupe de Capusinne
a lusage de femme estimé a 15 L»
(Jean-Baptiste Pottier, 7)

Carisé

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin
«un manteau et et un jupon de
Carisé 22 L»
(Antoine Grisé, 4)

Couleur

noire

1700 — sieur de Lamotte
«un manteau Noir»
(Anthoine Adhémar, 457)

Crépon

sans spécification

1684 — sieur de Belestre
«Un Autre Manteau de Crespon 10 L»
(Bénigne Basset, 66)

doublé

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une Jupe Crespon et Mantau de
Crespon double 45 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

parements de revêche

brune a lusage de La deffunte (Caron)

1662 — Jeanne Godard,
épouse de Simon Le Roy (Montréal)
«Un manteau de drapt de berry
avec paremens de revesche trente
deux livres»
(Bénigne Basset, 26)

Étamine

sans spécification

1700 — Marie Caron,
épouse d'Urbain Gervaise (Montréal)
«un manteau & La Juppe dEstamine &
une Juppe de bazin fort use Estime
Ensemb' a 10 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

brune

1700 — *Id.*
«Un manteau avec La Juppe dEstamine
presque neuf & Une Juppe de Camelot rouge

Damas

1709 — Pierre Cocq (fief de Bellevue)
«un manteau dEstoffe damasse Neuf
a Lusage de La deffunte dam^{lle} de
baieuilz Conte' Environ 7 Au' ½
Estime 30 L»
(Anthoine Adhémar, 562)

Drap de Berry

rayé Estime Le tout ensemb' a 36 L»
(Anthoine Adhémar, 449)

rayée

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«un vieux manteau Juppe dEstamine
rayé...»
(Anthoine Adhémar, 543)

simple

1746 — Jean Pitallier (Pointe-aux-Trembles)
«un Mantau et une Robe
Estamine 29 L»
(François Comparet, 8)

soie (sur)

1684 — Claude David
«Dans Lequel susd coffre Cest trouvé,
un manteau dEstamine sur soye avec La
Juppe de mesmes doublée de toille
blanche 36 L»
(Anthoine Adhémar, 67)

Ferrandine

sans spécification

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«un manteau noir de ferrandine
non doublé»
(Anthoine Adhémar, 328)

doublée de taffetas

1705 — Magdeleine Le Moyne,
épouse de Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«un manteau & Juppe de ferrandine vielle
doublé de Tafetas noir fort usée à lusage
de lad veuve Estimé Ensemb' a la somme de
25 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Indienne

1706 — Marie Godé,
veuve de Charles de Couagne (Montréal)
«Un petit manteau Indienne use Le
tout a Lusage de lad dam[lle] veuve
Estimé 6 L»
(Anthoine Adhémar, 534)

Mohere

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaise (Contrecoeur)
«un manteau & une Juppe de moire a lusage de Lad deffunte Dame de falaize estime Ensemb' a 60 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Poil de chèvre

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«Un au'e manteau Noire de poil de Chevre Estime 25 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

Popeline

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaise (Contrecoeur)
«un manteau de popelline coulleur de Caphé quy a servy a lad deffunte Estimé 15 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Serge

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«Une Camisolle a Usage de femme, de Serge doublé de peau de lapin et un Manteau pareil»
(Bénigne Basset, 54)

Nîmes (de)

1696 — Anthoine Trudel (Longue-Pointe)
«Dans Leq[l] Coffre A este trouve un vieux manteau a femme servant a la deffunte de serge de Nismes Estime 15 L»
(Anthoine Adhémar, 295)

Soie

1684 — sieur de Belestre
«Un Manteau de Soye Noir a
Usage de femme 20 L»
(Bénigne Basset, 66)

Tavelle

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«un vieux manteau Estamine Couver
de Cavelle [*sic*] & une meschante Juppe
de popeline Estime Ensemb' a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Velours

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau
«un manteau vert de Gros veLours a fleurs
dargent, Avec un Juppon de moire Rouge
& blanc Avec un Galon dargent en bas Estime
a Cent Livres apres avoir pris Lavis des
femmes & filles quy sy sont trouvées p^ntes
cy 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Mantelet (5)

Sans spécification

1724 — Marie-Anne Filiatro,
épouse de François Rochon
«deux Vieux mantelaits Et unne
Vielle Robbe de Chambre Ensemble 7 L»
(François Coron, 2)

Basin

1746 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un manteLet et un jupon de
Bassin [*sic*] 3 L 1 s 6 d»
(François Comparet, 18)

Calmande

doublée

1746 — Antoine Janot dit Lachapelle (Pointe-aux-Trembles, Montréal)
«Un mantelet Calmande avec Sa doublure 8 L»
(François Comparet, 14)

doublée de carisé

1746 — Élisabeth Chartier (Pointe-aux-Trembles)
«un mantelet de Calmande doublé de Carisé 2 L 10 S»
(François Comparet, 7)

Carisé

sans spécification

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien
«un ManteLet Destamine Vieux avec un d^{to} mantelet de Carissé trente Sols piece 3 L»
(François Comparet, 6)

blanc

1700 — sieur de Lamotte (Montréal)
«un mantelet... de Carisé blanc»
(Anthoine Adhémar, 457)

Coton

sans spécification

1731 — Angélique Gervaise (Prairie-Saint-Lambert)
«un mantelet de flanelle et un autre de Cotton a femme 5 L»
(Nicolas Chaumont, 3)

doublé

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«deux Mantelet de Cotton Double Bleuf et Jaune deux Livres»
(François Comparet, 26)

fleuri

1749 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«un Mantelet de Cotton fleurie [*sic*]
neuf 6 L»
(François Comparet, 18)

Crépon

sans spécification

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«un Mantelet de Crespon double de
toille a lavau 12 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

noir

1754 — Françoise Rapin,
épouse de Louis Chrestien
«un mantelet de crépon noir trente sols»
(Doullon Desmarest, 3)

Drap de Chypre

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«quatre mantelets dont L'un de
drap de Chipre deux de Cotton et
un Vieil de damas sur galet prisé
quinze livres Chacun»
(Henri Bouron, 5)

Écorce (de')(1)

1754 — Françoise Rapin
«un mantelet decorce prisé cinq Livres»
(Doullon Desmarest, 3)

Espagnolette (doublé d')

1753 — sieur de Bouat
«un mantelet de Cotton vieux
Doublé d'Espagnolette trois livres»
(Henri Bouron, 4)

---

(1) Nous n'avons pas trouvé de tissu de ce nom au cours de nos recherches.

Étamine

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«un ManteLet Destamine Vieux»
(François Comparet, 6)

Flanelle

1731 — Angélique Gervaise (Prairie-Saint-Lambert)
«un mantelet de flanelle et
un autre de Cotton a femme 5 L»
(Nicolas Chaumont, 3)

Mohere

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (fort de Chambly)
«un mantelet de Moire 40 L»
(Antoine Grisé, 4)

Ras de Chine

1757 — Barbe Chaunière,
épouse de Pierre Quintin dit Dubois (Chambly)
«un Mantelet de Radechyne 16 L»
(Antoine Grisé, 13)

Satin

sans spécification

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«un d^{to} mantelet de Satin Vieux 3 L»
(François Comparet, 18)

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (fort de Chambly)
«un mantelet de satin 40 L»
(Antoine Grisé, 4)

doublé de coton

1760 — Luc Dufresne (Montréal)
«un mantelet de Satin doublé de
Cotton fin prisé quarente huit
Livres»
(Henri Bouron, 5)

Satinade

«Petite étoffe de soie très-mince et très-unie qui imite le satin.» (Bescherelle, édition de 1858.)

1757 — Barbe Chaunière,
épouse de Pierre Quintin dit Dubois (Chambly)
deux au^e^ (mantelets) de Satinade 8 L»
(Antoine Grisé, 13)

Mitaine (1)

Au mois de février 1700, une pauvre femme de Québec, Charlotte Dumesnil, veuve de Pierre Marcil, est accusée de vol de menus articles dans des maisons où elle va demander l'aumône. Selon Marie Cherrier, elle serait retournée à cette fin chez le notaire Foucher. La prévenue, surnommée *La Musique,* aurait alors pénétré dans la «Cuisine, Sous pretexte d'avoir perdu une mitaine» (Information contre Charlotte Dumesnil dite la musique Veuve Pierre Marcille. Mercredy 28 février 1700. Documents judiciaires, Archives du Québec).

1753 — Marie-Agathe Beauchamp (Rivière-Saint-Jean-Baptiste, Montréal)
«une paire de mitaines de
Velours deux livres»
(Henri Bouron, 1)

Mouchoir (3)

Sans spécification

1731 — Suzanne Chapelain,
épouse de Louis Galarneau (Varennes)
«un Tablié de coton un mouchoir Et
une petitte Robbe danfan Ensemble 4 L»
(François Coron, 15)

Couleur

blanche

1751 — Anne Vaudry
«un MouChoir Blanc...»
(François Comparet, 26)

Taffetas

noir

1673 — Jeanne Mance
«Un petit mouchoir de taffetas noir»
«trois mouchoirs de taffetas noir»
(Bénigne Basset, 54)

Toile

batiste

1662 — Lambert Closse
«Six mouchoirs neufs de toile de
baptiste a cinquante Sols piece»
(Bénigne Basset, 23)

carreaux (à)

1709 — Jacqueline Langlois,
épouse de Gilles Galipeau (Montréal)
«deux mouchoirs de toille a
petitz Carreaux»
(Anthoine Adhémar, 565)

fine

1673 — Jeanne Mance
«Vingt deux mouchoirs de toile fine
tant a moucher que de col»
(Bénigne Basset, 54)

Paris (de)

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau
«douze mouchoirs a moucher toille de
paris a lusage de Lad Dame de Juchereau
a demy uses Estimes Ensemb' a 9 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Rouen (de)

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«un mouchoir de toille Rouand 1 L»
(François Comparet, 18)

Mouchoir de col (3)

Sans spécification

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Mathurin Langevin (Montréal)
«Six Michoirs [*sic*] de Col
ensemble Cent sols»
(Bénigne Basset, 56)

Carisé

1700 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay (Montréal)
«six mouchoirs de Col Carrizes...»
(Anthoine Adhémar, 457)

Taffetas

1700 — *Id.*
«un mouchoir de Col de tafeta»
(Anthoine Adhémar, 457)

Toile

blanche

1673 — Jeanne Mance
«quatre mouchoirs de Col de
toile blanche»
(Bénigne Basset, 54)

fine

1673 — *Id.*
«Vingt deux mouchoirs de toile fine
Tant a moucher que de col»
«Un mouchoir de Col Uny»
(Bénigne Basset, 54)

Mouchoir de poche (2)

Sans spécification

1691 — Marie-Marguerite Martin,
épouse de Christophe Febvrier dit Lacroix (Boucherville)
«Six Mouchoirs de poche Usez
5 L 10 S»
(Bénigne Basset, 75)

Filoselle

1693 — Jeanne Le Moyne,
épouse de Jacques Le Ber (Montréal)
«dix neuf mouchoirs de filozelle
a quarente Sols piece 38 L»
(Bénigne Basset, 80)

Toile de traite

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«quatre mouchoirs de poche de toille de traitte 1 L 10 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Passement (1)

Pour définition, voir Camisole (vêtement masculin), p. 42.

Soie (de)

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Un des habillé de Ratine aud Usage avec Un Simple passement de Soye 30 L»
(Bénigne Basset, 5)

Peignoir (1)

«Linge qu'on met sur ses épaules tandis qu'on est à sa toilette, qu'on se peigne. Ces femmes en deshabiller ont de beaux peignoirs à dentelles.» (Furetière.)

Toile

Morlaix (de)

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«Deux vieux peignoires toille morlais Estimés 2 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

Poignet (1)

1673 — Jeanne Mance
«Treise paires de poignets»
(Bénigne Basset, 54)

Robe (4)

Bourg

Sorte d'indienne qui tire son nom de Bourg, où elle est fabriquée. Bourg est la capitale de la Bresse.

sans spécification

1746 — Jean Pitallier (Pointe-aux-Trembles, Montréal)
«une Robe de Bourg 19 L»
(François Comparet, 8)

jaune

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une Robbe de Bourg Jonne 29 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Chanvre

1708 — Marguerite Guiteau,
épouse de Joseph Dumay (Prairie-Saint-Lambert)
«Une Robbe de Chanvre dEseren
double de taffeta & toille dalle-
maigne Estime 30 L»
(Anthoine Adhémar, 551)

Coton

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une ditte (robe) de Cotton 22 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Crépon

sans spécification

1732 — *Id.*
«une ditte (robe) de Crespon 15 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Alençon (d')

1747 — Magdeleine Leblanc,
épouse de Jean-Baptiste Migneron (Montréal)
«une Robe de Crepon dalancon demy
usée 10 L»
(François Comparet, 15)

brun

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet (Sault-au-Récollet)
«une d^{te} (robe) Crepon Brune 19 L»
(François Comparet, 18)

double

1746 — Antoine Janot (Pointe-aux-Trembles)
«une Robe Crepon Double gris 16 L»
(François Comparet, 14)

simple

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet
«une Robe Crepon Simple 20 L»
(François Comparet, 18)

Damas

sans spécification

1753 — sieur de Bouat
«une Robe de damas fond paille avec sa trompette prisée soixante dix livres»
(Henri Bouron, 4)

fleuri

1753 — *Id.*
«une Robe de damas fond blanc a fleurs cramoisie patentailles prisée Cent vingt livres»
(Henri Bouron, 4)

Cette dernière estimation représente une somme fort considérable pour l'époque.

Étamine

1746 — Jean Pitallier (Pointe-aux-Trembles)
«un Mantau et une Robe Estamine 29 L»
(François Comparet, 8)

«Mognonet»

1748 — Angélique Loiselle,
épouse de Jean-Baptiste Bazinet
«une Robe a femme mignonette 18 L»
(François Comparet, 18)

Satinade

1746 — Antoine Janot (Pointe-aux-Trembles)
«une d[te] Robe de Satinate 18 L»
(François Comparet, 14)

Taffetas

rayé et broché

1753 — sieur de Bouat
«une Robe de taffetas rayé et broché prisée trente cinz Livres»
«une aulne de taffetas rayé et broché estimé Cinq livres»
(Henri Bouron, 4)

Toile

Sicile (de)

1753 — *Id.*
«une Robe de toil de CeCile a fleur fond vert doublé de Taffetas rayé prisé Cent livres»
(Henri Bouron, 4)

Robe de chambre (4)

Sans spécification

1684 — sieur de Belestre
«Trois robbes de chambre a femme a douse livres piece 36 L»
(Bénigne Basset, 66)

Carisé

blanc

1700 — sieur de Lamotte
«une Robbe de Chambre... de Carise blanc»
(Anthoine Adhémar, 457)

couleur café

1703 — Élisabeth Dizis,
épouse d'Alexis Le Gay
«Une vielle Robe de Chambre a femme
Couleur de Caphée Estimée a 4 L»
(Anthoine Adhémar, 487)

simple

1709 — Magdeleine Chrestien,
épouse de Louis-André Cocq,
sieur de Bayeul (fief de Bellevue)
«une Robbe de Chambre et Une Juppe
de Carise a lusage de la deffunte
adJuge aud Louis Guertin Ensemb'
a la somme de 12 L»
(Anthoine Adhémar, 563)

Crépon

1731 — Louis Galarneau
«unne Robbe de Chambre de Crespon
14 L»
(François Coron, 15)

Droguet

du pays

1709 — Magdeleine Chrestien,
épouse de Louis-André Cocq
«une robbe de Chambre de droguet
du pais usee Estimee 10 L»
(Anthoine Adhémar, 562)

Écharpe (avec)

1708 — Paul Lemoyne,
sieur de Maricourt
«une vielle Robbe de Chambre
avec Escharppe»
(Anthoine Adhémar, 555)

Étamine

1731 — Louis Galarneau
«unne autre Robbe de Chambre
destamine Retourné Estimé 11 L»
(François Coron, 15)

Indienne

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«une Robbe de Chambre Indienne ...
que Lad veuve a dit Luy appartenir»
(Anthoine Adhémar, 550)

Soie

1705 — Magdeleine Le Moyne,
épouse de Jean-Baptiste Beauvais
«une Robe de Chambre de soye aurore
vielle doublée de Tafetas violet avec
un Juppon de Gros tafeta davignon doublé
dUne toille dallemaigne a lusage de lad
dam[lle] veuve dud deffunt s[r] Beauvais
Estimé Le tout Ensemb' a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

Simarre (1)

«Habillement long & traînant dont les femmes se servoient autrefois.» (Furetière, 1701.)

Étamine

1673 — Jeanne Mance
«Une Cimarre d'estamine buraté
grise brun, Neufve»
(Bénigne Basset, 54)

"Stinguergues" (1)

Cette appellation n'apparaît pas dans les travaux que nous avons consultés.

Mousseline

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«deux stinguergues de mossoline quy
ont servy a lusage de Lad deffunte
Ensemb' a 6 L»
(Anthoine Adhémar, 543)

Tablier (4)

«Piece d'étoffe, ou de toile, que les femmes mettent devant elles pour se parer. Un tablier de point de France, d'Angleterre, de mousseline. On portoit

autrefois des tabliers au devant des juppes, de même étoffe que le bas de la robbe. Aussi ce qu'on met devant soi pour conserver ses habits. Les servantes ont des tabliers de cuisine de grosse toile. On dit proverbialement, qu'une fille a crainte que le tablier ne leve, quand elle se deffend des poursuites amoureuses qu'on lui fait.» (Furetière, 1701.)

Sans spécification

1748 — Catherine Gloria,
épouse de Maurice Noël dit Labonté
«un tablier 1 L 10 s»
(François Comparet, 18)

Coton

sans spécification

1731 — Louis Galarneau
«un Tablié de coton un mouchoir Et
unne petitte Robbe danfan Ensemble 4 L»
(François Coron, 15)

fin

1760 — Luc Dufresne
«un tablier de Cotton fin fort
Vieil dix livres»
(Henri Bouron, 5)

Dentelle (à)

1694 — Anne Richard,
épouse du sieur de Bergeres (fort de Chambly)
«Deux Toilettes une a dantelle
& l'Au'e a Tabyer Estimées a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 263)

Étamine

sans spécification

1703 — Famille Guillory (Lachine)
«un tablier dEstamine a
lusage de la deffunte 5 L»
(Anthoine Adhémar, 493f)

buratée

1673 — Jeanne Mance
«Un tablier destamine buratée grise»
(Bénigne Basset, 54)

grise

1703 — Élisabeth Perthuys,
épouse de Claude Caron (Montréal)
«un tablier dEstamine Grise plus
de demy use Estime 4 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Indienne

1724 — Marie-Anne Filiatro,
épouse de François Rochon
«un habit destamine mantaux
Et Juppe avec un tablié dindienne
Le tout a demis usé Ensemble 15 L»
(François Coron, 2)

Serge

sans spécification

1698 — Madeleine Bizard (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Pour un tablier de sarge [*sic*]
10 L»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Aumale (d')

1690 — Catherine Saintard,
épouse de Charles Juillet (Montréal)
«un tablier de sarge daumalle A
Luzage de La desfunte demy usé 4 L»
(Anthoine Adhémar, 146)

grise

1673 — Marie Regnaud,
épouse de Mathurin Langevin
«Un tablier de Serge grise...»
(Bénigne Basset, 56)

Toile

sans spécification

1699 — Marguerite Ménard,
épouse de François Lanctot (fief Tremblay)
«une Juppe Rouge de femme & un tablier de toile Estime Ensemb' a 5 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 398)

blanche

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«Un tablier de toile blanche»
(Bénigne Basset, 41)

fine

1673 — Jeanne Mance
«Un tablier de toile fine»
(Bénigne Basset, 54)

Meslis (de)

1696 — Catherine Le Gardeur,
épouse de Pierre de Saurel (Sorel)
«Cinq tabliers Toille de meslies»
«Cinq tabliers a femme Toille de meslies»
(Anthoine Adhémar, 289)

rayée

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«un petit tablier a lusage de lad deffunte de Toille Rayée Estime 2 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Rouen (de)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Un Tablier de Toille de Rouen Neuf 3 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Tavayole (1)

«Toilette dont on se sert en quelques ceremonies de l'Eglise, comme pour rendre le pain benit, ou pour presenter des enfans au Baptême. Elle est faite de toile bordée de dentelle, & quelquefois toute de point, & d'autres ouvrages.» (Furetière, 1701.)

La seule tavayole trouvée dans la région de Montréal appartenait à Jeanne Mance, qui fut la marraine de plusieurs enfants de la colonie. Il semble que la Canadienne n'a jamais porté le costume de relevailles, comme ce fut la coutume dans certains secteurs métropolitains, notamment les campagnes de la Loire (1). Ce vêtement, que la femme revêtait pour se présenter à l'église, lors de la cérémonie des relevailles, consistait ordinairement en une sorte de cape faite d'un tissu grossier, garni en dehors «et surtout au bord supérieur, de longs poils de laine peignée» (2). L'absence de cette pièce vestimentaire s'explique du fait que la cérémonie des relevailles ne fut pas observée en Nouvelle-France.

1673 — Jeanne Mance
«Une Tavoyelle de pint Couppé»
(Bénigne Basset, 54)

ACCESSOIRES

Garniture de dentelle (2)

1753 — sieur de Bouat
«une garniture de dentelle Valencienne prisée cinquante livres
«une garniture double de Valencienne avec un Entoilage Sans fond prisé dix livres»
«un morceau de garniture de mousseline rayé de dentelle prisé une livre dix sols»
(Henri Bouron, 4)

Poche (2)

Sans spécification

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (Chambly)
«quatre paire [*sic*] de poche 12 L»
(Antoine Grisé, 4)

(1) *Mélusine*, première année, no 1, 5 janvier 1877, Paris, p. 15.
(2) *Loc. cit.*

1760 — Marguerite Castonguay,
épouse de Louis Vignola (Chambly)
«quatre paire de poche 18 L»
(Antoine Grisé, 15)

Cuir

1751 — Anne Vaudry (Pointe-aux-Trembles)
«une paire de poche de Cuire
a feme 10 S»
(François Comparet, 26)

Toilette (3)

«... se dit aussi des linges, des tapis de soye, ou d'autre étoffe, qu'on étend sur la table pour se deshabiller le soir & s'habiller le matin...» (Furetière.)

Dentelle (à)

sans spécification

1698 — Cécile Closse,
épouse de Jacques Bizard (Montréal)
«une Toillette a dantelle
Estimée 10 L»
(Anthoine Adhémar, 446a)

bridée

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«une au'e toilete de dantelle
Bridée»
(Anthoine Adhémar, 555)

reseau (à)

Nous ne pouvons expliquer cette appellation. Selon Bescherelle, elle désignerait une ancienne mesure de grains.

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«une au'e toilette de dantelle
a Rezeau»
(Anthoine Adhémar, 555)

Point de France

1708 — *Id.*
«une grande toilete garnie de point de france Deux morceaux de point de france»
(Anthoine Adhémar, 555)

Tabis

Pour définition, voir Habit (vêtement féminin), p. 185.

1708 — *Id.*
«une toilette de tabis verte avec une grande dantelle dor»
(Anthoine Adhémar, 555)

Toile

Rouen (de)

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«deux Toilettes une de lignon & Lau'e toile de Rouen avec une vielle dantelle autour Estimé Ensemb' a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

COIFFURE

Bonnet (4)

Basin

1746 — Gillette Pointelle, épouse de Guillaume Jocquin (Saint-Pierre, île d'Orléans)
«deux Vieux Bonnet Basin de Coton Ensemble 2 L 10 s»
(François Comparet, 12)

Indienne (à l')

1657 — Jean de Sainct-Père (Montréal)
«Six Bonnets a Usage de femme Sauvagesse, 4 L 10 S»
(Bénigne Basset, 2)

1685 — Étienne Bouchard (Montréal)
«Neuf bonnets a femme Sauvage a Vingt Sols piece, 9 L»
(Bénigne Basset, 68)

Laine

1673 — Jeanne Mance
«deux bonnets de laine blans»
(Bénigne Basset, 54)

Piqué

1700— sieur de Lamotte
«trois bonnetz deux piquez & un uny»
(Anthoine Adhémar, 457)

Saint-Maixent (de)

1730 — Ferme de l'île Jésus
«trois bonets de S^t messan neufs»
(François Coron, 12)

Taffetas

piqué

1673 — Jeanne Mance
«Un gros bonnet piqué de Taffetas noir Doublé de toile blanche»
«Un bonnet picqué de Taffetas noir»
(Bénigne Basset, 54)

Toile

1673 — *Id.*
«dix huict petits bonnets de Toile a femme»
(Bénigne Basset, 54)

Calotte (1)

Tiretaine

1707 — Geneviève Brunet,
épouse de Louis Beau (Montréal)
«une Callotte de Tiretayne»
(Anthoine Adhémar, 543)

Colinette (3)

«Bonnet que mettaient autrefois les femmes en déshabillé.» (Bescherelle, édition de 1858.)

Sans spécification

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«quatre Colinettes demie Usée
a douze Sols La pièce 8 L 8 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

1750 — Jeanne Darragon,
épouse de Jacques Pressé dit Montauban (Montréal)
«12 collinets tan Bonne que mauvaise»
(Henri Bouron, 2)

Cautillé

1751 — Anne Vaudry
«une petite Cautillé de Collinet
Et un MouChoir Blanc»
(François Comparet, 26)

Garnie de dentelle

1751 — *Id.*
«trois Colinet garnie de dantel
1" 10 S»
(François Comparet, 26)

Cape (1)

Toile

cirée

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaise (Contrecoeur)
«une Cappe de toille Cirée
Estimée 6 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Coiffe (5)

Sans spécification

1660 — Adam Dollard
«deux Coiffes»
(Bénigne Basset, 12)

Basin

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«deux Coiffes noires scavoir
Une de basin & lautre de
Crespe 4 L»
(Bénigne Basset, 5)

Bourdalou (à la)

1695 — Barbe Denis
«une Coiffe de bourdalou Noir quy a aussy
servy a lad deffunte estimée 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 267)

1732 — Marie-Joseph Bourgau,
épouse de François Guay
«une Coiffe bourdalous (à femme)
12 L»
(René C. de Saint-Romain, 9)

Claire

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«Une (coiffe) claire...»
(Bénigne Basset, 54)

noire

1693 — Jeanne Le Moyne,
épouse de Jacques Le Ber
«dix Coiffes Claires noires A
Vingt Sols piece 10 L»
(Bénigne Basset, 80)

taffetas (de)

1690 — Catherine Saintard,
épouse de Charles Juillet (Montréal)
«une Coiffe Claire de Tafetas
quy a servy»
(Anthoine Adhémar, 146)

Couleur

noire

1673 — Jeanne Mance
«trois Coiffes noires...»
(Bénigne Basset, 54)

Crêpe

sans spécification

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«deux Coiffes noires scavoir
Une de basin & lautre de Crespe 4 L»
(Bénigne Basset, 5)

noir

1673 — Jeanne Mance
«Une Coiffe de Crespe noire»
(Bénigne Basset, 54)

Dentelle (à)

1697 — Jeanne Desroches,
épouse de Séraphin Lauzon
«une Escharpe & une Coiffe Tafeta
Noir fort usée dix huit Coiffes dont Il y
En a trois a dantelle a Lusage de lad
deffunte Le tout tel quel Estime Ensemb'
a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 327)

Échancrée

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Trois Coiffes eschancrées
servant a femme, 15 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Étamine

1700 — sieur de Lamotte
«deux Coiffes de tafeta & une
dEstamine»
(Anthoine Adhémar, 457)

Gaze

1684 — sieur de Belestre
«deux Autres Coiffe de Gaze»
(Bénigne Basset, 66)

Mousseline

1708 — Pierre Perthuys
«Deux douzaines de Coiffe de mousseline ... que Lad veuve a dit Luy appartenir»
(Anthoine Adhémar, 550)

Nuit (de)

1684 — sieur de Brucy
«Six Coiffes a bonnet de Nuit, 3 L»
(Bénigne Basset, 67)

1708 — Pierre Perthuys
«vingt une Coiffe de Nuict que Lad veuve a dit Luy appartenir»
(Anthoine Adhémar, 550)

Taffetas

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«... deux (coiffes) de taffetas»
(Bénigne Basset, 54)

1693 — Jeanne Le Moyne, épouse de Jacques Le Ber
«Quatre Vingt Unze aulnes de Taffetas a Coisfez A Trois livres dix sols au'. 318 L 10 S»
(Bénigne Basset, 80)

noir

1673 — Jeanne Mance
«deux Coiffes de Taffetas noir Simple»
(Bénigne Basset, 54)

Toile

sans spécification

1661 — Adam Dollard
«deux Coiffes de toile»
(Bénigne Basset, 21)

Paris (de)

1745 — Jeanne Gervaise,
épouse de Pierre Brien (Pointe-aux-Trembles)
«Cinq Coiffe [*sic*] de jour et de
nuit de toille de Paris...»
(François Comparet, 6)

Rouen (de)

1745 — *Id.*
«Vingt Cinq Coiffe de jour et de nuit
de toille de Paris et Rouand Vielle
Cinq sols piece»
(François Comparet, 6)

ACCESSOIRES DE LA COIFFURE

garniture

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize
«une Garniture de Coiffe Taillée
Estimée 4 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

Coiffure (1)

Toile

lin (de)

1703 — Antoinette Boucher,
épouse de Joseph-Étienne Martel (Montréal)
«Douze Coiffures de toille de Lin»
(Anthoine Adhémar, 491)

Cornette (4)

Sans spécification

1684 — sieur de Belestre
«deux dousaines Cornettes a Six livres dousaines, 12 L»
(Bénigne Basset, 66)

1684 — Claude David (Rivière-Saint-Michel)
«Treize Cornettes fort usées Estimées Ensemble, 3 L 18 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

Coiffe (à)

1696 — Anthoine Trudel (Longue-Pointe)
«vingt quatre Coiffe à Cornette Servant a Lusage de la deffunte Estimée dix Sols piece, 12 L»
(Anthoine Adhémar, 295)

Couleur

blanche

1673 — Jeanne Mance
«Sept Cornettes, blanche de toile»
(Bénigne Basset, 54)

Mousseline

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«quatre cornette de Mousseline dont trois neuves et une Vielle 3 L 10 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Toile

sans spécification

1673 — Jeanne Mance
«deux Cornettes de toile»
(Bénigne Basset, 54)

1690 — Catherine Saintard,
épouse de Charles Juillet (Montréal)
«dix huit Cornettes Toille, 5 L»
(Anthoine Adhémar, 146)

blanche

1684 — Claude David
«Onze Cornettes Toile blanche, 5 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

chambre (de)

1684 — *Id.*
«onse Cornettes de Toile de
Chambre 3 L 4 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

fine

1664 — Marie Bédard,
épouse d'Honoré Dasny (Montréal)
«deux Cornettes de toile fine»
Bénigne Basset, 41)

grosse

1659 — Sylvestre Vacher (Montréal)
«Six Cornettes de Toille tant
grosse q[1] dellivré 4 L»
(Bénigne Basset, 6)

Toulouse (de)

1673 — Jeanne Mance
«Une Cornette de Touloux noir»
(Bénigne Basset, 54)

Cornette de lit (1)

Sans spécification

1700 — Françoise Beauchamp,
épouse de Jean Charbonneau (Pointe-aux-Trembles)
«Sept Cornette a lit»
(Jean Cusson, 1)

Tuque (1)

Ferrandine

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«Une Tusque de ferrandine
bleu avec Neige Noir, 8 L»
(Bénigne Basset, 5)

Voile (2)

Sans spécification

1698 — Madeleine Bizard (religieuse de l'Hôtel-Dieu, Montréal)
«Pour des voils
16 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Étamine

1698 — *Id.*
«Et voils des Tamine Blanche
16 L»
(Anthoine Adhémar, 446a)

CHAUSSURE

Escarpin (1)

Voir la même appellation (chaussure masculine), p. 149.

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«Deux paires dEscarpins»
(Anthoine Adhémar, 555)

Pantoufle (2)

«Chaussure qu'on porte dans la chambre pour être à sa commodité, qui n'a point de quartiers qui couvrent le talon, & qui est d'étoffe plus délicate que le soulier.» (Furetière.)

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Vingt Trois paires ditto
(pantoufles) a femme a quarente
Cinq Sols paire 56 L 10 S»
(Bénigne Basset, 68)

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«un paire de pantoufles»
(Anthoine Adhémar, 555)

Sabot (3)

Sans spécification

1753 — Jeanne Guay,
épouse de Pierre Robreau dit Duplessis
«trois paires de sabot prisés
le tout une livre»
(Henri Bouron, 3)

Cuir (de)

1698 — Madeleine Bizard (Hôtel-Dieu, Montréal)
«... sabotz de Cuir le
six doctobre mil Six Cens
quatre Vingt seize...»
(Anthoine Adhémar, 446a)

Sandale (2)

«Chaussure... qui ne consiste qu'en des semelles de cuir attachées avec des boucles...» (Furetière.)

1709 — Jacqueline Langlois,
épouse de Gilles Galipeau (Montréal)
«un paire de souliers & une
paire de sandalles de Lad
deffunte»
(Anthoine Adhémar, 565)

1709 — *Id.*
«une paire de sandalle a 40 S
sur Mad[e] de Tonti 2 L»
(Anthoine Adhémar, 566)

Soulier (5)

Sans spécification

1659 — Magdeleine Fabrez (Hôtel-Dieu, Montréal)
«deux paires de soulliers à
Usage de femme 10 L»
(Bénigne Basset, 5)

Âges (de différents)

La mention suivante suppose que le soulier féminin change de modèle selon l'âge de la personne qui le porte.

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Trente Neuf paires ditto (souliers de plusieurs âges) à femme a Trois livres dix sols 136 L 10 S»
(Bénigne Basset, 68)

Bas

1757 — Barbe Chaunière,
épouse de Pierre Quintin dit Dubois (Chambly)
«deux Vielle paire de soulier bas prisé et Estimé Ensemble 4 L»
(Antoine Grisé, 13)

Calmande

noire

1782 — Marie-Louise Benoît (Les Cèdres)
«une paire de Souliers de Calemande Noire»
(Joseph Gabrion, 1)

Damas

1760 — Marie-Anne Chaloux,
épouse de Louis Courtin (fort de Chambly)
«une paire de soulier de damas 15 L»
(Antoine Grisé, 4)

Été (d')

1704 — Thérèse Migeon,
épouse de Charles Juchereau
«une paire de souliers dEste brodez Neufz Estimés...»
(Anthoine Adhémar, 518)

Fille (de)

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«un paire de solier a fille a quatre Livres 4 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

1699 — Marguerite Mesnard,
épouse de François Lanctot (fief Tremblay)
«Une p^re de souliers de fille 4 L»
(Anthoine Adhémar, 398)

Rebut (de)

1703 — Magdeleine Gatineau,
épouse de Jacques Douaire (Montréal)
«un paire de souliers a femme De rebut a femme Estimes a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Talon de bois (à)

1695 — Barbe Denis,
épouse de Louis de Falaize (Contrecoeur)
«Deux paires de soliers Neufz a femme a Talon de bois Estimes a six Livres paire 12 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

VÊTEMENTS D'ENFANT

Bande (2)

«Morceau de toile coupé en long, qui sert à lier quelques membres du corps. Les bandes d'un enfant en maillot...» (Furetière.)

Dentelle (à)

1703 — Claude Caron,
époux d'Élisabeth Perthuys (Montréal)
«quatre au'e (bandes d'enfant) de meschante dantelle En plusieurs morceaux Estimee a 5 S Lau' 1 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Toile

1703 — *Id.*
«une bande a Enfent de toille blanche estimée 6 S»
(Anthoine Adhémar, 496)

Sans spécification

1684 — Jean Vinsonneau (Rivière-Saint-Michel)
«deux petites paires (de bas)
a Enfant a Cinq Sols paire 10 S»
(Anthoine Adhémar, 65)

1697 — Jean-Jérôme Legay,
«quatorze paires bas a Enfant
Estimes a quinse sols La paire
Monte a 10 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

Garçon (de)

1693 — Jacques Le Ber
«neuf paires de bas a garçon a
Vingt Sols paire 9 L»
«Treise paires bas a garçon a Vingt
quatre sols paire 15 L 12 S»
(Bénigne Basset, 80)

Petits

1697 — Jean-Jérôme Legay
«Douze paires de petitz bas Estimes
a quinse solz La paire monte a 9 L»
«Deux douzaines de petitz bas a Enfant
Estimez a quinse solz La paire monte
a 18 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Premier âge (du)

1697 — Jean Malhiot
«Deux paires de bas a Enfant de pre'
age Estimes seize sols Les deux 16 S»
(Anthoine Adhémar, 328)

Saint-Maixent (de)

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Sept paires petis bas S[t]
Maxan a quinze Sols paire 105 S»
(Bénigne Basset, 68)

Bavette (2)

Sans spécification

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«quatre petits Bonnets dEnfants
et Bavettes, 15 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Vers 1744, le Jésuite Charlevoix vante les aptitudes du Canadien comme canotier. Il manie l'aviron, dit-il, «dès la Bavette» (1).

Brassière (3)

Sorte de petite chemisette.

Sans spécification

1699 — Nicolas Poirier (Côte-Saint-Paul, Montréal)
«six meschantes Chemises & dix
brassieres Enfant Le tout fort use
Estime Ensemb' a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 405)

1703 — Claude Caron (Montréal)
«quatre vieux Langes & deux
brassieres a Enfent fort uses
Estimez a 1 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«trois brassieres dEnfant et une
pre de bas d'enfant 2 L»
(Nicolas Chaumont, 4)

Camisole (2)

Sans spécification

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«dix Camisolles a enfans A
Trois Livres dix sols 35 L»
(Bénigne Basset, 68)

---

(1) Charlevoix, *op. cit.*, III: 93.

Futaine

1703 — Claude Caron (Montréal)
«trois petites Camisoles de
fustaine a grain dorge a Enfent
Estimees a 1 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Capot (4)

Sans spécification

1662 — Lambert Closse
«quatre petits Cappots a
quatte livres piece
(Bénigne Basset, 23)

«Ablinette» (d')

L'appellation désigne-t-elle un tissu ou la couleur d'un tissu ? Serait-ce une corruption d'*ablette* ? Jadis, le mot ablette signifiait de couleur blanche, d'après le poisson du même nom.

1697 — Jean Malhiot
«Deux capotz a Enfant dablinette
Estimes a dix Livres Les deux 10 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Âge (du premier)

1702 — Jacques Millot (Montréal)
«Cinq petitz Capotz a pre'
age Estimez a trois Livres
piece monte a 15 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

1705 — Jean-Jacques Le Bé (Montréal)
«Dix petitz Capots a premier Age
Estimes Ensemble a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

Couleurs

rouge, bleue et blanche

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«Onze Capotz a Enfant Rouge
bleuf & blanc Estimes quatre
Livres piece monte a 44 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

bleue

1708 — Paul Lemoyne,
sieur de Maricourt
«Deux petitz Capotz bleuf a Enfent
avec un Etiquet marge 4 L»
(Anthoine Adhémar, 555)

Frise

1703 — Jean Legras (Montréal)
«Dix petitz capotz a Enfent dont
six de ratine & les au'es de frise
& serge de poictou Estimez
Ensemb' a 35 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Ratine

1703 — *Id.*
«Dix petitz capotz a Enfent dont
six de ratine & les au'es de frise
& serge de poictou Estimez Ensemb'
a 35 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Saint-Giron (de)

1693 — Jacques Le Ber
«huict petis Capots s^t Giron musque»
(Bénigne Basset, 80)

Serge

Poitou (de)

1703 — Jean Legras
«Dix petitz capotz a Enfent dont six
de ratine & les au'es de frise & serge
de poictou Estimez Ensemb' a 35 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Chaussette (1)

1703 — Alexis Le Gay (Montréal)
«deux paires de Chaussettes
a Enfent»
(Anthoine Adhémar, 487)

Sans spécification

1677 — Jean Bérard (Champlain)
«Six meschantes chemises a Enfant de Nulle valleur»
(Anthoine Adhémar, 12)

1689 — Laurent Tessier (Montréal)
«les Chemises et linges des Enfans mineurs Tels quels de Nulle valeur»
(Anthoine Adhémar, 126)

1703 — Alexis Le Gay
«douze Chemises dEnfent»
(Anthoine Adhémar, 487)

Brassière (à)

1703 — Claude Caron (Montréal)
«dix Chemises a brassiere a Enfent de toille blanche partie fort usees, partie plus de demy & les au'es quy ont servy Estimées lUn portant Lau'e a six solz piece 3 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«Sept chemises dEnfant a brassiere 1 L 15 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Petite

1703 — Jean Legras (Montréal)
«trois ditto (chemises d'enfant) plus petites a vingt solz piece 3 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

Toile

peinte

1703 — *Id.*
«... ditto (trois chemises d'enfant) toille peinte 1 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

traite (de)

1697 — Jean Malhiot (Montréal)
«vingt chemises a Enfant de Toille
de Traicte Estimez a quarante Cinq
sols piece monte a 45 L»
«Dix neuf chemises ditto plus petites
Estimées A trente sols piece montent
a 26 L 10 S»
«vingt trois Chemises ditto plus petites
Estimées Ensemb' a 23 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Chemisette (1)

1684 — sieur de Brucy (île Perrot)
«quatre petittes chemisettes d'Enfant
a trente Cinq Sols piece 7 L»
(Bénigne Basset, 67)

Gant (3)

Sans spécification

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«Deux paires de Gandz a Enfant
Estimez Les deux paires a 1 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Garçon (de)

1693 — Jacques Le Ber
«Trois paires ditto (de gants communs)
a garçons a dix sols paire 1 L 10 S»
(Bénigne Basset, 80)

Justaucorps (2)

Sans spécification

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Un petit Juste a Corps de
Trois livres 3 L»
(Bénigne Basset, 68)

Drap

1685 — *Id.*
«quatre autres petittes Couvertes blanches a enfant & un Juste au corps de drap Galonné petits a Cent sols piece 20 L»
(Bénigne Basset, 68)

Indienne (à l')

1685 — Id.
«Six ditto petis (justaucorps pour enfants sauvages) à six livres 36 L»
(Bénigne Basset, 68)

Laise (1)

Sans spécification

1685 — Pierre Lorrain (Montréal)
«Un paquet de Laize...»
(Anthoine Adhémar, 98)

Lange (3)

Sans spécification

1695 — Hugues Mazaquet dit Laplaine
«deux Langes denfant Tous neufs estimez a 4 L»
(Jean-Baptiste Pottier, 7)

Dentelle (à)

1703 — Claude Caron (Montréal)
«quatre vieux Langes à dantelle»
(Anthoine Adhémar, 496)

Tour de lange

sans spécification

1703 — *Id.*
«trois demy petit Tours de lange telz quelz Estimes Ensemb' a 8 S»
(Anthoine Adhémar, 496)

dentelle (à)

1703 — *Id.*
«un tour de Lange a dantelle Estime 3 L»
(Anthoine Adhémar, 496)

Linge d'enfant (2)

1705 — Jacques Deneau (Laprairie)
«trente pieces de menue Linge
a Enfent fort usez Estime Le tout
Ensemb' a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 525)

1724 — François Rochon
«pour du Linge denfens Et deux vieux
Corcest Estimé Le tout 4 L»
(François Coron, 2)

Mouchoir (1)

1703 — Alexis Le Gay (Montréal)
«dix Neuf mouchoirs à Enfent»
(Anthoine Adhémar, 487)

Robe (1)

1731 — Louis Galarneau
«un Tablié de coton un mouchoir Et
unne petitte Robbe danfan Ensemble 4 L»
(François Coron, 15)

Robe de chambre (1)

1693 — Jacques Le Ber (Montréal)
«deux ditte petites (robes de
chambre) a Neuf livres pièce»
(Bénigne Basset, 80)

Trousseau (1)

1760 — Louis Vignola (Chambly)
«un tousseau [*sic*] d'henfant»
(Antoine Grisé, 15)



BÉGUIN

XVIIIe SIÈCLE

PLANCHE XI — (Coll. R. L. Regor)

COIFFURE

Béguin (2)

«Coeffe de linge qu'on met aux enfans sous leur bonnet, & qu'on leur attache par dessous le menton. Ce mot vient de *begue,* parce que tous les enfans sont *begues* quand ils commencent à parler.» (Furetière.)

1731 — Pierre Bétourné (Prairie-Saint-Lambert)
«Vingt trois Beguins dEnfants
garnie tant de mousseline que de
dentelle, 5 L 15 S»
(Nicolas Chaumont, 4)

Bonnet

Sans spécification

1685 — Famille Lepellé (Batiscan)
«Cinq bonnets a enfans A Vingt
Sols piece 100 S»
(Anthoine Adhémar, 70)

Doublé de laine

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Neuf ditto (bonnets) doublés de
layne a garçons a dix sols piece
14 L 8 S»
(Bénigne Basset, 68)

Peluche

1697 — Jean-Jérôme Legay (Montréal)
«quatre bonnetz dEnfant a pluche
Estimes a 25 S piece monte a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Satin

1708 — Paul Le Moyne,
sieur de Maricourt
«sept bonnetz a Enfent Couvertz
de satin Tasches»
(Anthoine Adhémar, 555)

Bonnet de nuit (1)

1708 — Pierre Perthuys (Montréal)
«un paire de bas a Enfent
deux Bonnetz de Nuit a Enfent
& un fourreau de Carabine Estime
Ensemb' a 2 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

Calotte (1)

1706 — Charles de Couagne (Montréal)
«deux petis Capots de frize
sauvages Et deux petitte
Calottes Estimées enseble 3 L»
(Anthoine Adhémar, 534)

Têtière (1)

«Beguin d'enfant en maillot. La têtière est une partie de la garniture d'une layette (petite coiffe de toile) qu'on donne à une Nourrice avec l'enfant.» (Furetière, 1701.)

1703 — Claude Caron (Montréal)
«trois testieres a dantelle quy ont
Servy Estimées A quinse solz piece
2 L 5 S»
«une ditto Estimée a 15 S»
(Anthoine Adhémar, 496)

CHAUSSURE

Soulier (5)

Sans spécification

1677 — Jacques Girard (Québec)
«Trois petittes paires soulliers
a Enfant A Vingt sols paire 3 L»
(Bénigne Basset, 64)

1684 — sieur de Belestre
«douse autres paires de petits Soul-
liers A Cinquante Solz paire 30 L»
(Bénigne Basset, 67)

1688 — sieur de Mouchère (Montréal)
«huit paires de petits Soulliers d'enfant»
(Anthoine Adhémar, 108)

Âges (de divers)

1685 — Monsieur Le Moyne,
sieur de Chateauguay
«Quatre Vingt Six paires Soulliers, de plusieurs ages a Cinquante Cinq Sols paire 236 L 10 S»
(Bénigne Basset, 68)

Baron (du)

1684 — sieur de Belestre
«Trois Soulliers du baron [*sic*], a quarante Sols paire 3 L»
(Bénigne Basset, 66)

Dépareillé

1708 — Pierre Perthuys
«Neuf paires de souliers desparreilles a Enfens de LUn & Lautre sexe de huit a dix ans Estimes a vingt Cinq solz paire 11 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

Fille (de)

1693 — Jacques Le Ber
«Trente six paire [*sic*] Soulliers a garçons & filles L'Une portant laue'. A Cinquante Cinq Sols paire 99 L»
(Bénigne Basset, 80)

Français

1663 — Jacques Testard,
sieur de La Forest (Montréal)
«Une paire de petits Soulliers françois à trois livres»
(Bénigne Basset, 90)

Garçon (de)

1684 — sieur de Belestre
«deux ditto (souliers) a garçon a
Cinquante sols paire 100 S»
(Bénigne Basset, 66)

Rebut (de)

1705 — Jean-Baptiste Beauvais (Montréal)
«trois paires de souliers de rebut
A Garçon Estimes a quarante solz
la paire 6 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

VÊTEMENTS DE TRAITE

La traite des fourrures reste la principale activité économique de la colonie. C'est alors qu'on fabriquera des vêtements d'homme, de femme et d'enfant qui seront spécialement destinés aux besoins du troc des pelleteries. Cette monnaie d'échange est alors désignée comme «costume de traite».

HOMME

Bas

Sans spécification

1684 — sieur de Brucy
«huict dousaines & huict paires de
bas de traitte a Usage dhomme a
Trente huict sols paire 260 L»
(Bénigne Basset, 67)

Bleus

1702 — Jacques Millot
«trois paires de bas de Traicte a homme
bleuf Estimes a Cinquante solz La paire
montent a 8 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 483)

Calotte

1706 — Charles de Couagne
«deux petis Capots de frize sauvages Et deux petitte Calottes Estimées Ensemble 3 L»
(Anthoine Adhémar, 534a)

Capot

Frise

1706 — Pierre Raimbault
«deux petis Capots de frize sauvages Et deux petitte Calottes Estimees ensemble 3 L»
(Anthoine Adhémar, 540)

Galon (à)

1662 — Simon Le Roy
«Douse Cappots de traite avec Un Callon [*sic*] de fleurs dessus prisez neuf livres douse Sols piece»
(Bénigne Basset, 26)

Chapeau

1684 — sieur de Brucy
«dix sept Chappeaux de Traitte a Trois livres piece 51 L»
(Bénigne Basset, 67)

Chemise

Sans spécification

1661 — Fabrique de Ville-Marie
«Cinq chemises de traite a quatre Livres SiX Sols piece»
(Bénigne Basset, 22)

Grande

1669 — Étienne Banchaud
«Seize Grandes chemises de traite»
(Bénigne Basset, 50)

Moyenne

1669 — *Id.*
«huict Moyennes chemises de traite»
(Bénigne Basset, 50)

Petite

1669 — Id.
«Treise chemises de traite & deux petittes,
avec deux petits capots»
(Bénigne Basset, 50)

1697 — Jean-Jérôme Legay
«quatre vingtz quatorse Chemises
de Traicte fort petites Estimees a
vingt sols lUne portant Lau'e monte
a 94 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Toile

blanche

1674 — sieur de Brucy
«Cinq Chemise de Traitte de
toille blanche»
(Bénigne Basset, 57)

traite (de)

1697 — Jean Malhiot
«Deux douzaines Chemises a homme Toille
de Traicte Estimees a quatre Livres
piece monte a 96 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Cravate

1693 — Jacques Le Ber
«quatre moyennes ditto (cravates de coton)
de Traitte a Trente Sols piece 6 L»
(Bénigne Basset, 80)

Bas

1684 — sieur de Brucy
«Six paires de bas de Traitte a Usage de femme a Trente sols paire 9 L»
(Bénigne Basset, 67)

1685 — Monsieur Le Moyne, sieur de Chateauguay
«deux dousaines a femme (bas de traite) a Trente Sols p. 36 L»
(Bénigne Basset, 68)

Chemise

Sans spécification

1693 — Jeanne Le Moyne, épouse de Jacques Le Ber
«dix Chemises de Traitte a femme a Cinquante Sols piece 25 L»
(Bénigne Basset, 80)

1697 — Magdeleine Just, épouse de Jean-Jérôme Legay
«Dix Chemises de Traicte a femme Estimees a trois Livres piece monte a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Grande

1685 — Monsieur Le Moyne, sieur de Chateauguay
«Trois ditto (grandes chemises de traite) a femme a quarente Cinq Sols 7 L 16 S»
«dix ditto a Trente Cinq Sols 17 L 10 S»
«Vingt ditto a dix huict Sols 18 L»
(Bénigne Basset, 68)

Toile

traite (de)

1697 — Jean Malhiot
«Neuf Chemises de Toille de Traicte a femme Estimées a Trois Livres piece montent a 27 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

1702 — Jacques Millot
«Cinquante six Chemises de toille de Traicte a femme Estimées par Lesd s^rs Charles Milot de Couagne & Perthuys A Cinquante solz po' Nestre pas bien faites & que Les manches sont fort Estroictes montant en tout a la somme de 140 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

sauvagesse (de)

1705 — Jean-Jacques Le Bé
«quatre vingtz une Chemise a femme Sauvage Toille de Traicte estimees Ensemb' a 194 L 8 S»
(Anthoine Adhémar, 531)

ENFANT

Capot

Sans spécification

1703 — Jacques Douaire Bondy, époux de Magdeleine Gatineau
«trois petitz Capotz quy ne sont pas Cousus Estimes a 4" piece 12 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Sauvage

1703 — *Id.*
«huit tres petitz Capotz sauvages Estimez a quatre Livres lUn portant Lautre 32 L»
«Deux ditto moyens quy ne sont pas Cousus Estimes a 4" piece 8 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Tarascon

1705 — Jean-Baptiste Beauvais
«un petit Capot de Traicte a Enfent de Tarascon rouge Estime 4 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 528)

Chemise

Premier âge

1702 — Jacques Millot
«vingt ditto (chemises de traite à enfant) du pre' age Estimees a vingt solz piece montent a 20 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Deuxième âge

1703 — *Id.*
«vingt deux ditto (chemises de traite à enfant) du second age Estimees a trente solz piece montent à 33 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Troisième âge

1703 — *Id.*
«dix sept Chemises de traicte a Enfent du troisie' age Estimees A quarante solz piece montent à 34 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Toile

sauvage

1705 — Jean-Jacques Le Bé
«Cent trente six Chemises A la pre' age a sauvages Toille de Traicte Estimee Ensemb' a 115 L 12 S»
(Anthoine Adhémar, 531)

Robe

Sauvage

1703 — Jacques Douaire Bondy
«deux petites robes denfent sauvage Estimes a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

HABITS DE DEUIL

On ne saurait terminer cette revue rétrospective du costume canadien sans poser cette question: portait-on le deuil en Nouvelle-France ? Oui, car on s'habille ordinairement de noir à la mort d'un proche parent. Cette coutume, qui se généralise au XVIIIe siècle, est le plus souvent observée par les gens de qualité. Les enfants portent des habits de deuil comme les adultes. Taillés dans des pièces de drap, la plupart de ces habits coûtent de jolies sommes.

En 1704, «un habit de drap de s[t] maxan noir po' Le deuil» est payé soixante livres par la Montréalaise Thérèse Migeon, veuve de Charles Juchereau (Anthoine Adhémar, 518). L'année suivante, la veuve du sieur Beauvais, née Le Moyne, déclare «quapres quelle heut apris Le decez de sont deffunt mary Elle prit Tant chez M[r] de Couagne que chez dau'es marchants de Cette ville (Montréal) pour ses habitz de dueuil La somme de trois Cens Livres quelle a payee des Effectz de Leur Communaute, sans presJudice a elle a Ce faire Rembourser de Lad some par Les hers de sond deffunt mary» (Anthoine Adhémar, 528). Si le prix de ces vêtements est élevé, c'est tout de même peu à côté des trois cents livres que verse la veuve d'Argenteuil, au début de mai 1711, «pour les habits Linge de deuil dEelle de ses Enfens» (Anthoine Adhémar, 586).

DOUBLURES

La plupart des pièces vestimentaires ont une doublure. Voici les principaux tissus utilisés à cet effet.

Bonnet

laine	(Bénigne Basset, 68)
toile blanche	(Bénigne Basset, 54)

Brandebourg

baguette	(Anthoine Adhémar, 136)
serge rouge	(Bénigne Basset, 71)

Camisole

passement faux	(Bénigne Basset, 30)

Casaque

cadis	(Bénigne Basset, 23)
droguet de soie	(Bénigne Basset, 23)

Chausses		
	toile	(Bénigne Basset, 17)
Culotte		
	chamois	(François Comparet, 12)
	coton	(François Comparet, 31)
	serge d'Aumale	(Anthoine Adhémar, 126)
	toile	(Anthoine Adhémar, 18)
	toile de coton	(Anthoine Adhémar, 17)
	toile (grosse)	(Bénigne Basset, 59)
Gilet		
	calmande	(Antoine Grisé, 8)
	coton	(François Comparet, 31)
Habit		
	crépon	(Bénigne Basset, 67)
Haut-de-chausses		
	droguet burat	(Bénigne Basset, 46)
	frise blanche	(Bénigne Basset, 6)
	futaine	(Bénigne Basset, 43)
	revêche	(Bénigne Basset, 42)
Jupe		
	toile d'Allemagne	(Anthoine Adhémar, 328)
	toile blanche	(Anthoine Adhémar, 67)
	taffetas	(Anthoine Adhémar, 528)
Justaucorps		
	drap de Hollande	(Anthoine Adhémar, 67)
	droguet	(Anthoine Adhémar, 67)
	droguet burat	(Bénigne Basset, 46)
	étamine	(Bénigne Basset, 74)
	finette	(Anthoine Adhémar, 167)
	revêche	(Bénigne Basset, 12)
	revêche grise	(Bénigne Basset, 30)
	serge	(Anthoine Adhémar, 528)
	serge d'Aumale	(Anthoine Adhémar, 126)
	serge brune	(Anthoine Adhémar, 560)
	serge de Caen (rouge)	(Anthoine Adhémar, 560)
	serge grise	(Bénigne Basset, 27)

serge de Londres	(Bénigne Basset, 78)
toile d'Allemagne	(Anthoine Adhémar, 606)
toile écrue	(Anthoine Adhémar, 618)
toile jaune	(Bénigne Basset, 70)
toile rouge	(Anthoine Adhémar, 167)
toile teinte	(Anthoine Adhémar, 61)

Manteau

frise bleue	(Anthoine Adhémar, 328)
peau de lapin	(Bénigne Basset, 54)
revêche	(Bénigne Basset, 23)
serge	(Bénigne Basset, 23)
serge grise	(Bénigne Basset, 1)

Mantelet

carisé	(François Comparet, 14)

Pourpoint

futaine	(Bénigne Basset, 8)

Robe

taffetas rouge	(Henri Bouron, 4)
toile d'Allemagne	(Anthoine Adhémar, 551)

Robe de chambre

taffetas violet	(Anthoine Adhémar, 528)

Veste

espagnolette	(Henri Bouron, 4)
toile	(Anthoine Adhémar, 608)
toile d'Allemagne	(Anthoine Adhémar, 606)
toile de traite	(François Comparet, 16)

CHAPITRE TROISIÈME

Les tissus

ÉTOFFES IMPORTÉES

«Ablinette» (d')

1697 — *sans spécification*

«quatorse aunes & demy Dablinette Estime a 3 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

Baguette

1684 — *blanche*

«Neuf au. Trois quarts baguette blanche a Vingt Cinq Sols au' 12 L 4 S 9 d»
(Bénigne Basset, 66)

grise

«Treise aue. baguette grise a Trente sols au. 19 L 5 S»
(Bénigne Basset, 66)

Bergame

1700 — *sans spécification*

«un morceau de bergame fort vielle...»
(Anthoine Adhémar, 448)

Batiste

1663 — *hollandée*

«dix Aulnes Un quart de baptiste hollandée a Sept livres aulne»
(Bénigne Basset, 30)

1693 — *sans spécification*

«quatre demyes pieces de baptiste a trente Livres la demye piece 120 L»
(Bénigne Basset, 80)

Bouracan

1677 — *sans spécification*

«trente Aulnes Barraquant...»
«Neuf Aulnes Bougrand & quatre morceaux A dix sols l'aune 4 L 10 S»

(Bénigne Basset, 64)

Bourdalou

1685 — *noir*

«Trente Cinq Aunes & demye de Bourlalou Noir a Trois livres L'aune 106 L»

(Bénigne Basset, 68)

Brocatelle

1694 — *sans spécification*

«huit Aunes de brocattel estime a Trois Livres Laune monte 24 L»

(Anthoine Adhémar, 256)

Bure

1684 — *sans spécification*

«Cinq Aulnes & demye de burre a quatre livres au' 22 L»

(Bénigne Basset, 67)

Cadis

«Étoffe de laine, à grains, tendue et apprêtée à chaud comme le drap... Cadis ras ou cadis fin: ceux dont la chaîne se fait avec de la laine d'Aragon, et que l'on teint deux fois.» (Bescherelle, 1867.)

1696 — *sans spécification*

«une piece de Cadix daignan Muse contenant trente trois Aunes»

(Anthoine Adhémar, 303)

1687 — *couleur de feuille morte*

«onze aunes Trois Carts de Cadix feuille morte Estime a 35 S Lau' monte a 20 L 11 S 3 d»

(Anthoine Adhémar, 328)

1705 — *gris*

«dix aunes trois quartz de Cadix Gris Estime a quarante solz Laune 21 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 528)

1706 — *rouge*

«Trois aunes de serge de Caen & trois aunes de Cadix Rouge pour un tour de Lict 20 L»

(Anthoine Adhémar, 538)

Camelot

1677 — *de Hollande* (rayé)

«Vingt Aulnes Camelot d'hollande Rayé»

(Bénigne Basset, 64)

1685 — *de Hollande* (noir)

«Six Aunes de Camelot D'hollande Noir a Cent sols Aune 30 L»

(Bénigne Basset, 68)

1689 — *noir*

«une piece de CameLot noir de demy aune de Large Contenant dix huit aunes Estime a quarante sols Laune 36 L»

(Anthoine Adhémar, 136)

1697 — *de diverses couleurs*

«quarante Trois aunes un Tiers de Camelot de diverses Couleurs Estime a Cinquante Cinq Sols Laune monte a 126 L 13 S 4 d»

(Anthoine Adhémar, 325)

Carisé

1677 — *d'Angleterre* (gris)

«Un quart de Carizé d'angleterre grise»

(Bénigne Basset, 64)

1697 — *blanc*

«Neuf aunes & demy & 1/3 Carise blanc Estime A Cinquante Cinq sols Lau' monte a 27 L 0 S 10 d»

(Anthoine Adhémar, 328)

rouge

«sept aunes Carise Rouge Estime a Trois Livres Lau'e monte a 21 L»

(Anthoine Adhémar, 328)

Coton

1673 — *sans spécification*

«environ demye livre Cotton à quarente Sols»
(Bénigne Basset, 56)

bleu

«environ demye Livre Cotton bleue»
(Bénigne Basset, 54)

Coutil

1689 — *étroit*

«vingt une aune de Cotty Estroit Estimé a trente sept solz siz deniers Laune monte 39 L 7 S 6 d»
(Anthoine Adhémar, 136)

rayé

«une piece de Cotty rayé Contenant vingt au'e trois Cartz a Cinquante sols Laune monte 51 L 17 S»
(Anthoine Adhémar, 136)

1690 — *sans spécification*

«Cinq Cartiers de Couetty a Trois Livres dix sols L'au' monte 4 L 7 S 6 d»
(Anthoine Adhémar, 146)

Crépaudaille

1697 — *noire*

«soixante une Aune de Crespaudaille Noire Estimée a Cinquante solz Laune Ce monte a 167 L 15 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

Crépon

1685 — *de couleur*

«Quatre Vingt douse Aunes Un quart de Crespon de Couleur a Trois Livres l'aue'. 275 L 15 S»
(Bénigne Basset, 68)

noir

«Treise Aunes & demye de Crespon Noir a Cinquante Sols Aune 33 L 15 S»
(Bénigne Basset, 68)

Créseau

1684 — *sans spécification*

«Unze Aunes petit Crézeau a Trois Livres aune 33 L»

(Bénigne Basset, 67)

1693 — *blanc*

«Cinq au' Un quart de gros Cezeau blanc a quatre livres dix sols au' 23 L 12 S 6 d»

(Bénigne Basset, 80)

petit

«une aune un Cart de petit Cruseau Estime a quatre L'ivres Laune monte a 5 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

Drap

1684 — *du nord*

«Une aune un Tiers drap du nord quy A servy au dessus du Ciel du Lict Estime a Cinq L'ivres Laune 8 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 67)

de Limbourg (rouge)

«Cinq quarts de drap de limbourg rouge a six livres dix sols au. 8 L 2 S 6 d»

(Bénigne Basset, 66)

1685 — *d'Espagne* (brun)

«Cinq Aulnes de drap brun (d'Espagne) a onze livres L'au'»

(Bénigne Basset, 68)

de Limbourg (gris)

«Sept Aulnes et demye en gris de fer (drap de Limbourg) a douse livres l'aune 75 L»

(Bénigne Basset, 68)

de Limbourg (sans spécification)

«Quinze aunes Trois quarts de draps de limbourg a sept livres l'aune 110 L 5 S»

(Bénigne Basset, 68)

d'Angleterre

«quatorZe Aunes & demys de drap angleterre fin, gris Noisette a dix huict livres lau'. 261 L»
(Bénigne Basset, 68)

1689 — *gris*

«deux Aunes & demy de drap Gris»
(Anthoine Adhémar, 136)

1693 — *de Montauban* (bleu)

«dix sept au' Trois quarts de drap montauban bleuf a sept livres dix sols au' 133 L 2 S 6 d»
(Bénigne Basset, 80)

1696 — *de Limbourg* (bleu)

«une piece de drap de L'imbourg bleuf Conte' 22 Au' mesme marque q' dessus»
(Anthoine Adhémar, 303)

1705 — *de Berry* (vert)

«douze aunes trois Cartz de Drap Vert Berry Estime a Neuf Livres Laune monte a 114 L 15 S»
(Anthoine Adhémar, 531)

rouge

«dix au' un six^e drap rouge Estime A sept Livres dix solz Laune monte a 76 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 531)

Droguet

1684 — *sans spécification*

«Sept au. droguet a Vingt Sols Au. 7 L»
(Bénigne Basset, 66)

1685 — *commun*

«Cent Soixante Aunes de droguet Commun a Vingt Sols Aune 160 L»
(Bénigne Basset, 68)

de Rouen

«deux Cent Treise Aunes Trois quarts de droguet de Rouen a Cinquante Cinq Sols Aune 187 L 16 S 3 d»
(Bénigne Basset, 68)

sur fil

«Cent quarente sept Aunes de droguet Sur fil a Trente sols Lau'. 22 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

foulé

«Trente Trois Aunes de droguet foullé gris a quarente Sols Aue' 66 L»

(Bénigne Basset, 68)

de Rouen (gris)

«quatorze Aunes de droguet de Rouen gris a Trois livres dix Sols 49 L»

(Bénigne Basset, 68)

Écarlatine (écarlate ou écarlatin)

1684 — *sans spécification*

«Sept huitie'. d'aulne carlatine [*sic*] a Sept livres 6 L 2 S 8 d»

(Bénigne Basset, 66)

rouge

«une piece ditto dEscarlatine Rouge Conte' 17 au' ½ mesme marque»

(Anthoine Adhémar, 303)

Espagnolette

Espèce de droguet ou de ratisse fine en laine cardée, dont on se servait autrefois pour faire des doublures, des caleçons, des jupons, des vestes, des surtouts et des pantalons. On la fabriquait principalement en Espagne.

1685 — *sans spécification*

«Quatre Aunes despagnolette a Six livres Aune 24 L»

(Bénigne Basset, 68)

Étamine

1662 — *blanche*

«Une piece destamine Blanche Contenant Vingt aulnes a Cinquante Sols laune»

(Bénigne Basset, 23)

1677 — *grise*

«Seise Aulnes estamine grise»
(Bénigne Basset, 64)

1684 — *de laine*

«Six au'. estamine de Laine a Trente sols Laune 9 L»
(Bénigne Basset, 67)

1685 — *ouvragée*

«Neuf pieces & demye de Destamine ouvragée a Vingt quatre Livres piece 228 L»
(Bénigne Basset, 68)

1689 — *rayée*

«une piece dEstamine rayée sur soye 30 L»
(Anthoine Adhémar, 136)

brune

«une piece dEstamine Couleur brune Contenant onze Aunes Estime A quarante Cinq solz laune 24 L 15 S»
Anthoine Adhémar, 136)

de Tours

«onze Aunes Trois Cartz Gros de Tours Estime A quatre Livres dix sols Laune monte 52 L 17 S 6 d»
(Anthoine Adhémar, 136)

1690 — *sans spécification*

«Deux aunes dEstamine a Trente Cinq sols Lau'e monte 3 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 146)

de soie

«Une piece Estamine de soye de quatorze Livres 1 L»
(Bénigne Basset, 80)

1697 — *de Saintes*

«quarante quatre Aunes & demy Estamine de Xaintes Estimee a Cinquante sols Laune monte a 11 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

1698 — *de couleur*

«sept aunes dEstamine Couleur de Muse a 55 Lau' monte 19 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 365)

1703 — *de Saintes* (brune)

«sept aunes dEstamine de xaintes brune Estimee a Cinquante solz Laune monte A 17 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 493 f)

1704 — *de Paris*

«Une piece dEstamine de paris Contenant treize Aunes couleur Isabelle Estimee vingt huit Livres prix de france 28 L»

(Anthoine Adhémar, 503)

Étoffe

1677 — *sans spécification*

«deux aunes dEstoffe»

(Anthoine Adhémar, 12)

1684 — *à l'iroquoise*

«Cent Trois Aulnes Estoffe a Lyroquoise a trois livre quinze Sols aue' 368 L 15 S»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — *à capot*

«Trente Trois Aunes estoffe a Capot, a Trois livres dix sols 115 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

rouge

«quatorze Aulnes estoffe rouge a Cinq quart de large A Cent sols Aune 70 L»

(Bénigne Basset, 68)

1693 — *de Saint-Giron* (musqué)

«trente trois au' trois quart S^{t} Giron musque a Cinq^{te} Cinq Sols au' 92 L 26 S 3 d»

(Bénigne Basset, 80)

de Saint-Giron (sans spécification)

«Quinze aulnes Destoffe S^{t} Giron a Cinquante Cinq Sols au' 41 L 5 S»

(Bénigne Basset, 80)

1696 — *à capot* (bleue)

«une piece destoffe a Capot bleuf conten' vingt au' marquee C P»

(Anthoine Adhémar, 303)

1700 — *verte*

«deux morceaux dEstoffe une Rouge & une verte fort usé...»

(Anthoine Adhémar, 448)

Ferrandine

1662 — *couleur de cerise*

«Six Aulnes & de mye de ferrandine couleur de Serize a quatre livres Laune»

(Bénigne Basset, 28)

1685 — *noire*

«dix Aunes ferandine Noire a Cent sols Aune 50 L»

(Bénigne Basset, 68)

1691 — *sans spécification*

«Led s^r nafrechoux a fourny a lad Catherine Nafrechoux sa fille Pour de la ferrandine & au'es choses pareille prises chez L'e s^r de Couagne 13 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 179 d)

Flanelle

1704 — *sans spécification*

«seize Aunes de flanelle dont Il en a vendu quatre aunes & demy (lesquelles furent apportées de Québec en canot)...»

(Anthoine Adhémar, 503)

Frise

1685 — *sans spécification*

«Trois quarts d'Aune de frize a quarente sols 30 S»

(Bénigne Basset, 68)

Frison

1667 — *blanc*

Une aulne frison blanc a quatre livres»

(Bénigne Basset, 43)

1684 — *rouge*

«Vingt Neuf Aulnes frison rouge a trente Cinq Sols aue' 56 L 15 S»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — *sans spécification*

«Soixante & QuinzeAunes Trois quarts frison a Trente Cinq Sols 115 L 1 S 3 d»

(Bénigne Basset, 68)

1690 — *d'Irlande*

«Cinq aunes frize dIrlande quy a servy a un Tour de Lict fort uzee 8 L»

(Anthoine Adhémar, 146)

1702 — *d'Irlande* (blanche)

«trente une aune ditto blanche Estimee a trois Livres dix solz Laune monte a 108 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 483)

d'Irlande (brune)

«une piece de feze[t] dIrlande Brune Contenant vingt six au' Estimée trois Livres dix solz lau' monte a 91 L»

(Anthoine Adhémar, 483)

Futaine

1677 — *à doublure*

«Neuf pieces futaine A doubler A Six livres pieces 54 L»

(Bénigne Basset, 64)

1697 — *sans spécification*

«vingt six aunes fustaine a trente solz laune monte a 39 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

Gaze

1689 — *sans spécification*

«une aunes & demy de Gaze Estimée A Trente sols Laune monte 2 L 5 S»

(Anthoine Adhémar, 136)

1695 — *brodée*

«quatre au' de Gaze brodée Estimée quatre Livres Laune monte a 16 L»

(Anthoine Adhémar, 267)

Grisette

1684 — *sans spécification*

«Une piece de grisette 22 L»

(Bénigne Basset, 67)

Indienne

1677 — *sans spécification*

«Deux Morceau Indienne contenant dix sept Aulnes Trois quart a Trente Cinq sols 36 L 1 S 3 d»

(Bénigne Basset, 64)

Iroquoise

1685 — *sans spécification*

«Quarente Sept aunes Irroquoise A quatre livres l'aune 188 L»

(Bénigne Basset, 68)

Mazamet

1690 — *bleu*

«Dans Leq[l] Coffre a este trouve deux au'e & demy de mazamet bleuf A Trois Livres dix sols Lau' monte 8 L 15 S»

(Bénigne Basset, 72)

1693 — *sans spécification*

«Soixante et huict Chemises de diverses grandeur Aux filles de la Congregation Avec trois livres de fil, & Une Aulne de Mazanne Ensemble 175 L»

(Bénigne Basset, 80)

rouge

«huict Aulnes de Mazamet Rouge de quatre livres l'aulne 32 L»

(Bénigne Basset, 80)

blanc

«Vingt neuf aulnes et demye de Mazamet blanc a Trois livres dix sols Au' 103 L 5 S»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — *brun*

«quatorse Aunes un Tiers mazamet brun a Trois Livres quinse sols Laune monte a La somme de 53 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

1702 — *couleur olive*

«Une piece de mazamet couleur dolive Contenant vingt huit aunes un quart Estime A quatre Livres six solz Laune estant des marchandises dud s^r^ Bergeron montent a 121 L 9 S 6 d»

(Anthoine Adhémar, 483)

couleur de feuille morte

«vingt aunes de mazamet couleur de feuille morte Estime a quatre L'ivres six solz Monte En tout a 86 L Estant des marchandises dud s^r^ Bergeron 86 L»

(Anthoine Adhémar, 483)

citron

«plus Lad veuve a represente quatre aunes & demy de mazamet Couleur de Citron Neuf Estime a quatre Livres dix solz Lau' fait 20 L»

(Anthoine Adhémar, 489)

Molleton

1674 — *blanc*

«Trois aunes & demie de Molton blan»

(Bénigne Basset, 57)

1684 — *bleu*

«Treise Aulnes Molton bleue de Trois livres Aulne 39 L»

(Bénigne Basset, 67)

sans spécification

«huict Aunes & demye de Molton a trois livres L'aune 25 L 10 S»

(Bénigne Basset, 67)

1697 — *large*

«Trente Cinq aunes & demy molleton Large Estime a cinq Livres dix sols Laune monte a 140 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

1702 — *d'Angleterre*

«deux au' 2/3 molton dangleterre Estime a Cent dix solz Laune monte a 14 L 13 S 4 d»
(Anthoine Adhémar, 483)

Moquette

1685 — *de couleur*

«Trente Aunes Moquettes de Couleurs a trente Sols Aune 45 L»
(Bénigne Basset, 68)

1704 — *mocade*

«Nom qu'on donne quelque fois à la moquette.» (Bescherelle, 1867.)
«quatre aunes & demy de moquette Moquade Estimee A six Livres Lau' monte a 27 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

Mousseline

1685 — *sans spécification*

«Treise aunes Mousseline a quatre livres l'aune 52 L»
(Bénigne Basset, 68)

1694 — *cassée*

«Une piece de mousseline Cassé 100 L»
(Bénigne Basset, 80)

Péniston

1697 — *rouge*

«quinse aunes peniston rouge Estime a quatre Livres Laune monte a 60 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

large

«sept aunes peniSton Large A quatre Livres Laune 28 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

Pinchina

1703 — *sans spécification*

«3 d de pin China a 5" 15 L»
(Anthoine Adhémar, 493e)

Ras

1693 — *sans spécification*

«Trois aulnes et demye de ras de genne A quatre livres au'. 14 L»
(Bénigne Basset, 80)

Ratine

1684 — *petite*

«quinze Aulnes de petite Ratine a Cent dix Sols Aulne 82 L 10 S»
(Bénigne Basset, 67)

1685 — *grise*

«Quinze Aunes de Ratine grise a sept livres au'. 105 L»
(Bénigne Basset, 68)

rouge

«quatorze Aune Ratine Rouge A sept livres Au'. 90 L»
(Bénigne Basset, 68)

grise (plus fine)

«Vingt deux Aunes ditto grise plus fine a dix livres au'. 220 L»
(Bénigne Basset, 68)

1689 — *brune*

«une aune & demy de ratine Cinq Cartz de large brun Estime A dix Livres Laune monte 15 L»
(Anthoine Adhémar, 136)

1693 — *fine*

«Trante Une au' et demye de demye ratine fines a quatre livres dix sols 141 L 15 S»

(Bénigne Basset, 80)

de Languedoc

«quatre Vingt quatre Aulnes ratine de Languedoc, à huict livres dix sols Au' 714 L»

(Bénigne Basset, 80)

sans spécification

«Vingt Cinq au'. Trois quarts ratine a six livres Cinq Sols au' 160 L 18 S»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — *gris souris*

«dix huit Aunes ratine soury Estimee a dix Livres L'aune monte a 186 L 13 S 4 d»

(Anthoine Adhémar, 303)

de Beauvais

«Dix aunes de ratine de beauvais Aune de large Estimee a sept Livres dix sols laune monte a 75 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

large

«sept Aunes ratine Large estimee a dix Livres L'aune monte a 70 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

1704 — *marron*

«dix sept au' de ratine maron 5 cartz de large 2 b au' ¾ A 4" 5 S prix Coutant de france monte a 113 L 13 S»

(Anthoine Adhémar, 503)

Revêche

1662 — *blanche*

«Cinq aulnes de Revesche BLanche a Cinquante Sols Laune»

(Bénigne Basset, 23)

1685 — *grise*

«Soixante & six Aulnes a revesche grise a Trente Sols Laune 99 L»

(Bénigne Basset, 68)

grosse

«Treise aunes grosses revesche a Vingt Cinq Sols au'. 16 L 5 S»

(Bénigne Basset, 68)

1693 — *croisée*

«Vingt Neuf au' & demye de Revesche Croisée à Trois livres dix sols au' 103 L 5 S»

(Bénigne Basset, 80)

de castor (blanche et grise)

«Vingt huict aulnes revesche de Castor blanche et grise A Trois livres dix sols aulne 98 L»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — *de Castres* (grise)

«quatre aunes un Cart de Revesche De Castres Grise Estimée a Trois Livres quinse sols laune monte a 15 L 18 S 9 d»

(Anthoine Adhémar, 325)

de Castres (sans spécification)

«quatorse Aunes de Revesche de Castres a Trois Livres quinse sols Laune monte a 52 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

"Rouleau"

1663 — *bleu et rouge*

«Cinquante Aulnes Roulleau bleuf et Rouge a quatre Sols Six deniers aulne»

(Bénigne Basset, 31)

1685 — *noir*

«Vingt aulnes Roullons Noir a Cinq Sols Aune 100 S»

(Bénigne Basset, 68)

1689 — *vert*

«Trois pieces de Roulleau vert Estime A Cinq livres piece monte 15 L»

(Anthoine Adhémar, 136)

Serge

1659 — *drapée*

«Trois aulnes et un quart de serge drappée bleue»
(Bénigne Basset, 4)

1661 — *bure*

«quinSe Aune Un quart de Serge de bure prisée et estimé Sept Livres Laune 29 L 15 S»
(Bénigne Basset, 20)

de Londres (blanche)

«Unze aulnes trois quarts Serge façon de londres Blanche, a Sept Livres Laune»
(Bénigne Basset, 23)

1667 — *rouge*

«Un Morceau de serge Rouge contenant Une Aulne a quarante Sols»
(Bénigne Basset, 43)

1684 — *à capot* (rouge)

«Une au. & demye Serge Capot rouge a Trois livres dix Sols aue. 106 S»
(Bénigne Basset, 66)

verte

«Trois Aulnes ditto Verte de demye Aulne de large a Vingt Sols Aulne 3 L»
(Bénigne Basset, 67)

de Poitou

«deux Cent Soixante au'. & demye Serge poitou a trois livres dix sols aue' 911 L 15 S»
(Bénigne Basset, 67)

de Caen (rouge)

«Une au'. Trois quarts Serge de Caen rouge de Cinquante Cinq Sols Aulne 4 L 16 S»
(Bénigne Basset, 67)

de Caen (sans spécification)

«quarante Six Aunes & demye de Serge de Caen a Cinquante Sols Aulne 116 L 5 S»
(Bénigne Basset, 67)

d'Aumale

«Trois aunes & demy de serge daumallc pour faire un Tablier a femme Estime a Cinquante sols L'aune 8 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 67)

1685 — *de Nîmes*

«Trente deux Aunes de Serge de Nimes a Cent Sols au'. 160 L»

(Bénigne Basset, 68)

de Poitou (noire)

«Soixante & Treise Aulnes Trois quarts de Serge poitou Noire A Trois livres dix sols lau'. 255 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

à capot (sans spécification)

«Quatre Cent quarente Aunes & demye Serge a Capot a Trois livres dix sols 1,556 L 15 S»

(Bénigne Basset, 68)

1689 — *d'Aumale* (verte)

«une piece de sarge daumale verte Contenant quarante une aune & demy Estimée a Trois Livres Laune monte a la some de 124 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 136)

1693 — *d'Aumale* (rouge)

«Vingt quatre Aulnes serge Aumal rouge A trois livres Laulne 72 L»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — *de soie*

«vingt sept aunes serge de soye Estimee a trois Livres Laune fait 81 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

1700 — *de Caen* (blanche)

«une au'e sarge de Caen blanche Estime 3 L»

(Anthoine Adhémar, 451)

Soie

1662 — *de toutes couleurs*

«Environ huict onces de Soye de toutes Couleurs a quarente Sols Lonce»

(Bénigne Basset, 23)

1685 — *sans spécification*

«Cinquante quatre Aunes de Serge & soye, en divers Morceaux a Trente Cinq Sols Aune 94 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

à coudre

«Une livre de soye a Coudre 30 L»

(Bénigne Basset, 80)

1693 — *rayée*

«Trois aulnes & demye de soy rayée A quatre livres au'. 14 L»

(Bénigne Basset, 80)

Taffetas

1677 — *de glace*

«Quinze Aulnes & Demye Taffetas de glace A Cinquante Sols Aulne 38 L 16 S»

(Bénigne Basset, 64)

1685 — *blanc*

«dix aunes & demye de Tasfetas blanc, a Trois livres Laue'. 31 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

noir

«Sept aunes ditto (taffetas) Noire a quatre livre lau'. 28 L»

(Bénigne Basset, 68)

1689 — *à écharpe*

«deux aunes de Tafeta Large a Escharpe L'ustrée a quatre Livres dix sols laune monte 9 L»

(Anthoine Adhémar, 136)

d'Avignon

«Trois aunes de Tafeta davignon a Cinq^{te} sols Laune monte 7 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 136)

1691 — *sans spécification*

«fait despense de Neuf L'ivres pour deux aunes de TaFeta A 4 L 10 S Laune baillez a L'ad veuve 9 L»

(Anthoine Adhémar, 179d)

à doublure

«fait despence de sept L'ivres dix solz pour Trois aunes de Tafeta a doubler a 50 S L'aune Baillez a lad veuve 7 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 179d)

1693 — *à coiffe*

«Quatre Vingt Unze aulnes de Taffetas a Coisfez A Trois livres dix sols au'. 318 L 10 S»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — *rose*

«quarante six Aunes Tafeta roze quy est Tasche Estime a Cinquante solz Laune monte a 116 L 5 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

d'Avignon (bleu)

«Cinq aunes de tafeta bleuf davignon Estime a Cinquante solz laune monte a 12 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

d'Avignon (violet)

«six aunes et demy Tafeta davignon violet Estime a Cinquante solz Laune monte a 16 L 5 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

d'Avignon (couleur café)

«trente aunes Tafeta davignon Caphé Estime a Cinquante solz Laune monte a 75 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

d'Avignon (rose)

«vingt trois aunes et Demy Tafeta roze davignon Estime Cinquante solz Laune monte a 58 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

d'Avignon (couleur cerise)

«trente trois aunes Tafeta davignon Couleur de Cerise Estime a Cinquante solz Laune monte a 82 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

noir à écharpe

«soixante Neuf aunes Tafeta Noir a Escharpe Estime A quatre Livres dix Sols Laune monte a 310 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

noir à coiffe

«Dix huit aunes & demy Tafeta Noir a Coiffe Estime a trois Livres dix sols Laune monte a 64 L 15 s»
(Anthoine Adhémar, 325)

vert

«sept aunes un Cart Taffetas Verte & blanc Estime a trois Livres Lau' monte a 21 L 15 S»
(Anthoine Adhémar, 327)

Tarascon

1694 — *blanc*

«demy aune de Tarascon Blanc Estime 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 237)

1697 — *rouge*

«vingt quatre Aunes de Tarascon Rouge Estime a Trois Livres Laune monte a 72 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

bleu

«sept Aunes un Cart de Tarascon bleuf a Trois Livres L'aune vingt une Livre quinse sols 21 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

sans spécification

«vingt sept aunes de Tarascon Estime a Trois livres L'aune monte a 81 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

1702 — *brun*

«une piece de Tarascon Brun Contenant vingt six aunes Estimée A trois Livres Laune montent a La somme de 78 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

Tavelle

1674 — *bleue et rouge*

«deux pacquets de Tavelle bleuf & Rouge Avec Un autre petit paquet de plusieurs Coulleurs»

(Bénigne Basset, 57)

1684 — *sans spécification*

«huict pieces de Tavelle a huict Sols piece 3 L 4 S»

(Bénigne Basset, 67)

petite

«Vingt pieces de petitte Tavelle a dix sols piece»

(Bénigne Basset, 66)

à clinquant

«quatre piece petitte Tavelle a Clinquant a quinze sols piece 3 L»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — *de couleur*

«Trente sept pieces Tavelle de Couleur a quarente Sols piece 74 L»

(Bénigne Basset, 68)

d'or faux

«Quarente huict pieces de petite Tavelle, or faux A Vingt Sols piece 48 L»

(Bénigne Basset, 68)

Tiretaine

1684 — *grise*

«Sept au. Tirretaine grise a huit sols Au. 10 L 10 S»

(Bénigne Basset, 66)

sans spécification

«Sept Aulnes de Tirretaine a Trente Sols Aulne 10 L 10 S»

(Bénigne Basset, 67)

Toile

1659 — *grosse*

«Trois aulnes de grosse Toille»

(Bénigne Basset, 4)

fine

«deux aulnes et demys de Fine»
(Bénigne Basset, 4)

1661 — *jaune*

«Soixante Aunes de toille Jaune a 3" laune»
(Bénigne Basset, 22)

blanche

«Vingt Aulnes de Toile blanche a Cinquante Six Sols laune»
(Bénigne Basset, 23)

1662 — *de coton*

«Cinq aulnes de toile de Cotton a quatre livres Laune»
(Bénigne Basset, 23)

chanvre (jaune)

«DiX Neuf aulnes de grosse toile de chanvre Jaune trente deuX Sols aulne»
(Bénigne Basset, 23)

chanvre (grosse toile)

«quatre Aulnes de grosse toile de chanvre a Vingt quatre Sols Laune»
(Bénigne Basset, 23)

1677 — *de Laval* (blanche)

«dix sept Aulnes Toile Laval blanche 34 L»
(Bénigne Basset, 64)

de Hollande

«quatorze Aulnes de toile de Hollande A Cent dix sols 77 L»
(Bénigne Basset, 64)

de coton (bleue)

«deux pieces de Toile Cotton bleufs Contenant dix Aulnes chacun A sept livres piece 14 L»
(Bénigne Basset, 64)

de Meslis

«trois pieces de Toile de Mesly»
(Bénigne Basset, 64)

de Meslis (plus fine)

«Une piece de demye de Mesly plus fine»

(Bénigne Basset, 64)

de Rouen (grise)

«Un quart de Toile de Rouen Grise»

(Bénigne Basset, 64)

de batiste

«Six Aulnes Un quart Toile de Baptiste A Vingt Cinq Sols 7 L 10 S 3 d»

(Bénigne Basset, 64)

1684 — *d'Irlande*

«Q'uatre Aunes grise dIrlande estimée par led s^r perrot & guillet a Cinq Livres Laune 20 L»

(Anthoine Adhémar, 67)

de Rouen (sans spécification)

«Deux aunes & demy Toille de Rouen blanche estimée a Trente cinq solz laune 4 L 7 S 6 d»

(Anthoine Adhémar, 67)

de Chambre (sans spécification)

«Une piece de Toille de Chambre de Cinquante Aunes estimée par lesd s^rs perrot & Guilhet a La some de quatre vingtz livres quest a Raison de Trente deux solz L'aune 80 L»

(Anthoine Adhémar, 67)

d'Allemagne

«Une aue. ditto (toile) dallemaigne de Vingt Cinq Sols»

(Bénigne Basset, 66)

de Rouen (blanche)

«douse Aulnes Toile blanche de Rouen a quarente Sols Aulnes 24 L»

(Bénigne Basset, 67)

peinte

«Trente quatre Aulnes Toile pinte a trente sols Aulne 51 L»

(Bénigne Basset, 67)

de Lyon

«Soixante & huict Aunes toile de Lyon a Vingt Sols Aulne 68 L»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — *de Meslis* (grosse toile)

«Une piece de Mesly gros a la some' De 27 L»

(Bénigne Basset, 68)

boucassin

Ancien tissu de coton, de la nature des futaines, et qui servait surtout à faire des doublures.
«Treise aunes Toile boucassinée a trente Sols 19 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

peinte

«Cent quinZe Aunes de Toile pinte en plusieurs Couleurs A Trente Sols l'aune 172 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

1686 — *ortie*

«Cinquante huict Aunes Toile ortye a Vingt Cinq Sols aune 72 L 10 S»

(Bénigne Basset, 68)

1689 — *ouvrée*

«quarante Cinq Aunes de Toille ouvrée a serviette à Trente Cinq sols Laune monte a la some 78 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 136)

de Laval (sans spécification)

«Une piece de Toille de Laval Contenant vingt deux Aunes Estimée par Lesd s^rs Dupre & Chesne a Cinquante solz Laune 55 L»

(Anthoine Adhémar, 136)

sans spécification

«une piece de Toille Contenant vingt aunes Estimee par Lesd s^rs a Cinq^te solz Laune monte 50 L»

(Anthoine Adhémar, 136)

herbée

«une au'e piece de Toille herbée contenant Trente une aune Estimée a Cinquante solz Lau'e monte 77 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 136)

de chambre

«une au'e piece de Toille de Chambre vicié dEau de mer au milieu de la Largeur a quatre a Cinq doigtz quy penestre Jusques Au Millieu Contenant vingt une Aune Estimée A Trente sols Laune a Cause du domage quelle a 31 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 126)

1693 — *de Mortagne*

«deux Cent au' de Toile Mortagne a Vingt Six Sols au' 260 L»

(Bénigne Basset, 80)

de Cholet

«Vingt Trois au'. Un quart de Toile de cholet A quarente sols au'. 46 L 10 S»

(Bénigne Basset, 80)

de Morlaix

«Cinquante aunes de Toile de Morlaye Vicié a Vingt Sols Au' 50 L»

(Bénigne Basset, 80)

de Paris

«quatorze aulnes Un quart de Toile de paris A quarente huict Sols Au'. 34 L 4 S»

(Bénigne Basset, 80)

1696 — *rousse*

«84 Au' Toille Rousse»

(Anthoine Adhémar, 303)

de chambre (jaune)

«2 restantz de piece de Toille de Chambre Jaune quy na pas Este Aunée»

(Anthoine Adhémar, 303)

1797 — *bleue*

«Treize aunes un Cart Toille bleuf Estimee a cinq sols laune monte a 16 L 11 S 3 d»

(Anthoine Adhémar, 325)

de Lyon (large)

«Cent quatre vingz aunes trois Cartz Toille de lion Large Estimee vingt huit sols laune monte a 253 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

de Lyon (étroite)

«Cent quatre vinz six Aunes Toille de Lion Estroite Estimee vingt quatre sols laune monte a 223 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

1700 — *d'Allemagne* (noire)

«trois aunes & demy Toille dalemaigne Noire Estimee quarante huite solz La' monte a 8 L 8 S»
(Anthoine Adhémar, 457)

1703 — *de moule*

Étoffe à petites ou grandes mailles.
«27 d de toille de moules a 30 SoL 40 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 493e)

1704 — *de Pontigny*

«six au' un quart toille de pontiny Estimee a 33 S 6 d prix coutant de france monte a 10 L 9 S 4 d»
(Anthoine Adhémar, 503)

TISSUS DE FABRICATION DOMESTIQUE

Coutil du pays

1732 —

«Cinq au[e] Couty du pais estimé a 45 S Lau[e] 11 L 5 S»
(René C. de Saint-Romain, 3)

Droguet

1685 — *foulé*

«Trente Trois Aunes de droguet foullé gris a quarente Sols Aue'. 66 L»
(Bénigne Basset, 68)

Étoffe

1688 — *sans spécification*

«une quantité destoffe neuve estimée cinquante huict livres»
(Jean-Baptiste Pottier, 3)

à capot

«Trente Neuf aunes Estoffe a Capot bleuf Estime a six Livres L'aune monte a 234 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

du pays

«une aulne destoffe du pays 2 L»

(François Coron, 2)

Les étoffes et les toiles du pays connaissent une vogue grandissante au XVIIIe siècle. La Nouvelle-France doit désormais se suffire à elle-même. Des tisserands, tel Pierre Fontigny, de la Pointe-aux-Trembles (Montréal), inculquent des techniques de tissage purement canadiennes à leurs apprentis. Voyons quelques engagements. Le 2 février 1745, Pierre Lauzon, de la Rivière-des-Prairies, entre au service de Fontigny qui «promet de Luy montrer Et EnSeigner a son pouvoir sond metier de tisserant et Faire de létoffe du pays...» (1). Même marché le 17 décembre de l'année suivante, alors que l'artisan s'engage à «Enseigner a son pouvoir son dit metier de tisserant tant pour La toile que por LEtoffe du pays» (2) à Augustin Desrochers, de la Pointe-aux-Trembles. Pareille convention sera signée le 7 octobre 1751 lorsque débute l'apprentissage d'Alexis Duclos, de la Longue-Pointe (3).

Toile de «brin»

1732 —

«Sept napes de toille de Brin Estimé à trois livres piece 21 L»

(Nicolas Chaumont, 7)

Toile de chanvre

1657 — *grosse*

«Sept Aulnes et demye de grosse Toile de chanvre 16 L 16 S»

(Bénigne Basset, 1)

---

(1) Brevet Dapprentissage de pierre Lozon avec pierre Fontigny. le 2e fevrier 1745. François Comparet. AJM.

(2) Brevet Daprentissage de augustin desRoche avec pierre fontigny. Le 17 Xbre 1746. François Comparet. AJM.

(3) Brevet Daprentissage Entre pierre fontigny Et alexis DuClos. Le 7 8bre 1751. François Comparet. AJM.

fine

«deux Aulnes Un quart de Toile fine 7 L 10 S 7 d»
(Bénigne Basset, 1)

1659 — *sans spécification*

«Sept aulnes & demye de toille de chanvre»
(Bénigne Basset, 4)

1667 — *jaune*

«Une aulne trois quarts toile de Chanvre Jaune a quarante sols aulne»
(Bénigne Basset, 43)

Toile du pays

1709 — *sans spécification*

«Deux drapz toille de trois aunes chacun un de Chambre & Les trois au'es Toille du pais usez Estimes Ensemb' 6 L»
(Anthoine Adhémar, 560)

1724 — «quatre aulne Et demie toille du pays Estime trente Sol Losne»
(François Coron, 2)

1727 — «Trois drapts de Toille du pays deux Vieux mesme Troué Et un demis neuf»
(François Coron, 8)

1731 — *très grosse*

«quatre aunes de toile du pays très grosses et Vielles 3 L»
(Nicolas Chaumont, 3)

1732 — *grosse*

«Un petit lit de Cotonnier couvert de grosse toille du pays»
(Nicolas Chaumont, 9)

1746 — *croisée*

«un Lit de plume pesent Environ quarente livres avec son foureau de quatreanne (cretonne) Et deux de toille du pays Croise Ensemble 35 L»
(François Comparet, 9)

CHAPITRE QUATRIÈME

Les accessoires

PASSEMENTERIE

Cordon

1677 — «Vingt quatre Dousaines de Cordons de fil A douse Sols la dousaine 14 L 8 S»
(Bénigne Basset, 64)

1688 — «Vingt Cordon ou Jartières de Soye»
(Anthoine Adhémar, 108)

Dentelle

1673 — «Ung pacquet de dantelle de soye blanche a Guipure»
(Bénigne Basset, 54)

1684 — «Cinq au'. et demye de grand dantelle a six livres au' 33 L»
«quatre au'. ditto a Trois livres dix Sols 14 L»
«deux au'. ditto a trois livres 6 L»
«dix neuf au'. a Cinq^{te} Sols 47 L 10 S»
«quatorze aulnes ditto dentelle a quatre livres au'. 56 L»
«douse aunes ditto a quarente Sols Aune 24 L»
«douse au'.ditto a Cinq sols Aulne 3 L»
«Sept au'. & demye ditto a trois Livres laune 22 L 10 S»
«huict aunes ditto a quinze sols Au'. 6 L»
«huict au'. & demye a dix sols Aulnes 4 L 5 S»
«quatre au'. Trois quarts a huict Sols 33 S»
«deux Aulnes & demye a Cinq Sols 12 S 6 d»
«Neuf aue'. & demye a dix sols Aulne 4 L 16 S»
(Bénigne Basset, 66)

1685 — «en plusieurs Morceaux de Dantelles, la somme de quatre Cent quarente Une livre 416 L»
(Bénigne Basset, 68)

1693 — «Vingt Cinq au'. dantelle en diverses pieces a quatre livres l'au'. 100 L»
«dix huict au'. & demye ditto a Cinq^{te} Sols Au'. 46 L s S»
«Cinq au'. ditto a Cent Sols au'. 25 L»

«Trois au'. Un quare a huict livres Au'. 26 L»
«quatre Au'. et demye a Cent dix sols 24 L 15 S»
«Seise au'. Un quart dantelle a Cinq^{te} Sols au'. 40 L 12 S 6 d»
«huict aulnes Un quart ditto A Trois livres dix sols 28 L 17 S 6 d»

(Bénigne Basset, 80)

«Trois au'. & demye (dantelle) à Trois livres 20 L 10 S»
«Treise Aulnes Un quart ditto a Trois livres dix sols Aue'. 46 L 7 S 6 d»

(Bénigne Basset, 80)

«Un Carton de Dantelle de fil apprecié par le menu a la some'. de Cinq Cent Cinquante huict livres neuf Sols 558 L 9 S»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — «quatre aunes de Grande dantelle Estimee a Deux l'ivres Laune monte a 8 L»
«six aunes un Cart de dantelle plus petite Estimee a Trente Cinq sols Laune monte a 10 L 18 S 9 d»
«onze aunes un Tiers de dantelle moyenne Estimee A vingt cinq solz Laune monte a 14 L 3 S 4 d»

(Anthoine Adhémar, 325)

1702 — «deux au' trois quartz & demy de Dantelle Estimee a vingt six solz Lau' monte a 3 L 11 S 6 d»
«six aunes ditto Estimee a vingt six solz lau' a 7 L 16 S»

(Anthoine Adhémar, 483)

1703 — «trois aunes de tres petite dantelle Estimée trois sols Lau' 9 S»

(Anthoine Adhémar, 487)

«quatre au' de meschante dantelle En plusieurs morceaux Estimee A 5 S Lau' 1 L»

(Anthoine Adhémar, 496)

1704 — «12 Au' ¾ de dantelle Estimee a 2 S 6 d Lau' monte a 1 L 10 S 0 d»
«2 Au' ½ dantelle plus Large A 5 S Lau' 12 S 6 d»

(Anthoine Adhémar, 503)

«deux au'es Garnitures une a dantelle bridee & lau'e a rezeau (?) Estime a 30 L»

(Anthoine Adhémar, 518)

Selon Bescherelle, *réseau* désigne «Petit rets... Se dit d'un ouvrage de fil, de soie, de fil d'or ou d'argent, fait par petites mailles en forme de rets. Ses cheveux étaient enveloppés d'un réseau de soie. Dentelle à fond de réseau. Un *réseau* noir serrait ses cheveux dans sa maille (Lamart.). Fond de la dentelle dite valencienne. Espèce de petit filet rond, sur lequel sont montés les cheveux des perruques.»

1705 — «quinse aunes de Grosse dantelle a dix solz Laune 7 L 10 S»
«six Garnitures de Test a lusage de lad dam[lle] veuve Avec de vielle dantelle Estime Ensemb' a 40 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

1708 — «dix aunes un cart de Grosse dantelle En sept morceaux Estime a quinse solz Laune monte a la some de Sept Livres treize Sols Neuf demy usez 7 L 13 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

«une pelote Garnie de dantelle»
(Anthoine Adhémar, 555)

1746 — «vingt neuf au' Dantelle Six sols (l'aune) 8 L 19»
(François Comparet, 12)

1754 — «une petite bouette grande dun demy pied En ovale dans Laquelle Sest trouvé Des colliers, devantures de Dentelle...»
(Doullon Desmarest, 3)

Fil

1657 — «quatre Onces de fil de chanvre bleuf 2 L»
(Bénigne Basset, 1)

1659 — «... quelque fil de Chanvre blanc...»
(Bénigne Basset, 5)

1667 — «Un quartron de fil de Chanvre Cent sols la livre»
(Bénigne Basset, 46)

«Un pacquet de fil despinay pesant environ deux onces, trente sols»
(Bénigne Basset, 46)

1673 — «deux petit pacquets de fil tant blanc qu'a marquer»
«Un pacquet de fil d'espinay blanc»
(Bénigne Basset, 54)

«Environ Une livre de fil blanc a la some'. de trois livres»
(Bénigne Basset, 56)

«deux livres de fil Cru filé»
(Bénigne Basset, 54)

1677 — «Une livre Trois quarts de fil despins A quarente cinq Sols la livre 3 L 18 S 9 d»
(Bénigne Basset, 64)

1678 — «sept petitz pacquetz de fil de Rachaut (réseau) de diverses Grosseurs prisé 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 18)

1683 — «Deux Eschevotz de fil»
(Anthoine Adhémar, 61)

1684 — «Une Livre de fil blanc a Coudre 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 67)

«Un quartron de fil espinay a la Somme de Vingt Sols 20 S»
«Six livres & demye de gros fil de chanvre a quarante sols la livre 31 L»
(Bénigne Basset, 66)

«Trente Six livres de fil de poitou a quarente sols la livre 72 L» (Bénigne Basset, 67)

«Cinq livres & demye de fil a quarente sols la livre 11 L»
(Bénigne Basset, 67)

«douze livres fil espine 40 S»
«Trois quartrons de fil a Coudre de quarente Sols 30 S»
(Bénigne Basset, 67)

1685 — «huict livres de fil de Rennes a quarente Cinq Sols la " 18 L»
(Bénigne Basset, 68)

«Vingt deux livres de gros fil a Coudre a quarente Cinq Sols La livre 49 L 10 S»
(Bénigne Basset, 68)

1688 — «... Et fil de Toutes Sortes»
(Anthoine Adhémar, 108)

«Une once et demye once de fils d'argent fin A Six livres Six sols huict deniers once»
(Bénigne Basset, 71)

1693 — «... Avec trois livres de fil ...»
(Bénigne Basset, 80)

«pour Vingt Sols de fil despiné blanc 1 L»
«Trois livres de fil a Cinq[te] Sols la livre 7 L 10 S»
(Bénigne Basset, 80)

«Une livre Trois quarts fil d'espiné A Six livres dix sols 11 L 7 S 6 d»

(Bénigne Basset, 80)

«Vingt Une livres de fil de poitou a Cinquante sols la livre 52 L 10 S»
«Seise livres de fil de poitou, A Cinquante Sols la livre 40 L»

(Bénigne Basset, 80)

«Soixante et huict Chemises de diverses grandeur Aux filles de la Congregation Avec trois livre de fil...»

(Bénigne Basset, 80)

1695 — «une Livre de fil dEspine Estime 15 L»
«deux Livres de fil de Rennes de diverses couleurs Estimes 8 L»

(Anthoine Adhémar, 267)

1696 — «quarante huit Livres de fil de poitou de diverses Couleurs En douze paquetz»

(Anthoine Adhémar, 303)

1697 — «vingt sept Livres de fil de poitou a Coudre Estimes A Cinquante Cinq sols La Livre monte a 74 L 5 S»
«une Livre Neuf onces de fil a marquer Estime a douze Livres La Livre monte a 18 L 15 S»
«Trois Carterons de fil dEspinay blanc a huit Livres la Livre monte a 6 L»
«six onces de fil a marquer estime à Raison de douze Livres la Livre monte a 40 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 325)

«vingt Livres de fil de poitou Estime a Cinquante solz La Livre monte a 50 L»

(Anthoine Adhémar, 325)

«Dix Livres & demy de fil de poitou de diverses Couleurs Estime a Cinquante solz La Livre monte a 26 L 5 S»

(Anthoine Adhémar, 328)

«Du fil Despinay po' 50 S 2 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 328)

1702 — «dix neuf Livres trois quarterons de fil de poictou Estime a trois Livres quinse solz La Livre montant a 74 L 3 d»
«vingt deux Livres de fil de fer Estime a vingt siz solz la Livre montant a 28 L 12 S»

(Anthoine Adhémar, 483)

1703 — «un Carteron de fil de Rennes Estime 1 L»
«un Carteron de fil dEspine Estime 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 487)

«deux onces de Gros fil a Marquer Estime a 40 S Les deux onces 2 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

«trois Livres & demy de fil de Ramuez Estime a six Livres La Livre fait 21 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

«2" Fil de poittou a 5 L»
«1" Fil de reinne a 6" 6 L»
(Anthoine Adhémar, 493 e)

«sept Eschevotz de fil... un Eschevot de fil a marquer, trois Echevotz de fil dEspinay...»
(Anthoine Adhémar, 493 f)

1705 — «deux Livres de fil de poictou Estime a trois Livres La Livre 6 L»
(Anthoine Adhémar, 528)

1708 — «sept Livres de fil de poictou de toute Coulleur Estime a trois Livres La Livre Monte a 21 L»
«du fil a marque po' vingt solz 1 L»
(Anthoine Adhémar, 550)

«dix onces de fil dEnfers»
«onse onces de fil dEnfers»
(Anthoine Adhémar, 555)

Frange

1673 — «trois garnitures de plaiche (peluche ?), de drap duceaux, garnis de frange de Soye»
(Bénigne Basset, 54)

1697 — Deux Franges de soye Estimees Ensemb' a 8 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

1703 — «un vieux Ceinturon avec un vieux paire de Gans a frange Noire...»
«dix aunes de frange de fil Estime a dix solz Laune monte a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

Galon

1662 — «Douse Cappots de traite avec Un Callon (Galon) de fleurs dessus prisez neuf livres douse Sols piece»
(Bénigne Basset, 26)

1677 — «Cinq dousaines et deux pieces de gallon de laine a dantelle A Douze Sols piece 27 L 4 S»
«Vingt Cinq piece gallon de laine a plusieurs Couleurs A dix sols la piece 12 L 10 S»
(Bénigne Basset, 64)

«Cinquante Sept pieces de Gallon defil a dentelle y compris Une piece Sans ... A dis Sols piece 28 L 10 S»
(Bénigne Basset, 64)

1684 — «Neuf pieces gallon de fil a huict Sols piece 3 L 12 S»
(Bénigne Basset, 66)

«quatre Vingt Neuf Aunes gallon faux a huit sols Aulne 12 L 17 S»
«Soixante & douse Aunes ditto a Cinq Sols Aune 18 L»
(Bénigne Basset, 67)

«deux pieces de gallon de fil a huict Sols piece 16 S»
(Bénigne Basset, 67)

1685 — «Soixante Aunes Gallon or et argent faux a huict Sols Laune 24 L»
«Trente huict pieces de petit gallon blanc a huict Sols piece 15 L 4 S»
«quatre pieces ditto plus Large a Vingt Sols piece 4 L»
(Bénigne Basset, 68)

1688 — «Trois Onces, Trois gros de gallon fille or fin a Sept livres Six sols huict deniers once»
«deux onces gallon argent fin a Six livres Six sols huit deniers lonce»
(Bénigne Basset, 71)

1693 — «Trois pieces de gallon de soye rouge a douse livres piece 36 L»
(Bénigne Basset, 80)

«pour Cent Sols de gallon faux 5 L»
«Une piece de gallon de soye de douse Livres 12 L»
(Bénigne Basset, 80)

«dix huict pieces de Gallon Bolduc fin A Vingt Sols piece 18 L»
(Bénigne Basset, 80)

1695 — «une Juppe de Tafettas servant a lusage de lad deffunte Garnie dUn Gallon dargent par Le bas Le tout fort use Estimé avec Led Gallon a 15 L»
(Anthoine Adhémar, 267)

1697 — «Deux marcz [1] de Galon dor faux Estime a quatorse L'ivres les deux marcz 14 L»
«un marcz & demy de Galon argent faux Estime a sept Livres Le marc Monte a 10 L 10 S»
«quatorse douzaines de Galon de fil blanc Estime a Neuf Livres La douzaine monte a 126 L»
«huit marcz de Gallon faux argent Estime a sept L'ivres Le marc monte a 56 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

«dix huit aunes de Gallon de soye Estime quatre solz L'aune monte a 3 L 12 S»
«sept onces de Gallon dargent faux Estime a sept Livres Le marc monte 6 L 2 S 6 d»
(Anthoine Adhémar, 325)

«six au' de Callon faux argent Estime a Six Sols 1 L 16 S»
(Anthoine Adhémar, 328)

1703 — «une au'e petite boitte de bois dans Laq^{le} est Environ un aune de vieux Galon dor Estime Avec Lad boite 1 L»
«une piece & demy de Galon de fil rouge Estime 10 S»
«... Et Environ de Galon dor fort vieux & Use...»
(Anthoine Adhémar, 487)

«quatre aunes Galon or & argent faux Estime a dix solz Laune fait 2 L»
«six pieces de Galon de fil blanc Estimes a vingt solz la piece 6 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

«... 4 aunes Gallon de fil blanc ...»
(Anthoine Adhémar, 493 f)

1704 — «une au' & demy de Galon faux or Estime a 6 S Lau' 9 S»
(Anthoine Adhémar, 503)

«un manteau vert de Gros deTours (?) a fleurs dargent, Avec un Juppon de moire Rouge & blanc Avec un Galon dargent en bas Estime a Cent Livres apres avoir pris Lavis des femmes & filles quy sy sont trouvees p^{ntes} cy 100 L»
(Anthoine Adhémar, 518)

---

(1) «Nom d'un poids qui valait 8 onces anciennes, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4,608 grains. *Poids de marc*. 8 onces ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal.» (Bescherelle, 1867.)

«quatre pieces de Galon de fil Estimez a Cent solz Les quatre pieces 5 L»

(Anthoine Adhémar, 518)

1705 — «six onces de Galon or faux Estime a quatre Livres Le marc monte a 3 L»

(Anthoine Adhémar, 528)

«dix Aunes de Galon pour Les sauvages Estime a trois sols Laune 1 L 10 S»
«soixante au' de Galon a border Estime Ensemb' a 12 L»

(Anthoine Adhémar, 531)

1708 — «une piece de Galon de fil rouge Estime 1 L»

(Anthoine Adhémar, 550)

«Du Galon faux Argent q' Led s^r delino a dit Luy apartenir pesant un marc & demy Apres serm^t fait Luy a este deslivre & a signe»

(Anthoine Adhémar, 555)

«une once de Galon faux or»
«un Au' ¾ Galon bolleduc»
«Cinq pieces de Galon de fil de diverses Couleurs»

(Anthoine Adhémar, 555)

1746 — «pour Reste de gallon 1 L 10»

(François Comparet, 12)

1753 — «deux Onces quatre gers de Vieux galon d'or bord de Chapeau prisés Six livres»
«Cinq Onces Six gers de galon d'or neuf a neuf Livres l'once 51 L 15 s»

(Henri Bouron, 4)

Ganse

1660 — «... de Grosse gance de Soye grise ...»

(Bénigne Basset, 10)

1685 — «Six paires de Gance a douse Sols paire 3 L 12 S»

(Bénigne Basset, 68)

1693 — «Six Gansse de Thoulouse a dix sols piece 3 L»

(Bénigne Basset, 80)

Guipure

1684 — «Trois aue. guipures or et argent faux a Vingt Sols au. 3 L»
«deux reste de guipure de Couleur quarente Sols 40 S»
(Bénigne Basset, 66)

Lacet

1673 — «Un pacquet de LaSSets de soye de plusieurs coule'.»
(Bénigne Basset, 54)

«Cinq lassets de Soye Un petit pacquet de ruban, ensemble Trente sols»
(Bénigne Basset, 56)

1677 — «Environ Une grosse Lasset de fil de Trois Livres 3 L»
«Une autre grosse Lasset de fil a Trois Livres 3 L»
(Bénigne Basset, 64)

1684 — «Seise lassets de Soye a deux sols piece 32 S»
«Six dousaines grands lassets de fil a Un Sol piece 3 L 12 S»
«Quarante Cinq ditto communs ensemble a dix sols 10 S»
(Bénigne Basset, 66)

1685 — «Vingt Lassets de Soye a trois sols piece 3 L»
(Bénigne Basset, 68)

1688 — «Cinq douzaines de Lacets de Soie»
(Anthoine Adhémar, 108)

1703 — «quatre douzaines de Lassetz de fil rond a 10 S La douzaine 2 L»
(Anthoine Adhémar, 492)

«... 1 Lasset ...»
(Anthoine Adhémar, 493 f)

Padou

Sorte de ruban moitié fil, moitié soie.

1697 — *soie*
«douze aunes de padou de soye Estime a huit solz L'aune monte a 4 L 16 S»
(Anthoine Adhémar, 325)

Ruban

1659 — «quelque peu de ruban de fil blanc et gry, quelque petits rubans Satin de couleur ...»
(Bénigne Basset, 5)

1660 — «Six Aulnes de Ruban de cré [1] dEpinay blanc»
(Bénigne Basset, 10)

1661 — «douse Aulnes de Ruban Rouge et Noir 5 L»
(Bénigne Basset, 14)

1662 — «Cinquante Une aulnes de ruban de taffetas noir A diX Sols Laune»
(Bénigne Basset, 23)

1667 — «Une piece de petit Ruban de fil Vingt Sols»
(Bénigne Basset, 46)

1673 — «dix aulnes de petit ruban de Soie Tant noir que blanc»
«Une poigné de ruban de laine, de Soye de fil & autres bagatelles»
«Un pacquet de ruban de Soye de plusieurs Couleurs»
(Bénigne Basset, 54)

... Un petit pacquet de ruban ...»
(Bénigne Basset, 56)

1678 — «Cinquante aunes de Ruban noir estroit estimé par led dembomont (?) a cinq solz Laune monte La somme de 12 L 10 S»
«huict aunes de Ruban de fil blanc fort estroict prisé & Estimé par led dendomont (?) a huict deniers Laune monte 5 S 4 d»
(Anthoine Adhémar, 18)

1683 — «un ruban noir»
(Anthoine Adhémar, 61)

1684 — «Trente au' petit ruban bleuf et rouge A deux sols au' 3 L»
«Trente au' ditto Noir a Trois sols Aulne 4 L 10 S»
(Bénigne Basset, 66)

«quatre Vingt aulnes ruban de Taffetas de plusieurs Couleurs a dix Sols Aulne 40 L»
«Trente Aulnes ruban rouge & bleuf A dix sols Aulne 16 L»
(Bénigne Basset, 67)

---

(1) Sans doute *crée.* Se disait pour craie, sorte de toile de Bretagne. (Bescherelle 1867.)

1685 — «Vingt aunes Ruban de Taffetas a huict sols aulne 8 L»
«Trente Sept Neufs de ruban de Taffetas a Vingt Sols La piece 37 L»
«Trois Cent Trente Aunes de ruban De taffetas large de douse Sols Aune 418 L»
«Trois Cent au'. ditto estroit a Six sols Aune 90 L»
«Soixante & dix Aulnes de ruban de Taffetas Nameure quatre A Six Sols aunne 21 L»

(Bénigne Basset, 68)

1688 — «deux pieces de Ruban»

(Anthoine Adhémar, 108)

1693 — «pour reste de ruban a bord a Trois livres 3 L»
«Soixante et quatorze dousaines de ruban de Taffetas de plusieurs Couleurs A huict livres dousaine 592 L»
«Trois pieces de petit ruban a manchettes A dix huict livres la piece 54 L»
«dans Une boiste, diverses restes de Jartierre, pourcelaine, Et bouts de rubans, Ensemble a la somme de dix livres 10 L»

(Bénigne Basset, 80)

1697 — «treize aunes de Ruban Rouge a 4 S Lau' monte 2 L 12 S»
«sept au' & demy de Ruban Rouge a 5 S Lau' monte a 1 L 17 S 6 d»
«Cent six Aunes de Ruban bleuf Noir & vert, Estime a Seize Sols Laune Lun portant Lau'e monte a 84 L 16 S»

(Anthoine Adhémar, 328)

1702 — «trente au' Ruban blanc & Rouge Estime A 4 S 6 d Lau' montent a 6 L 15 S»

(Anthoine Adhémar, 483)

1703 — «seize au' ruban vert Large Estime a 25 S Lau' monte a 20 L»
«quinse au' & demy ditto bleuf Large a 25 S Lau' monte a 18 L 7 S 6 d»
«Cinq au' ditto Rouge A 25 S Lau' fait 6 L 5 S»

(Anthoine Adhémar, 492)

1708 — «du Ruban de fil Rouge Estime 5 S»

(Anthoine Adhémar, 550)

1746 — «une demy pieces Ruban 9 L»

(François Comparet, 12)

1754 — «une petite bouette grande dun demy pied En ovale dans Laquelle Sest trouvé Des colliers, devantures de Dentelle du ruban bleu ...»

(Doullon Desmarest, 3)

1759 — «une aune de Rubanc Noire 1 L»

(Antoine Grisé, 3)

AGRAFES, PORTES, BOUCLES, BOUTONS

Agrafes et Portes [1]

1685 — «Cinq Cent agraffes à dix Sols le Cent 50 S»

(Bénigne Basset, 68)

1703 — «douze agraphes & autant de portes»
«4 Carterons dEspingles, 12 agraphes & 12 portes»

(Anthoine Adhémar, 483f)

Boucles

1684 — «deux boucles & demyes a Soulliers»

(Bénigne Basset, 66)

«huict paires boucles d'accier à huict Sols paire 3 L 4 S»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — «Vingt Sept paires de boucles d'acier à quinze sols paire 20 L 5 S»

(Bénigne Basset, 68)

1691 — «Une paire de boucles d'argent à soulliers 3 L»

(Bénigne Basset, 74)

1693 — «huict dousaines de boucles a Soulliers a Trois livres dix sols la d 28 L»
«deux dousaines de boucles a Trois livres dix sols dousaine 7 L»

(Bénigne Basset, 80)

---

(1) Porte: «petit anneau ou boucle où l'on passe une agraffe [*sic*], & qui sert à la retenir» (Furetière, 1701).

1694 — «de vieux boutons de bout de boucles & au'es petitz mourceaux dargent pesant quatre onces Estimé 17 L»
«deux boucles a soulier Dassier»
(Anthoine Adhémar, 237)

1700 — «un Ceinturon quy a une boucle dargent»
(Anthoine Adhémar, 457)

1708 — «une vielle Ceinture dor avec sa boucle dargent Estime a 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

«quatre boucles de Ceinture de Cuivre»
«vingt huit Lezes a Chappeau avec Leurs Boucles»
«une Ramele pesant une Livre six onces, quatre boucles a Ceinture & Neuf boucles a Souliers depareillez»
(Anthoine Adhémar, 555)

1713 — «Un vieux paire de soulliers français Estimes avec les boucles dassier a 2 L»
(Anthoine Adhémar, 608)

1731 — «une Boucle d'Acier et une mechante tabatière de Corne 1 L»
(Nicolas Chaumont, 4)

1759 — «une paire de Boucle Jaune 1 L»
(Antoine Grisé, 3)

Boutons

1660 — «Vingt Neuf boutons de Crain»
(Bénigne Basset, 10)

1663 — «4 grosse de moyens boutons de fil Sur Carte a Vingt quatre Sols la grosse»
«trois pacquets de boutons a boutonner, de Soye, avec Une d. au'es boutons a teste de Soye et argent, et quelques au'es. boutons de fil prisé ensemble quatre livres»
(Bénigne Basset, 30)

1667 — «huict dousaine de Boutons a boutonner de poil de chanvre a quatre sols dousaine»
(Bénigne Basset, 46)

1674 — «quelque peu de bouton a Capot»
(Bénigne Basset, 57)

1678 — «Six doutzaines de meschantz boutons de fil a deux solz la douzaine 12 S»
«un vieux chappeau gris perce en divers Endroitz avec un petit boutton dargent 1 L 10 S»

(Anthoine Adhémar, 18)

1684 — «deux boucles & demyes a Soulliers, Un petit Anneau Avec des boutons a Juste a corps le tout argent fin pesant ensemble Cinq onces a trente francs le Marc 18 L 6 S»
«Seise dousaines bouttons a Capot a Cinq Sols dousaine 4 L»

(Bénigne Basset, 66)

«deux grosses boutons a Justeaucorps de Soye de guipeure a quatre livres grosse 8 L»
«quelques boucles et boutons d'argent fin pesant quatre onces au[d] prix le Marc 17 L 10 S»
«Trois grosses boutons faux a A Juste a Corps a Treise livres grosse 9 L»
«Une grosse boutons a Capot 3 L»
«deux grosses boutons de Soye a Trois livres la grosse 6 L»

(Bénigne Basset, 67)

1685 — «Quarente Cinq grosses de Bouttons Sur quarts de Soye a Cinq[te] Sols la grosse 112 L 10 S»
«Seise Grosses ditto plus gros a Trois livres dix sols la grosse 56 L»
«huict grosse boutons Tant de fil que de Crain, a Trente Cinq Sols la grosse 14 L»
«Cinq grosse de boutons de Cuivre façon de Vermeil, a dix livres la grosse 50 L»
«Trois grosses ditto d'estain a Six Sols dousaine 10 L 18 S»

(Bénigne Basset, 68)

1688 — «Seize grosses de bouttons de soye Et fil de Toutes Sortes»

(Anthoine Adhémar, 108)

«Une grosse de boutons a Juste a Corps fillé or fin 20 L»
«Une grosse ditto argent fin 16 L»

(Bénigne Basset, 71)

1689 — «deux Aunes & demy de drap Gris avec une grosse de boutons de serge Reclamez par Monsieur de la Touche En vertu dUne Letre missive a Luy Escrit par s[r] pierre chartier du 2[e] Juin der Escrite de la Rochelle Lesq[l] drap & Boutons ont este deslivrez aud s[r] de la Touche du Consent[t] du tuteur & subroge tuteur»

(Anthoine Adhémar, 136)

1691 — «quatre bouttons servant a manchettes Avec verre Enchasse dans De Largent Estimes a 1 L»
(Anthoine Adhémar, 180)

«deux marc quatre once et demi dargent consistant en boutons une maidaille et une vieille cuillier et une fourchete estimé a trant cinq Livre Le marc 89 L 12 S»
«Un Drap couleur de feu enrichie de boutons maculé d'or Doublée 60 L»
(Bénigne Basset, 73)

«Six grosses de petis meschans boutons de fil 4 L»
(Bénigne Basset, 74)

1693 — «Trois dousaines et sept paires de bouttons du temps a manche A Vingt Cinq livres dousaines 89 L 11 S 8 d»
(Bénigne Basset, 80)

«Soixante et douse grosses de boutons de soye a fil a Juste au corps a quarente sols grosse 144 L»
«Trois dousaines et sept paires de bouttons»
«Six grosses de bouttons de soye a quarente Sols grosse 12 L»
«Divers reste de bouttons de fil de Cuivre, boucles a souliers et autres gardes de magazin dans une boiste 20 L»
(Bénigne Basset, 80)

«Trente sept grosses de bouttons Communs A Trente Cinq Sols la grosse 64 L 15 S»
«quatre grosses de petis bouttons or et argent faux, A Cinquante sols grosse 10 L»
(Bénigne Basset, 80)

1696 — «Une paire de boutons a manche d'argent fin 5 S»
(Bénigne Basset, 81)

1697 — «quinse Grosses de boutons de toute sorte estimes quarante solz la grosse monte a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 325)

«quatre grossez de boutons Telz quelz Estimes Ensemble A 6 L»
(Anthoine Adhémar, 328)

1703 — «six douzaines & demy de boutons dEstain a manches a 8 S La douzaine 2 L 12 S»
(Anthoine Adhémar, 492)

1704 — «quatre grosses de petitz boutons Estimez a douze solz La grosse 2 L 8 S»
«Justecorpz de drap Caphe Garny de boutons Couvert de fil dargent estime a 30 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

1705 — «six douzaines de Gros boutons de Cuivre Estimes a quarante solz la douzaine 12 L»
«un Vieux JusteCorpz de drap brun double dUne petite serge Garny de boutons de Cuivre avec La veste de pareille Estoffe»
(Anthoine Adhémar, 528)

«Cinq Grosses de bouttons de fil Estimes a vingt sols La grosse monte a 5 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

1708 — «une boucle un dé, un bouton dargent Estime Le tout a 2 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 550)

«huit douzaines de Boutons po' Les sauvages»
(Anthoine Adhémar, 555)

1713 — «Et une Garniture de boutons Dargent po' la Chemise a home Estimes quatre Livres»
(Anthoine Adhémar, 606)

1759 — «deux dousaine et demis de bouton dEtain 1 L»
(Antoine Grisé, 2)

BIJOUX

L'inventaire du costume civil ne serait pas complet sans la liste, si sommaire soit-elle, des principaux bijoux portés en Nouvelle-France. Anneaux, bagues, joncs, colliers et boucles d'oreilles sont autant d'éléments complémentaires du vêtement, tant masculin que féminin.

L'or et l'argent sont indistinctement employés à la fabrication des bijoux et des articles religieux. A l'été de 1673, Jeanne Mance avait «Une Croix dor esmaillée de blanc, Contenant Neuf rubis, Scavoir Six gros & trois petis», ainsi qu' «Une croix dor Esmaillée de Vert & de bleuf» (Bénigne Basset, 54). Brûlons les étapes. Parcourant la campagne au mois d'août 1749, le Suédois Pierre Kalm note que les Canadiennes ont ordinairement «une croix d'argent suspendue à leur cou» [1]. Signe d'une certaine aisance, le port des bijoux est

(1) Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 61.

assez fréquent dans la colonie. Nous nous en tiendrons aux premières mentions, tout comme nous l'avons fait pour les pièces vestimentaires.

Anneaux

1660 — Louis Chartier, chirurgien de Montréal.
«Un petit Anneau dor et deux autres dargent 6 L»
(Bénigne Basset, 10)

Bagues

1664 — Léger Aguenier, Montréal.
«trois bagues dor ensemble trente Livres»
(Bénigne Basset, 38)

1684 — sieur de Belestre, Montréal.
«deux bagues d'or Soixante livres Ensemble a la somme dont Une petitte roze de diament fine et lautre en facon de Rubis 60 L»
(Bénigne Basset, 66)

1704 — Jean Legras, marchand de Montréal.
«quinse bagues dargent a quinze solz piece 11 L 5 S»
(Anthoine Adhémar, 503)

Bagues à cachet

1685 — Monsieur Le Moyne, sieur de Chateauguay.
«Une grosse de bagues a Cachet & Autre, a Trois livres grosse 3 L»
(Bénigne Basset, 68)

(gros cachet)

1704 — Jean Legras, marchand de Montréal.
«dix douzaines de bagues a gros caches Estimees a 44 S La grosse fait 2 L 15 S 8 d»
(petit cachet)

Id.
«dix neuf douzaines de bagues au petit Cachet Estimees a 20 S La Grosse monte a 2 7 S de france 2 L 7 S»
(Anthoine Adhémar, 503)

Boucles d'oreilles

1704 — Jean Legras, marchand de Montréal.
«six pendans doreille de porcellaine Estime Ensemb' a 4 L»
(Anthoine Adhémar, 503)

1753 — Abraham Bouat, aubergiste de Montréal.
«une Croix a la Devotte d'Estras et les pendans d'oreille aussi d'Estras prisé Ensemble à vingt quatre livres»
(Henri Bouron, 4)

Boutons de manche

1747 — Charles Moreau, de Repentigny.
«une paire Bouton De Manche dargent a diamant 3 L»
(François Comparet, 16)

Bracelets

1685 — Monsieur Le Moyne, sieur de Chateauguay.
«Trois Cent Soixante & huict brasselets de fe' po' Sauvages A Sept Sols la paire 128 L 16 S»
«Vingt brasselet a Sept Sols piece 7 L»
«Vingt quatre brasselets de fil de leton a Six sols piece 7 L 4 S»
(Bénigne Basset, 68)

1708 — Paul Le Moyne, sieur de Maricourt.
«Cinq brasselletz de fil de rachaud (réseau)»
(Anthoine Adhémar, 555)

Colliers

1690 — Charles Juillet.
«un Collier de Gé Estime trente sols & a esté vendu & paye comptant 1 L 10 S»
(Anthoine Adhémar, 146)

1693 — Jacques Le Ber, marchand de Montréal.
«Environ quatre milliers de pourcelaine en Un Collier 30 L»
(Bénigne Basset, 80)

1700 — Benoît Bisaillon, de Laprairie.
«Un Collier dambre quatre Livres cy 4 L»
(Anthoine Adhémar, 444)

1702 — Jacques Millot, de Montréal.
«un petit Collier de pierre Rouge En nombre de vingt Estime vingt sols 1 L»
(Anthoine Adhémar, 483)

1704 — Jean Legras, marchand de Montréal.
«un petit Collier de porcellaine Estime 2 L»
«deux Colliers a sauvage pour porter Estimez quarante solz Les deux 2 L»
«Un Collier dagathe (1) Contenant vingt une perle Lequel na pas Este Estime mais Laissé en mains dud tuteur quy a promis den procurer La vente Lors q' Loccasion se pentera & du prix duq[l] Led s[r] tuteur En tiendra Compte a quy Il appa[ra]»
(Anthoine Adhémar, 503)

1705 — Jean-Jacques Le Bé, marchand de Montréal.
«Deux Colliers sauvagez Dorty Estimes Ensemb' a 2 L»
(Anthoine Adhémar, 531)

1757 — Charles Rainville, de Chambly.
«un collier de perle et un Miramion (2) 4 L»
(Antoine Grisé, 13)

Joncs

1700 — Pierre Bourdeau, de Laprairie.
«un petit Jong dor Estime 4 L»
(Anthoine Adhémar, 451)

1708 — Paul Le Moyne, sieur de Maricourt.
«quatre Jongz & Cinq four [*sic*] dargent»
(Anthoine Adhémar, 555)

Pelote de toilette

«Petit coffret dans lequel les Dames serrent leurs bagues & autres menues choses dont elles ont besoin à leur toilette, & qui est rembourré sur le couvercle pour y fourrer leurs épingles.» (Furetière, 1701.)

1760 — Louis Courtin, boulanger au fort de Chambly.
«deux mentelet de Coton et une pelote 20 L»
(Antoine Grisé, 4)

---

(1) Selon Furetière, l'agate est «une pierre précieuse en partie transparente, en partie opaque» (édition de 1701).

(2) Cette appellation désigne un bonnet mal arrangé en Aunis et en Saintonge (Georges Musset, *op. cit.*, III: 498).

INTITULÉS DE MINUTES NOTARIALES

ADHÉMAR, Anthoine

12 — Inventaire des biens de feu Jean Bérard la Reverdia de Manereuil
18 septembre 1677

14 — Inventaire des biens du s^{r} de S^{t} Claude et francoise radisson sa femme
20 mai 1678

18 — Inventaire des biens de feu Mr (pierre) Dupas
10 au 15 octobre 1678

35 — Inventaire des biens de Frs Bibaud et deffunte chalifou sa femme
26 mars 1680

54 — Vente d'Une forge faicte par mons^{r} de la Jeunesse a junio taillandier
3 janvier 1683

60 — Partage faict Entre pierre lepelle s^{r} de La haye pour et au nom de ses enfants & Mons^{r} de s^{t} paul & damlle. lepelle sa femme
27 avril 1683

61 — Inventaire des biens de feu Vincent mortboeuf
7^{e} may 1683

63 — Inventaire des biens meubles de massé begnier
9^{e} 7^{bre} 1683

67 — Inventaire des biens de feu Claude David
20^{e} et 22^{e} X^{bre} 1684

70 — Partages & divisions faicts Entre pierre Lepellé, Godefroy de s^{t} Paul Daniau & pellés frères et soeurs
7^{e} 9^{bre} 1685

90 — Marché Entre Les margueurs de la parroisse de villemarie Et Leblond dit Le picard menuisier
5 avril 1688

98 — vente & encant des biens de pierre Lorrain
du 3^{e} aoust 1688

108 — Inventaire & accordS. faitz EnTre Le s^{rs} de Dieu & mouchere
19^{e} 8^{bre} 1688

126 — Prisée & Inventaire des biens mubles [*sic*] & Immeubles app^{tz} a la succession de deffunt Laurens Teyssier & Anne Le Mire a p^{nt} sa veuve
2^{e} Aoust 1689

135 — Inventair^{e} des biens de deffunt Jean Roy deschatz boucher
4^{e} 9^{bre} 1689

136 — Inventaire des biens & Esfectz de deffunt Le s^{r} Sabourin Chauniere
24 & 25^{e} 9^{bre} 1689

146 — Inventaire des biens de deffuntz Charles Juillet & Catherine Saintard
7^{e} & 16^{e} Juillet 1690

167 — Inventaire des biens de desfunt Jean Baptiste Demers
9 & 10^{e} Febvrier 1691

177 — Inventaire des biens de deffunt pierre Ducharme
30 Juillet 1691

179D – Compte de Recepte & despence fait par Le s^{r} Nafrechoux tut' de Lenfant de Chaouniere & Nafrechoux sa Veufve Rendus au s^{r} foucault & Nafrechoux
29 Daoust 1691

180 — Inventaire des biens de deffunt L'ouis du Charme
19^{e} 8^{bre} & 9^{e} 9^{bre} 1691

214 — Inventaire des biens de deffunt Jacques Beauchamp de la pointe aux Trembles
8^{e} Avril 1693

217 — Inventaire des Biens de deffunt Jacques Bro
Troisiesme Juin 1693

218 — Inventaire des biens mubles de Jean LeLat & Louise Lemaistre sa femme
15^{e} Juin 1693

225 — Inventaire des biens de faye & Moreau sa femme
8^{e} 8^{bre} 1693

237 — Inventaire des Biens de deffunt Jean maignan dit lesperance
17 & 18^{e} mars 1694

256 — Inventaire & partages des biens meubles & Immeubles de Mon s^{r} & Madame Demuy faitz Entre Eux
27^{e} 7^{bre} 1694

263 — Inventaire des biens de Monsieur de Bergeres & de feu Dame Anne Richard son Espouse
Onziesme X^{bre} 1694

267 — Inventaire des biens de la Com^{te} de M^{re} fallaize & dam^{lle} barbe Denis sa deffunte femme
20/21, & 22 Janvier 1695

287 — Inventaire des biens de deffunt Le s Jallot
10 X$^{b'}$ 1695

289 — Inventaire des mar' & hardes deposes ez mains du s^{r} pothier par Mad^{me} de Saurel po' surete dub de M^{r} pachot
13 Feb' 1696

295 — Inventaire des biens Meubles dAnth' trudel
26 Avril 1696

303 — M^{r} de Couagne procez verbal des marchandises de luy & M^{r} pinault
17^{e} 8$^{b'}$ 1696

325 — Inventaire des biens & Effectz de La Com^te^ de deffunt Le s^r^ Legay de Beaulieu & dam^lle^ Just Cy devant sa veuve
24^e^ & 25^e^ may 1697

327 — Inventaire des biens de Lauzon & deffunte desroches
8 Juin 1697

328 — Inventaire des biens de feu M^r^ Malhiot
4^e^ Juillet 1697 & Jours suivans

365 — Inventaire des biens de la sucession & Communaute de s^r^ Jacques hubert LaCroix & marg^te^ Gode sa deffunte femme
12 Mars 1698

398 — Inventaire des biens de deffuntz Lancteau & mesnard sa femme & Cadieux & de lad Mesnard
8^e^ Avril 1699

405 — Inventaire des biens de deffuntz Nicolas poirier & Anne Rabouin
16^e^ Juin 1699

406 — Inventaire des Biens de deffunt Jean Patenostre
26 Juin 1699

429 — Inventaire des Biens de Jean raynault planchard
20^e^ Janvier 1700

438 — Inventaire des Biens de La succession de deffunte Isabel Rouseray feme de Jean deslandes dit Champigny
3^e^ may 1700

444 — Inventaire de Biens de deffunt Benoist Bizaillon
21^e^ Juin 1700

446A – Memoire de Tous Se quy a este fourny a La soeur Magdelaine Bizard depuis Le Douziesme octobre mil six Cens quatre vingt quatorze quelle est Entrée a Lhopital Jusquau dix neuf Janvier mil six Cens quatre Vingt dix huit quelle fera sa profession y Compris Ce que lon luy a donne pour son trousseau
28 janvier 1698

448 — Inventaire des biens de deffuntz Le s^r^ Jean Milot & mathurine Thibault sa femme
21^e^ Aoust 1700

449 — Inventaire des Biens de la Communaute qua Este Entre Urbain Gervaise & Marie Caron sa deffunte femme
14^e^ 7^b'^ 1700

451 — Inventaire des biens de la succession & Com^te^ de pierre bourdeaux & marie faye Sa deffunte femme
XX^e^ 7^bre^ 1700

457 — Inventaire des biens de deffunte dam^lle^ Alix de la feullée v^e^ de deffunt M^r^ de Lamotte
27^e^ 9^b'^ 1700 & Jours suivantz

464 — Inventaire des biens de la succession & Comté qu'a Este Entre deffunt Jacques perrot desrochers & Anne Gaine sa veuve
3e Aoust 1701

483 — Inventaire des biens de sr Jacques Millot
7 Juillet 1702

487 — Inventaire des biens de Mr Le Gay & deffunte damlle Dizis sa femme
22e Febvrier 1703 & Jours suivans

489 — Inventaire des biens de deffunt Jean faucher & Marchand sa veuve
24e mars 1703

491 — Inventaire des biens de la Comte du sr Martel & boucher sa femme
3e & 4 may 1703

492 — Inventaire des biens de La succession de deffunt sr Jacques Douaire Bondy
11 Juin 1703

493e – Compte de fournitures faites par le sr Le maistre de lalonger au sr Le maistre de Lamorille Remis En mon Estude Led Jo' En consequence de lordce de mr Le Lieute' Genal dud Jo'
16 8b' 1703

493f – Partages Entre Guilloris freres & soeurs
XIe 7b' 1703

496 — Inventaire des biens de Claude Caron & dElisabeth perthuys sa deffunte femme
26e 8b' 1703

503 — Inventaire des biens de la communaute qua este En sr le gras & marie Geneviefve Malet sa deffunte femme
24e Janvier 1704

504 — Inventaire des biens de la Comte de deffunt Lorrain & Catherine Boyvin
28 janvier 1704

509 — Inventaire des biens de la Comte de Moreau & Richeaume sa fe'
12 mars 1704

518 — Inventaire des biens de la succession de feu Mr de Juchereau
2 septembre 1704

525 — Inventaire des biens de Jacques deno detaillis & marie Rivet Sa deffunte femme
21 Janvier 1705

528 — Inventaire des biens de La Comte qua este Entre feu J B Beauvais & damlle magdeleyne Le Moyne
17 Avril 1705

531 — Inventaire du sr Le Bé
11 & 16 may 1705

534 — Vente dUne Cavalle par perthuys a Guillibert
27 7$^{b'}$ 1705

534A – Inventaire des biens de la Com^{te} qu'a este Entre feu s^{r} Charles de Couagne & dam^{lle} Marie Godé sa veuve
28^{e} Aoust & Jours suivans de 1706

538 — Vente de meub' par Renaude veuve Vandry A Chenaudier
24^{e} 9$^{b'}$ 1706

540 — Inventaire des biens de la Com^{te} qua Este Entre M^{r} Raimbault & viefve Brunet Vivant sa femme
6 Juin 1707

544 — Inventaire des biens de Catherine Luco v^{e} De marin mourreau Laporte
19 Aoust 1707

543 — Inventaire des biens de la Com^{te} de Louis Beau & deffunte Genefeue dam^{lle} Simblin vivant Sa femme
20 & 23 X$^{b'}$ 1706

550 — Inventaire des biens de deffunt s^{r} pierre perthuys
18 Avril & Jo' suivans 1708

551 — Inventaire de Joseph Dumay
4 Juin 1708

554 — Vente D'un Cheval au s^{r} you par M^{r} Boucher
20^{e} aoust 1708

555 — Inventaire fait chez M^{r} Nolan A la req^{te} de M^{r} de Longueil & son Curateur a la succession de feu M^{r} de Maricourt
20 Aoust 1708 & Jours suivantz

560 — Inventaire des biens de deffunt Guillaume Goyau Lagarde
19 Janvier 1709

562 — Inventaire des biens de la Com^{te} de L: de pierre Cocq S^{r} de Bayeul & dam^{lle} Chrestien Vivant son Epouse
16 mars 1709

563 — Vente des meub' de la succession de Mad^{lle} Chrestien veuve En pre' noces de s^{r} Chicouanne En secondes du s^{r} Bayeul
17 mars 1709

565 — In^{re} des biens de deffunte Jacqueline Langlois
19 8$^{b'}$ 1709

566 — vente des meub' de Jacqueline Langlois
4 9$^{b'}$ 1709

577 — Inventaire de M^{r} Boucher de la perriere
24 Juillet 1710

585 — Inventaire des biens de Mathieu Gervais & michelle picard sa deffunte femme
4^{e} mars 1711

586 — Inventaire des biens de la succession de feu M^{r} Dargenteuil
2^{e} may 1711

605 — Inventaire des biens de la Com^{te} de deffunt J: Bap^{te} Teyssier La Teyssonniere & marie Anne Aubuchon sa v^{e}
16^{e} febvrier 1713

606 — Inventaire des biens de la Com^{te} de deffunt Louis Lebeau & Christine hostesse sa v^{e}
6 mars 1713

608 — In^{re} des biens de deffunt Jacques Lhuissier
16^{e} mars 1713

618 — Inventaire Des Biens de M^{r} de Noré Demesny
21^{e} febvrier 1714

619 — Vente des Effectz mobiliers faite A Trotier par Neveu & sa femme
22^{e} mars 1714

AUDOUARD, Claude

17 — Inventaire de la succession de Noël Juchereau a la requesition de Genevieve Juchereau epouse de Charles Legardeur de Tilly
7 Octobre 1649

BANCHERON, Henri

2 — Inventaire des Biens de deffunct Laforge
24 Nov^{bre} 1646

BASSET, Bénigne

1 — Inventaire des biens meubles de deffunt Nicolas godé
7 novembre 1657

2 — Inventaire des biens meubles de deffu^{t} jean de saint pere
15 novembre 1657

3 — Inventaire des biens meubles de deffunt Louis Biteaux dit S^{t} Amant
19 Février 1658

4 — Inventaire des biens meubles de deffunt Jean de saint pere
12 janvier 1659

6 — Vente des biens meubles de deff^{t} Silvestre Vacher dit s^{t} Jullien
21 décembre 1659

8 — Inventaire des biens meubles du defft Jean Vallet
26 mai 1660

9 — Inventre des biens meubles de defft René Doussin
26 mai 1660

10 — Inventaire de Meubles de deffunt Louis Chartier
22 Juillet 1660

12 — Invenre des biens meubles de deffunt adam DoLLard
du 6 9bre 1660

13 — Inventaire des marchandises restées en mains de Gilbert Barbier marguillier et remises a Jean Gervaise
30 Novembre 1660

14 — Inventaire des biens meubles de deffunt Olivier Martin dit la Montagne
23 avril 1661

15 — Estat des biens meubles de Charles Rocqueville
5 mai 1661

16 — Estat en forme d'invenre des biens meubles de Jean Beaudouin
5 mai 1661

17 — Estat des biens meubles de tècle Cornelius
5 mai 1661

18 — Estat des biens meubles de Michel Paroissien
du 5e May 1661

19 — Inventaire des biens meubles de deffunt Eloy Jarry dit la haye et henry perrin
Du 7e May 1661

20 — Estat des effets du Sr Médéric Bourduceau a fe Valloir à Damoiselle de Sailly
19 septembre 1661

21 — Vente des meubles de deff. Adam Dollard
13 Novembre 1661

22 — Intaire [*sic*] des marchandises de leglize de Ville Marie
9 décembre 1661

23 — Inventaire des biens meubles de defft Le sr Lambert Closse
8 Février 1662

25 — Procès verbal des Immeubles de deffunt Simon Le Roy
6 Mars 1662

26 — Inventaire des biens meubles de defft Simon le Roy
17 mars 1662

27 — Inventaire des biens meubles de defft Michel Louvard dit Desjardins
29 Juin 1662

28 — Estat des biens et effets quapporte Pierre Pigeon en la communauté de biens de la Ve Simon Le Roy
6 Novembre 1662

29 — Inventaire de biens meubles du deffunt Simon Desprez dit Berry
23 May 1663

30 — Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest
18 Juin 1663

31 — Inventaire de biens meubles de deffunt Leger Aguenier dit la fontaine
25 Juin 1663

32 — Inventaire des biens meubles de deffunte Marthe pinsson vivate femme de Jean Milot
6 Juillet 1663

34 — Inventaire de meubles de Claude Moreau
8 octobre 1663

36 — Inventaire de biens de Pierre Couasne
23 Décembre 1663

38 — Inventaire des biens meubles de deffunt Leger Aguenier dit la fontaine
9 Janvier 1664

39 — Inventaire de biens meubles de deffunt francois piron dit la Vallée
1er Mai 1664

40 — Inventaire de biens meubles de deffunt Michel Théodore dit Gilles
5 Juin 1664

41 — Inventaire de biens meubles après la mort de Marie Bédard feme. d honnoré dasny
17 juin 1664

42 — Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau et Pierre Rebours
17 avril 1667

43 — Inventaire de biens meubles et Immeubles de deffunt Jean Cicot
3 Juin 1667

44 — Procez Verbal de la mort de David Trouillard dit Lapointe et Linventaire de ses biens meubles
5 juillet 1667

46 — Inventaire de meuble de christophe Richer
7 septembre 1667

47 — Inventaire de deffunt Pierre Gadoys
3 novembre 1667

50 — Inventaire & Vente des biens meubles D'Estienne Banchaud
4 et 24 Juillet 1669

52 — Inventaire de biens meubles de Deffunt Louis preudhomme
11 janvier 1673

54 — Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'hospital de Montréal
19 juin 1673

56 — Inventaire des biens meubles de la communauté d'entre Mathurir Langevin et deffunt Marie Regnaud sa feme
27 octobre 1673

57 — Procez verbal des biens & effets rendus Au sr de Brucy par les sr Chailly St-Michel & Cullerier
15 et 16 Novembre 1674

59 — Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets
27e May 1675

61 — Inventaire de Lhotel dieu
Le 23e 9bre 1676

62 — Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres Le Decedz de Deffunte Marie Remy Jadis feme' de pierre Desautels
25e Novembre 1676

64 — Inventaire de Biens Meubles De Deffunt Sr Jacques Girard
7' Juillet 1677

65 — Inventaire de la succession de feu Jean Desroches a la requete de francoise Godé Sa Veuve
Le 9e octobre 1684

66 — Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre
12e Xbre 1684

67 — Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy
15e Xbre 1684

68 — Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne
27e mars 1685

70 — Inventaire des esfets trouvez chez les sieurs le Ber & Dupré estans de la succession de Jullien Grenier
du 12. Xbre 1689

71 — Inventaire des biens de Monsieur Dugué
20e Xbre 1688

72 — procez Verbal de la peltrie du sr St pierre Denis qui estoit chez M. charon
du 8' octobre 1690

73 — Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur de Ste helene
Mars: 16e 1691

74 — Inventaire des biens de feu Jean Jacques Patron son neveu, le sieur DuLhut est présent
1691: 20 Septembre

75 — Inventaire des biens meubles &c de la succession De Deffunte Marie Martin fem'. du sr christophe fevrier de la Croix
du 8' Décembre 1691

78 — Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le sr Beauregard. par Sa Ve Margueritte Antiaume
Du 12' Avril 1692

79 — Inventaire des biens meubles de deffunt Claude Garigue
du 22e Decembre 1693

80 — Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne
1er décembre 1693 au 6 octobre 1694

81 — Inventaire des biens de deffunt Medard Mezeret
du 6' Juillet 1696

82 — Inventaire de la Succession de Jean Soumande
Le 28e fevrier 1699

BECQUET, Romain

4 — Inventre des biens meub. &a papiers des heritages aschu aux ensfans mineurs de deffunct charles philippeau Requeste du sieur soullard leur beau pere & catherine bouties leur mere
Le sixe Jour davril 1666

BOURON, Henri

1 — Minute de l'Invre fait aprés le décès de Marie Agathe Beauchamp à la Reqte de joseph Beauchamp tuteur et jacques Vaudry; subrogé tuteur
Du 20 Janer 1750

2 — Inventaire des biens de Jacques Presseque (pour Pressé) dit Montauban après le décès de Jeanne Darragon sa femme
21 mars 1750

3 — Inv^{re} des biens meubles de la Comm^{té} d'entre Jeanne Guay V^{e} Pierre Robreau dit Duplessis, et de led Robreau
Du 10 8^{bre} 1753 et Jours suivants

4 — Minute de l'Inventaire fait après le décès dud S^{r} et D^{e} Bouat
Des 12, 14 et 15 X^{bre} 1753

5 — Minute de L'Inventaire et partage des biens Meubles Et Succession de defunt Luc Dufresne
Du 27 aoust 1760

CHAUMONT, Nicolas

3 — Inventaire de Angelique Gervaise
Le 28 Juillet 1731

4 — Inventaire de Pierre Bétourné
Le 28 Juillet 1731

5 — Inventaire des heritiers de feu pierre Caillet
Le 15^{e} 9^{bre} 1731

7 — Inventaire d'André Demers
Le 19^{e} fev. 1732

8 — Inventaire des Biens de defunt Sieur Pierre forestier
26^{e} aoust 1732

9 — Inventaire par Guillaume tartre
le 4 X^{bre} 1732

10 — Inventaire Entre Marguerite Robidou veufve de feu jean Baptiste varin
Le 2^{e} may 1733

CHÉVREMONT, Charles-René Gaudron de

4 — In^{re} fait des biens de feu Sieur Joseph Dejourdy De Cabanac
Du 27. mars 1737

CLOSSE, Lambert

1 — Invent^{e} de deffunct Jolicoeur ou augustin hébert
2 Juin 1654

COMPARET, François

6 — Invantaire [*sic*] fait à la Req^{te} du S^{r} pierre Brien des Roché au Nom Et Com^{e} Executeur testam(en)taire des Biens de deffunte Janne Gervaise
Le 27 9^{bre} 1745

7 — Invantaire Et Vente de meubles de la succession de deffunte Elisabet Chartier
Le 24 mars 1746

8 — Vente de meubles de la succession de feu Jean pittaillier
Le 25 mars 1746

9 — Invantaire des Bien meuble de deffunte Jenevieve Boulard et pierre Roy
Le 28 mars 1746

10 — Invantaire des Biens de la succession de Deffunte margue(r)itte fleuriCour et Richard
Le 29 mars 1746

12 — Invantaire des Biens de la Succession de feu S^{r} Guillaume joquin Et de damoiselle Gillette pointelle
Ce 26 avril 1746

13 — Invantaire des Biens de feu Joseph Bien fait
Le 6 may 1746

14 — Invantaire des Biens De Deffunt Antoine Janote LaChapel
Le 28 may 1746

15 — Invantaire des Biens de la succession dEntre Jean B^{te} migneron Et feu magdelaine LeBlanc
Le 17^{e} Janvier 1747

16 — Invantaire des Biens de la succession Et Communeauté dEntre Charles Moreau Duplaisy Et marie Des Cha(i)nes
Le 30, 9^{bre} 1747

18 — Inventaire des Biens de la Communauté qui a Esté Entre Jean B^{te} Basinet et feue Angelique Loyselle
Le 10 avril 1748

24 — Inventaire de feu Jean brouillet
Collationé Le (3) juillet 1751

25 — Invantaire des Biens de La Communeaute dentre feu MiChel Dufraine et Genevieve Caty
Le 22^{e} X^{bre} 1751

26 — Invantaire des Biens de deffunte Anne Vaudry
Le 30 juin 1751

29 — Invantaire des Biens de la Communeauté qui a Esté Entre S^{r} pierre brien Et deffunte Elisabethe des Roche
Le Neuf 8^{bre} 1753

30 — Invantaire des Biens de la Communeauté qui a Este Entre Jean B^{te} Loiselle Et marie anne Vaudry Sa deffunte femme
Le 21 9^{bre} 1754

31 — Invantaire des biens de la Communauté qui A Esté Entre feu Urbin Briin et margueritte des Roche
Le Vingt quatre feuvrier 1755

CORON, François

2 — Inventaire a La Requeste de françois Rochon Tuteur de L enfan mineur Issu de Luy Et de deffunte mariane filiatro
du 23^{e} 7^{bre} 1724

5 — Inventaire a La Requeste de Jean Gravelle des biens de La communote qui a Este Entre marie Doroté graton Et luy
du 9^{e} Juliet 1725

8 — Invantaire a La Requeste de françois Et Julien Rochon
du 3^{e} mars 1727

12 — Invantaire par Lordre Mrs Gausselin des meubles de La ferme Lisle Jesus
du 9^{e} aoust 1730

15 — Invantaire a La Resqueste de Louis Galerno
du 7^{e} Juliet 1731

18 — Invantaire des Successions des deffuns Morice noelle d^{t} Labonté Et Catherine gloria Sa femme
du 21^{e} Janvier 1732

COURVILLE, Louis Barrette de

1 — Inventaire des biens de la Communauté de Catherine Perrié veuve Jean Pineau dit Dechatelets
19 septembre 1700

CUSSON, Jean

1 — Inventaire de bien Consernant la communauté dentre Jean charbonnau Et francoise bauchan Sa deffunte famme
16 décembre 1760

DANRÉ, L.-C. de Blanzy

1 — Inventaire des biens de l'Hôpital général des Frères Hospitaliers de Montréal
Du 4 au 18 septembre 1747, & 7 octobre 1749

DESMARETS, Doullon

3 — Inventaire Des Effets De La communauté Dentre Louis chretien Et Deffunte françoise Rapin sa femme Lesd. Effets trouvez aprés Le Deces de Lad. Deffunte
16e fevrier 1754

GABRION, Joseph

1 — Proces verbal de vente des meubles de la Succession des deffunts David Guinard, Joseph Minos Et Marie Louis Benoit Leur veuve d'un premier Et Second Mariage
Le 21 juin 1782

GASTINEAU-DUPLESSIS, Nicolas

2 — Vente des hardes de deffunt Anthoine Rouaud
Du 6e JuiLLet 1652

3 — Inventaire des hardes de deffunt DanieL Archambaut
Du 24'. Janer 1652

GRISÉ, Antoine

2 — Invantaire de feu Michel Boileau
Le 11e Janvier 1759

3 — Invantaire de jacques bourbonnière
4e Mars 1759

4 — Inventaire de louis Courtin et marianne chaloux
Le Pe d'aoust 1760

8 — Inventaire de la succession de feu charles Lebeau et Sa femme
Le 25e fevrier 1758

9 — Inventaire des bien de feu louis Letournaux
Le 12e Mars 1759

13 — Invantaire de Pierre quintin dit dubois
Le 29e Janvier 1757

14 — Invantaire a La Requeste De jacque Millet des biens De feu Charles Rinville et De louise lesueur sa femme
Le 22e 9bre 1757

15 — Inventaire des biens de defunte Margueritte Castongué et de Louis Vignola
Le 18e février 1760

PIRAUBE, Martial

5 — Inventaire des biens de feu Guillaume Hébert & Hélène Desportes
21 Octobre 1639

POTTIER, Jean-Baptiste

1 — Inventaire des biens de Barthélemi Vinet
du 4 au 18 décembre 1687

3 — Inventaire de Marie Barbeau veuvfe Jean Lalonde dict Lesperence
du 19e Januier gbie 88

4 — Inventaire de la ve fortin
du 7e feburier 1688

7 — Inventaire de la pleine
du 29e 8bre 1695

SAINCT-PÈRE, Jean de

2 — Invenre et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudau
du 14e May 1651

SAINT-ROMAIN, René C. de

9 — Inventaire des hardes de Marie Joseph Bourgau femme de françois Guay
8 juillet 1732

INDEX

«Ablinette», 243, 262
Accessoires, 78, 226, 234
Agrafes, 304
Algonquine (à l'), 133
Amonition-Amunition (d'), 44, 93, 153
Angleterre (point d'), 106
Anneaux, 309
Bagues, 309
  à cachet, 309
Bagué, 25, 44
Baguette, 262
Bande, 240
Bandeau indien, 149
Baron (souliers du), 252
Bas, 25, 158, 159, 160, 161, 162, 241, 253
Bas-de-chausses, 33
Basin, 36, 40, 67, 116, (de Hollande) 123, 129, 164, 175, 186, 197, 210, 228, 231
Batiste, 68, 119, 204, 215, 262, 286
Baudrier, 58
Bavette, 242
Béguin, 250, 251
Bergame, 262
Boîte à chapeau, 139
  à perruque, 148
Bonnet, 129, 228, 250, 259
  de nuit, 132, 251
Botte, 149
Bottine, 149
Boucassin, 287
Boucles, 304
  d'oreilles, 309
  de souliers, 157
Bougrine, 34
Bouracan, 34, 107, 116, 140, 182, 186, 263
Bourdalou, 144, 231, 263
Bourg, 217
Bourre, 90, 101
Bourse (perruque à), 148
  à cheveux, 144
Boutons, 305
  d'argent, 81, 108, 135
  de cuivre, 93
  de manche, 310
  d'or, 81, 93
Bracelets, 310
Brandebourg, 34, 259
Brassière, 163, 242, 245
Braye, 36, 163
Bridée, 227
Brin, 63, 290
Brocart, 186, 205
Brocatel, 263
Broché, 26, 28, 111
Buis, 45
Burat, 83, 88, 176, 183, 224, 260
Bure, 45, 71, 81, 86, (brune) 93, (grise) 93, 94, (de Saint-Jean) 94, 108, 169, 263, 279
Cadis (Cadix), 45, 71, (à grain) 123, 259, 263
Cadurdaignan, 124
Calanderie, 197
Calandre (à), 197
Caleçon, 36, 163
Calmande, 71, 79, 80, 110, 124, 186, (anglaise) 197, (barrée) 197, (doublée) 211, (piquée) 198, 211, 239, 260
Calotte, 133, 229, 251, 254
Camail, 133
Camelot, 35, 45, 54, 80, 108, 120, 158, 164, 167, 169, 176, 187, 198, 206, 264, (d'Amiens) 36, (anglais) 167, (gaufré) 198, (de Hollande) 36, 206, (poil de chèvre) 187, (rayé) 198
Camisole, 40, 103, 164, 242, 259
Canon, 42
Cape, 44, 167, 230
Capot, 44, 169, 243, 254, 257, 270, 271, 279, 280, 290
Capote, 51, 170
Capuchon, 46
Capucine, 187, 206
Carisé, 80, 88, 104, 116, 165, 175, 187, 198, 206, 211, 216, 220, 261, 264, (d'Angleterre) 88, 116
Carisel, 59, 171
Casaque, 52, 259
Casaquin, 53
Castor, 76, 84, 111, 135, 155
Catogan, 146
Caudebec, 134
Cautillé, 230
Ceinture, 53, 170
Ceinturon, 56
Chamois, 37, 72, 125, 164, 181, 260
Chanvre, 26, 63, 218, 285, 290
Chape, 171
Chapeau, 134, 254
  de paille, 139
Chausselière (perruque à la), 148
Chausses, 58, 260
Chaussette, 58, 171, 244
Chausson, 59, 171
Chaussure, 237
Chemise, 60, 163, 172, 245, 254, 256, 258
Chemisette, 66, 175, 242, 246
Coiffe, 230, 235, 282, 283
Coiffe de nuit, 233
Coiffure, 228, 234
Colinette, 230

Collet, 172
Colliers, 310
Cordon, 93, 136, 137, 292
Cornette, 235
de lit, 236
«Corps», 175
Corselet, 177
Corset, 177
Coton, 38, 41, 54, 61, 63, 68, 70, 71, 114, 124, 129, 159, 170, 172, 180, 198, 211, 213, 218, 223, 260, 265, 285, (de Beaufort) 172, (de Cologne) 198, (doublé) 211, (fin) 199, 223, (fleuri) 199, 212, (piqué) 129
Cotte, 178
Coutil, 72, 95, 114, 265
du pays, 289
Couverture, 46
Cramoisie, 124
Cravate, 68, 255
Crécy (de), 85, 101
Crémone, 178
Crépaudaille, 55, 265
Crêpe, 232
Crépon, 67, 189, 199, 206, 212, 218, 221, 260, 265, (d'Alençon) 199, 218, (doublé) 206
Creseau (Crézeau), 26, 38, 41, 46, 67, 164, 165, 171, 266
Cuirs, 27, 38, 46, 57, 59, 61, 72, 80, 92, 95, 129, 158, 227, 238
Culotte, 70, 78, 260
Damas, 199, 207, (fleuri) 219, 239
Darnetal, 101
Dauphine (à la), 137, (de) 46
Dentelle, 69, 70, 95, 116, 119, 143, 172, 173, 179, 195, 223, 226, 227, 230, 232, 240, 247, 292
Déshabillé, 178
Deuil, 259
Doublures, 259
Drap, 27, 36, 46, 52, 73, 82, 89, 96, 108, 111, 117, 119, 120, 122, 125, 130, 142, 182, 207, 212, 247, 266, (d'Angleterre) 82, 96, 117, 142, 267, (de Beaufort) 47, (de Berry) 96, 108, 207, 267, (de Caen) 97, 117, 120, (de Carcassonne) 108, (de Chypre) 212, (d'Elbeuf) 82, 125, (d'Espagne) 189, 266, (galonné) 98, (de Hollande) 73, 83, 98, 260, (de Limbourg) 266, 267, (du Maroc) 47, 73, 126, (de Montauban) 267, (de Saint-Jean) 118, (de sac) 89, (de Sceaux) 82, 89, 118, 189
Drapé, 27
Droguet, 47, 52, 74, 83, 89, 99, 118, 126, 189, 221, 260, 267, 289, (burat) 83, 260, (croisé) 189, (foulé) 74, 99, 268, 289, (du pays) 221, (de Rouen) 267, 268, (de soie) 90, 259, (sur fil) 268
Ecarlate (écarlatine, escarlatin), 109, 126 268
Echarpe, 179, 221, 281, 283
Ecorce, 212
Elbeuf (d'), 82, 125
Escanoton, 74
Escarpin, 149, 237
Espagnole (perruque à l'), 148
Espagnolette, 3, 126, 128, 212, 261, 268
Etamine, 28, 84, 101, 102, 126, 159, 168, 176, 183, 190, 200, 207, 213, 219, 221, 222, 223, 232, 237, 260, 268, (d'Angleterre) 29, (brochée) 28, (brune) 207, (buratée) 176, 183, 224, (de France) 159, (de laine) 269, (de Paris) 270, (rayée) 190, 207, (de Saintes) 269, 270, (simple) 208, (de soie) 184, 190, 208, 269, (de Tours) 269
Etoffe, 38, 60, 74, 113, 126, 130, 270, 289, (d'Angleterre) 127, (barrée) 200, (à capot) 270, 271, 290, (à l'iroquoise) 270, (du pays) 34, 191, 200, 290, (de Saint-Giron) 270.
Etrier (d'), 29, 59
Falbala, 179
Ferrandine (ferandine), 168, 184, 191, 208, 237, 271
Feutre, 60
Fichu, 180
Fil, 30, 33, 55, 91, 157, 160, 203, 268
Filoselle, 69, 114, 180, 216
Finette, 260
Flanelle, 41, 200, 213, 271
Fourré, 106, 130, 166, 181
Fourrure, 131, 253
France (point de), 228
Frange, 297
Frise, 38, 41, 47, 254, 260, 261, 271, (d'Irlande) 47, 272
Frison, 272
Futaine, 68, 165, 177, 192, 200, 260, 261, 272, (à grain d'orge) 165
Galon, 47, 143, 298
Galonné, 98, 104
Ganse, 300
Gant, 78, 79, 181, 246
Garniture de dentelle, 293
Gaze, 170, 233, 273
Gilet, 79, 260
Grappin, 158
Grisette, 273
Guêtre, 80
Guipure, 301
Habit, 80, 182, 260
Hausse-col, 86
Haut-de-chausses, 86, 260

Indienne, 127, 208, 222, 224, 273, (de Bourg) 217, (à l') 131, 228, 247
Iroquoise, 273
Jarretière, 91, 186
Jones, 311
Jupe, 176, 186, 260
Jupon, 196
Justaucorps, 93, 203, 246, 260
Lacet, 157, 203, 301
Laine, 30, 55, 92, 112, 130, 131, 133, 138, 160, 181, 229, 250, 259, 269
Laise, 247
Lange, 247
Lin, 65, 234
Linge d'enfant, 248
Loutre, 138, 139
Manche, 61, 103, 177
sauvage, 104, 204
Manchette, 61, 105, 204
Manchon, 106, 204
Manteau, 107, 205, 261
Mantelet, 109, 210, 261
Marbré, 31
Marly (voir Meslis)
Maroquin, 133
Matelote (à la), 69
Mazamet, 42, 47, 62, 75, 99, 127, 161, 192, 273
Meslis (de), 40, 66, 173, 225, 285, 286, 287
Mesly (voir Meslis)
Métier, 31
Mitaine, 110, 214
Mitasse, 112
Mognonet, 219
Mohere, 184, 192, 201, 209, 213
Molleton (moleton), 42, 48, 165, 175, 274, (d'Angleterre) 275
Montauban (de), 31
Moquette, 55, 275
Mouchoir, 113, 214, 248
de col, 215
de poche, 216
Mousseline, 62, 69, 170, 173, 222, 233, 235, 275
Mouton, 39, 57, 133, 139
Mule, 150, 151
Nappe d'orignal, 39
Or, 56, 138, 162, 284
Oreilles (à), 132
Ortie (d'), 202, 287
Ouate, 122, 176
Oye, 115
Padou, 301
Paille, 139
Panne (de), 75
Pantalon, 115
Pantoufle, 150, 237
Parme (de), 201
Passé, 31
Passement, 42, 69, 106, 217, 259
Peau, 106, 129, 131, 205, 261
Peignoir, 217
Pelote de toilette, 311
Peluche, 250
Péniston, 48, 275
Perruque, 146, 148,
Pièce (de), 76
Pinchina, 48, 99, 122, 127, 276
Piqué, 58, 129, 176, 198, 202, 229
Poche, 62, 105, 114, 226
Poignet, 217
Poil, 138, 187, 209
Point, 106, 228
Polonaise (à la), 131
Popeline, 168, 192, 209
Porte, 304
Porte-manchette, 116
Porte-manchon, 205
Pourpoint, 116, 261
Rabat, 118
Rachaud (voir Réseau)
Rachaut (voir Réseau)
Râpé, 32
Ras, 48, 76, 84, 127, 276, (de Châlons) 184, (de Chine) 213
Rasade (Rassade), 55
Ratine, 48, 76, 84, 100, 115, 128, 132, 161, 166, 179, 193, 244, 276, (de Beauvais) 277, (de Florence) 179, 193, (du Languedoc) 277
Redingote, 119
Réseau (Rezeau), 227
Revêche, 48, 76, 88, 90, 95, 97, 169, 207, 260, 261, 277, (de Castres) 278, (de Saint-Giron) 49
Rhingrave, 120
Robe, 217, 248, 258, 261
de chambre, 120, 220, 248, 261
Rochet, 97
Rouleau, 278
Ruban, 302
Sabot, 151, 238
Sac, 89
Saintes (de), 269, 270
Saint-Giron (de), 49, 244, 270
Saint-Maixent (de), 32, 132, 161, 229, 241
Sandale, 238
«Saramoise», 201
Satin, 170, 186, (rayé) 201, 213, 250
Satinade, 214, 220
Sauvage (capot d'enfant), 257
Sauvagesse (à la), 204
Sceaux (de), 82, 89, 118, 189
Serge, 32, 39, 42, 49, 53, 58, 68, 76, 85, 90, 96, 97, 101, 118, 120, 123, 130, 162, 166, 169, 175, 184, 193, 203, 209, 224, 244, 259, 260, 261, 279, (d'Au-

male) 184, 193, 224, 260, 279, 280, (bourre) 90, 101, (de Caen) 96, 203, 260, 279, 280, (à capot) 279, (de Crécy) 85, 101, (de Darnetal) 101, (drapée) 90, 279, (fourrée) 166, (de Londres) 91, 97, 175, 185, 194, 203, 261, 279, (de Nîmes) 209, 280, (du Poitou) 33, 50, 194, 244, 279, 280, (de soie) 280
Siamoise, 77
Simarre, 222
Soie, 33, 85, 92, 128, 162, 180, 184, 185, 190, 195, 204, 210, 217, 222, 269, 280, 281
Soulier, 238, 251
français, 153, 154
du pays, 154, 155
sauvage, 155, 156
«Stinguergues», 222
Surtout, 122
Tabis, 31, 185, 228
Tablier, 222
Taffetas, 56, 69, 168, 171, 180, 185, 191, 195, 202, 208, 214, 216, 220, 229, 231, 233, 260, 261, 281, (d'Angleterre) 202, (d'Avignon) 202, 282, 283, (piqué) 202, 229
Tapabord, 140
Tarascon, 50, 105, 170, 257, 283
Tavayole, 226
Tavelle, 210, 284
Têtière, 251
Tiretaine, 50, 77, 85, 102, 128, 229, 284
Toile, 33, 39, 44, 53, 60, 62, 70, 77, 85, 91, 96, 103, 119, 128, 140, 162, 166, 168, 171, 173, 178, 196, 202, 203, 215, 216, 217, 220, 225, 228, 229, 230, 234, 235, 240, 245, 255, 258, 259, 260, 261, 284, (d'Allemagne) 260, 261, 286, 289, (de batiste) 119, 215, 286, (de Beaufort) 62, 173, (à carreaux) 215, (de chambre) 63, 173, 236, 286, 288, (de chanvre) 63, 173, (de Cholet) 288, (cirée) 44, 53, 168, 230, (croisée) 291, (à dentelle) 70, (fine) 63, 215, 216, 225, 236, 285, (de France) 64, (grosse) 53, 174, 196, 236, 260, 284, (herbée) 64, 174, 287, (de Hollande) 60, 285, (d'Irlande) 286, (de Laval) 64, 285, (de lin) 65, 234, (de Lyon) 65, 287, 288, 289, (de Meslis) 40, 66, 225, 285, 286, 287, (de Morlaix) 65, 217, 288, (de Mortagne) 288, (de Nancy) 65, (de Normandie) 65, (d'ortie) 202, 287, (de Paris) 65, 215, 234, 288, (du pays) 66, 174, 291, (peinte) 171, 245, 286, (de Pontigny) 289, (rayée) 225, (de Rouen) 66, 174, 215, 225, 228, 234, 286, (de Sicile) 220, (de traite) 66, 217, 246, 255, 256, 261, (de Treillis) 86
Toilette, 227
Toulouse (cornette de), 236
Treillis (de), 77, 86, 122
Tripe (de), 77
Trousse, 122
Trousseau, 248
Tuque, 143, 237
Velours, 78, 107, 128, 210
Veste, 123, 261
Vigogne (de), 139
Voile, 237



OCT 3 1968

FOR REFERENCE

NOT TO BE TAKEN FROM THIS ROOM

Canada. National Museum.
Bulletin 215

MA82^{r}.8C21b

Binding 1968